


3 9007 0350 3548 4
Date Due
FORM 109

LETTRES

ET INSTRUCTIONS

DE LOUIS XVIII

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, N° 9

LETTRES

ET INSTRUCTIONS

DE LOUIS XVIII

AU

COMTE DE SAINT-PRIEST

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE

PAR

M. DE BARANTE

PAIR DE FRANCE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, ET DES ACADÉMIES DE SAINT-PÉTERSBOURG ET DE TURIN

PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

6, RUE DE LA PAIX

1845

NOTICE

SUR

M. LE COMTE DE SAINT-PRIEST.

François-Emmanuel de Guignard, comte de Saint-Priest, naquit à Grenoble le 12 mars 1735, et mourut le 26 février 1821. Le récit de sa longue vie embrasse les cinquante dernières années de la monarchie, la révolution, les temps d'exil de l'émigration, et il a vu le commencement de la restauration. Dès sa première jeunesse, il se trouva placé de manière à observer de près la cour et la région des grandes affaires. Bientôt après il occupa une position importante dans la diplomatie. Puis il fut ministre de Louis XVI, précisément à l'époque de la révolution. Enfin il a eu la confiance de Louis XVIII, et a été employé par ce prince émigré auprès de plusieurs cours.

Un véritable intérêt historique s'attache donc au récit de cette vie si pleine d'un homme honorable, sensé, toujours modéré et sage dans sa conduite.

S'il n'a point influé sur les événements, il les a observés avec discernement; quelquefois il les a prévus, et il a su apprécier les circonstances avant qu'elles portassent leurs fruits. Doué de cette sorte d'activité régulière qui s'applique à l'accomplissement du devoir, il a toujours suivi sa route, sans la frayer. Serviteur fidèle et spectateur éclairé, il a su, dans la première moitié de sa vie, juger le mérite des hommes et la conduite des affaires, avec liberté d'esprit, sans être ni opposant ni frondeur. Plus tard, lorsque la révolution eut bouleversé le théâtre qu'il avait appris à connaître, et donné aux idées et aux passions un cours tout nouveau pour lui, son bon sens, s'il ne lui enseignait point la portée des événements et la puissance des opinions, lui indiquait du moins ce qui, dans chaque circonstance, était praticable et prudent.

Dans les derniers temps de sa vie, M. de Saint-Priest avait voulu écrire ses Mémoires; il n'a pu les terminer, ni revoir ce qu'il en avait déjà rédigé. Sa famille n'a point pensé que ces fragments fussent en état d'être publiés; nous les avons sous les yeux, et nous ne saurions mieux faire que d'y puiser cette notice. Elle serait presque inintelligible, si les

circonstances où s'est trouvé M. de Saint-Priest, les événements où il a pris part, les personnes avec qui il a été en rapport, n'étaient point appréciés et exposés avec quelque détail. Le temps et le lieu des scènes où il fut acteur, doivent être connus, afin de comprendre le rôle qu'il a rempli ; de sorte que ce récit semblera quelquefois appartenir à l'histoire générale plutôt qu'à une biographie. Ainsi l'exige la tâche qui nous a été confiée.

Rien ne fait mieux connaître une époque, son esprit, ses mœurs, son état social que les vicissitudes et le cours d'une vie passée dans les affaires publiques. En outre, la carrière parcourue de M. de Saint-Priest est un exemple curieux du but où, sous le régime de l'ancienne monarchie, pouvait atteindre un homme de mérite, sans efforts, sans intrigue, presque sans ambition, uniquement par sa bonne conduite et la sagesse de son caractère, même lorsqu'il n'avait pas pour point de départ une de ces positions où la faveur de la cour était un héritage transmis de génération en génération. Sa famille noble, ancienne, distinguée, avait honorablement figuré dans le service militaire et dans la magistrature ; comme d'autres

bonnes et illustres maisons de Dauphiné, elle avait, depuis plusieurs générations, siégé dans le parlement de Grenoble. Son père, Jean-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, avait été conseiller, puis maître des requêtes, conseiller d'État; jusqu'à la fin de sa vie, il fut intendant de Languedoc.

M. de Saint-Priest n'était point son fils aîné. Il fut reçu chevalier de Malte à l'âge de quatre ans; il fit ses études chez les jésuites, d'abord en province, puis à Paris; à quinze ans il avait terminé ses classes. A moins d'être destiné à la magistrature ou à l'Église, il était rare d'aller au-dessus de la rhétorique. Ce premier fonds d'instruction semblait suffisant pour les jeunes gens qui entraient dans la carrière militaire. L'usage du monde, le commerce des hommes, une vie active, l'autorité alors si puissante de la société, le goût de l'esprit qui y régnait, le mouvement de la conversation, venaient ajouter leurs enseignements au fonds commun de l'instruction classique. Il n'en résultait sans doute point des connaissances très-étendues, et elles devaient être souvent superficielles; mais alors on faisait son chemin par la conduite

plus que par la parole, et les affaires étaient menées plutôt par l'esprit de discernement que par le savoir.

En sortant du collége, M. de Saint-Priest fut exempt dans les gardes du corps, et se trouva de service auprès du roi. Sa famille habitait Montpellier; il était recommandé à des parents placés à la cour; du reste livré à lui-même. Cela se pratiquait ainsi; on était retenu par plus de liens, plus de convenances, plus de devoirs qu'aujourd'hui. La liberté d'un jeune homme, sortant à peine de l'enfance, ne devenait point une licence sans frein, un oubli de toute autorité, de tout respect; le désordre était, pour ainsi dire, circonscrit dans de certaines limites, et soumis à une étiquette où se conservaient des sentiments honorables, et encore plus sûrement de bonnes manières.

Ainsi, à seize ans, M. de Saint-Priest était à Versailles, suivant le roi à la chasse, et point trop embarrassé lorsqu'il était honoré de quelques mots dits en passant, présenté aux princes et aux princesses, habitué dans les nombreuses maisons où l'on recevait à Versailles.

Madame de Pompadour régnait alors. M. de Saint-

Priest lui fut présenté par le duc de Luxembourg, capitaine de la compagnie des gardes du corps où il servait; il fut gracieusement accueilli. Il allait parfois assister à sa toilette, et s'y trouvait avec le duc d'Orléans, le prince de Condé, les princes étrangers qui voyageaient en France; car personne n'était assez grand pour omettre ce devoir.

Cette vie de Versailles plaisait fort à un jeune officier de dix-sept ans; cependant il accepta volontiers l'offre de son parent, le bailli de Tencin, qui allait passer quelque temps à Malte et lui proposait de profiter de cette circonstance en venant avec lui faire ses caravanes. L'occasion était favorable pour accomplir ce devoir. Le bailli de Tencin jouissait dans l'ordre d'une position considérable; il était riche en bonnes commanderies; il avait été général des galères, puis ambassadeur à Rome. Un parti puissant le reconnaissait pour chef. Il décida l'élection du commandeur Pinto, chevalier portugais, à la grande maîtrise de l'ordre. Il espérait se préparer ainsi les voies pour lui succéder ; mais il mourut avant la vacance.

M. de Saint-Priest commença ses caravanes en 1753. Ce n'était plus le temps où les chevaliers de

Saint-Jean de Jérusalem maintenaient une guerre continuelle contre les Turcs, et perpétuaient glorieusement la croisade. Toutes les puissances de l'Europe avaient depuis longtemps traité avec l'empire Ottoman, qui se trouvait maintenant compris dans le droit public des nations civilisées. Lorsqu'il était en paix avec tous les gouvernements chrétiens, Malte n'avait point à tenter une lutte impossible. Protéger le commerce de la Méditerranée contre les corsaires barbaresques, telle était devenue la seule mission de l'ordre. De sorte que les caravanes consistaient presque uniquement en des navigations ou plutôt des promenades sur la Méditerranée; des relâches en Sicile, à Naples, en Sardaigne, aux Baléares ou sur les côtes d'Espagne : c'était un plaisir de voyageur plus qu'un devoir de chevalier. Puis l'hiver, quand était passée la saison des croisières, on revenait à Malte mener une vie oisive et molle au milieu de plaisirs faciles qui éteignaient toute énergie de l'âme, toute activité de l'esprit [1]. « Le goût s'y corrompait aussi vite que les « mœurs. » Ce séjour était plus agréable pour le

[1] Notes manuscrites de M. de Saint-Priest.

chevalier de Saint-Priest que pour tout autre : neveu d'un homme important dans l'ordre, qui tenait un grand état de maison, qui réunissait autour de lui les chevaliers les plus distingués par leur position ou leur esprit, il ne perdait pas du moins l'habitude de la bonne compagnie, et ne s'abrutissait pas dans le *far-niente* méridional. Il avait d'abord été séduit un moment, et presque tenté de se fixer à Malte en bornant sa carrière à entrer dans l'ordre ; mais il était au service de France, et les pensées d'émulation et d'activité ne tardèrent point à lui revenir.

En 1754, il revint en France, retrouva sa famille à Lyon chez son oncle le cardinal de Tencin, puis arriva à Paris, où il reprit son service dans les gardes du corps. Cette année-là, par extraordinaire, les gardes du corps étaient réunis à Beauvais pour s'y exercer à quelques manœuvres; c'est de quoi on ne s'occupait que tous les quatre ans, pendant un mois environ. C'était le seul apprentissage de leur métier qui fût imposé aux corps de la maison du roi. Tous ces jeunes gens ne songeaient à acquérir ni la moindre pratique, ni aucune connaissance de leur profession; ils avaient grand dédain de tout devoir, de toute étude, et se figuraient que le courage person-

nel leur suffisait. « Ce pouvait être des chevaliers [1], mais non des militaires. »

Ensuite le roi passa toute sa maison en revue ; il reconnut M. de Saint-Priest, et en signe de souvenir, il lui dit : « Vous n'êtes pas embelli. » C'était se montrer difficile, car M. de Saint-Priest était grand, bien fait, et d'une belle figure.

Cependant la guerre de sept ans allait commencer. Les Anglais prenaient nos vaisseaux sans déclaration de guerre. Au lieu d'employer toutes les ressources de la France dans une lutte maritime qui aurait pu ne pas être inégale ; au lieu d'attaquer les colonies anglaises et de défendre les nôtres, le roi, par une volonté personnelle, sans égard pour les conseils de ses ministres et par un faux calcul qui lui faisait espérer de conserver la paix, ou du moins de la rétablir plus promptement, contracta une alliance avec l'Autriche, et se donna Frédéric II pour ennemi. Une guerre en Allemagne devint notre premier intérêt, notre principale affaire.

Après les premiers succès obtenus contre la marine anglaise et la glorieuse prise de Minorque, toutes nos ressources furent employées à défendre l'Autriche

[1] Notes manuscrites.

contre le roi de Prusse. Des intrigues de cour déterminèrent le renvoi de M. d'Argenson, ministre de la guerre, et de M. de Machault, ministre de la marine, les deux hommes sensés, les deux administrateurs capables du conseil du Roi. Les projets qu'ils avaient formés, les préparatifs dont ils s'étaient occupés, furent abandonnés. L'abbé de Bernis, qui avait été l'instrument plus que le conseiller du traité autrichien, entra au conseil. Le cabinet de madame de Pompadour devint le théâtre des affaires. De là sortaient le choix des généraux, et presque les plans de campagne. Le prince de Soubise obtint le commandement d'une armée, et perdit la bataille de Rosbach. Le désordre, le découragement se mirent partout; nul ne gouvernait, nul n'avait la confiance du pays, ni même celle du roi. Cette triste et honteuse situation ne pouvait échapper au bon sens de M. de Saint-Priest, et en cela il n'était que comme le public. Si jamais on imprime une correspondance du cardinal de Bernis et du duc de Choiseul, alors ambassadeur à Vienne, l'abaissement et la détresse d'un tel gouvernement paraîtront dans toute leur misère. L'histoire n'a pas été assez sévère pour cette époque; les contemporains, sur-

tout ceux qui tenaient aux affaires, en ont laissé des témoignages plus flétrissants.

Une guerre si malheureuse, et qui se prolongeait, fit sentir le besoin de cavalerie. [1] « On finit par ré-« fléchir qu'il n'y aurait pas de mal à envoyer dans « une garnison chaque compagnie des gardes du « corps, afin de l'exercer aux évolutions militaires. « On destina la ville d'Amiens à la compagnie de « Luxembourg. Il fut décidé que les officiers y « passeraient trois mois d'été et un mois d'hi-« ver. »

M. de Saint-Priest se rendit à Amiens; l'officier supérieur qui commandait la compagnie et celui qui venait en grade après lui, quoique l'ancien de M. de Saint-Priest, trouvèrent le devoir qui leur était imposé ennuyeux et fatigant; ils lui laissèrent la tâche de commander et d'exercer les deux escadrons. Il y mit du soin et de l'émulation; c'était assez pour être remarqué; on lui sut gré d'une bonne volonté qui n'était pas commune, et il fut jugé [2] employable. L'approbation qu'il obtenait augmenta son désir de servir activement à

[1] Notes manuscrites.

[2] *Ibid.*

l'armée; il s'étonnait et s'impatientait que la carrière des armes demeurât fermée aux officiers de la maison militaire du roi. Son quartier de service arrivait; un de ses camarades désira et obtint de prendre son tour auprès du Roi, et lui céda le sien auprès de M. le Dauphin. Par la protection de ce prince, M. de Saint-Priest fut envoyé à l'armée du maréchal de Broglie, comme aide-maréchal des logis. Le comte de Broglie était maréchal des logis en chef, ce qui se nomme maintenant chef d'état-major.

M. de Saint-Priest fit en Allemagne les deux campagnes de 1760 et de 1761 : la première dans l'armée de M. de Broglie; la seconde sous le prince de Soubise, cette fois avec la maison militaire du roi qu'on s'était enfin décidé à employer. Il fut témoin des discordes entre les généraux, des opérations manquées par leur mutuelle jalousie; des intrigues de Versailles se continuant à l'armée; des mauvais choix imposés par la faveur de la cour; de la mollesse et de la négligence dans le service. [1] « Il faut convenir qu'en ce temps-là le « métier militaire, en France surtout, parmi les

[1] Notes manuscrites.

« officiers généraux, et à quelques exceptions près, « se faisait par manière d'acquit. Les grands sei- « gneurs se contentaient de payer de leur per- « sonne dans l'occasion, mais ils arrivaient à « l'armée le plus tard qu'ils pouvaient et en re- « partaient le plus tôt possible. Ils atteignaient « ainsi les grades et les honneurs militaires sans « jamais avoir été en état de commander. Lorsqu'ils « étaient chargés de quelque commission, ils ne « manquaient pas de prétextes pour ne rien entre- « prendre dans la crainte d'échouer, tant ils se « sentaient incapables. »

Cette manière de se conduire était si bien connue et admise qu'un jour le maréchal de Broglie envoya au comte de Guerchi l'ordre de faire un mouvement ; il était tellement assuré que M. de Guerchi trouverait des objections contre ce qui lui était commandé, qu'il écrivit d'avance une réponse à la lettre par laquelle on lui apprendrait que la chose n'avait pu être exécutée. Lorsque l'aide de camp lui apporta le rapport de M. de Guerchi, il donna tout aussitôt la réponse.

C'est de la sorte que tout se passait en France ; il ne manquait point d'hommes de sens pour dis-

cerner le mauvais gouvernement de toutes choses; ils en étaient humiliés et affligés. S'en apercevoir, le dire et s'en moquer était la seule consolation, la seule satisfaction de conscience. Ainsi était le roi lui-même. Au commencement de 1762, il y avait déjà une possibilité de négociation, et les dures conditions de la paix étaient prévues. « Voilà où « nous pouvons atteindre, dit M. de Choiseul au « roi; le roi veut-il la paix, ou préfère-t-il que « nous tentions une autre campagne? nous sommes « en état de la faire. » —M. de Choiseul, répondit le « roi, je vous laisse à le décider. » — « Mais, sire, « quelle est la volonté du roi? » — « Comme vous « voudrez. » Et le ministre ne put obtenir une autre réponse.

Lorsque le pouvoir absolu s'établit et s'impose par la force du caractère, par l'élévation de l'âme, par le génie du commandement ; quand il rétablit l'ordre et la discipline, quand il réprime ou dompte une révolution et sait en employer les forces vives: alors il peut accomplir de grandes choses; il peut faire la gloire et le bien d'une nation. C'est ce que la France avait vu dans la première partie du règne de Louis XIV ; c'est ce qui lui était encore réservé

un siècle après. Mais lorsqu'une autorité, sans contrôle et sans partage, hérite d'un pays fatigué, tranquille, bien réglé, elle s'endort et s'affaisse; elle ne sait que faire de sa facile puissance; elle répand autour d'elle l'insouciance et l'égoïsme; tout se relâche et se dissout; la règle fait place à la négligence, l'émulation s'éteint, la dégradation devient universelle, et le despotisme fainéant ne conserve d'autre volonté que de garder à tout prix son inutile prérogative.

M. de Choiseul se décida à continuer la guerre; il venait de conclure le pacte de famille, et supposait sans doute que l'accession de l'Espagne, en augmentant les forces de la France, servirait à obtenir des conditions meilleures. C'était se méprendre; l'Espagne ne pouvait plus être un utile auxiliaire; c'était une puissance déchue, sans ressources, sans énergie. L'administration de Charles III, qui était destinée à mettre le royaume dans une meilleure voie, commençait à peine et n'avait point encore porté de fruits. Le premier effet de cette alliance fut d'envoyer un corps français pour aider les Espagnols à conquérir le Portugal. Le prince de Beauveau en eut le commandement.

M. de Saint-Priest l'avait connu en Allemagne, et s'était acquis son amitié et sa protection. Il lui demanda à servir sous ses ordres; il avait alors le grade de colonel; M. de Beauveau y consentit volontiers. Le ministre ne s'y opposa point, et M. de Saint-Priest partit pour l'Espagne dans la même voiture que M. de Beauveau, qui était, comme on sait, un des hommes les plus honorables, les plus sensés et les plus aimables de son temps.

Ce voyage fut agréable. Après quelque séjour à Madrid, et un accueil gracieux et hospitalier du roi Charles III, M. de Beauveau rejoignit avec son corps l'armée espagnole. Cette campagne ne fut ni vive, ni efficace; les Espagnols prirent Alméida, qui ne se défendit pas. L'armée portugaise ne tenta point d'arrêter la marche de l'ennemi. D'autre part, l'administration militaire de l'Espagne était si mauvaise que les vivres, les munitions et les moyens de transport manquaient sans cesse. Le général espagnol avait dirigé l'invasion par la rive gauche du Tage, ce qui a toujours été reconnu pour un mauvais plan de campagne. La saison était avancée, on revint en Espagne. M. de Saint-Priest eut occasion de voir des troupes moins disciplinées,

plus mal commandées, moins bien pourvues que les armées françaises.

A ce moment, la paix venait d'être signée, le 2 novembre 1762, à Fontainebleau. Après un second séjour à Madrid, M. de Saint-Priest revint en France, toujours avec M. de Beauveau. La guerre était finie, et la carrière militaire ne pouvait maintenant lui promettre un avancement rapide; il était bien placé dans le monde, en relation avec des hommes puissants ou importants; il avait donné bonne idée de son jugement et de sa prudence de conduite. L'idée lui vint de solliciter un poste diplomatique; il écrivit au duc de Choiseul et demanda la place de ministre à Lisbonne, qui allait être nommé. Le prince et la princesse de Beauveau avaient des liaisons d'amitié avec M. de Choiseul et du crédit sur son esprit. Grâce à eux, la demande de M. de Saint-Priest fut accueillie; à l'âge de vingt-huit ans, il devint ministre plénipotentiaire.

Cette position nouvelle, cette entrée dans une carrière, à laquelle il ne s'était point destiné, ne l'intimidèrent point; il lui semblait que l'art de la politique consiste moins en connaissances acquises et en études préliminaires, que dans le don de dis-

cernement, l'appréciation juste des circonstances et des personnes, le calme du caractère, la convenance du langage, la sage combinaison de la franchise et de la réserve, l'usage du monde et la considération dont on sait s'entourer.

Il n'avait pas un rôle actif à prendre en Portugal; non-seulement les intérêts commerciaux de ce royaume, mais ses intérêts politiques depuis l'avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne, le plaçaient de toute nécessité sous le patronage de l'Angleterre. La guerre, que la France venait de lui susciter, et où elle avait participé comme auxiliaire, confirmait cette situation politique; le cabinet de Versailles ne pouvait espérer de la changer. Il s'agissait pour le ministre de France de s'occuper uniquement des affaires de commerce, de la protection de nos négociants, du soin des intérêts privés. C'était la seule conduite qui pût rétablir la bonne intelligence, adoucir les rancunes, et laisser oublier l'invasion récemment tentée en Portugal.

M. de Saint-Priest arriva parmi les ruines de Lisbonne, encore bouleversée du tremblement de terre de 1755. Le roi Joseph I régnait, en laissant

absolument toute action et tout pouvoir au marquis de Pombal. La reine était cette infante d'Espagne destinée autrefois à épouser Louis XV; élevée pendant quelques années au Louvre, puis renvoyée par M. le duc en 1725. Depuis lors elle avait gardé une rancune obstinée contre la France, mais son ressentiment n'avait nulle influence sur les affaires; il se manifestait seulement par un accueil moins bienveillant au ministre de France, et l'affectation de ne jamais prononcer un mot de français. L'autorité et le gouvernement, dans les détails comme dans l'ensemble, étaient concentrés dans le ministre le plus absolu et le plus affermi qu'on ait jamais vu dans un royaume européen. Être en bons rapports avec lui était l'indispensable soin de tout agent diplomatique; le comte de Merle, ambassadeur de France, à l'époque qui précéda la guerre, n'avait point su se concilier sa bienveillance; dès lors le marquis de Pombal ne voulut plus entrer en communication avec lui. Il n'était point ministre des affaires étrangères, et n'avait pas le titre de premier ministre; officiellement il dirigeait le département de l'intérieur, et quand cela lui convenait, il rappelait que c'était à don Louis d'Acunha que

les affaires étrangères étaient attribuées. M. de Merle annonça qu'il se plaindrait à sa cour de cette fin de non-recevoir. « Le roi très-chrétien « est fort puissant, répliqua M. de Pombal; mais « son pouvoir ne s'étend pas jusqu'à me faire « ministre des affaires étrangères en Portugal. » Il demanda au cabinet de Versailles le rappel de M. de Merle, ce qui fut accordé sans retard.

D'ailleurs le marquis de Pombal était d'un commerce facile; ses manières étaient nobles et gracieuses, sa conversation familière et gaie; il parlait beaucoup; rien en lui n'annonçait la fermeté de caractère et la dureté d'âme dont il a donné tant de preuves. Dès les premiers temps de la mission de M. de Saint-Priest, il lui adressa, avec douceur et politesse, une leçon utile. Le ministre de France le pressait de terminer une affaire d'assez peu d'importance et insistait vivement, même avec un peu d'humeur : « Vous êtes jeune, Monsieur, lui dit « M. de Pombal; vous débutez dans la carrière, « permettez à ma vieille expérience et à mon atta- « chement pour vous, de vous donner un conseil. « Vous aurez sûrement des missions plus considé- « rables que celle-ci et de plus grands intérêts à

« traiter; ne mettez jamais aux affaires qu'une vi-
« vacité proportionnée à leur importance. »

En effet, M. de Saint-Priest, en trois ans qu'il passa en Portugal, n'eut point à traiter de questions graves et générales; il veilla aux intérêts du commerce français et de la navigation; il fit rendre justice dans l'occasion aux compatriotes, dont il devait être le protecteur. Il obtint, non sans quelque peine, la liberté de quelques pauvres jésuites français, qui avaient été enlevés à Macao, pêle-mêle avec des jésuites portugais, et qu'on tenait en Portugal dans des cachots, sans même leur rien imputer; tant le marquis de Pombal fut excessif et implacable; changeant en une persécution cruelle la suppression d'un ordre que la politique devait alors regarder comme dangereux, mais dont les membres conservaient tout droit à la justice et à l'humanité.

Au commencement de 1767, M. de Saint-Priest, qui avait obtenu un congé, partit de Lisbonne sur une frégate anglaise, et avant de revenir en France, il passa quelques semaines en Angleterre. Lord Chatham était alors ministre; la France était représentée à Londres par le comte de Guerchi, dont le duc de Praslin, son ami, et qui l'avait fait nommer am-

bassadeur, disait : « Il ne sait pas écrire une lettre, « et c'est encore le meilleur que nous ayons. »

Pendant les trois années d'absence de M. de Saint-Priest, la cour de France avait fort changé d'aspect. Le Dauphin était mort, et peu après madame de Pompadour. Le duc de Choiseul était encore tout-puissant; il avait repris le département des affaires étrangères, en plaçant son cousin, M. de Praslin, à la marine. M. de Saint-Priest espérait recevoir un bon accueil et obtenir un poste supérieur à la mission qu'il venait de remplir; il s'y était bien conduit; chaque année il avait accompli un devoir qui souvent, et à toutes les époques, a été rappelé aux agents diplomatiques, sans que la plupart d'entre eux s'y conforment régulièrement : il envoyait chaque année un rapport, qui résumait toute sa correspondance et les affaires qu'il avait traitées, donnant en même temps des informations complètes sur l'état intérieur du Portugal, sur la cour, le gouvernement, les ministres, les personnages importants et les agents diplomatiques. M. de Choiseul avait été content de ce travail, en avait parlé publiquement et rendu compte au roi, en proposant une gratification de 24 000 fr. pour M. de Saint-Priest.

Il avait demandé d'abord la mission de Copenhague; peu après son arrivée, il fut nommé ministre en Suède, en remplacement du baron de Breteuil, qui passait à la Haye; mais M. de Choiseul lui dit de ne point se hâter de partir.

Il passa une année en France, fit son service dans les gardes du corps, alla voir ses parents en Languedoc, visiter un prieuré qu'il avait en Poitou, s'arrêta quelques jours à Chanteloup, chez M. de Choiseul, et revint à Paris. Ses préparatifs étaient faits, il avait étudié à fond les correspondances et les documents qui pouvaient lui faire connaître la Suède; sa maison était déjà établie à Stockholm, il n'attendait plus que son audience du roi, lorsque M. de Choiseul lui dit : « Savez-vous que [1] Gérard « me propose de vous envoyer à Constantinople; « nous avons là M. de Vergennes, dont les dépêches « sont des amplifications de rhétorique; il nous « faut un ambassadeur qui ait plus d'activité; nous « avons pensé à vous. »

C'était une grande et heureuse surprise pour M. de Saint-Priest. Le duc de Choiseul se proposait depuis assez longtemps de ne point laisser M. de

[1] M. Gérard de Rayneval, premier commis des affaires étrangères.

Vergennes à Constantinople. Le traité de Fontainebleau, en terminant la guerre de sept ans, avait laissé la France dans une mauvaise situation : elle avait été vaincue; et dans sa lutte avec l'Angleterre, elle ne s'était montrée ni grande ni forte. Sur le continent même, elle avait éprouvé de tristes revers et acquis peu de gloire. Une puissance de premier ordre, à qui arrivent de semblables malheurs, se trouve nécessairement abaissée et amoindrie dans son influence. Nous n'avions plus d'alliés que l'Espagne, qui ne pouvait être d'un grand secours; l'Autriche avait éprouvé que notre amitié ne suffisait pas pour lui rendre la prépondérance en Allemagne, ni pour arrêter le progrès de la Prusse. La Russie n'avait aucun avantage à se promettre d'un rapprochement avec nous ; les puissances du second ordre voyaient que nous n'étions plus dominants ; l'Angleterre nous restait hostile. M. de Choiseul, homme d'esprit, mais d'un esprit impatient et léger, se dépitait contre cette situation, et ne se l'avouait peut-être point. Une circonstance importante avait dû lui en démontrer toute la tristesse. L'impératrice de Russie avait mis la main sur la Pologne, y avait envoyé ses troupes; son am-

bassadeur y avait régné, puis elle avait fait élire roi Stanislas Poniatowski, son subalterne favori. M. de Choiseul avait voulu, avait tenté de s'opposer à ce prélude de conquête et de partage, dont la suite était évidente; la Prusse était déjà en connivence; l'Angleterre se montrait parfaitement indifférente; elle était l'alliée du roi de Prusse et craignait peut-être que son intervention, si elle l'exerçait de concert avec nous, contribuât à restaurer notre influence en Europe. Peut-être aussi voyait-elle arriver les embarras et les périls, où allait la jeter la révolte de ses colonies, et ne voulait-elle pas se créer des difficultés sur le continent.

Ce fut par l'Autriche et par la Turquie que le duc de Choiseul essaya d'arrêter la Russie. Il se faisait sur l'une et sur l'autre de grandes illusions, ou, ce qui est pire encore, il voulait se les faire. L'Autriche, tout en continuant ses assurances d'amitié, tout en recherchant un mariage entre le Dauphin et une archiduchesse, se rapprochait du roi de Prusse et de l'impératrice Catherine; elle ne contrariait nullement leurs projets sur la Pologne, voyant bien que pour les accomplir, il faudrait l'admettre au partage. Le cabinet de Vienne ne s'op-

posait point aux progrès de l'influence russe sur la Turquie ; il se refusait à voir que la situation changeait totalement, et que maintenant c'était la Russie qui commençait à se faire craindre de l'Empire Ottoman.

Quant à la Porte Ottomane, il n'y avait aucun moyen de la faire entrer dans le cercle de la politique européenne. Son indifférence et son apathie résistaient à toute suggestion, à tout avertissement. Vainement M. de Vergennes, se conformant aux instructions sans cesse renouvelées qu'il recevait du duc de Choiseul, annonçait au Grand Seigneur et à ses ministres de quel abaissement elle était menacée par la soumission de la Pologne à la Russie, il ne pouvait leur persuader que le choix de tel ou tel prétendant à la couronne de Pologne, importât à la gloire ou au salut de la puissance ottomane. Au moins aurait-il fallu que l'ambassadeur de France eût pour auxiliaire, dans ses démarches, l'internonce autrichien, et c'est ce qui n'était point.

Ainsi Poniatowski avait été élu ; ainsi la Russie continuait à tenir des troupes en Pologne. M. de Choiseul n'en était que plus animé à provoquer une rupture entre la Porte et l'impératrice Catherine. Il

s'était pris d'une sorte d'aversion passionnée contre cette grande et habile souveraine : il s'imaginait que facilement une nouvelle révolution de palais pourrait lui ôter la couronne, comme elle l'avait usurpée, et qu'en lui suscitant de graves embarras, en lui créant des périls, on amènerait sa chute. De sorte que M. de Vergennes avait pour mission expresse d'entraîner la Porte dans une guerre avec la Russie.

C'est à quoi l'ambassadeur voyait de grandes difficultés; tous ses efforts échouaient. Dans cette circonstance, l'inertie musulmane conseillait la Porte très-sagement; le temps était déjà passé, où les armées turques étaient formidables, et pouvaient vaincre ou intimider des armées européennes. Un général russe ne courait plus le risque de se voir enveloppé et d'être contraint à capituler, comme Pierre Ier sur le Pruth. Les progrès de la civilisation avaient perfectionné l'art militaire, établi la discipline, créé une administration plus régulière en Russie. Les Turcs n'avaient participé à aucun de ces avantages, et n'avaient plus ceux qui peuvent appartenir à un peuple barbare. Chez eux, le commandement avait perdu son énergie et l'obéissance son fanatisme.

M. de Vergennes avait, aux yeux de M. de Choiseul, non-seulement le tort de ne point réussir, mais le tort, peut-être plus grave encore, de lui expliquer combien ses projets et ses espérances étaient mal fondés. Il l'entretenait sans cesse de l'indifférence inerte de la Porte Ottomane, du mauvais ordre de son gouvernement et de son administration, de la faiblesse de ses ressources militaires; il rappelait la froideur de l'Autriche à seconder les vues de la France, et remarquait combien il devait convenir au cabinet anglais de voir tout le nord de l'Europe uni contre nous. C'était là ce qui impatientait le duc de Choiseul. Comme il portait dans la politique sa vivacité d'imagination et sa présomptueuse assurance, il croyait mieux savoir les choses que ceux qui étaient chargés de les observer. C'est un avantage qui appartient quelquefois aux hommes d'esprit, mais seulement lorsqu'ils savent examiner froidement et se méfier de leurs idées. Voilà pourquoi les dépêches de M. de Vergennes, encore qu'elles fussent pleines de déférence, de soumission, de zèle à obéir, paraissaient au ministre des amplifications de rhétorique; voilà pourquoi il voulait un autre ambassadeur.

Les instructions données à M. de Saint-Priest devaient donc insister fortement sur la nécessité de faire déclarer la guerre à la Russie par la Porte. M. de Choiseul voulut les lire lui-même au nouvel ambassadeur. C'était probablement pour lui une première lecture, car il s'interrompait parfois pour dire : « Mais cela ne vaut rien. » C'était surtout dans les passages qu'il ne trouvait pas assez significatifs. Ces instructions avaient été écrites par M. Gérard de Rayneval; elles devinrent plus explicites.

M. de Saint-Priest était sur le point de se rendre à son poste, lorsqu'il reçut un billet du comte de Broglie, qui le priait de passer chez lui. Il s'y rendit, et le comte lui remit une lettre de la main du roi : c'était l'ordre de communiquer au comte de Broglie les instructions qu'il venait de recevoir, et de lui transmettre, à l'avenir, copie des dépêches qui lui seraient adressées, ainsi que de ses réponses. Le plus profond secret était commandé en des termes sévères. M. de Saint-Priest répondit respectueusement au roi, en l'assurant de son obéissance.

Cette administration clandestine des affaires étrangères durait depuis vingt ans. Elle avait com-

mencé à propos des prétentions que le prince de Conti avait eues sur la couronne de Pologne. A cette époque des correspondances secrètes, des agents non avoués, des démarches contraires aux instructions officielles, avaient semblé nécessaires. Cette élection, que le roi n'avait peut-être pas souhaitée sincèrement, échoua; mais l'habitude de se mêler des affaires étrangères à l'insu du ministre, et d'échapper au risque de ne pas être instruit de tout, était devenue précieuse au roi. Elle contentait sa curiosité et rassurait sa méfiance. Lors de la guerre de sept ans, le prince de Conti n'ayant pas obtenu le commandement d'une armée, renonça à tout rapport intime avec le roi. Ce fut alors que la diplomatie secrète passa aux mains de Tercier, premier commis des affaires étrangères, et du comte de Broglie, qui, après la mort de Tercier, continua seul à la diriger.

Tous les ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires n'étaient pas initiés à cette correspondance secrète. Certaines missions n'offraient pas assez d'intérêt; d'ailleurs le roi ne se fiait pas à tous ses agents; quelquefois ce n'était pas le chef de mission qui servait de correspondant. Le chevalier

d'Éon fut placé pour cela auprès du comte de Guerchi, à Londres. Ce qui importait surtout au roi, c'est que ce secret fût complétement caché au ministre des affaires étrangères. M. de Broglie avait proposé de le confier au duc de Choiseul; le roi s'y refusa. Le ministre, qui n'ignorait pas qu'une telle correspondance existait, mais qui ne pouvait la saisir, chargea M. de Saint-Priest de la dépister à Constantinople.

S'il faut l'en croire, cette diplomatie occulte avait peu d'importance, et n'était réellement qu'une fantaisie royale, tout au plus un contrôle de la conduite des affaires, qui n'en restaient pas moins sous la direction du ministre. Les dépêches arrivaient au roi, le plus souvent après que le ministre les avait reçues. Les instructions particulières qu'il eût voulu envoyer, seraient parvenues trop tard aux agents. Aucun avantage ne pouvait résulter de cette mystérieuse puérilité; elle compromettait souvent la sûreté du chiffre, et pouvait entraîner dans de fausses démarches les ambassadeurs qui auraient eu assez peu de bon sens pour y chercher la règle de leur conduite. M. de Vergennes avait été aussi dans le secret. Il alla d'abord à Constantinople

comme envoyé extraordinaire, uniquement pour mettre en sûreté les papiers de la correspondance occulte, qu'on aurait pu trouver chez le comte Desalleurs, qui venait de mourir ambassadeur en Turquie. M. de Vergennes fit preuve de capacité dans cette mission temporaire, et devint ambassadeur. Sa correspondance avec le duc de Choiseul n'offre aucun indice qu'il reçût du roi d'autres instructions. Il obéissait avec zèle au ministre. Encore que le roi ne fût point d'avis de pousser les Turcs à la guerre, on voit que l'ambassadeur, dans les motifs qu'il donne de son peu de succès, parle sincèrement et en homme sensé.

M. de Saint-Priest se rendit à Constantinople par terre; il passa quelques jours à Vienne, fut présenté à Marie-Thérèse et à l'empereur Joseph II.

Il était encore loin de Constantinople, lorsqu'il reçut une lettre de M. de Vergennes, qui lui annonçait que la Porte venait de déclarer la guerre à la Russie, et que l'envoyé de cette cour avait été mis aux Sept-Tours.

Ce n'étaient point les conseils et les instances de l'ambassadeur, qui avaient décidé le gouvernement ottoman. Quelques Polonais s'étaient réfugiés dans

un village tartare, au bord du Dniester; des Cosaques les y poursuivirent. Le khan des Tartares, excité par le baron de Tott, consul de France, qui avait pris de l'influence sur lui, représenta le fait comme très-grave. Le grand visir envoya chercher le résident russe et le somma de prendre l'engagement que les troupes russes se retireraient de Pologne. Le ministre refusa; la guerre fut déclarée.

M. de Saint-Priest eut d'abord quelque regret de voir que la tâche, dont l'accomplissement lui était confié, était parvenue à un plein succès, entre les mains de son prédécesseur; il se reprocha de ne pas avoir hâté son voyage. Mais il était homme de sens; en lisant la correspondance de M. de Vergennes, il avait bien vu que réellement cette guerre n'était point souhaitable, que M. de Choiseul se trompait, et que sans doute la Turquie se trouverait fort mal d'une telle entreprise. De sorte que, la première impression une fois passée, il réfléchit qu'il valait mieux, pour lui, ne pas avoir conseillé à la Porte une détermination qui allait être funeste, et que sa position en serait évidemment meilleure.

M. de Vergennes et M. de Saint-Priest passèrent quelque temps ensemble à Constantinople, ayant

en apparence de bonnes relations ; mais un sentiment peu bienveillant se glisse facilement entre le prédécesseur et le successeur ; le moindre incident, la démarche ou l'omission la plus involontaire, devient souvent un motif d'aigreur ; la mauvaise humeur du remplacé s'empare du plus léger prétexte, pour se porter sur le remplaçant. Le grand visir, dans l'audience accordée à M. de Saint-Priest, s'était exprimé en termes flatteurs sur M. de Vergennes ; il oublia d'en faire mention dans sa dépêche ; cette distraction ne fut jamais pardonnée.

Le nouvel ambassadeur porta, sur la situation de l'Empire Ottoman et sur la conduite que la France devait tenir dans ses relations, le même jugement que son prédécesseur ; il ne tarda pas à prévoir avec assurance que cette guerre porterait préjudice à la Turquie. Point d'administration, point de finances ; des populations désobéissantes ; des pachas révoltés ; une armée sans discipline et sans ordre ; l'ignorance complète de la force et des projets de chaque puissance européenne ; l'orgueil du barbare et l'incurie du sauvage ; des souverains abrutis par le sérail et instruits à l'exercice du pouvoir par une vie passée

dans l'emprisonnement; des ministres, des généraux, des amiraux pris dans les classes ignorantes et grossières, intrigants, aventuriers ou favoris, portés au pouvoir par le hasard de quelque petite circonstance : voilà ce qu'était dès lors la Turquie. Peut-être même présentait-elle, à cette époque, l'idée d'un écroulement plus prochain que de nos jours; peut-être l'action que l'Europe a exercée continuellement sur elle depuis cinquante ans; peut-être les tentatives de réformes, dont la nécessité se faisait sentir dès ce temps-là, ont-elles rendu quelque vie à cette puissance défaillante; mieux préservée d'ailleurs par la surveillance attentive que les grandes puissances exercent maintenant les unes sur les autres. Toujours est-il que l'imminence d'un démembrement, ses difficultés et ses dangers pour le repos de l'Europe, commençaient déjà à préoccuper les esprits, et qu'on le croyait imminent. Lorsque M. de Saint-Priest vit l'armée ottomane repoussée et mise en déroute par des corps russes six fois moins nombreux; lorsque la flotte russe, dont il avait, sans pouvoir se faire écouter, annoncé la prochaine arrivée dans la Méditerranée, eut brûlé la flotte otto-

mane à Tschesmé, il lui sembla que le moment était venu de songer au lendemain de cet empire. Un mémoire envoyé par lui à cette époque, indiquait les avantages que la possession de l'Égypte aurait pour la France.

Toutefois, les Russes ne profitaient pas de leurs avantages; leurs armées de terre et de mer étaient loin de ce qu'elles sont devenues depuis. En outre, ils ignoraient le secret de l'inimaginable faiblesse de leur ennemi. Après Tschesmé, ils auraient pu passer les Dardanelles, que rien ne défendait. Plus tard leur armée aurait pu traverser le Balkan. Cette guerre, comme celles, qui depuis ont été faites contre la Turquie, ne devait avoir d'autre résultat que de manifester sa décadence, sa faiblesse et les symptômes avant-coureurs de sa ruine.

Spectateur de cette entreprise, dont il avait mal auguré, et dont le mauvais succès devait évidemment diminuer encore l'influence de la France, M. de Saint-Priest ne trouvait pas, dans sa grande ambassade, un rôle important à jouer. Mais il s'occupait avec zèle des intérêts du commerce. Après la bataille de Tschesmé, l'amiral russe, sous prétexte de blocus, avait pris quelques bâtiments fran-

çais; l'ambassadeur lui envoya son premier secrétaire, pour le prévenir que son gouvernement ne souffrirait point l'interruption de la navigation commerciale, et prendrait, s'il le fallait, les moyens de la faire respecter. Cet avertissement fut entendu; les bâtiments furent rendus, et désormais notre pavillon fut respecté. M. de Saint-Priest avait, en cette occasion, engagé assez gravement sa responsabilité; car il savait avec certitude que si la France envoyait une escadre dans la Méditerranée, l'Angleterre comptait en avoir une deux fois plus nombreuse. Un hasard lui avait donné connaissance de la correspondance de l'ambassade anglaise, et il y avait vu quelles étaient les intentions positives de son gouvernement. Cette protection éclatante donnée à notre navigation procura de grands bénéfices aux armateurs de Marseille, dont les bâtiments furent employés par les négociants de tous les pays. M. de Saint-Priest refusa les intérêts qui lui furent offerts dans ces expéditions.

Cependant le duc de Choiseul avait de l'humeur, en voyant cette guerre tourner tout autrement qu'il ne voulait. Il envoya l'ordre de traiter, avec la Porte sur de nouvelles bases, et de préparer une alliance.

Le gouvernement ottoman était très-disposé à écouter toute offre, qui pourrait le tirer de la mauvaise position, où il était. M. de Saint-Priest répondit qu'il avait déjà été fort tenté d'user des pleins pouvoirs, dont on l'avait muni à son départ, pour conclure sur-le-champ. M. de Choiseul, qui allait sortir du ministère, craignit d'engager une telle affaire, quand il ne pourrait plus la suivre; aussi dit-il hautement que M. de Saint-Priest était heureux de ne pas s'être avancé davantage, car il aurait été désavoué.

Ce fut vers la fin de 1770 que Louis XV, à son grand regret, ne pouvant décider M. de Choiseul à bien vivre avec madame Dubarry, changea son ministère. M. de la Vrillière eut d'abord, par intérim, le portefeuille des affaires étrangères. Pendant les six mois qu'il le garda, l'ambassade de Constantinople ne reçut pas une seule dépêche politique.

Le duc d'Aiguillon, qui fut le principal ministre, ou, pour parler plus exactement, le chef de l'intrigue qui avait renversé M. de Choiseul, était un homme d'esprit; mais il n'en avait pas assez pour motiver ses façons dures et tranchantes. Il s'était fait détester en Bretagne, où son caractère lui avait attiré beaucoup de désagréments et d'embarras. Le

despotisme n'est pas une arme à l'usage de tous. Pour ceux qui ne sont pas vraiment habiles, une ferme volonté n'est qu'une parodie et un danger. M d'Aiguillon était surtout mal placé aux affaires étrangères, où il faut non pas commander, mais traiter.

En outre, il était peu discret. Le gouvernement ottoman, voyant que la France tardait à l'aider dans ses embarras, à le secourir dans son péril, s'était adressé à la cour de Vienne. M. de Saint-Priest découvrit cette négociation et sut qu'elle était venue à conclusion. Une alliance avait été signée, et la Porte avait même payé d'avance une partie du subside stipulé. Le duc d'Aiguillon, informé par M. de Saint-Priest, ne comprit pas combien le secret était essentiel. L'Autriche avait de grands ménagements à garder avec la Russie et la Prusse. Il fallait la laisser s'engager, jusqu'au point de ne pouvoir reculer. Le ministre en parla à l'ambassadeur d'Autriche, qui en informa aussitôt le prince de Kaunitz. La négociation fut désavouée, et le traité ne reçut point de ratification. Les Turcs venaient d'éprouver de nouveaux échecs ; d'ailleurs l'intime liaison des trois puissances du Nord se resserrait de

plus en plus. L'empereur Joseph avait eu une entrevue avec le roi de Prusse et avait subi toute l'influence de son esprit et de sa renommée. Le vieux Frédéric, en le rassurant contre les progrès de la Russie, en lui promettant que la Prusse y serait toujours aussi opposée que l'Autriche, sut l'engager à se rapprocher complétement de l'impératrice Catherine. Là fut sans doute convenu le premier partage de la Pologne.

Le duc d'Aiguillon, voyant les Turcs ainsi abandonnés par l'Autriche, ne réfléchit point que ce n'était certes plus le moment de se mettre en avant pour eux. Il chargea M. de Saint-Priest d'annoncer à la Porte que le roi faisait armer à Toulon une flotte de douze vaisseaux, et allait l'envoyer dans la Méditerranée. Il croyait que cette menace déterminerait la retraite de l'escadre russe, et ne voulut point se souvenir que l'Angleterre était d'avance résolue à se montrer, dans les mers du Levant, avec des forces supérieures. L'ambassadeur, qui savait ce qui allait advenir de la démarche qu'on lui prescrivait, l'atténua de son mieux, afin de ménager un peu l'honneur de la France, qui allait se trouver compromis. En effet, l'ambassadeur d'An-

gleterre en France tarda peu à déclarer, au duc d'Aiguillon, qu'une escadre anglaise allait être envoyée dans l'Archipel; ajoutant que la présence simultanée des forces navales des deux puissances pourrait amener des commencements d'hostilités. Le ministre prescrivit le désarmement, et donna pour prétexte au conseil du roi et au public, que les affaires de la Suède exigeaient la présence d'une escadre française, qu'il n'envoya pas plus dans la Baltique que dans l'Archipel.

Le gouvernement ottoman était déjà si abaissé, qu'il ne se plaignit même point de ce manquement aux promesses, qui venaient de lui être faites. Tout au contraire il écoutait, avec humilité, les représentations que M. de Saint-Priest lui adressait sans cesse sur la mauvaise administration, sur l'ignorance des officiers, sur l'absence des plus simples notions de l'art militaire. La justice de ces reproches était souvent comprise, surtout après les revers; mais il n'eût pas moins fallu que le génie de Mahomet second, ou de Soliman, pour accomplir des réformes repoussées par le fanatisme des populations, par la paresse insouciante de tous les agents publics, et l'opposition des Ulémas. Le despo-

tisme régnant sur l'anarchie annule la vie d'une nation, plus qu'aucune autre situation politique.

Toutefois, ce fut à ce moment que l'ambassadeur fit accepter à la Porte, un commencement d'amélioration dans l'artillerie. Le baron de Tott y fut employé. On envoya de France quelques sous-officiers et ouvriers. Une fonderie fut établie à Constantinople; on forma un corps d'artilleurs.

C'était en 1771, pendant un armistice; la Russie désirait aussi la fin de cette guerre; elle s'apprêtait au partage de la Pologne. La révolte des paysans, sous Pugatchef, avait été un événement fâcheux et menaçant; les prisonniers turcs avaient porté la peste jusqu'à Moscou. Le duc d'Aiguillon avait désiré un rapprochement, et ses avances avaient été accueillies. Au commencement de 1772, la médiation des cours de Vienne et de Berlin fut acceptée. Des conférences furent ouvertes à Fokcham, en Moldavie. Le baron de Thugut, internonce d'Autriche, qui était ami de M. de Saint-Priest, et le colonel Zégelin, ministre de Prusse, y représentaient leurs gouvernements. Rien ne fut conclu; les Turcs ont pour pratique constante de ne jamais consentir à une cession de territoire, autrement qu'à la der-

nière extrémité; et les Russes voulaient le prix de leurs victoires.

En 1773, les Turcs obtinrent quelques succès. Une division russe, qui avait imprudemment passé le Danube, fut forcée de capituler; son commandant, le prince Pierre Repnin fut amené en triomphe à Constantinople et mis aux Sept-Tours. Les Russes assiégèrent Silistrie, furent contraints à lever le siége, et sans la malhabileté d'un général turc, auraient encore une fois perdu un corps d'armée; ils éprouvèrent aussi un échec devant Varna.

Cette campagne attira l'attention de toute l'Europe et y répandit le nom du grand visir. En France surtout, on commença à s'exalter sur cette renommée nouvelle: Muzem Oglou devait nécessairement être un grand homme; Rhulières, qui travaillait à son histoire de Pologne, écrivit à M. de Saint-Priest lui demandant quelques informations précises. L'ambassadeur voyait de trop près les hommes et les événements pour s'engouer de la sorte. Le peu de troupes que les Russes avaient employées, les fautes de leurs généraux expliquaient les avantages que les Turcs avaient obtenus, et dont ils avaient très-mal profité. M. de Saint-Priest enga-

gea Rhulières à ne point se presser de faire au grand visir une réputation, qui pourrait bien s'éclipser à la campagne prochaine. Il reste encore dans le livre de Rhulières quelques traces de son premier enthousiasme ; son siége était fait.

Le sultan Mustapha III mourut au commencement de 1774. Son successeur Abdul Hamid, avait été enfermé depuis l'âge de cinq ans; il en avait cinquante lorsque, sortant du sérail pour la première fois, pâle et étiolé par la prison, il apparut à la mosquée d'Éyoub pour ceindre le sabre de Mahomet. Depuis l'imbécile Ibrahim, jamais souverain aussi inepte n'avait régné sur l'Empire Ottoman.

Comme cela était à prévoir, les Russes avaient pris de meilleures mesures. Leur armée était commandée par le général Kamensky, dont le nom a depuis été répété quelquefois dans les grandes guerres contre la France. Il passa le Danube, remporta une première victoire; le grand visir était enfermé dans le camp de Schumla, il y fut bloqué. Pour sauver son armée, il demanda la paix; elle fut impérieusement dictée par le prince Nicolas Repnin, dans le traité de Kainardgi.

A ce moment même, M. de Saint-Priest appre-

nait la mort de Louis XV. Il devait beaucoup à ses bontés; il avait été dès sa jeunesse, encouragé par le bon accueil de ce prince. Cette nouvelle lui fut triste; en même temps il s'inquiétait des ministres et des conseillers, dont pourrait s'entourer le nouveau roi. Sa surprise fut grande en apprenant que la première place dans la confiance de Louis XVI était accordée à M. de Maurepas. Le choix de M. de Vergennes pour les affaires étrangères fut aussi très-inattendu; il était resté deux ans sans être employé par le duc de Choiseul; aussitôt après la chute de ce ministre, pendant l'intérim de M. de la Vrillière, le comte de Broglie avait proposé au roi de l'envoyer en Suède. C'était en ce moment une mission importante; le roi Gustave III tentait alors de rétablir l'autorité royale dans le pouvoir et les priviléges, que les États du royaume avaient enlevés à ses prédécesseurs; l'appui du roi de France pouvait l'aider dans ce dessein. S'acquitter avec mesure, convenance et habileté, d'une telle ambassade, était une tâche difficile; elle ne fut pas au-dessus de M. de Vergennes. Il était en rapports polis et en confiance apparente avec M. de Saint-Priest; ils avaient entretenu une correspondance, qui

était même devenue plus exacte, lorsque M. de Vergennes était allé en Suède. Au vrai, aucun des deux ne pouvait compter sur la bienveillance de l'autre.

C'est ce qui fut évident dès que commencèrent leurs rapports officiels. On s'attendait à Constantinople à voir arriver un ambassadeur extraordinaire, envoyé par la cour de Russie ; il était à craindre que pendant son séjour, il ne s'élevât quelque difficulté de préséance avec l'ambassadeur de France. La Porte inclinait à donner, en ce cas, raison à l'ambassadeur extraordinaire. M. de Saint-Priest écrivit au comte de Vergennes, en lui annonçant la possibilité de cette contestation. Comme en même temps il désirait un congé, il ajoutait qu'en le lui envoyant sur-le-champ, toute occasion de conflit serait évitée. Le ministre répondit : « Le roi « s'attend, Monsieur, que vous soutiendrez les « droits de sa couronne, et que vous braverez les « atteintes qu'on pourrait y porter. » L'ambassadeur répliqua en demandant des instructions précises sur une question, que M. de Vergennes devait connaître mieux que personne ; il ne reçut aucune réponse.

Le prince Nicolas Repnin, le même qui avait

montré en Pologne tant de hauteur et d'arrogance, arriva comme ambassadeur extraordinaire; ce choix fut une très-heureuse circonstance. Lorsque son frère, le prince Pierre, avait été fait prisonnier et enfermé aux Sept-Tours, M. de Saint-Priest avait reçu du duc d'Aiguillon l'instruction de s'employer à obtenir sa liberté. C'était au moment où la cour de France voulait se rapprocher de la Russie; le prince Nicolas Repnin se trouvait alors à Paris, et avait sollicité ce bon office. M. de Saint-Priest y avait mis beaucoup de zèle; ses démarches avaient eu un prompt succès. En attendant que le prince Pierre Repnin pût s'embarquer pour Trieste, il lui avait offert l'hospitalité, et l'avait gardé un mois à l'ambassade. Lorsque son frère arriva à Constantinople, il témoigna sa reconnaissance à M. de Saint-Priest, se lia d'amitié avec lui, et ils évitèrent toute occasion de conflit au sujet de la préséance.

L'année précédente, en 1774, M. de Saint-Priest s'était marié; il avait épousé Constance-Wilhelmine de Ludolph, fille du comte de Ludolph, ministre de Naples à Constantinople, d'une noble et ancienne famille de l'Empire. Il vivait depuis plusieurs années en intimité avec ses parents; elle était belle et il

savait ce qu'elle avait de charme et de mérite. Elle a fait le bonheur de sa vie pendant trente-trois ans, et ce souvenir remplissait encore son cœur, ainsi qu'il l'écrivait avec attendrissement, bien peu de temps avant sa mort.

Au mois d'octobre 1776, M. de Saint-Priest, après avoir obtenu un congé, s'embarqua sur une frégate qui lui avait été envoyée. Madame de Saint-Priest était avec lui, et il emmenait aussi son fils aîné; le second, qui n'avait que six mois, fut confié aux soins de sa grand'mère, la comtesse de Ludolph. Il relâcha à Malte, où il fut reçu avec de grands honneurs et une bienveillance empressée; c'était surtout dans l'intérêt de son frère [1] qu'il avait voulu s'y arrêter, et il obtint pour lui le commandement d'une galère. Après quelques jours passés à Malte, il se rembarqua; pendant la traversée, il eut le malheur de perdre son fils.

Arrivé à Marseille, il y reçut un grand accueil; le corps municipal vint solennellement le remercier des services qu'il avait rendus au commerce; le soir, au théâtre, il fut applaudi avec enthou-

[1] Charles-Antoine-Fulcrand-Emmanuel-Languedoc de Guignard de Saint-Priest, né en 1738, mort chambellan de l'empereur d'Autriche, à Goritz en 1822.

siasme. De Marseille il se rendit à Montpellier, où il passa six semaines dans sa famille. Il était cependant pressé d'être à Paris, où il pouvait craindre d'être dépaysé, après huit ans d'absence; quand tout avait changé, souverains, ministres et courtisans; quand le présent devait ressembler d'autant moins au passé, que la couronne avait été transmise de l'aïeul au petit-fils, franchissant l'intervalle d'une génération.

Il n'eut point à se plaindre de l'accueil de M. de Vergennes, mais il lui attribua la réception glaciale qu'il trouva près du Roi; il aurait pu l'imputer au caractère timide, contraint et parfois maussade de Louis XVI. La reine fut presque embarrassée de la façon, dont était reçu un homme distingué, un serviteur utile; elle s'efforça, comme il lui arrivait souvent, de réparer la gaucherie du Roi, et voulut même la justifier, en parlant de la froideur habituelle de ses manières. Elle était prévenue favorablement pour M. de Saint-Priest, par la correspondance de sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse. En diverses occasions, il avait, pendant son ambassade en Turquie, rendu de bons offices à la cour de Vienne. La reine montra aussi

une bienveillance aimable à madame de Saint-Priest; comme elle était étrangère, sa présentation fut un sujet de curiosité. « Je l'ai trouvée jolie et très-bien mise, » disait la reine.

Bientôt il sembla à M. de Saint-Priest que sa présence à Paris inquiétait M. de Vergennes. Quelques affaires relatives à son ambassade furent réglées sans lui montrer assez d'égards. Les bonnes grâces de la reine donnaient peut-être au ministre l'idée que M. de Saint-Priest pourrait encore une fois lui succéder; on parlait quelquefois à la cour du baron de Breteuil et de M. de Saint-Priest, comme de candidats possibles pour le département des affaires étrangères.

A ce moment mourut l'électeur de Bavière; c'était un grand événement pour l'Allemagne. Il ne laissait point d'héritier direct, et l'on pouvait prévoir une guerre; M. de Vergennes ne faisait qu'accomplir son devoir, en disant au Roi que, dans une telle conjoncture, il convenait que les ambassadeurs fussent à leur poste. Cela était évident pour le baron de Breteuil, ambassadeur à Vienne, aussi ne fit-il pas une objection; mais il fit remarquer au ministre que ce n'était pas chose

urgente pour l'ambassadeur en Turquie; que M. de Saint-Priest venait d'arriver après une très-longue absence; qu'il avait à régler des affaires de famille et de fortune, pour lesquelles il allait même quitter Paris, pendant presque tout son congé; M. de Breteuil crut remarquer que cette dernière considération avait un effet décisif.

M. de Saint-Priest ne voulut point s'éloigner avant d'avoir présenté ses hommages à l'empereur Joseph II, qui voyageait en France. Il avait eu l'honneur de le voir à Vienne, en se rendant à Constantinople. Ce fut la reine elle-même qui fut son introductrice près de l'empereur son frère; ou, pour raconter plus exactement, elle aperçut M. de Saint-Priest dans la galerie de Versailles, l'appela et lui dit avec sa grâce accoutumée : « Je veux vous « présenter M. le comte de Falkenstein. »

Un autre jour, l'Empereur se promena longtemps avec lui sur la terrasse; la conversation fut sérieuse et intéressante. Déjà on avait commencé à dire que Joseph II s'associait volontiers aux idées de l'impératrice Catherine sur le démembrement de la Turquie. A tout hasard, M. de Saint-Priest chercha à lui démontrer que la conservation de l'Empire

Ottoman était dans l'intérêt de l'Autriche; les provinces limitrophes de la Hongrie sont, disait-il, pauvres et dépeuplées; il y a un avantage manifeste à être séparé d'un peuple barbare par de grands espaces déserts, et à ne point se trouver en contact immédiat avec des populations sans civilisation et sans police. En se donnant la possession de semblables pays, avant que la Hongrie fût suffisamment peuplée, riche et commerçante, la prospérité de ce royaume en serait indéfiniment retardée; car la population, la culture, les améliorations de toute sorte, auraient à se disperser sur une surface beaucoup plus vaste; il faudrait donc commencer par laisser la Hongrie se développer et se civiliser par les bienfaits d'une longue paix. Il ajoutait que pour morceler l'Empire Ottoman, l'Autriche aurait à s'entendre et à s'unir avec la Russie, et que c'était s'exposer à de graves inconvénients; la Russie n'avait déjà que trop de moyens d'avoir influence dans les provinces, où les populations sont avec elle en rapport de race et de religion.

L'empereur Joseph écoutait ces raisonnements sans les contredire, et paraissait même les trouver

justes; mais ses intentions étaient fixées : il voulait agir de concert avec l'impératrice Catherine; il y était surtout décidé par le désir de rompre l'union du roi de Prusse et de la Russie; rien ne le gênait plus que cette alliance intime. « Tant que ce diable « d'homme vivra, disait-il en parlant de Frédéric, « il n'y aura moyen de rien faire. » Ce génie lui imposait beaucoup.

M. de Saint-Priest partit pour ses terres. Il était venu en France avec le désir bien arrêté de ne plus retourner à Constantinople. Il espérait, ou s'arranger une bonne et convenable situation à Paris, ou passer à une ambassade moins éloignée et plus européenne. Il voyait que M. de Vergennes le traverserait dans ce projet; toutefois une occasion se présenta, qui pouvait lui donner l'espoir de réussir. Le comte d'Adhémar, ministre de France à Bruxelles, était fort ami du comte de Vaudreuil et de la duchesse de Polignac, par conséquent protégé par la reine, et, quoique médiocre et frivole, estimé assez haut dans cette société. Il eut envie de l'ambassade de Constantinople; étant assuré de l'appui de la reine, il s'informa de M. de Saint-Priest s'il lui convenait de la quitter et à

quelles conditions. M. de Saint-Priest demanda la promesse positive de la première grande ambassade qui viendrait à vaquer à Rome, Madrid, Londres ou Vienne, et en attendant une place de conseiller d'État d'épée. Le comte d'Adhémar lui témoigna le désir d'avoir une note, où seraient mentionnées ces intentions; il promit de n'en faire aucun autre usage que de la montrer à la duchesse de Polignac. La reine, selon sa promesse, parla à M. de Vergennes; le ministre répondit que c'était un poste de grande importance; qu'il y fallait un homme éprouvé; que M. de Saint-Priest y avait déjà rendu de grands services, et que M. d'Adhémar n'avait encore acquis aucun titre à lui succéder. La reine était vive à servir ses amis; mais dès qu'un ministre lui alléguait gravement et de bonne foi l'intérêt de l'État, ce n'était pas sa coutume, du moins à cette époque, d'insister sur ce qu'elle souhaitait. M. de Saint-Priest alla trouver le comte de Vergennes; il lui raconta comment la chose s'était passée entre M. d'Adhémar et lui, et l'assura qu'il était disposé à retourner à Constantinople. Mais comme cette espèce de petite intrigue était entièrement mise sur le compte de M. d'Adhé-

mar, la duchesse de Polignac voulut qu'il n'en eût pas seul la responsabilité, et montra la note écrite de la main de M. de Saint-Priest. Le Roi en fut informé, cela lui déplut. Il commençait à se montrer plus accueillant; cet incident lui rendit toute sa froideur, et il en conserva longtemps une prévention injuste contre M. de Saint-Priest, qui se résigna à retourner à son ambassade.

Il y revint par mer, et débarqua à Constantinople vers le milieu de l'année 1778. Les circonstances politiques de l'Europe avaient changé et donnaient à l'ambassadeur de France une position plus importante et plus active. Notre gouvernement s'était décidé à reconnaître l'indépendance des colonies anglaises de l'Amérique du nord et à leur envoyer des secours; la guerre venait d'être déclarée. Depuis beaucoup d'années cet événement était prévu; le duc de Choiseul avait, pendant tout son ministère, fixé son regard sur cette probabilité. Peut-être aurait-il dû l'attendre avec plus de patience et de calme, en lui subordonnant toute sa conduite. S'il eût été à la tête des affaires, lorsque éclata la révolution d'Amérique, il eût sans nul doute pris la même détermination que Louis XVI et M. de Vergennes,

peut-être même plus tôt. Depuis, et sous l'empire de préoccupations, qui appartiennent à une époque postérieure, cet appui éclatant, donné à des provinces révoltées et à l'établissement des constitutions les plus républicaines qui aient jamais été rêvées, fut proclamé une grande faute; on lui attribua une influence exagérée sur notre propre révolution, qui devait résulter de tant d'autres causes. En se reportant à cette époque, il est manifeste que tout ministre, que tout roi de France auraient agi de même. Nous avions de tristes échecs à réparer; la paix de 1762 avait été acceptée avec résignation; notre position en Europe n'était pas ce qu'elle doit être; l'opinion publique était animée à trouver une revanche; le dévouement de M. de Lafayette et de quelques Français à la cause américaine avait sympathiquement ému les esprits, bien avant que le gouvernement se décidât; l'inaction, en une telle circonstance, eût passé pour honteuse et inepte. Ou l'Angleterre, ce qui est probable, eût dompté ses colonies, ou elle eût été obligée de leur faire de larges concessions. Dans l'une et l'autre de ces hypothèses, un blâme sévère se serait élevé de toutes parts contre ceux

qui auraient manqué une telle occasion. En outre, il n'y avait point à redouter de rupture avec les puissances du continent; la question n'importait qu'à l'Angleterre. Dans ce temps-là, aucun intérêt relatif à la politique intérieure des États, aucun souvenir récent de conquête et de domination ne disposait l'Europe contre la France. Il se trouvait même qu'à ce moment la Prusse et l'Autriche étaient en hostilité déclarée au sujet de la succession de Bavière.

Telle était la nouvelle situation, qui assignait à M. de Saint-Priest un rôle plus élevé que pendant son premier séjour.

Le gouvernement ottoman avait, par le traité de Kaïnardgi, cédé à la Russie les ports de Kertch et de Jenikaleh. L'indépendance de la Crimée avait aussi été reconnue. Il était facile de voir qu'avant peu la presqu'île et la côte de la mer Noire seraient conquises. Déjà le khan avait reçu des garnisons russes dans quelques-unes de ses villes. La Porte voulut très-imprudemment, et sans chance de succès, tenter un effort pour sauver la Crimée. Les ministres ottomans s'étaient persuadé que l'apparition d'une escadre turque, à la côte, serait le signal d'un sou-

lèvement des Tartares. La cour de Russie avait eu connaissance de l'armement; les précautions nécessaires avaient été prises; l'escadre turque revint, après la plus inutile démonstration. Une pareille tentative devait amener une rupture, et la Porte en eut grande épouvante. M. de Saint-Priest, en quittant la France, avait reçu pour instruction de s'employer à prévenir une collision entre les deux puissances. Il trouva la Porte empressée et implorant une médiation. De son côté, la Russie désirait éviter la guerre, qui ne lui était nullement nécessaire pour arriver à ses fins. M. de Saint-Priest n'avait point de pouvoirs formels. Il donna connaissance à M. de Vergennes, et aussi au ministère russe, des propositions de la Porte.

Pendant ce temps-là le cabinet de Vienne craignait de voir la Russie intervenir dans les affaires d'Allemagne, et envoyer au roi de Prusse le corps auxiliaire stipulé par le traité d'alliance conclu précédemment entre Frédéric et l'impératrice Catherine. Ainsi une guerre, ou du moins l'appréhension d'une guerre, qui eût embarrassé la Russie, était pour l'Autriche une circonstance heureuse. La cour de Vienne agit donc de son mieux sur le cabinet

français pour qu'il n'y eût pas de médiation. L'influence de la reine Marie-Antoinette allait croissant et commençait à compter dans les affaires. M. de Vergennes écrivit à l'ambassadeur d'arrêter la négociation. M. de Saint-Priest en éprouva quelque surprise; il se borna à ne rien dire et à ne se point presser, assuré qu'il aurait bientôt à reprendre cette affaire. Il craignait que la Porte ne sollicitât, à notre défaut, la médiation de l'Angleterre, et pensait que la guerre entre l'Autriche et la Prusse ne deviendrait pas réelle. Des conférences à Teschen étaient déjà ouvertes. Il pria le baron de Breteuil de lui expédier un courrier, dès que l'arrangement entre les deux puissances allemandes serait signé. La nouvelle ne tarda point; aussitôt après M. de Saint-Priest amena la conclusion de la convention d'Aïnali-Cavac, qui interprétait le traité de Kaïnardgi. La dépendance du khan des Tartares envers le Grand Seigneur, lieutenant des califes, fut reconnue, seulement quant à la hiérarchie religieuse.

L'impératrice Catherine témoigna à M. de Saint-Priest sa satisfaction avec magnificence. Elle chargea le prince Bariatinski, son ambassadeur à Paris,

de demander au Roi son agrément, afin de donner à M. de Saint-Priest le cordon de Saint-André avec la plaque en diamants et une boîte de trente mille roubles. Elle aimait à s'attacher par un lien de reconnaissance les hommes distingués de chaque pays, et mettait à conquérir leur suffrage une bonté gracieuse, qui est restée en tradition à ses descendants.

L'Espagne désira conclure avec la Porte un traité de commerce et de navigation. Le grand visir consulta M. de Saint-Priest, qui donna un avis favorable et en décida ainsi la conclusion.

La guerre entre l'Angleterre et la France troubla peu la navigation commerciale de la Méditerranée. Les Anglais n'avaient point Malte alors, et quelques frégates françaises en croisière suffisaient pour protéger le commerce. Ce fut à cette époque que commencèrent les relations entre Marseille et la mer Noire. MM. Anthoine formèrent un établissement à Kherson ; M. de Saint-Priest obtint pour eux des avances du gouvernement français et la protection du gouvernement russe. Ce commerce se fit d'abord par des bâtiments grecs portant pavillon russe.

L'impératrice Catherine tarda peu à accomplir son dessein de conquérir la Crimée. L'invasion fut

décidée et annoncée. La Porte n'avait aucun moyen de résistance. M. de Saint-Priest en écrivit à sa cour, et représenta les graves conséquences d'une conquête, qui mettait une armée et une flotte russes à vingt-quatre heures de Constantinople. C'était l'établissement définitif de la domination russe sur l'Empire Ottoman. M. de Vergennes fut, comme on peut croire, ému de cette nouvelle; il en rendit compte au conseil du Roi. Il fut prescrit au ministre du Roi à Saint-Pétersbourg, de faire de sérieuses représentations sur cette entreprise, en feignant de la considérer seulement comme une mesure temporaire provoquée par quelque différent nouveau entre les deux empires; en ce cas, le Roi offrait sa médiation. Cette instruction fut communiquée à M. de Saint-Priest; en même temps, il lui était recommandé d'encourager la Porte à résister. M. de Vergennes écrivait en outre une lettre particulière à M. de Saint-Priest, où il lui disait : « Dans une pareille circonstance, M. le comte, insisterez-vous encore sur « votre rappel? » En effet, M. de Saint-Priest, de plus en plus convaincu du peu de bienveillance du ministre, ne comptant plus sur lui pour obtenir soit une autre ambassade, soit une situation convenable

en France, avait, peu auparavant, demandé un successeur.

La paix avait été conclue entre l'Angleterre et la France. Les différends entre l'Autriche et la Prusse étaient terminés par le traité de Teschen. L'empereur Joseph était d'accord sur les affaires de Turquie avec l'impératrice Catherine; elle avait donc très-bien pris son moment. Elle répondit qu'ayant de légitimes motifs pour réunir la Crimée à son empire et le Roi venant de témoigner qu'il n'en pensait point ainsi, elle ne pouvait accepter sa médiation; mais qu'elle ne refusait point ses bons offices s'il voulait engager le gouvernement ottoman à céder volontairement cette province.

Une telle réponse était vraiment dérisoire. M. de Vergennes n'eut toutefois rien de mieux à faire que de la prendre au sérieux. Il prescrivit à M. de Saint-Priest de décider la Porte à ce sacrifice. Si l'on n'eût pas agi ainsi, la France aurait semblé à la fois isolée et impuissante; car l'Angleterre avait donné cette même mission à son ambassadeur. Le grand visir souscrivit la cession de la Crimée : « C'est ma mort que je signe, » disait-il. Il fut étranglé quelques mois après.

Pendant le cours de cette négociation, les rapports de M. de Saint-Priest avec le comte de Vergennes s'étaient singulièrement aigris. En même temps que le ministre écrivait à l'ambassadeur en termes flatteurs pour l'engager à conserver son poste, une promotion nombreuse de chevaliers de l'ordre comprenait trois ambassadeurs moins anciens que M. de Saint-Priest. Déjà il avait éprouvé un sensible regret, en recevant l'ordre de Russie, de ne point être décoré de l'ordre de France. Cette nouvelle omission l'avait mécontenté; il avait insisté pour obtenir son rappel, et écrit une lettre particulière au ministre, lui disant qu'il ne trouvait point convenable d'être à Constantinople, portant l'ordre d'un souverain étranger, dont il avait sans cesse à discuter les intérêts et les prétentions, sans être en même temps honoré de la première décoration de son propre pays.

Une autre préférence contribuait au mécontentement de M. de Saint-Priest; le comte d'Adhémar, à qui M. de Vergennes avait refusé l'ambassade de Turquie, et dont il avait porté un jugement sévère et juste, sans avoir acquis un titre de plus, sans avoir donné une preuve de capacité, venait d'être,

par l'insistance de la reine, nommé ambassadeur à Londres.

M. de Vergennes avait répondu officiellement à M. de Saint-Priest que le Roi lui donnerait un successeur. A ce moment la conclusion de l'affaire de Crimée ne pouvait plus présenter un doute. L'ambassadeur écrivit alors que la France se trouvant seule contre cette cession, ne pourrait point l'empêcher; qu'ainsi il avait cessé de conseiller à la Porte une résistance inutile, ou que du moins il n'avait mis aucune insistance ni vivacité dans son langage.

C'était précisément de la même manière que M. de Vergennes avait jugé la situation; et pourtant, à l'instant où il prescrivait à l'ambassadeur de s'employer pour décider la Porte à se résigner, il disait au Roi que M. de Saint-Priest s'était montré faible, qu'il avait pris à cœur les intérêts de la Russie, et qu'il était plutôt au service de l'Impératrice qu'au service du Roi. « Ce n'est pas un ambassadeur de « France que nous avons à Constantinople, c'est un « ambassadeur de Russie. »

Il fut bientôt remplacé. M. le comte de Choiseul-Gouffier lui fut donné pour successeur; c'était encore un choix dicté par la société de la reine. On

s'en étonna à Constantinople : il venait de publier le premier volume de son voyage, où il appelait de tous ses vœux l'indépendance de la Grèce. Les instructions, qui lui furent données, étaient dans un sens entièrement différent. Il était chargé de témoigner à la Porte tout l'intérêt que la France lui portait. M. de Vergennes voulait faire oublier l'abandon où il venait de laisser la Turquie, et le peu de résistance qu'il avait tenté contre la prise de possession de la Crimée par la Russie. C'était à la nécessité qu'il avait cédé ; mais il lui convenait mieux de donner à croire en France, et même à Constantinople, que M. de Saint-Priest avait manqué à sa mission et avait accompli mollement les instructions qu'il avait reçues.

M. de Choiseul, dans le peu de temps qu'il passa avec son prédécesseur, affecta de lui montrer une froide réserve et de n'entrer nullement en communication avec lui ; il remit même, aussitôt après le départ de M. de Saint-Priest, un mémoire à la Porte, où il s'annonçait comme empressé à réparer les torts de l'ambassadeur qu'il venait remplacer. Dix ans plus tard, se retrouvant tous deux émigrés à Saint-Pétersbourg, M. de Choiseul crut de-

voir publiquement s'excuser de la conduite qu'il avait eue envers M. de Saint-Priest; probablement elle lui avait été indiquée en prenant connaissance des affaires de l'ambassade, et avait pu voir combien M. de Vergennes avait été injuste, soit par calcul politique, soit par amour-propre de ministre. La conduite et la correspondance de M. de Saint-Priest, pendant sa longue ambassade en Turquie, sont restées traditionnellement en grande recommandation au département des affaires étrangères.

Au mois de janvier 1785, M. de Saint-Priest revint en France; de Marseille, où il avait débarqué, il alla d'abord voir ses parents à Montpellier, puis arriva à Versailles. M. de Vergennes le reçut froidement, et le conduisit chez le Roi, qui lui fit aussi un accueil glacé, et lui adressa une question insignifiante. M. de Saint-Priest lui présenta un mémoire, où il rendait un compte complet de son ambassade; le Roi le remit à l'instant même au ministre, qui en avait, ainsi qu'il convenait, reçu d'avance une copie.

Il aperçut bientôt quelle était sa situation; il sut que, sans la bonté de la reine, le Roi ne lui aurait peut-être pas même accordé une audience. Il se

trouvait dans une sorte de disgrâce, comme s'il avait réellement encouru un blâme sévère. Blessé d'une telle injustice, il s'adressa au baron de Breteuil, son ancien collègue d'ambassade, son ami depuis vingt ans, le confident mutuel des griefs que l'un et l'autre avaient eus autrefois contre M. de Vergennes. Il était alors ministre de la maison du Roi, et se borna à répondre : « M. de Vergennes et moi nous sommes « promis de ne point nous mêler de ce qui concerne « nos départements respectifs. »

Il n'y avait évidemment rien à faire qu'à attendre. M. de Saint-Priest quitta Paris pour ses terres. Bientôt il fut appelé à Montpellier par une maladie grave de son père. Les adieux que le vieillard mourant fit à sa famille réunie, les témoignages de reconnaissance et de vénération d'une province dont il était administrateur depuis trente-trois ans, l'accomplissement calme et pieux des derniers devoirs de la religion furent des scènes touchantes et douloureuses. Toutefois, une amélioration imprévue sembla promettre un retour complet à la santé. Sur la foi des médecins, M. de Saint-Priest s'éloigna; une rechute se déclara, et il ne put assister aux derniers moments de son père.

Le nom de ce digne magistrat n'a point conservé de renom au delà de sa génération. Modeste et sans ambition, il ne chercha point à s'élever, ni à mettre à profit la réputation de sage et habile administrateur, dont il jouissait. Plusieurs fois, et peut-être à son insu, il fut question de l'appeler au ministère. Le duc de Choiseul, dans un mémoire qu'il adressa au Roi, en 1765, à la suite d'une intrigue dirigée contre lui, parle de M. de Saint-Priest, comme d'un des successeurs qu'on avait voulu lui donner. Après la mort du Dauphin, on trouva dans ses papiers une note qui montre que ce prince avait une opinion favorable de MM. de Saint-Priest, et les classait au nombre des hommes, à qui il destinait sa confiance. « MM. de Saint-Priest se sont avancés par madame « de Pompadour, écrivait-il (et en cela il se trom- « pait); ils ont de la capacité et le désir de s'avancer. « Le père doit être distingué du fils et du chevalier; « celui-ci peut devenir un jour très-utile. »

Après cette perte douloureuse, le comte de Saint-Priest voulut essayer si la retraite et la vie de campagne lui conviendraient. Il avait passé sa vie dans les affaires; il aimait les habitudes d'une société distinguée; il avait le désir et l'espérance de rentrer

dans la carrière politique. Une longue épreuve ne fut point nécessaire ; bientôt il quitta le château de Saint-Priest, convaincu qu'il attendrait encore plus patiemment, à Paris, le moment, où il pourrait reprendre le mouvement et les occupations, qu'il regrettait. Il acheta une maison à la ville, une autre à la campagne, sur la route de Fontainebleau. Son ambition était calme ; il ne se plaignait point ; il n'importunait personne, paraissait peu à Versailles, et n'avait pas d'ennemis ; sa seule habileté consistait à n'être ni pressé, ni irrité.

Il n'eut pas longtemps à attendre. M. de Vergennes mourut, au mois de février 1787. Sans laisser la réputation d'un grand ministre, il fit constamment preuve de sagesse et de capacité. On ne peut point dire qu'il gouverna l'État ; mais il conduisit honorablement et avec bonheur le département des affaires étrangères. Il mena à bien la guerre d'Amérique. Le traité de commerce avec l'Angleterre lui a été fort reproché par les partisans d'un système de protection prohibitive ; beaucoup d'hommes éclairés pensent encore que ce traité aurait eu des résultats salutaires au commerce, et même à l'industrie de la France. L'épreuve des trois ou quatre années, où il

a reçu son exécution peut même être alléguée avec avantage pour sa défense. Au total, ce fut sous ce ministère que la France commença à se relever de l'abaissement, où l'avait laissée la guerre de sept ans. L'intervention de la France dans les différends qui s'élevèrent au sujet de la succession de Bavière, et le traité de Teschen conclu sous ses auspices; la ligue des puissances neutres pendant la guerre d'Amérique; le traité de commerce avec la Russie; la protection accordée à la Hollande contre les prétentions de l'empereur Joseph II, sont autant de titres qui honorent M. de Vergennes. Le mot de Rulhières, qui définissait son mérite une médiocrité imposante, manque de justice. Il jouissait d'une considération unanime à une époque, où cette récompense était déjà difficile à obtenir; il avait l'entière confiance du Roi, et, sans l'avoir subjugué, il disposait de sa volonté.

Le moment de sa mort vint à propos pour sa renommée; il avait décidé le Roi à convoquer une assemblée des notables, ainsi que le proposait M. de Calonne. L'un pas plus que l'autre n'eût réussi à diriger les événements, dont cette convocation ouvrit la formidable série. Dans les circon-

stances, où se trouvaient la cour, le gouvernement et la nation, tout commençait à prendre un caractère de nécessité fatale. A dater de cette époque, le cours des choses devint rapide; il n'y eut plus de temps d'arrêt; pour dire vrai, on était déjà en révolution.

M. de Calonne était un homme, dont la conversation brillante et facile séduisait une société frivole, et même des gens plus sérieux; mais il n'avait aucune connaissance positive, ni pratique des affaires. Il appartenait tout entier à cette époque de projets, d'engouement, d'opinions tranchantes, de présomption et d'imprévoyance. Il avait été porté au ministère par la société de Mme de Polignac, par M. de Vaudreuil qui y régnait, et par M. le comte d'Artois, qui commença vers ce temps-là à se mêler des affaires avec une légèreté passionnée. M. de Calonne avait apparemment ébloui le bon sens de M. de Vergennes, ou bien ce ministre avait cru nécessaire à sa position de céder à une coterie puissante.

La reine n'avait été pour rien dans ce choix; elle n'avait pas alors une très-grande part dans le gouvernement; son caractère et son goût ne la portaient nullement à se mêler des affaires; les intrigues politiques de la cour lui déplaisaient. Elle avait ap-

porté en France la simplicité des princes d'Autriche, et l'habitude viennoise de vivre dans une société restreinte et familière, où le commerce est animé d'une bienveillante gaieté, où l'on s'amuse d'une conversation facile qui a quelquefois les formes de l'esprit sans en avoir le fond, où, se livrant à toutes les distractions du monde, on ne porte point son regard au delà de ce cercle, qui enferme la vie, les sentiments et les idées. A ces dispositions, la reine joignait un cœur généreux, un grand fonds de bonté et une vraie noblesse d'âme, que tant de frivolité n'abaissait jamais.

Mais ceux qu'elle approchait d'elle, dont elle faisait ses amis de salon, à qui il était permis d'être en conversation avec elle, n'entendaient point que cet honneur leur fût inutile : la grâce et le charme de la reine ne leur suffisaient pas; ils voulaient obtenir par elle des faveurs ou du crédit; ils exigeaient qu'elle fût puissante, afin d'en tirer avantage. D'abord il ne s'agissait que de faveurs personnelles, d'avancement à obtenir, d'emplois à solliciter. Le Roi, au commencement de son règne, était froid et sans attention pour la reine. M. de Maurepas avait toute sa confiance et ne voulait point

la partager; comme il ne craignait point de se la voir enlever, il n'était pas toujours complaisant. La reine se rebutait facilement des difficultés, et n'en aurait point gardé rancune au ministre; mais on avait soin de l'irriter : de là des brouilleries et des rapprochements avec M. de Maurepas.

Malheureusement M. de Vergennes se trouvait moins bien posé pour résister; d'ailleurs la reine avait successivement acquis beaucoup plus de pouvoir sur le Roi. Alors elle obtint davantage; alors elle faisait, en se le reprochant, M. d'Adhémar ambassadeur à Londres, parce qu'elle en était excédée chez Mme de Polignac, et elle rassurait sa conscience, en disant qu'elle n'était point responsable de ce choix, puisque M. de Vergennes, qui connaissait toute la médiocrité de M. d'Adhémar, avait consenti à le présenter, sans même qu'elle eût fait aucune instance directe; alors aussi elle portait M. de Ségur au ministère de la guerre, parce que le baron de Besenval l'exigeait. Il n'en avait pas été de même pour M. de Calonne; les amis de la reine n'avaient point réussi à lui faire partager leur engouement; il y eut même un moment de refroidissement dans sa tendre amitié pour la duchesse de Polignac, qui, elle aussi,

simple, douce et calme, obéissait, à regret, aux volontés des hommes de sa coterie. La vie d'insouciance et d'amusement de cette société avait commencé à se gâter par la préoccupation des affaires et de la politique; la reine et son amie s'en affligeaient.

Lors même qu'elle eût aidé M. de Calonne de toute son influence, elle n'eût pas réussi à le soutenir. Le jour, où devaient se réunir ces notables dont il avait voulu la convocation, était arrivé, que rien n'était prêt pour être mis sous leurs yeux; les documents n'étaient point recueillis, les rapports n'étaient pas écrits; les projets vastes et hardis, qui devaient heurter tant d'habitudes, toucher à la possession de tant de priviléges, contredire tant de préjugés, et, par conséquent, rencontrer de si vives oppositions, n'avaient pas été convenablement préparés dans les esprits. Les grandes et profondes réformes ne peuvent être accomplies que par le génie d'un grand homme ou la volonté d'une nation.

M. de Calonne était ridiculement inégal à une semblable tâche; il eut bientôt suscité tant d'agitation et de confusion, que ses amis l'abandonnèrent:

son principal patron, M. le comte d'Artois, s'entremit pour son renvoi.

M. Necker semblait son successeur naturel. Lors de son premier ministère, il avait, à juste titre, acquis la renommée d'un habile administrateur; il avait eu la confiance du Roi; la reine avait pour lui une bienveillance marquée. S'il avait eu la patience d'attendre la mort de M. de Maurepas, il eût probablement hérité de son pouvoir. Il se brouilla avec ce vieillard mourant; il se montra exigeant; on le trouva orgueilleux et gênant: ce fut ainsi qu'il sortit du ministère. Dès lors il écrivit; il publia des livres; il rechercha le succès; sa popularité s'accrut. Il devint le chef, ou plutôt le drapeau de l'opinion opposante. On ne savait pas encore combien elle était redoutable, et on ne songeait point à lui faire aucune concession.

Le baron de Breteuil craignait surtout de voir M. Necker rentrer au ministère. Il encouragea la reine à proposer un choix qu'elle désirait beaucoup, et le ministre destiné à gouverner une si grande situation, sembla porté au pouvoir par la reine seule. Elle avait ramené de Vienne l'abbé de Vermont, que M. de Choiseul avait autrefois envoyé à l'im-

pératrice Marie-Thérèse, afin qu'il servît d'instituteur à l'archiduchesse, destinée à être reine de France. Marie-Antoinette lui était restée attachée, et bien qu'il fût demeuré dans une position subalterne et domestique, son crédit pouvait être d'autant plus véritable qu'il en usait peu. C'était M. de Brienne, archevêque de Toulouse, qui l'avait autrefois indiqué au duc de Choiseul; ainsi il lui devait sa fortune, peut-être aussi croyait-il à sa capacité. L'archevêque de Toulouse était encore un autre grand homme de salon, porté aux nues par l'engouement d'une coterie. En présomption et en assurance, il égalait M. de Calonne, mais avec moins d'esprit, des vues moins nettes encore, et moins de connaissance des difficultés.

Avant le renvoi de M. de Calonne, le Roi avait pourvu au ministère des affaires étrangères. M. de Saint-Priest était désigné par l'opinion de la cour. La reine lui était favorable, mais personne auprès d'elle ne la pressait d'agir en sa faveur. D'ailleurs, le Roi avait conservé des préventions contre lui; M. de Vergennes n'avait sûrement pas cherché à les diminuer. M. de Montmorin fut préféré; c'était un choix, qui ne pouvait être blâmé : il était homme

sage et honorable. Le Roi, depuis longtemps, avait pour lui de la confiance et de l'amitié.

M. de Saint-Priest était ami de M. de Montmorin, et lui fit demander à rentrer dans la carrière diplomatique. Le ministre eut à vaincre quelque résistance du Roi, qui gardait toujours un souvenir fâcheux et injuste de l'ancien arrangement projeté avec M. d'Adhémar. « Vous verrez, disait-il, qu'il travaillera à « vous supplanter. » M. de Montmorin connaissait assez le caractère de M. de Saint-Priest, pour être assuré du contraire; il insista. Il eut aussi à vaincre l'opposition de l'archevêque de Toulouse, qui, en Languedoc, s'était trouvé plusieurs fois en contradiction avec le père de M. de Saint-Priest, intendant de la province.

Ces difficultés furent facilement surmontées, et le comte de Saint-Priest fut nommé, au mois de septembre 1787, ambassadeur en Hollande. La république des Provinces-Unies se trouvait alors agitée de troubles intérieurs. Le prince d'Orange, stathouder héréditaire, avait été déposé de sa charge de capitaine général, et forcé de quitter sa résidence. La faction démocratique, qui venait d'obtenir ce succès, avait été constamment favori-

sée par la France; elle était devenue dominante depuis que le cabinet de Versailles avait réussi dans sa médiation entre la République et l'Autriche, et avait payé aux frais de la France l'indemnité réclamée par l'Empereur; depuis, un traité d'alliance et de garantie mutuelles des droits des neutres avait encore resserré la liaison entre la Hollande et la France. Suivant sans mesure les instructions qu'il avait reçues, le duc de la Vauguyon, alors ambassadeur, s'était compromis par les encouragements qu'il avait donnés aux chefs du parti populaire. Le marquis de Vérac, qui lui avait succédé, s'était, selon les prudentes intentions de M. de Vergennes, comporté avec plus de réserve.

Cependant l'Angleterre et la Prusse donnaient un appui manifeste au stathouder, et travaillaient à le rétablir dans son autorité. Le roi de Prusse faisait avancer des troupes. M. de Montmorin, pressé par les patriotes hollandais, promit qu'un corps d'armée de trente mille hommes allait être réuni à Givet, sur la frontière. Une telle résolution devait conduire, soit à une médiation de la France, entre les deux partis, et peut-être avait-on trop tardé à la proposer, soit à la guerre avec la Prusse et l'Angle-

terre. C'était une grave chance pour un gouvernement, dont la situation était devenue difficile et dangereuse ; en outre, il résultait de ce rassemblement de troupes la nécessité de dépenses considérables, et les finances étaient précisément le grand embarras des ministres du Roi. Pour eux et pour tant d'autres, il semblait même que ce fût le seul péril qui menaçât l'ordre politique. Combler le déficit était le grand œuvre, que se proposaient les hommes d'État, les uns après les autres.

Ainsi l'archevêque de Toulouse ne voulut point faire de fonds pour cette démonstration militaire, ou du moins pour le complet armement d'un corps de troupes, et M. de Ségur se refusa à prendre une mesure insuffisante. Pendant ce temps-là, une armée prussienne s'avançait sous le commandement du duc de Brunswick ; voyant que la France ne se disposait nullement à s'y opposer, il n'hésita point à passer la frontière et à entrer dans les Provinces-Unies.

M. de Saint-Priest avait reçu l'ordre de se rendre à son poste. Arrivé à Anvers, il trouva la ville remplie de patriotes hollandais, que l'invasion prussienne avait mis en fuite, et qui comptaient

qu'une armée française allait les ramener triomphants; il fallut qu'il les détrompât. Il écrivit à Versailles pour demander, si l'on voulait exposer un ambassadeur de France aux insultes et aux fureurs d'une populace déchaînée et forte de l'appui des Prussiens. M. Caillard, chargé d'affaires, et tous les Français avaient été contraints à se mettre à l'abri sous la cocarde orange. M. de Saint-Priest reçut l'ordre de revenir. Il avait fait un voyage tellement hors de propos, que l'archevêque de Toulouse essaya un moment de lui imputer ce prompt retour; mais il lui fut facile de rejeter sur qui les méritait le blâme ou les plaisanteries de la cour.

L'Angleterre avait armé en même temps que la Prusse; et il avait été impossible de ne point armer aussi une escadre à Brest. La crainte de la dépense, et la crainte plus grande encore de la guerre, détermina l'archevêque à demander au ministère anglais un désarmement réciproque; M. Pitt y consentit. L'affaire de Hollande se trouvait terminée à son gré, sans que la France eût osé y intervenir.

Tout occupé que fût le public des circonstances menaçantes de la politique intérieure, il sentait vivement cet abaissement de la France. Les ma-

réchaux de Ségur et de Castries avaient donné leur démission des ministères de la guerre et de la marine. Quelques mois après, au printemps de 1788, M. de Saint-Priest retourna en Hollande; il était convaincu que sa position n'y serait pas tenable. Les Prussiens régnaient à la Haye; le prince d'Orange, rétabli dans toute son autorité, en usait pour tenir dans la plus complète soumission les patriotes, c'est-à-dire les amis de la France qu'elle n'avait point secourus. M. de Montmorin interdisait lui-même à l'ambassadeur de témoigner aucune sympathie à ce parti.

Dès son arrivée à la Haye, il eut des preuves manifestes qu'il ne s'était point trompé. A peine pouvait-il sortir de chez lui sans courir le risque d'être insulté; ses gens étaient accompagnés par des huées dans les rues. Son chasseur, poursuivi à coups de pierres, blessa deux hommes en se défendant; il se réfugia à l'ambassade, qui bientôt fut assiégée par une foule furieuse; la garde vint, dissipa cette émeute, mais se comporta mollement.

M. de Saint-Priest envoya aussitôt son chasseur, en courrier, pour porter à Versailles le récit de cette

aventure. Les autorités hollandaises réclamèrent l'extradition ; l'ambassadeur la refusa avec dignité, demanda lui-même réparation, et déclara qu'il n'aurait aucune communication avec le gouvernement hollandais, avant d'avoir reçu les ordres de sa cour. Les instructions, que lui adressa M. de Montmorin, n'étaient pas énergiques. Il lui fut recommandé de suivre la plainte qu'il avait formée, toutefois avec modération, et de prendre ses audiences des États généraux et du Stathouder, sans attendre qu'on eût fait justice à ses griefs. Obligé d'éviter avec précaution toutes les occasions, où l'on aurait pu ne lui pas montrer les égards, qui lui étaient dus ; vivant comme renfermé chez lui ; ayant fait quitter la livrée à ses gens, son séjour à la Haye lui était déplaisant, et il le jugeait peu convenable à la dignité de la France. Il demanda un congé pour aller aux eaux de Spa.

Cependant l'archevêque de Toulouse, devenu archevêque de Sens, avec une présomption aveugle, plus semblable à l'ineptie qu'au courage, avait pressé le cours des événements. Il avait commencé par mettre fin à l'assemblée des notables, sur laquelle il avait d'abord compté pour

appuyer ses projets de finance, assez semblables à ceux de M. de Calonne; puis il avait eu recours au Parlement, qui avait refusé l'enregistrement des édits, demandé les comptes de recette et de dépense, et déclaré que les États généraux avaient seuls pouvoir d'accorder de nouveaux impôts. L'enregistrement avait eu lieu, par autorité royale, dans un lit de justice : le Parlement avait protesté. Il avait été transferé à Troyes; ensuite on avait négocié pour son retour et on avait obtenu l'enregistrement d'un édit, qui autorisait la perception provisoire d'un second vingtième. Dans une séance royale, où le Roi avait admis la discussion, les discours les plus énergiques avaient été tenus en sa présence, et M. le duc d'Orléans avait protesté contre un enregistrement ordonné sans délibération et sans vote. Il fut exilé : des membres du Parlement furent emprisonnés. De là, nouvelles remontrances, nouvelles protestations, poursuites contre les percepteurs des impôts pour abus de pouvoir; et enfin, le 3 mai, une déclaration qui résumait tous les droits publics des Français, tels qu'ils pouvaient être déduits d'une législation, que l'autorité royale avait toujours ou niée ou interprétée autrement,

Deux magistrats, MM. Déprémesnil et de Montsabert, furent enlevés en pleine séance sur leurs sièges. Cinq jours après fut publié un édit, qui changeait toute la constitution du royaume, transportait l'enregistrement dans les attributions de la cour plénière, corps d'institution nouvelle, et composé de manière à ne donner d'autre garantie que celle d'une servile obéissance; l'ordre judiciaire subissait aussi de telles altérations, que le pouvoir des parlements était comme anéanti. Tous les parlements protestèrent; des troubles éclatèrent dans plusieurs provinces, surtout en Bretagne et en Dauphiné, où les trois ordres s'assemblèrent sans convocation royale, pour tenir les États de la province. Rien ne semblait troubler M. de Brienne; il défiait la guerre civile. L'assemblée du clergé de France présenta aussi des remontrances contre la cour plénière. Les États généraux, tant demandés par le Parlement, et qui même avaient été réclamés dans le sein de l'assemblée des notables, furent enfin promis, d'abord pour 1792, puis pour le 1er mai 1789. La cour plénière fut suspendue. En même temps les finances se trouvaient dans une telle situation, qu'un arrêt du conseil annonça que

les paiements dus par l'État se feraient pour deux cinquièmes en billets du Trésor.

Le dernier terme de cette administration insensée était atteint ; les provinces soulevées ; Paris en menaçantes rumeurs et en continuelles émeutes ; nulle autorité en situation d'être obéie ; en même temps la cour déchaînée contre le ministre, qui avait été contraint à opérer de sévères économies : telle était la situation. La reine avait longtemps soutenu l'archevêque ; il était son ouvrage. Depuis qu'elle l'avait mis à la tête des affaires, elle s'était trouvée mêlée et compromise dans tous les embarras, dans tous les malheurs, et dans tous les méfaits, où son protégé avait jeté le gouvernement. Son nom était devenu odieux au vulgaire ; elle était en butte aux plus indignes calomnies : « Hélas ! disait-elle, il n'y a « plus de bonheur pour moi, depuis qu'ils m'ont « faite intrigante. Les reines ne peuvent être heu- « reuses qu'en ne se mêlant de rien. Je cède à la « nécessité et à ma mauvaise destinée. »

Les derniers coups furent portés à l'archevêque par les amis de la reine. M. le comte d'Artois, à la persuasion de madame de Polignac, fit une démarche directe auprès du Roi, pour le conjurer de

tirer l'état de l'horrible crise où il se trouvait, en renvoyant le premier ministre, et en rappelant M. Necker.

A cette époque, au mois d'août 1788, M. de Saint-Priest reçut une lettre du comte de Montmorin, qui lui annonçait que le Roi l'appelait dans son conseil; mais il ne vint y prendre place que trois mois après.

C'était M. de Montmorin qui l'avait indiqué au Roi; M. Necker, dont il était connu depuis longtemps, avait seulement consenti à ce choix. Le conseil se composait en ce moment de M. le duc de Nivernais, de M. de Fourqueux, qui, comme M. de Saint-Priest, n'avaient point de département ministériel; de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, de M. de la Luzerne, ministre de la marine. M. de Barentin était garde des sceaux; M. de Puységur ministre de la marine; M. de Villedeuil, ministre de l'intérieur, sans être ministre d'état et sans siéger au conseil.

M. Necker, porté par la voix publique, par la confiance universelle, dont il était honoré, avait triomphé de l'éloignement du Roi, et avait contraint la reine et M. le comte d'Artois à demander sa rentrée

au ministère. Fort d'une telle situation, il avait dans le conseil une telle prépondérance, qu'à peine risquait-il d'y trouver une contradiction. Elle eût été très-inutile; le Roi avait adopté, comme plan de conduite, de suivre toujours l'avis de l'homme, qui lui était désigné comme le sauveur de la monarchie. Nul, parmi les conseillers de la couronne, ne pouvait donc avoir la pensée de contrarier la marche de M. Necker. Les uns étaient d'une complète nullité; les autres étaient des serviteurs dévoués au Roi, et qui faisaient céder leurs opinions à sa volonté.

D'ailleurs, en la situation des affaires, quel homme de bon sens aurait pu concevoir un plan, lorsqu'on ignorait quels obstacles on pourrait craindre, quels appuis on pourrait trouver? M. Necker lui-même, habile administrateur, ami de l'ordre, de la justice, de la liberté, ayant goût et confiance dans des formes de gouvernement analogues à la constitution d'Angleterre, n'avait pas un projet politique bien arrêté. Il espérait que l'opinion publique serait à la fois sage et forte; il jouissait de son immense popularité, et la croyait une puissance. Sa gravité douce et bienveillante; la noblesse un peu emphatique de ses sentiments; son talent plus académique

qu'éloquent ; sa conversation sérieuse qui avait un certain charme de grâce et de finesse ; ses manières distinguées, mais sans facilité : telles étaient les qualités qui, dans la société où il vivait, lui avaient dès longtemps acquis cette haute estime et cette confiance entière, maintenant répandues dans tout le public.

Mais nul homme d'état ne fut jamais moins armé en guerre, pour entrer dans les luttes d'une révolution. Les controverses vives troublaient sa dignité ; sa raison s'étonnait de ne pouvoir réussir à convaincre les passions ; sa lenteur d'honnête homme ne savait pas marcher le pas rapide des opinions déchaînées. Lui, qui aimait à respecter tout ce qui est digne de vénération, s'offensait de ne pas être respecté. Entouré d'approbations et de louanges, ayant bonne et grande conscience de lui-même, il se confiait au pouvoir de ses convictions sincères. Les mécomptes ne tardèrent pas. Il avait fait ses conditions en acceptant le ministère : les États généraux, que le Roi avait par trois fois solennellement promis, et indiqués par un acte récent, pour le 1er mai 1789, ne pouvaient être ni refusés ni différés ; les parlements avaient été déjà rétablis. Ne

point revenir sur des concessions déjà faites, ne point tenter des expédients de despotisme, lorsque ceux qui les croyaient possibles venaient d'échouer : telles étaient les exigences de M. Necker, et assurément elles n'avaient rien d'excessif. Le plus simple bon sens les aurait dictées.

Mais ces États généraux tant demandés de tous les côtés, on semblait s'en effrayer, dès qu'on ne pouvait plus concevoir l'espérance raisonnable de les diriger; le clergé, la noblesse et les parlements voyaient que leurs priviléges, leur droits, leurs pouvoirs allaient être mis en question. Alors commencèrent de grands efforts pour que le tiers État n'intervînt pas avec toute la puissance qu'il avait acquise; et cette pensée se traduisit par la question de savoir si le tiers État élirait un nombre de députés égal au nombre total des députés du clergé et de la noblesse. Dans l'état de l'opinion, il n'était point possible de laisser prédominer la volonté des ordres privilégiés; ils ne s'annonçaient point comme assez raisonnables, pour qu'on s'en remît à leur libre arbitre. M. Necker, toujours porté aux ménagements, toujours espérant ramener les opinions opposées, imagina de consulter, sur cette

question, l'assemblée des notables, telle que l'avait composée M. de Calonne. Il lui sembla qu'elle pourrait être convaincue, et que ce lui serait un grand appui. Il n'en fut rien : six bureaux sur sept votèrent contre le doublement des députés du tiers État.

Il fallut donc que M. Necker, après de grandes hésitations, se déterminât à passer outre, malgré l'opposition des notables. C'était alors précisément que M. de Saint-Priest venait prendre sa place au conseil. Il crut devoir faire quelques représentations et signaler les inconvénients qu'il voyait à se mettre en contradiction avec les avis donnés par le Parlement et les notables. Il avait écrit quelques pages sur cette grande question, et il les porta à M. Necker. Sans même les lire, le ministre répondit que c'était une résolution prise et irrévocable. L'entretien ayant été interrompu, M. de Saint-Priest aurait voulu le reprendre. M. de Montmorin lui conseilla de n'en rien faire : « Vous entrez au conseil et il ne faudrait pas, lui dit-il, pour votre début, vous déclarer « contre ce qui est convenu et décidé, quand vous ne « pouvez avoir aucune espérance d'y rien changer. » M. de Saint-Priest a quelquefois regretté de n'avoir pas consigné sa modeste et sincère opposition.

Du reste, les hommes éclairés et d'opinion libérale parmi l'ordre de la noblesse applaudissaient à un acte, qui leur semblait juste; par d'autres motifs, le Roi et plusieurs de ses serviteurs ne s'en alarmaient point. Jusqu'alors les résistances aux volontés royales s'étaient manifestées dans les ordres privilégiés et dans les parlements. C'étaient les grands seigneurs et les gens de cour, qui avaient montré de l'irritation contre les économies, indispensables pour diminuer l'embarras des finances. L'état des opinions était si mal connu, l'imprévoyance était si complète que l'espoir de trouver le tiers État plus gouvernable que les autres ordres, ou de tirer profit de leurs divisions pour l'autorité royale, agissait encore sur quelques esprits. M. Necker lui-même, avec un but différent, se faisait des illusions de ce genre. La reine, contre tous les usages, assista aux séances du conseil, où furent délibérés les principes et les formalités des élections et de la convocation des États généraux. Elle ne fut point contraire à ce qui fut résolu, opposée sur ce point à M. le comte d'Artois et à la société de madame de Polignac, où l'on se passionnait pour les intérêts de la noblesse, sans nul souci du pouvoir royal, sans nul esprit de gouvernement.

Il se présenta bientôt une nouvelle occasion, où M. de Saint-Priest se trouva d'autre opinion que M. Necker. Un traité de commerce avait été, l'année précédente, conclu entre la France et la Russie. L'impératrice Catherine semblait disposée à contracter une alliance avec le Roi. M. de Ségur, ambassadeur à Pétersbourg, en écrivit à M. de Montmorin, qui soumit la question au conseil. M. de Saint-Priest fut d'avis de donner suite à cette proposition. Il lui semblait que, dans la conjoncture présente, une telle alliance donnerait plus de force au gouvernement du Roi. Sa pensée allait même jusqu'à une guerre civile, où un auxiliaire étranger pourrait être utile. Le duc de Nivernais et M. de la Luzerne partagèrent cette opinion. M. Necker s'y opposa fortement. Il ne fallait pas, selon lui, ajouter aux difficultés déjà si grandes de la politique intérieure, les complications de la politique extérieure : le traité ne resterait certainement point secret, et pourrait répandre une méfiance funeste. Cette considération décida le Roi.

Peu après, le conseil eut à déterminer en quel lieu s'assembleraient les États généraux. M. Necker voulait qu'ils fussent réunis à Paris, où il croyait conserver l'influence de sa popularité. Mais il était

de tradition historique qu'il fallait au contraire éloigner les États des mouvements tumultueux, qui, à tant d'époques diverses, avaient agité la capitale. Le Roi écoutait et ne disait rien. Sa physionomie ne manifestait point quelle pouvait être son opinion. On parla de Tours, de Blois, d'Orléans, de Cambrai; à chaque ville, dont on prononçait le nom, même silence du Roi. Alors, pensant qu'un déplacement éloigné le contrarierait, on se rabattit sur Compiègne; puis M. de Saint-Priest, se reprochant en lui-même sa complaisance, nomma Saint-Germain; alors le Roi prit la parole : « Ce ne peut être « que Versailles, dit-il, à cause des chasses. »

Un autre conseil de prudence, de peu de valeur sous doute en de si grandes circonstances, fut de même négligé, et par un motif tout aussi frivole. Les ministres pensèrent qu'il fallait disposer quatre salles pour les États généraux; une plus vaste destinée aux séances royales et aux assemblées générales; trois affectées aux trois ordres. « Si le tiers « État, disaient-ils, occupe la salle, où se fera « solennellement l'ouverture des États, il se considérera comme le centre des délibérations com- « munes, comme la portion essentielle et constitu-

« tive de la représentation nationale. » Ces réflexions semblèrent judicieuses ; il fut convenu de prendre les arrangements en conséquence ; les salles furent désignées. M. de Saint-Priest s'était occupé de ce soin ; mais une de ces salles était un manége, que l'administration des écuries ne voulut point céder ; on y renonça.

Une faute d'une tout autre portée, celle qui a le plus déterminé le cours des événements, appartient à M. Necker seul. Ni ses collègues, ni ses meilleurs amis, ni les hommes évidemment destinés à une grande position dans les États généraux, ne parvinrent à obtenir de lui qu'il prît aucune initiative ; qu'il déterminât et proposât un projet quelconque ; qu'il résolût une des questions, qui allaient être agitées. Ni la vérification des pouvoirs, ni le vote par ordre ou par tête, ni les bases d'une constitution exigée et promise ne paraissaient être encore pour lui l'objet d'une volonté, pas même d'une conviction. Il justifiait à ses propres yeux une si étonnante indécision, par un respect scrupuleux pour la liberté des opinions, et par l'idée que les réformes et les nouvelles institutions auraient une plus grande autorité sur l'esprit national, si elles prenaient nais-

sance dans le sein même des États généraux. Il avait aussi une honorable disposition à conserver les plus grands ménagements pour les doits acquis, et il espérait en obtenir le sacrifice volontaire; c'est ainsi qu'il se cachait à lui-même une orgueilleuse timidité, une invincible répugnance à encourir la responsabilité, à compromettre sa dignité, en échouant dans une entreprise.

Ce fut surtout le mode de vérification des pouvoirs, qui fut discuté dans le conseil M. de Saint-Priest et le duc de Nivernais insistèrent fortement pour une vérification préalable par le garde des sceaux. Sans doute il y avait beaucoup à objecter contre cette idée; mais il n'en restait pas moins, comme évident, que les discussions et les périls qu'on prévoyait devaient être prévenus.

Le duc de Nivernais se retira alors du conseil, et n'assista point à l'ouverture des États généraux.

Bientôt commença la lutte du tiers État contre l'ordre de la noblesse sur la vérification des pouvoirs; toute conciliation fut impossible; les conseils des hommes sages, l'influence de M. Necker, l'intention du Roi expressément manifestée, ne pouvaient rien obtenir de la majorité de la noblesse,

soutenue et excitée par M. le comte d'Artois et aussi par la reine.

Les esprits s'animaient ; déjà la chambre du tiers État se déclarait Assemblée nationale. M. Necker sentit alors la nécessité de sortir de la réserve, où il s'était tenu et de faire intervenir l'autorité royale dans la solution des questions débattues entre la noblesse et le tiers État ; il se résolut même à poser les bases d'une constitution. Ce fut avec le consentemen tpréalable du Roi qu'il s'occupa de ce projet ; il devait être définitivement adopté dans un conseil tenu à Marly. Tout, dans de tels moments, se fait en si grande hâte que ce fut en voiture, chemin faisant de Versailles à Marly, que M. Necker donna connaissance à M. de Saint-Priest et à M. de la Luzerne des dispositions sur lesquelles le conseil allait délibérer. Avant qu'il commençât, la reine voulut voir M. Necker. Il la trouva avec les frères du roi. Son travail leur avait été communiqué. Ils firent, tous trois, de grands efforts pour obtenir de lui qu'il ne présentât point ce projet. Il fut inébranlable.

Le conseil s'ouvrit ; et, peu de moments après, un officier de service entra, s'approcha du Roi, lui parla à voix basse. Le Roi se leva, disant aux mi-

nistres d'attendre son retour. Il était évident que la reine l'envoyait chercher : ce que, certes, aucune reine, sous les règnes précédents, n'aurait risqué. Dès lors M. de Montmorin vit bien que les princes avaient circonvenu la reine, la déterminaient à exercer son empire sur l'esprit du Roi, et qu'il n'y avait plus rien de fait. Le Roi rentra, et annonça que la délibération serait reprise à Versailles.

Trois jours s'écoulèrent : la cour était livrée aux intrigues les plus actives. Les meneurs de la majorité de la noblesse, la plupart des courtisans, assiégeaient les princes, la reine et le Roi, attaquant avec violence le projet de M. Necker. Des conseils furent tenus, où assistèrent les frères du Roi; on y avait appelé quatre conseillers d'État, sous prétexte qu'ils étaient commissaires du roi près les États généraux. Les discussions furent animées. Les quatre ministres d'État, M. de Montmorin, M. de la Luzerne, M. de Saint-Priest et M. de Fourqueux furent unanimes à soutenir le projet de M. Necker, et à résister aux modifications par lesquelles on voulait le dénaturer. M. de Saint-Priest échangea même quelques paroles assez vives avec M. le comte d'Artois. Le prince voulait qu'aux nobles seuls ap-

partinssent les emplois militaires; il interprétait en ce sens un article du nouveau projet, qui déclarait que le Roi conserverait, sans la moindre atteinte, l'institution de l'armée. « Le Roi est maître de ses « grâces, » disait-il.—« Les emplois ne sont pas des « grâces, » répondait M. de Saint-Priest; « on les « mérite en s'acquittant bien de ses devoirs, et ils « doivent être confiés aux plus capables, sans dis- « tinction de naissance. »

Les ministres à département, qui n'étaient point ministres d'État, M. de Barentin, garde des sceaux, M. de Puységur, ministre de la guerre, M. de Villedeuil, ministre de l'intérieur, opinèrent contre le projet de M. Necker. Les quatre conseillers d'État qui avaient été appelés à cette délibération furent aussi de l'avis des princes. M. de Saint-Priest remit ensuite une note au Roi, pour lui indiquer les dangers d'une telle détermination. Ils n'étaient que trop manifestes.

Pendant le délai employé au succès de cette intrigue, les événements avaient marché; le tiers État, à qui on avait fermé la salle de ses séances, s'était réuni au jeu de paume, et y avait prêté serment de ne se point séparer avant d'avoir établi la

constitution. Cette mémorable scène se passait précisément le jour, où aurait eu lieu la séance royale, si le Roi eût conservé la volonté d'y porter la déclaration proposée par M. Necker. Le lendemain, l'ordre du clergé vint se réunir au tiers État.

Ce fut seulement le 23 juin que le Roi vint lire à l'assemblée l'expression de sa volonté sur les questions relatives à la tenue des États généraux et sur les garanties et les droits qu'il entendait accorder à ses sujets. M. Necker s'abstint de paraître parmi les ministres, et ne se rendit point à cette séance.

En terminant, le Roi avait ordonné aux trois ordres de se séparer et de ne reprendre leurs séances que le lendemain ; le tiers État resta dans la salle, malgré les injonctions du grand maître des cérémonies, à qui Mirabeau adressa les paroles restées si célèbres. L'assemblée déclara qu'elle persistait dans ses résolutions, et qu'elle était aujourd'hui ce qu'elle était la veille. Pendant ce temps-là, le Roi retournait au palais; il trouva les rues et les cours du château remplies d'une foule pressée qui criait : « Vive Necker! » Il le fit appeler, le conjura de retirer sa démission ; la reine ajouta que la sûreté personnelle du

Roi y était intéressée. Il céda; ce fut un triomphe: le peuple se livra à des transports d'enthousiasme; la ville de Versailles fut illuminée, une grande partie de l'Assemblée nationale se rendit chez lui.

Et cependant c'en était déjà fait de son influence; dès ce moment, son rôle politique était fini; le parti patriote et libéral n'avait plus besoin de lui; il avait conduit ses affaires lui-même; il avait senti son immense force, et avait déjà atteint un point fort au delà de ce que M. Necker avait pu souhaiter. Maintenant régler et retenir une telle impulsion devenait la tâche impossible du ministre; il le voyait bien ainsi, et le disait avec douleur à ses amis; mais il avait une si grande habitude de réserve et de gravité, il lui fallait tellement être assuré de la sympathie ou de la conformité de ceux à qui il se confiait, que, de ses collègues au ministère, M. de Montmorin était le seul qui connût sa pensée. Les autres, et M. de Saint-Priest lui-même, malgré son discernement, pouvaient supposer à M. Necker des intentions cachées, des espérances et des illusions qu'il n'avait pas. Ainsi il n'entraînait personne avec lui et n'exerçait aucun empire sur les opinions. Une autre fatalité

de sa position, c'est que, s'il eût voulu chercher force et appui dans l'autorité royale, s'il eût épousé la cause de la cour, du haut clergé, et des meneurs de la majorité de la noblesse, il les eût trouvés si excessifs, si violents, si insensés, qu'il aurait eu à craindre leur triomphe ; au moment où il désespérait de leur salut, il les voyait enivrés de toutes les prétentions de la victoire.

Il était donc loin d'obtenir leur concours. A peine avait-il conseillé au Roi d'ordonner à l'ordre de la noblesse de se réunir à l'Assemblée; à peine avait-il obtenu qu'un commandement exprès vaincrait la résistance qu'on avait obstinément opposée à ses invitations souvent répétées : la même cabale, qui avait décidé la séance royale du 23 juin, se précipita dans les plus extrêmes projets. Il fut résolu qu'on aurait recours à la force; des troupes furent appelées autour de Paris; le maréchal de Broglie fut destiné à les commander. La reine, qui avait pressé M. Necker de rester au ministère, qui lui avait promis que ses conseils seraient désormais suivis, devint l'âme de ce plan de campagne. Les frères du Roi y travaillaient de concert avec elle. Un homme, tel qu'il s'en trouve

toujours dans les occasions pareilles, le baron de Breteuil, devint le conseiller, l'homme d'État de cette entreprise; semblable au parti qui le prenait pour instrument, il eut cette légèreté présomptueuse, ce courage fondé sur l'ignorance du danger, ce dédain et cette aversion des conseils prudents, cette inhabileté d'exécution inséparable de la démence des projets, enfin tout le caractère de ces hommes destinés à perdre les royaumes et les dynasties.

Ces préparatifs, ces mouvements de troupes s'accomplissaient sans que les ministres en fussent informés, hormis ceux qui étaient dévoués à cette intrigue, le garde des sceaux, M. de Puységur et M. de Villedeuil. Les ministres qui votaient au conseil avec M. Necker, étaient destinés à être, comme lui, renvoyés. La reine voulut pourtant sauver M. de Saint-Priest; elle le fit appeler, lui montra une parfaite bonté et lui demanda comment il se pouvait qu'il adhérât aux principes de M. Necker. Il répéta ce qu'il avait dit tant de fois sur l'indispensable nécessité de suivre en entier le plan du ministre des finances; la reine n'insista pas davantage. En même temps M. Necker lui montrait

l'intention de l'appeler au département de l'intérieur, en remplacement de M. de Villedeuil.

Dans les premiers jours de juillet, on se crut donc en mesure de contenir les mouvements populaires, et d'intimider l'Assemblée ; l'agitation qui croissait chaque jour à Paris, l'indiscipline flagrante des gardes françaises, les doutes qui pouvaient s'élever sur l'obéissance des troupes, les nouvelles des provinces, les adresses présentées au Roi pour lui demander la retraite des troupes ne donnaient ni inquiétude, ni hésitation. Le 11 juillet, le Roi tenait un conseil des dépêches, où M. Necker n'assistait point. Sa préoccupation, son anxiété d'esprit étaient visibles; il cherchait à les déguiser, en feignant de dormir, comme c'était assez sa coutume, souvent même en ronflant bruyamment. A l'issue du conseil, il prit à part M. de la Luzerne, et le chargea d'aller porter à M. Necker la lettre par laquelle il lui annonçait qu'il était déterminé à suivre d'autres conseils; le Roi ajoutait que comme peu de jours auparavant, il avait manifesté l'intention de se retirer, si ses avis n'étaient plus agréés, cette démission était acceptée, et que sa retraite hors du royaume devait être prompte et secrète.

M. Necker se conforma scrupuleusement aux intentions du Roi; en sortant de dîner, il monta en voiture, disant qu'il allait se promener; personne ne sut son secret, hormis madame Necker, qui partit avec lui. Ses chevaux le conduisirent à la première poste; le lendemain, M. de Montmorin et M. de Saint-Priest reçurent chacun un billet du Roi, qui leur annonçait qu'il jugeait à propos de les éloigner de ses conseils, et pourvoirait plus tard à la récompense de leurs services. Il voulut conserver M. de la Luzerne, qui persista à donner sa démission.

Le duc de la Vauguyon devint ministre des affaires étrangères; le maréchal de Broglie, de la guerre; le baron de Breteuil, chef du conseil des finances, était destiné à être principal ministre. Il fut question de divers noms pour la marine et le contrôle général; il est probable que cette liste ne fut jamais complétée. Ce fut le 13 juillet que fut constitué le nouveau ministère; la Bastille fut prise le lendemain.

M. de Saint-Priest, dès qu'il eut été ainsi congédié, se rendit à une maison de campagne qu'il avait auprès de Corbeil, et se retrouva au milieu de ses enfants. Il n'y jouit pas d'un long repos

Dès le lendemain, on vint lui raconter ce qui se passait à Paris; les clameurs injurieuses des bateliers de la rivière insultaient déjà du nom d'aristocrates et menaçaient de la lantérne les propriétaires des maisons riveraines; un portrait du Roi qu'ils apercevaient par une fenêtre ouverte, excitait encore plus leur colère. D'heure en heure, M. de Saint-Priest apprenait les progrès du soulèvement populaire, la nullité de la résistance, la défection des gardes françaises, la prise de la Bastille, les massacres qui souillaient la victoire du peuple; le Roi, déterminé par le conseil de ses frères, se rendant à l'Assemblée nationale pour promettre la retraite des troupes : toutes ces nouvelles lui arrivèrent coup sur coup.

Le jeudi 16, le maréchal et la maréchale de Beauveau vinrent le voir; ils lui apprirent que M. Necker était rappelé; que le Roi lui avait déjà écrit, et que les ministres sortis du conseil avec lui devaient y rentrer. Le matin même, une longue délibération avait eu lieu chez le Roi. La démarche à laquelle il s'était résigné la veille n'avait point calmé les esprits. M. le comte d'Artois était encore menacé par de publiques clameurs. Les serviteurs

du Roi, qui avaient, par leurs conseils ou leurs actes, manifesté leur zèle contre la cause populaire, les ministres qu'il avait choisis, semblaient en danger ; ce qui s'était passé à Paris devait inspirer de vives craintes. Les troupes avaient reçu l'ordre de se retirer. Le Roi, sa famille, la cour, le gouvernement iraient-ils se mettre sous la garde de l'armée, en s'éloignant de l'Assemblée nationale et de Paris? C'était une grande détermination ; ceux qui la conseillaient crurent un moment qu'elle serait adoptée : le Roi était indécis. Cependant la majorité du comité, que le Roi avait réuni pour examiner ce projet, pensa sans doute que ce serait reprendre celui qui venait d'échouer d'une si terrible manière, lorsque les chances de succès étaient infiniment diminuées. Il fut résolu que le Roi s'abandonnerait au cours des événements. Dès lors M. le comte d'Artois, M. le prince de Condé, madame de Polignac, sa famille, ceux de leurs amis qui se croyaient les plus désignés à l'animadversion populaire, et les membres de ce ministère à peine formé durent se préparer à fuir dès le lendemain. Ainsi commença l'émigration.

Le 17 juillet, le Roi vint à Paris et à l'hôtel de

ville, avoua tout ce qui s'était fait, prit la cocarde nationale, et entra pleinement dans une voie de résignation. Avant de partir, au moment où il se trouvait sans aucun ministre, de même qu'il avait engagé M. Necker à revenir, il écrivit de sa main aux autres ministres qu'il avait renvoyés en même temps que lui.

M. de Saint-Priest arriva le soir même à Versailles. Avant de revoir le Roi, il s'entretint avec M. de Montmorin, et il apprit que le ministère de l'intérieur lui était destiné, en remplacement de M. de Villedeuil. C'était une rude tâche; la police de Paris faisait partie de ce département. Il essaya d'engager M. de Montmorin à lui laisser les affaires étrangères, et à se charger du poste plus important qui lui était imposé. Il ne pouvait guère espérer qu'une telle proposition serait acceptée. Le Roi ne se rendit pas non plus à ses objections. Lui-même ne souhaitait pas de revenir à sa position précédente de conseiller sans portefeuille; avec un souverain du caractère de Louis XVI, un tel poste n'avait aucune valeur réelle, puisque jamais le Roi n'exprimait, ni n'adoptait un autre avis que celui du principal ministre. Il en avait usé ainsi

avec M. de Maurepas, avec M. de Vergennes, et successivement avec M. de Calonne, l'archevêque de Sens et M. Necker. Dans les affaires particulières à chaque département lorsqu'elles n'avaient point un intérêt politique, le ministre, dans son travail avec le Roi, en demeurait maître absolu. Mais la situation du moment donnait une si haute importance aux attributions du ministre de l'intérieur, qu'il n'en pouvait plus être ainsi. Ses déterminations devenaient nécessairement l'objet des délibérations du conseil, ou du moins d'un concert avec le principal ministre. Ainsi la responsabilité en serait partagée. A dire vrai, tout ce calcul d'un homme sage se trouvait alors sans application ; les circonstances étaient impérieuses ; l'obéissance avait complétement cessé : l'Assemblée, craignant de rendre au pouvoir royal une force, dont il abuserait contre la liberté, ne s'occupait point à rétablir l'ordre public : il n'y avait nulle confiance à prendre dans la volonté du Roi, toujours timide et changeante. Ainsi les ministres, n'ayant nulle autorité, n'avaient plus une véritable responsabilité. A quel homme juste et de bonne foi pouvait venir la pensée de porter contre eux une accusation quelconque ?

M. Necker, pour se rendre en Suisse, avait pris la route de Bruxelles et de Francfort. En arrivant à Bâle, il descendit dans la même auberge où était la duchesse de Polignac; il se trouva en présence d'une des personnes qui avait le plus activement travaillé à son renvoi, qui peut-être avait même conseillé contre lui quelque mesure de despotique rigueur : lui exilé, elle déjà fugitive! et il n'y avait pas plus d'une semaine qu'elle avait obtenu ce triste avantage. Ce fut d'elle qu'il apprit le détail des événements de Paris et de Versailles. Peu de moments après, il reçut les lettres du Roi et de l'Assemblée, qui le rappelaient avec instance. La duchesse crut qu'il hésitait, et certes il en devait être ainsi. Elle lui présenta son retour comme un devoir de conscience : « Oui, Madame, répondit-il, j'obéirai « à ce devoir, mais je sais bien que je me dévoue. »

Son voyage de Bâle à Paris fut une marche triomphale, mais il vit les provinces en pleine sédition, toute autorité abolie, et le peuple en délire. Ce fut la première chose qu'il dit à M. de Saint-Priest en le revoyant. Il ne lui cacha point ses pressentiments funestes et son effroi de l'état des choses. Telles étaient les préventions que les dissentiments poli-

tiques pouvaient déjà inspirer, même à un homme honorable et sensé, que M. de Saint-Priest n'en attribuait pas moins ce retour à une présomptueuse ambition. M. de Montmorin le connaissait mieux, et fut étonné de ce dévouement.

Le ministère fut complété. M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, fut garde des sceaux ; M. de Pompignan, archevêque de Vienne, eut la feuille des bénéfices ; M. le comte de Latour-du-Pin, le ministère de la guerre, que M. de Saint-Priest avait géré par intérim. M. de la Luzerne avait repris le département de la marine. M. le maréchal de Beauveau fut appelé au conseil sans portefeuille ministériel. C'était un choix d'hommes honorables, sincères, modérés. L'injurieuse iniquité de l'esprit de parti les accusa quelquefois de faiblesse, comme s'ils avaient pu avoir de la force ; d'inexpérience, comme si quelqu'un en France avait en ce moment une expérience applicable à des circonstances, qui avaient rompu tous les liens de la société, qui avaient aboli toutes les habitudes du passé. Lorsqu'arriva, pour les chefs de chaque parti successivement, le moment de résister, de maintenir, de conserver, ils y furent tout aussi impuissants.

M. Necker, après s'être présenté à l'Assemblée nationale, où il fut reçu avec acclamations, alla de même rendre ses hommages à un autre grand pouvoir, à la municipalité de Paris. Il y reçut un honorable accueil; mais il venait chercher une autre preuve de la faveur, dont il jouissait à ce moment. En revenant de Bâle, il traversait la petite ville de Villenauxe, auprès de Provins, lorsqu'un billet lui fut remis, qui lui apprenait que le baron de Besenval avait été arrêté par le peuple, qu'on en avait prévenu la municipalité de Paris, que des voitures et des commissaires avaient été envoyés pour le chercher, et qu'il allait être emmené. C'était le conduire à une mort certaine : la veille, M. Foulon et M. Bertier, arrêtés de même aux environs de Paris et conduits à l'hôtel de ville, avaient été massacrés à leur arrivée. M. Necker écrivit sur-le-champ à la municipalité de Villenauxe, qu'il se rendait garant que M. de Besenval retournait en Suisse, sa patrie, avec l'autorisation du Roi, et qu'il prenait sur lui d'arrêter son départ pour Paris.

Maintenant il voulait achever son ouvrage et détourner les coups qu'il avait suspendus. On avait

tenté de le dissuader de cet acte d'humanité; on lui avait dit qu'il risquait sa popularité; on lui avait objecté que l'autorité municipale n'était point compétente. Il n'écouta point ces lâches conseils, et plaida devant la municipalité et devant la foule qui remplissait l'hôtel de ville, la cause de M. de Besenval; il rappela le peuple, pour un instant, aux sentiments de l'humanité, et parla avec une si noble chaleur, que non-seulement il obtint la grâce de M. de Besenval, mais une amnistie proposée par M. de Clermont-Tonnerre fut aussi consentie avec acclamations. Ce beau triomphe dura peu; Mirabeau et Barnave démontrèrent aux assemblées de sections que la municipalité avait excédé ses droits. L'amnistie fut annulée; M. de Besenval dut être conduit à Paris. Mais quelques jours s'étaient écoulés; un peu d'ordre et de calme avait été rétabli; des précautions purent être prises; il fut amené en prison, traduit devant un tribunal, et acquitté.

Dans cette visite de M. Necker à l'hôtel de ville, il avait été accompagné de M. de Saint-Priest; la municipalité de Paris était dans ses attributions; mais elle n'avait certes pas l'idée qu'il existât une

autorité supérieure à la sienne. M. Bailly, maire de Paris, prit le pas sur le ministre, dont la présence sembla à peine remarquée. Cependant il eut sa petite part dans les compliments, qui furent adressés à M. Necker; on parla du ministre patriote, qui avait partagé sa disgrâce, et qui était invariablement attaché aux mêmes principes. L'orateur avait assurément mal choisi le texte de ses éloges. M. de Saint-Priest n'appartenait point au parti qui se nommait patriote. Ses affections, ses habitudes, ses idées le rattachaient bien plutôt à l'ordre de choses, qui venait d'être renversé. Un bon gouvernement et la réforme de quelques abus, telle eût été la mesure de ses vœux. Toutefois il était homme de sens; il savait se rendre compte de ce qui était possible ; il voyait les difficultés et les dangers de la situation. Son esprit calme et pratique cherchait toujours en chaque circonstance la détermination la plus utile et la moins périlleuse. C'était de la sorte qu'il s'était trouvé conduit à une position peu conforme à ses opinions et à ses amitiés. Il avait marché devant lui dans la ligne du devoir et de la raison, et elle l'avait amené dans des rangs opposés

à son véritable parti. C'est que ce parti n'a jamais pu conserver dans ses rangs ceux de ses amis, qui ont voulu garder quelque sagesse et quelque prudence.

Les mois d'août et de septembre se passèrent sans sécurité; les autorités locales, lorsqu'elles n'étaient pas elles-mêmes complices du désordre, étaient timides ou impuissantes à le réprimer. Dans plusieurs provinces des châteaux furent brûlés. M. de Saint-Priest eut à subir cet acte de brigandage dans sa terre de Jons. Il n'en offrit pas moins le château de Saint-Priest à madame la comtesse d'Artois, pour y prendre gîte, en se rendant à Turin. Des massacres, d'atroces violences se renouvelaient encore trop souvent. La rareté et le haut prix du blé étaient sans cesse une cause de troubles et de séditions sanglantes; jamais justice ne pouvait être faite; l'impunité encourageait les factieux, et le peuple, facile à émouvoir, était devenu le terrible instrument des artisans de révolution. Les débats de l'Assemblée tenaient les esprits agités. Les discussions étaient vives sur les formes constitutionnelles. La question du veto avait servi de prétexte

pour exciter les passions populaires contre l'autorité royale ; sous cette disposition au désordre, se cachaient de criminels projets.

Vers le milieu de septembre, M. de Saint-Priest reçut une lettre de M. de Lafayette, qui lui annonçait qu'on avait mis dans la tête des grenadiers de la garde nationale d'aller à Versailles. On ne devait, disait-il, en concevoir aucune inquiétude. Il était assuré d'avoir toute leur confiance. Leur velléité avait été détruite par quatre mots de lui. Il attribuait cette idée à des cabaleurs ; il indiquait ainsi l'existence de coupables desseins. Pour plus de précaution, M. de Lafayette avait placé un poste au pont de Sèvres.

M. de Saint-Priest porta la lettre au conseil, et proposa de faire venir quelques troupes de ligne à Versailles. D'après une loi nouvelle, c'était aux municipalités qu'il appartenait de requérir la force militaire, lorsqu'elle était jugée nécessaire à la sûreté publique. L'avis donné par M. de Lafayette fut communiqué à la municipalité de Versailles, qui en délibéra, et demanda au pouvoir exécutif un renfort de troupes. L'ordre fut donné au régiment de Flandres, qui venait d'amener à Paris un

convoi d'armes pour la garde nationale, de tenir garnison à Versailles. La Commune de Paris envoya demander compte à M. de Saint-Priest de cette mesure. Les membres de l'Assemblée, dont les opinions étaient les plus vives, l'engagèrent à la révoquer. Il était parfaitement en règle; il ne céda point. Ce fut un prétexte de plus pour préparer à Paris une attaque contre Versailles.

Selon un usage assez général, les corps militaires en garnison fêtaient les régiments qui arrivaient. Les gardes du corps donnèrent un repas aux officiers du régiment de Flandres. On leur avait prêté la salle du théâtre, dans le château. On s'anima; on porta des santés; les têtes s'exaltèrent. La musique du régiment joua l'air : « O Richard, ô mon Roi, « l'univers t'abandonne. » — M. le duc de Luxembourg insista pour que la reine vînt à ce banquet : elle y amena le Dauphin. Le Roi y entra en revenant de la chasse. Ce furent des cris de joie, un enthousiasme que le vin échauffait encore. Les convives se répandirent dans les cours du château. On dansa sous les fenêtres du Roi. C'était une yvresse générale.

Le lendemain il y eut encore un déjeuner à

l'hôtel des gardes du corps. La scène fut plus animée que la veille, mais moins nombreuse et moins publique.

C'était donner à ceux qui depuis quinze jours travaillaient à soulever Paris, de nouveaux moyens pour agir sur le peuple. Une grande partie même des députés étaient irrités, les uns par cette apparence de retour au projet d'employer les troupes contre la Révolution, les autres par cette démence impuissante, qui se jouait à exciter des orages, qu'elle était hors d'état de braver.

Le 5 octobre, à dix heures du matin, M. de Saint-Priest sut avec certitude que la garde nationale, soldée ou non soldée, se mettait en route pour Versailles, avec du canon et accompagnée d'une foule de peuple. Le Roi était à la chasse dans les bois de Meudon; M. de Saint-Priest remit une lettre au marquis de Cubières pour la lui porter sur-le-champ. Il écrivit aussi à la reine, qui était à Trianon; puis il prévint ses collègues. Dès que le Roi fut de retour, le conseil fut réuni. Le ministre de l'intérieur rendit compte des informations qu'il avait reçues et proposa des mesures de défense; son avis fut d'envoyer deux bataillons du régiment

de Flandres pour garder les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud. Les Suisses de Courbevoie auraient défendu le pont de Neuilly. La reine et ses enfants seraient partis pour Rambouillet sous l'escorte des chasseurs du régiment de Lorraine, et le Roi, à la tête de huit cents gardes du corps et de deux cents chasseurs des Trois-Évêchés, se serait porté au-devant des Parisiens. Il aurait passé le pont de Sèvres, rangé sa cavalerie en bataille, et fait donner l'ordre à la garde nationale de retourner à Paris. S'il y avait eu refus d'obéissance, la troupe aurait chargé : à mettre tout au pire, le Roi aurait eu sa retraite sur Rambouillet.

Le maréchal de Beauveau, l'archevêque de Vienne, M. de Latour du Pin et M. de la Luzerne approuvèrent ce projet. M. Necker s'y montra fort opposé. Les mesures violentes lui semblaient le commencement d'une guerre civile, dont on ne pouvait prévoir ni le terme ni le dénoûment : « Le Roi, « disait-il, l'entreprendrait sans certitude de la « fidélité des troupes, sans préparatifs, sans ar- « gent, sans ressources, tandis que le parti opposé « trouverait dans Paris une inépuisable abondance « de moyens et de forces. » M. Necker ne voyait pas

un véritable danger à laisser ce peuple arriver à Versailles. Le dessein annoncé était de supplier le Roi de venir habiter à Paris, et peut-être y aurait-il de l'avantage à prendre cette détermination, car jusqu'alors, disait-il, les Parisiens avaient montré un grand enthousiasme pour le Roi et du dévouement pour sa personne.

M. de Saint-Priest répondit facilement à de telles illusions; mais son projet était aussi fondé sur de douteuses espérances. M. de Montmorin et l'archevêque de Bordeaux étaient de l'opinion de M. Necker. Le Roi ne manifesta point sa volonté, ni son avis. Il annonça qu'il réunirait de nouveau le conseil après dîner; or, pendant ce temps-là, les colonnes parisiennes étaient en marche.

Le Roi voulait consulter la reine. Plus la situation devenait menaçante, plus son influence était funeste. Dès qu'il y avait un instant de répit, une apparence de sécurité, elle reprenait, avec vivacité, toutes ses illusions; elle se livrait sans contrainte à ses opinions, à ses espérances, à ses amis; elle encourageait les imprudences; elle y prenait part avec une témérité aveugle; puis quand le danger arrivait et se manifestait à ses yeux imprévoyants,

elle s'en effrayait d'autant plus qu'elle n'avait pas voulu y croire; elle se troublait, et ses craintes devenaient aussi exagérées qu'avait été sa présomption. La haine populaire, si injuste et si atroce, qui la poursuivait, se présentait terrible à son imagination. Elle était destinée à se trouver bientôt et souvent en face des insultes et des menaces, et à s'y montrer noble et grande; mais alors elle n'avait pas l'expérience de son propre courage, et sa résolution faiblissait, lorsque le péril était prêt à apparaître. Ce sentiment lui avait inspiré une règle de conduite, qui s'opposait à toute détermination énergique et active. « Je ne veux pas, disait-elle, que « le Roi puisse courir un danger que je ne partage- « rais pas avec lui. » Elle se souvenait des heures de cruelle anxiété qu'elle avait passées seule à Versailles, pendant que le Roi, trois jours après la prise de la Bastille, s'était rendu à Paris et à l'Hôtel de Ville. Cette protestation de dévouement, cette volonté d'être inséparable du Roi, le condamnait à ne point faire un acte viril, et à subordonner sa conduite aux alarmes et aux agitations de la reine.

Le projet de M. de Saint-Priest ne fut donc pas adopté; on attendit. Le comte d'Estaing, comman-

dant de la garde nationale de Versailles, fut chargé de pourvoir à la sûreté du château. Les gardes du corps et les troupes de ligne furent placés sous ses ordres. Les Suisses de Courbevoie furent mandés; des cartouches furent distribuées.

Cependant les bandes parisiennes commençaient à arriver. La première était formée de femmes de la rue, ivres pour la plupart. Un nommé Maillard, déjà connu par les scènes sanglantes de Paris, et qui, trois ans plus tard, acquit une renommée plus horrible encore par les massacres de septembre, commandait ces femmes. Il se fit introduire avec quelques-unes dans l'Assemblée nationale. Il avait une épée nue, et une des femmes portait une longue perche d'où pendait un tambour de basque. Le président, M. Mounier, fut contraint à donner la parole à cette étrange députation. Maillard demanda du pain pour le peuple, menaça, en son nom, d'une effusion terrible de sang, dénonça les ennemis de la nation. Les femmes vociféraient des outrages contre la reine.

L'Assemblée rendit à l'instant même un décret sur les subsistances; et, pour témoigner son empressement, chargea le président d'aller, séance

tenante, le présenter à la sanction du Roi. Les femmes voulurent accompagner le président. On en laissa entrer une douzaine. M. de Saint-Priest alla d'abord les recevoir dans l'OEil-de-Bœuf. Elles se plaignirent de la disette. Il leur répondit qu'on avait pris toutes les mesures possibles pour suppléer à la mauvaise récolte; que de telles calamités devaient être supportées avec patience; que le Roi n'avait pas plus la possibilité de les prévenir que de faire tomber de la pluie pendant la sécheresse; qu'il donnait sans cesse les ordres qui pouvaient le mieux soulager la misère du peuple. Elles voulurent voir le Roi, et furent si touchées de sa bonté, qu'elles s'attendrirent. Il en embrassa une qui voulait lui baiser la main. Elles sortirent, criant : « Vive le Roi ! » et furent mal reçues de leurs compagnes, qui les accusèrent de s'être laissé gagner.

M. d'Estaing avait fait ranger les gardes du corps sur la place d'armes, en avant d'un détachement de la garde nationale ; les gardes nationaux trouvèrent mauvais qu'on les eût mis en seconde ligne; parmi leurs murmures et leurs réclamations, quelque désordre commença à se manifester. Des hommes étrangers à la troupe s'étaient introduits

dans les rangs ; on voulut les en chasser. M. de Savonière, officier des gardes du corps, poursuivit à coups de plat de sabre un de ces perturbateurs. Il était revêtu de l'uniforme de la garde nationale de Paris. Plusieurs coups de fusil partirent de la garde nationale de Versailles. M. de Savonière tomba atteint d'une blessure, dont il mourut quelque temps après. Le comte d'Estaing, pour éviter une collision, ordonna aux gardes du corps de rentrer à leur quartier. Ils le trouvèrent envahi par la populace et livré au pillage. Ils revinrent prendre leur position, et comme on leur tirait des coups de fusil, ils furent postés dans l'intérieur de la cour, derrière la grille, qu'ils tenaient fermée.

Le Roi était descendu dans la cour ; il s'entretenait avec M. d'Estaing, à qui M. de Saint-Priest, surpris et indigné d'une telle inaction, adressa la parole, lui demandant comment, en de telles circonstances, il n'employait pas les forces mises à sa disposition. — « Je prends les ordres du Roi, » répondit le comte d'Estaing. Le Roi gardait le silence. — « Quand le Roi ne donne point d'ordres, « continua M. de Saint-Priest, un général ne doit « prendre conseil que de la situation, et comman-

« der les mouvements nécessaires. » Le Roi persista à se taire.

Sur les six heures du soir, le Roi assembla le conseil. A ce moment, M. de Saint-Priest reçut un billet au crayon, que M. de Lafayette lui écrivait d'Auteuil, pour lui annoncer qu'il était en marche avec la garde nationale de Paris. La foule séditieuse, qui s'était acheminée sur Versailles, était partie beaucoup plus tôt, par bandes désordonnées, comme gens disposés aux plus criminelles violences. La garde nationale n'était pour rien dans cette sédition, que toutefois elle n'avait ni réprimée, ni arrêtée. M. de Lafayette assurait qu'elle marchait pour maintenir l'ordre public, et pour défendre le Roi.

La plupart des membres du conseil ne plaçaient pas une grande confiance dans cette intervention; quelques-uns avaient contre M. de Lafayette d'injustes préventions. D'ailleurs on savait que pendant toute la journée il avait fait des efforts inutiles pour empêcher la populace et la garde nationale de marcher sur Versailles. L'aide de camp, qui avait apporté le billet, racontait que si les ponts avaient été gardés, M. de Lafayette aurait profité de cette

circonstance pour rétrograder. Il était donc certain qu'il venait à Versailles par contrainte; ainsi son pouvoir était très-douteux. Si, au contraire, il était en situation de secourir le Roi, ce ne serait pas sans quelque exigence, et il imposerait des conditions.

Il n'était plus temps de prendre des mesures contre la sédition. M. de Saint-Priest proposa que le Roi se retirât avec toute la famille royale à Rambouillet, accompagné des troupes. M. de Beauveau, M. l'archevêque de Vienne, M. de la Tour du Pin et M. de la Luzerne furent de cet avis; M. Necker s'y opposa vivement. M. de Saint-Priest parla des dangers évidents, où le Roi et la reine allaient être exposés; il dit quelles ressources on trouverait pour rétablir l'ordre et recouvrer quelque pouvoir, en s'éloignant à la tête d'une force militaire. Quant à transférer le séjour du Roi et le siége du gouvernement à Paris, ce qui semblait à M. Necker un avantage plutôt qu'un inconvénient, M. de Saint-Priest ajouta en terminant : — « Sire, si vous êtes conduit demain « à Paris, votre couronne est perdue. » Le Roi fut ému, et se leva pour aller parler à la reine.

« — Vous donnez là un conseil qui pourrait vous « coûter la tête, » dit M. Necker. — « A la bonne « heure, » répliqua M. de Saint-Priest.

Comme dans ce projet, la reine ne devait point se séparer du Roi, elle ne fit aucune objection : ce fut chose décidée. Le Roi chargea M. de Saint-Priest d'ordonner les préparatifs du départ. Il répondit qu'après avoir donné les ordres aux écuries, il partirait immédiatement pour Rambouillet, afin de tout disposer pour recevoir le Roi, ainsi que ses attributions de ministre de la maison lui en donnaient le devoir. Il rentra chez lui, fit atteler une voiture pour que sa femme et ses enfants le suivissent à Rambouillet, et monta à cheval pour s'y rendre. Il suivait tristement la route, réfléchissant à la guerre civile, dont cette retraite du Roi était le commencement, et dont les crises et l'issue ne se pouvaient prévoir ; environ une heure après son départ, il fut rejoint par la voiture de madame de Saint-Priest ; elle lui dit de la part de M. de Montmorin que le Roi ne partirait pas. Pensant que le séjour de Versailles pourrait être périlleux, M. de Saint-Priest fit continuer le voyage de Rambouillet à sa famille, et revint en toute hâte. Il trouva M. de La-

fayette chez le Roi; il était arrivé sur les dix heures à la tête de la garde nationale. Avant d'entrer à Versailles, il avait fait prêter à sa troupe, le serment d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi; puis, laissant sur la place d'armes la garde nationale et la foule parisienne, il se présenta à la grille avec deux aides de camp. La grille était fermée, la cour occupée par la garde suisse; le commandant lui fit ouvrir, tout étonné de la courageuse confiance avec laquelle il venait se mettre, seul, au milieu d'hommes animés contre lui, et qui le regardaient comme le plus grand ennemi de la cause qu'ils défendaient, comme le chef de la Révolution. Il monta chez le Roi, lui parla avec respect, l'assura des bonnes intentions des gardes nationaux, et protesta de leur dévouement pour sa défense. Le Roi lui confia les postes extérieurs du château qu'il fit occuper par les anciens gardes françaises, maintenant grenadiers de la garde nationale. Tout parut rentrer dans l'ordre et dans le calme.

Comment la détermination prise par le Roi avait-elle changé si soudainement? c'est ce que M. de Saint-Priest n'a jamais bien su. On lui a dit depuis que M. le duc de Liancourt avait contribué

par ses conseils à empêcher le départ pour Rambouillet; il est au moins douteux qu'à lui seul M. de Liancourt ait exercé une telle influence. Dans une lettre datée de sept heures du soir, par conséquent après le conseil, le Roi écrivit à M. d'Estaing qui avait demandé à connaître formellement sa volonté, « que la fuite le perdrait totalement; que « la guerre civile en serait le funeste résultat; que, « pour se défendre, il faudrait verser le sang des « Français, et que son cœur ne pouvait se familia-« riser avec cette affreuse idée; qu'il venait de voir « plusieurs membres de l'assemblée, dont il était sa-« tisfait.—Ne faites aucun mouvement, qui puisse « laisser croire que je songe à me venger, même « à me défendre [1]. » Il est probable que, même après avoir écrit cette lettre, le Roi et surtout la

[1] Cette lettre est insérée dans la correspondance de Louis XVI, publiée en 1803 par madame Hélena Williams. Ce recueil est presque entièrement composé de pièces apocryphes. M. de Saint-Priest le savait très-bien, et il désavoue une lettre que l'éditeur donne comme lui ayant été adressée; si donc il cite la lettre adressée à M. d'Estaing, c'est qu'il la reconnaît comme authentique; il dit même qu'elle est conforme à une autre écrite au même moment à M. de Luxembourg. La lettre à M. de Montmorin, dont il parle plus bas, lui semble vraie aussi. En effet, il y retrouve les propres paroles qu'il avait dites au Roi.

reine étaient restés dans une triste perplexité et dans d'alternatives résolutions. Mais comment, après l'ordre donné à M. d'Estaing, le départ eût-il été possible? Comment aurait-il pu s'opérer en sûreté, lorsque le château était environné d'une populace furieuse, lorsque les troupes étaient sans cesse placées ou déplacées par des contre-ordres? Les voitures avaient été apprêtées, d'après l'ordre donné par M. de Saint-Priest; elles avançaient, lorsque le Roi changea de détermination. Plus tard, on songea de nouveau à partir; elles furent rappelées; le peuple s'opposa à leur passage. Peu après le Roi écrivant à M. de Montmorin, répéta avec reproche les paroles que M. de Saint-Priest avaient adressées à M. d'Estaing : « Le commandant de la garde « de Versailles aurait dû agir de lui-même, et ne « pas attendre des ordres, inutiles à un homme « qui sait oser, et faire son devoir. »

Tant de trouble et d'irrésolution ramenèrent les dangers, qui avaient été un moment écartés par l'action de M. de Lafayette; la garde extérieure du château lui avait été remise, mais le commandement des gardes du corps et des troupes placées dans les cours et dans le jardin ne lui avait pas été

donné. S'il eût demandé ou offert de se charger de la garde intérieure, cette proposition eût semblé la plus étrange et la plus menaçante exigence. La défense personnelle du Roi et de sa famille resta donc aux mains de ceux en qui il plaçait sa confiance; ainsi elle participa de la confusion, du trouble, des continuelles alternatives de crainte et de confiance, de présomption et d'abattement. Les gardes du corps furent postés tantôt sur un point, tantôt sur un autre; la plupart de leurs officiers allèrent se coucher; les chasseurs à cheval partirent pour Rambouillet, au moment où fut reprise l'idée de s'y retirer. Le nombre des gardes placés dans les appartements fut laissé à peu près le même que de coutume, comme s'il n'y avait pas eu lieu à s'inquiéter.

Les brigands qui étaient venus à Versailles avec le projet d'assassiner la reine, profitèrent de cette négligence; deux gardes du corps furent massacrés en défendant la porte de son appartement. Elle échappa avant que les assassins eussent pénétré dans sa chambre; les cours et les salles du château étaient envahies par une foule furieuse; d'horribles massacres allaient commencer. Ce fut encore M. de

Lafayette qui vint arrêter le désordre, et qui sauva non-seulement la famille royale, mais les fidèles et malheureux gardes du corps, dont quelques-uns étaient déjà sous les couteaux des brigands. La reconnaissance ne dura pas plus longtemps que le danger.

Au premier bruit, M. de Saint-Priest s'était hâté de venir se placer auprès du Roi. Il le trouva avec la reine et le Dauphin devant le balcon de sa chambre, qui donne sur la cour de marbre; M. de Lafayette les couvrait de sa protection; parfois il s'avançait sur le balcon et parlait au peuple, s'efforçant de le calmer. On entendait les cris : « A Paris, à Paris. » Des coups de fusil étaient tirés en l'air; cette foule confuse et agitée ne diminuait pas. Le Roi, de temps en temps, rentrait au fond de la chambre, se jetait dans un fauteuil, comme abîmé de stupeur; puis il retournait au balcon, sans proférer une parole. M. de Saint-Priest s'approcha, le suppliant de ne pas prolonger l'extrême danger où il était exposé ainsi que sa famille, et de consentir au départ que le peuple demandait à grands cris; il lui représentait qu'étant prisonnier, il lui fallait subir la loi qui était imposée. Le Roi ne répondait point.

— « Ah ! M. de Saint-Priest, dit la reine, pour- « quoi ne sommes-nous point partis hier au soir ? » — « Ce n'est pas ma faute, » répondit-il. — « Je « le sais bien, » ajouta-t-elle.

Enfin, après une sorte de douloureuse agonie, le Roi se résigna, et M. de Lafayette annonça à la multitude qui n'avait point cessé de se presser sous les fenêtres, que le Roi allait venir à Paris. Alors la famille royale se retira du balcon. « Ma- « dame, dit M. de Lafayette à la reine, quelle est « l'intention personnelle de la reine ? »—« Je sais le « sort qui m'attend, répondit-elle avec une tou- « chante noblesse, mais mon devoir est de mourir « aux pieds du Roi et dans les bras de mes enfants. » — « Eh bien, Madame, venez avec moi. » — Quoi ! « seule sur le balcon ? N'avez-vous pas entendu et « vu les menaces qui m'ont été faites ? » Réelle- ment les vociférations avaient été terribles et les gestes féroces. — « Oui, Madame, allons-y ; » et il conduisit la reine en face de ces flots d'un peuple furieux. Elle avait pris avec elle le Dauphin et Ma- dame Royale.—« Pas d'enfants ! » cria une voix du milieu de la foule ; elle les repoussa dans la cham- bre, et s'avança comme à la mort. M. de Lafayette

ne pouvait se faire entendre parmi un tel tumulte; il prit la main de la reine, et la baisa. Ce fut une heureuse inspiration; les cris de « Vive la reine! » se mêlèrent aux cris de « Vive le général! »

—« Maintenant que pourriez-vous faire pour mes « gardes! » dit alors le Roi. M. de Lafayette prit un garde du corps, lui donna sa cocarde, et l'embrassa; il obtint aussi des cris de: « Vivent les gardes du corps! » De ce moment, le voyage du Roi à Paris devint possible. Parmi les motifs qui avaient prolongé son hésitation, la crainte de laisser ses gardes en proie au massacre, avait été pour beaucoup.

L'ordre fut donné de préparer les voitures; M. de Saint-Priest partit aussitôt pour Paris, afin d'y devancer le Roi. Il ne fut pas témoin de cette marche de Versailles à Paris, où, pendant de si longues heures, le Roi et la reine, environnés d'une foule encore ivre et menaçante, entendant à chaque pas des clameurs et des outrages, pouvant s'attendre à tout instant aux plus féroces attentats, protégés par la seule présence de M. de Lafayette, parvinrent enfin à l'hôtel de ville, pour y déclarer qu'ils venaient, par leur libre volonté, habiter Paris.

Ils étaient partis à une heure ; vers neuf heures et demie ils arrivèrent aux Tuileries. M. de Saint-Priest témoigna son regret de n'avoir pas été prévenu de la séance de l'hôtel de ville, où il serait allé attendre le Roi. — « Je ne le savais pas moi-« même, » répondit-il.

Le 5 octobre et le séjour de Paris furent comme une ère nouvelle dans la rapide histoire de la Révolution ; de ce moment il n'y eut plus de gouvernement royal, pas même d'administration ; non-seulement le pouvoir absolu, mais l'exercice journalier de l'autorité passa dans l'Assemblée. Les hommes principaux, les chefs actuels du mouvement révolutionnaire jugeaient dès lors que l'instant était arrivé, où il fallait établir l'ordre et gouverner. Les idées d'usurpation et de régence qui avaient pu traverser Mirabeau ou quelques autres, sans toutefois prendre la consistance d'un complot, ou même d'un projet, étaient dissipées. Il s'agissait de faire régner le Roi sur la France révolutionnaire. La première condition était de lui donner un ministère d'hommes considérables et énergiques. M. de Lafayette était incontestablement le premier ; la position de Mirabeau était grande aussi. Ils se

convenaient mal l'un à l'autre; toutefois il y eut entre eux une sorte de rapprochement. Chacun d'eux, et pour des motifs différents, trouva que son moment n'était pas venu. D'autres, qui avaient aussi leur importance, Adrien Duport, Barnave et MM. de Lameth, dernière fraction du parti révolutionnaire qui conservât encore quelque chose d'un esprit de gouvernement et d'aristocratie, songeaient à prendre ou composer le ministère ; mais soit Mirabeau, soit M. de Lafayette, n'avaient ni confiance ni goût pour eux ; il fut donc résolu qu'on laisserait au Roi ses ministres. Seulement Mirabeau se réserva d'attaquer M. de Saint-Priest, qu'il avait pris en particulière aversion; peut-être parce qu'il lui savait plus de hardiesse et de résolution qu'aux autres. Il le dénonça à l'Assemblée pour avoir, dans la soirée du 5 octobre, répondu aux femmes, qui lui demandaient du pain : « Quand vous aviez « un roi vous aviez du pain; aujourd'hui vous en « avez douze cents, allez leur en demander. » Il proposa que le comité des recherches fût chargé d'acquérir les preuves de ce fait. M. de Saint-Priest adressa au president de ce comité et fit insérer dans les journaux une lettre où il démentit ce

propos, en réclamant que la fausseté en fût établie par enquête. « Je ne dispute pas, disait-il, à M. le « comte de Mirabeau ses talents et son éloquence; « mais je ne le crois pas meilleur citoyen que moi. »

La situation des ministres du Roi ne leur laissait plus ni autorité ni influence. L'Assemblée avait formé des comités, qui traitaient, à titre de réforme ou d'institution législative, de toutes les branches de l'administration, de toutes les fonctions publiques, de la marche de toutes les affaires; il était donc à peu près impossible aux ministres de donner une instruction ou une décision quelconque; ils n'avaient plus d'autre fonction réelle que de transmettre aux autorités locales les décrets rendus par l'Assemblée et sanctionnés par le Roi. Toute plainte adressée contre eux, quelque déraisonnable qu'elle fût, trouvait accueil dans l'Assemblée. Ils n'avaient pas le droit d'assister aux séances, et aucun député ne prenait leur défense. Le côté gauche continuait à démolir activement le pouvoir et l'ordre public. Le côté droit se serait bien gardé de prêter le moindre appui à un gouvernement, dont la fondation durable lui eût paru le plus grand des malheurs.

En même temps le Roi avait, à ce moment, placé toute son espérance dans les fautes et les excès de l'Assemblée; il croyait qu'elle périrait par le désordre, qui s'en allait croissant de jour en jour, et succomberait sous le décri public. Il ne refusait sa sanction à aucun décret; quelquefois même il résistait aux conseils de ses ministres, lorsqu'ils cherchaient à lui montrer les inconvénients manifestes de quelque mesure adoptée par l'Assemblée. Elle avait interdit à tout citoyen la faculté de prendre aucun titre, de porter un autre nom que le nom de famille, et d'avoir des livrées ou des armoiries. Après le décret rendu, quelques réclamations et les avis de plusieurs hommes sages, déterminèrent le comité de constitution à modifier un texte trop général et trop absolu; il devait proposer un nouveau projet de décret. M. de Lafayette se montrait favorable à quelques amendements. Le premier décret avait déjà été transmis à la sanction royale; on en parla au conseil; les ministres étaient unanimes pour attendre le décret amendé. M. Necker lisait les observations qu'il avait écrites contre ce projet. Il s'aperçut que le Roi, qui l'avait devant lui, y apposait sa signature. Il crut que c'était par

mégarde. — « Que fait donc Votre Majesté ? » dit-il. — « Je sanctionne le décret, » répondit le Roi. Son empressement à le signer était d'autant plus grand, qu'il avait entendu dire que généralement il était désapprouvé.

C'est ainsi qu'il compromettait ses ministres, à qui l'on attribuait une influence qu'ils étaient loin d'avoir. Sa faiblesse s'arrangeait assez bien d'un plan de conduite qui le dispensait de lutte et d'hésitation, et qui en même temps laissait la responsabilité aux ministres. Il les savait fidèles et dévoués; cependant il était loin de leur laisser connaître ses arrière-pensées, ses secrètes espérances, ni les commencements de projets qu'il accueillait à demi, et qui, lui inspirant une sorte de confiance dans l'avenir, l'empêchaient de s'occuper raisonnablement du présent. Il se gardait bien d'en faire confidence à ses conseillers officiels; ils lui auraient fait des objections qui auraient augmenté ses incertitudes. De sorte qu'il ne se livrait complétement ni à ses ministres, ni à ses conseillers occultes, ni aux agents qu'il employait soit à des intrigues au dedans, soit à des correspondances au dehors. Ce n'est pas qu'il se fît des

illusions complètes. S'il essayait de combattre la Révolution, c'était avec découragement; s'il lui cédait, c'était avec répugnance. — « Je finirai comme « les rois faibles, disait-il souvent, on me tuera. » Il avait des intentions pures ; il était juste et moral ; il voulait le bien de l'État, mais sans plus d'énergie que le sien propre; sans se déranger en rien, sans sortir de ses habitudes, sans prendre ni soin ni peine. Jamais il ne songeait à plaire. Jamais il n'encourageait un de ses serviteurs par un mot d'approbation ou d'éloge; il ne faisait nul accueil aux étrangers. Sa bonté n'avait rien d'expansif, ni de sympathique : c'était une forme de sa faiblesse.

Il était d'abord entré dans son plan de rester enfermé aux Tuileries, d'y avoir toute l'apparence d'un prisonnier, de bien montrer, à la France et à l'Europe, qu'il était sans nulle liberté, depuis le 5 octobre et son établissement à Paris. M. de Lafayette avait assez bien réussi à rétablir un peu d'ordre public qu'il exagérait aux autres et à lui-même. On était parvenu à punir les assassins d'un pauvre boulanger massacré dans une émeute; on avait obtenu de l'Assemblée une loi martiale contre les séditions; elle avait même été à peu près concer-

tée avec les ministres, spécialement avec M. de Saint-Priest. Le Roi aurait pu reprendre ses chasses ; il aurait pu s'entourer de ses gardes du corps, du moins M. de Lafayette le désirait beaucoup ; mais outre le peu de confiance que le Roi pouvait placer sur une si imparfaite sécurité, il ne voulait point paraître rassuré.

Il advint cependant une circonstance qui pouvait rendre imprudent et dangereux cet isolement affecté. Un homme qui serait resté inconnu, sans sa triste fin, le marquis de Favras, aventurier chimérique, faiseur de projets de contre-révolution, était traduit devant le Châtelet pour conspiration. Il ne révélait rien, et pourtant le public était convaincu, que l'entreprise plus ou moins vague, plus ou moins éloignée d'un commencement d'exécution, dont il était accusé, avait été connue et encouragée par des personnages éminents. Monsieur, qui avait eu autrefois M. de Favras dans sa maison militaire, qui venait de l'employer pour traiter d'un emprunt de deux millions, était désigné par une clameur générale comme le premier moteur du complot. Il se rendit à la municipalité de Paris, repoussa hautement de telles rumeurs et protesta de ses sentiments

patriotiques. Quelques-uns des ministres, surtout M. Necker, pensèrent qu'une démarche solennelle du Roi, qui manifesterait un parfait accord, une sympathie d'opinion avec l'Assemblée nationale, devenait indispensable, dans la disposition générale des esprits.

Le 4 février 1790, le Roi se rendit à l'Assemblée et y prononça un discours, où il exhortait toutes les opinions à se concilier, les regrets et les ressentiments à s'apaiser; il promettait d'avance d'accepter la constitution, s'engageant à défendre, à maintenir des principes qui étaient les siens. Cette scène fut touchante : l'Assemblée était émue; elle se livra à un enthousiasme expansif. On cria de toutes parts : « Vive le roi ! » On proposa de prêter serment à cette constitution, qui n'était pas encore terminée. Aucun député, de quelque opinion qu'il fût, n'osa se refuser à jurer ce serment; les tribunes le répétèrent avec acclamation; l'Assemblée se leva pour reconduire le Roi jusqu'aux Tuileries. Ce fut une de ces impressions passagères dont la révolution française a présenté quelques exemples, où une assemblée politique, oubliant ses opinions, ses souvenirs de la veille et ses projets du lendemain, se laisse entraî-

ner par une émotion plus dramatique que réelle, se prend au retentissement de quelques nobles paroles, s'attendrit et s'exalte comme une foule populaire. Le lendemain les choses reprennent leur cours nécessaire; les passions se rallument; les intérêts recommencent leur guerre; cet instant de généreuse sympathie ne laisse pas plus de trace qu'une représentation de théâtre.

On avait espéré le succès de cette démarche du Roi; il avait été presque concerté d'avance avec plusieurs des hommes importants de l'Assemblée. Dès le matin, la reine avait envoyé chercher M. de Saint-Priest; elle voulait le consulter sur quelques paroles, qu'elle avait l'intention de prononcer, lorsque l'Assemblée ramènerait le Roi dans ses appartements. Il la trouva encore au lit. Elle avait écrit un discours, que M. de Saint-Priest trouva très-convenable; c'était une promesse d'instruire le Dauphin à imiter les vertus de son père, à respecter les libertés publiques et à maintenir les lois. En lisant ces mots, elle fondait en larmes, et la violence qu'elle faisait à ses sentiments éclatait en sanglots. — Quelques heures après, elle descendit dans le jardin, marcha à la rencontre du Roi, qui était entouré des dé-

putés, et prononça avec grâce et noblesse, ces paroles, qui lui coûtaient tant à dire; elle, aussi, excita les applaudissements et un enthousiasme, qui n'était pas plus réel que le sentiment exprimé dans son discours.

Comme il était décidé maintenant que les Tuileries n'étaient plus une prison, M. de Saint-Priest proposa au Roi de visiter des établissements publics, des manufactures, des travaux. Ces promenades se faisaient avec grand appareil, avec une nombreuse escorte de garde nationale; elles étaient d'un mauvais effet; le Roi ne savait rien dire à personne; une sorte de gaucherie timide l'empêchait d'entrer en conversation avec les ouvriers ou les fabricants. Au lieu de se populariser, il augmentait une malveillance, qui n'était déjà que trop grande, et qu'il avait le chagrin de remarquer. — Quelque temps après la famille royale eut la possibilité de faire un peu de séjour à Saint-Cloud.

Cependant le désir de constituer un gouvernement capable de résistance et d'action n'abandonna point encore ceux des hommes de la Révolution, qui avaient des idées politiques, Mirabeau surtout; mais il apprit bientôt que lorsque la passion

ombrageuse de l'égalité a renversé les hautes positions sociales, ce n'est point pour reconnaître l'aristocratie du talent et de la capacité, ni pour céder le pas à celle de toutes les supériorités, qui chagrine le plus les esprits envieux. Ce fut précisément contre lui, ainsi qu'il le dit avec un juste orgueil, que fut rendu le décret qui déclara incompatibles les fonctions de député et de ministre. Ce fut encore une de ces occasions, où l'exaltation démocratique trouva pour auxiliaires les ennemis de la Révolution, empressés à tendre au désordre.

Mais si les places de ministre cessaient ainsi d'être le but des grandes ambitions, si même elles n'étaient que faiblement recherchées par les hommes de seconde ligne, tant elles étaient abaissées et précaires, les ministres n'étaient pas moins poursuivis avec acharnement par l'esprit vulgaire de méfiance et de haine, qui s'irritait contre cette dernière ombre de pouvoir. Les dénonciations, les calomnies, les journaux, les pamphlets se succédaient chaque jour contre eux. M. de Saint-Priest conserva pendant quelque temps l'appui des hommes principaux de l'Assemblée constituante, et surtout de M. de Lafayette. Ils s'étaient connus avant la Révolution ;

lorsque M. de Saint-Priest avait été nommé ambassadeur en Hollande, il avait supposé un instant que la France soutiendrait le parti qu'elle avait encouragé, et son désir était que M. de Lafayette commandât les troupes destinées à défendre les patriotes hollandais. Ils s'étaient écrit des lettres sur ce projet. M. de Lafayette appréciait le caractère sensé de M. de Saint-Priest; mais il voyait fort bien quels profonds dissentiments les séparaient. Il s'en exprimait ainsi dans une lettre : « Il opine en homme « d'esprit, qui a le despotisme dans le cœur, mais « sent qu'il faut céder; sur plusieurs points, il est « dans le sens de la Révolution plus que les autres ; « mais ses propos, ceux qu'il souffre chez lui, enfin « tout ce qui marque une opinion est contre nous. « Chez les ambassadeurs, il dénigre l'assemblée. « Il se plaît à répandre les actes d'indiscipline « des gardes nationales. » M. de Saint-Priest n'eût peut-être rien désavoué de cette peinture, sauf le goût pour le despotisme; à quoi il eût répliqué, en parlant aussi un langage de parti, par le penchant de M. de Lafayette pour l'anarchie.

De sorte que peu à peu il resta exposé, sans nulle défense, à une impopularité toujours crois-

sante. Mirabeau continuait à le harceler dans l'Assemblée, mais sans le trouver en faute. Une attaque plus grave fut dirigée contre lui; le comité des recherches de la commune de Paris fit saisir les papiers du comte de Maillebois; on y trouva des lettres d'un monsieur Bonne de Savardin que M. de Saint-Priest avait autrefois connu à Constantinople, puis retrouvé en Hollande. Il avait tenté une sorte d'intrigue en faveur de M. de Maillebois et avait parlé à M. de Saint-Priest, afin qu'il le proposât au Roi pour ministre de la guerre; M. Savardin n'avait pas été écouté : c'était là toute l'affaire. M. de Saint-Priest écrivit pour s'en expliquer au président de l'Assemblée nationale; la justification parut complète. M. Deseze fit paraître un mémoire, et aucune suite juridique ne fut donnée à cette dénonciation.

Toutes ces attaques renouvelées sans cesse, encore que repoussées, rendaient de jour en jour la position de M. de Saint-Priest plus difficile. « Je « ne conçois pas, dit un jour M. Necker à M. de « Montmorin, comment M. de Saint-Priest ne « quitte pas le ministère, au point de défaveur « publique où il se trouve. » — « Mais vous en

« avez aussi votre bonne part, » lui répondit M. de Montmorin.

C'est qu'en effet M. Necker en était au même point que les autres ministres, et n'avait ni plus de pouvoir ni plus d'influence qu'aucun de ses collègues. Pendant assez longtemps, son habileté dans l'administration des finances, la confiance que, sous ce rapport, lui accordaient le public et les capitalistes, le firent considérer comme nécessaire; dans les projets de nouveaux ministères, on aurait craint de ne le point conserver. Maintenant il n'avait plus aucun rôle politique; ses relations avec l'Assemblée le laissaient sans importance, et elle n'avait plus pour lui les égards qu'il méritait. Enfin tout prestige fut effacé: tout souvenir d'un passé si récent fut aboli, et le parti exagéré de l'Assemblée résolut de lui faire quitter la place. Par deux fois sa maison fut investie d'une foule menaçante. Il donna sa démission, sans que personne songeât à le retenir; il partit. Sur sa route, comme il retournait en Suisse, il fut par deux fois arrêté et sa vie fut menacée; à Vesoul, il n'échappa qu'à peine aux fureurs de la populace. C'était quinze mois après son retour triomphal.

La retraite de M. Necker n'était pas un grand événement; toutefois il était évident que la situation des autres ministres n'était plus tenable; ce n'est pas qu'il y eût unité dans le conseil du Roi et qu'il représentât une seule et même opinion; mais en forçant M. Necker à s'éloigner, les meneurs de la Révolution avaient voulu, soit essayer de s'emparer du pouvoir, soit achever de l'anéantir entre les mains du Roi. L'émeute qui avait décidé la démission du ministre des finances, avait en même temps réclamé, avec cris et menaces, le renvoi des autres ministres. Une insurrection militaire venait d'être réprimée à Nancy par M. de Bouillé; M. de Lafayette continuait à s'opposer de son mieux au désordre à Paris; c'en était assez pour que le parti jacobin devînt furieux de cette lueur d'ordre public. M. de Menou rendant compte à l'Assemblée de quelques troubles, qui avaient eu lieu à Brest, proposa que le président fût chargé de représenter au Roi que la méfiance des peuples contre les ministres était le plus grand obstacle à l'exécution des lois.

Un vif débat s'ouvrit sur cette question. Cazalès s'opposa à la proposition du rapporteur, qu'il re-

garda comme contraire à la prérogative constitutionnelle du Roi; mais en même temps il accumula les expressions les plus dures, les plus flétrissantes contre les ministres, contre leur faiblesse, qui avait constamment trahi l'autorité royale, contre leur neutralité entre les partis, contre leur conduite incertaine et flottante; et après une invective ardente contre M. Necker, il ajouta : « Quant aux serviles compagnons de ses travaux « et de sa honte, ne peut-on pas leur appliquer « ces mots : ils marchaient encore, mais ils étaient « morts! » Sa conclusion fut qu'on pouvait les accuser, mais non pas demander leur renvoi. Ils furent défendus par M. Malouet, M. de Clermont-Tonnerre, M. de Virieu; Barnave appuya la proposition : « Que ceux, disait-il, qui sont contents « de l'administration des ministres, se lèvent. »

Une majorité de soixante voix repoussa les conclusions du rapport : soit que voter un décret commandé par les clameurs de l'émeute révoltât même une portion du côté gauche, soit plutôt qu'on entrevît sous tant de bruit et d'efforts une intrigue pour s'emparer du pouvoir.

Il n'en était pas moins vrai que les ministres

ne pouvaient raisonnablement prétendre à conserver leurs fonctions. Le maréchal de Beauveau et l'archevêque de Vienne avaient déjà quitté le conseil depuis assez longtemps. M. l'archevêque de Bordeaux, M. de la Tour du Pin, M. de la Luzerne et M. de Saint-Priest remirent leur démission au Roi. M. de Montmorin ne les imita point; il avait une position particulière; la confiance intime du Roi ne lui permettait jamais de rien faire et de rien dire qui pût le contrarier. Il était chargé de conduire les relations secrètes, que le Roi avait, ou tentait d'avoir, avec les hommes influents de la Révolution ; d'ailleurs, dans les accusations portées contre les ministres, il avait été nommément excepté.

Le Roi n'accepta point les démissions de ses ministres; il leur dit qu'il appréciait le motif qui les avait déterminés, mais qu'il avait besoin de leurs services, et que, si les circonstances l'y contraignaient, il leur permettrait de se retirer. Ce délai ne pouvait se prolonger beaucoup. M. de la Luzerne quitta le ministère, et, sur l'indication de M. de Saint-Priest, fut remplacé par M. de Fleurieu. M. de la Tour du Pin le suivit de près;

M. Duportail, désigné par M. de Lafayette, lui succéda; l'archevêque de Bordeaux remit ensuite les sceaux à M. Duport-Dutertre, qui fut du choix de M. de Montmorin. Le Roi retint M. de Saint-Priest pendant quelques semaines de plus; c'est le moment où il lui témoigna le plus de confiance; il le consultait beaucoup et lui écrivait souvent des lettres ou des billets sur les affaires du moment. La dernière réponse qu'il fit au Roi, en lui demandant encore sa démission, s'est trouvée dans l'armoire de fer et a été publiée. Elle se rapportait à la constitution civile du clergé, que le Roi hésitait à sanctionner; il lui conseillait d'accepter promptement ce décret, en se bornant à expliquer verbalement au président de l'Assemblée, en quel sens il comprenait les dispositions auxquelles il donnait son assentiment.

M. de Saint-Priest ne pouvait regretter une situation si misérable; il augurait tristement de l'avenir, et croyait à de grands et prochains malheurs; telle est pourtant la force des habitudes et des idées acquises pendant une longue vie, qu'il regrettait de sortir de la carrière, après quarante

années passées au service du Roi et de l'État, par une sorte de disgrâce, sans avoir pour ses vieux jours une position considérable et assurée. Il souhaita un instant la place d'intendant de la liste civile, qui fut donnée à M. de Laporte, et le conduisit à l'échafaud deux ans après. Puis, par d'autres motifs, afin de quitter la France sans émigrer, il désira l'ambassade de Suède. M. de Montmorin fut favorable à ce projet ; le Roi y consentit; Gustave III l'agréa dans des termes très-flatteurs. Mais comme ce prince s'était prononcé hautement contre la Révolution, comme il semblait se proposer pour chef d'une croisade contre la France, le comte de Montmorin s'aperçut bientôt que cette mission, donnée à M. de Saint-Priest, allait exciter des méfiances et des clameurs. Il lui en parla et le trouva tout disposé à renoncer à son ambassade.

Il était alors en butte à la haine furieuse de tout le vulgaire des opinions révolutionnaires; on criait dans les rues des pamphlets contre lui; des caricatures représentaient Ibrahim Guignard, avec un grand sabre turc destiné à couper la tête à tous les bons patriotes. Il était désigné

aux vengeances de l'émeute; des avis secrets lui annonçaient qu'il courait un danger réel ; ses amis et sa famille le conjuraient de s'éloigner. Il se détermina à chercher, dans l'étranger, la sécurité qui ne lui était plus permise en France; mais il voulait que son départ n'eût rien de précipité et ne ressemblât aucunement à un projet politique. Il alla d'abord passer trois mois à la campagne chez son ami le duc du Châtelet ; puis madame de Saint-Priest partit pour l'Angleterre, annonçant qu'elle allait y faire un voyage et que son mari viendrait l'y rechercher.

Avant de se mettre en route il alla faire sa cour au Roi et à la reine. Il avait chargé M. d'Angivillers de prévenir le Roi, qu'il voulait faire un voyage en Suède et en Russie, et que si Sa Majesté avait quelques instructions à lui donner, il s'y conformerait avec zèle. Le Roi ne désapprouva point son départ, mais ne lui en parla point, et ne lui fit connaître aucune intention.

Après quelques arrangements de fortune, après avoir confié ses deux jeunes filles à madame de Bocaud, sa sœur, qui habitait Montpellier, où était aussi sa fille aînée, déjà mariée au marquis de

Saint-Victor, il partit pour l'Angleterre, au mois de mai 1791. Sa première impression, en débarquant sur la terre étrangère, fut un sentiment de calme, une triste satisfaction d'échapper aux fureurs révolutionnaires, de ne plus être exposé à devenir la proie d'ennemis acharnés, qui le poursuivaient sans le connaître, lui qui avait servi si longtemps avec honneur son pays et son Roi ; lui, dont les opinions étaient modérées et les conseils raisonnables, et à qui on ne pouvait imputer d'autre grief que d'avoir peu de goût, et de placer peu d'espérance au désordre actuel de la France. Sa santé avait beaucoup souffert de tant de soucis. Il ne put voir ni les ministres, ni les hommes politiques, ni profiter de l'accueil empressé que la société anglaise faisait à madame de Saint-Priest et à lui. Cependant il fut présenté au roi Georges III, qui se ressouvint de l'avoir vu vingt-cinq ans auparavant. Ce fut M. de la Luzerne, ambassadeur de France, qui le conduisit à la cour ; car son intention était de se réclamer dans ses voyages, des agents reconnus au nom du gouvernement du Roi. Il retrouva à Londres M. Barthélemy, qu'il avait autrefois fait nommer secrétaire de la mission de Suède, lorsqu'il avait dû

s'y rendre; il eut fort à se louer de ses procédés empressés et soigneux.

Dans le peu de temps que M. de Saint-Priest séjourna en Angleterre, il lui sembla qu'on y était plutôt content qu'inquiet de ce qui se passait en France. Comme on nous gardait rancune de la guerre d'Amérique, les embarras, qui semblaient destinés à interrompre notre influence en Europe, pouvaient offrir des chances de revanche contre nos colonies et notre marine. Quant aux échecs portés à l'autorité royale et aux outrages à la personne du Roi, c'était surtout Georges III et sa famille, qui, à cette époque, s'y montraient sensibles.

Dès qu'il fut un peu remis, M. de Saint-Priest s'embarqua pour la Suède; il était empressé d'aller retrouver son beau-frère le comte de Ludolf, alors ministre d'Autriche à Stockholm : c'était près de lui que M. de Saint-Priest comptait établir son séjour, pendant cet exil indéfini. Faute d'autre occasion, il prit un bâtiment norvégien, qui se rendait à Christiana. Ce fut en Norvége qu'il apprit, sans aucun détail, que le Roi, avec sa famille, s'était échappé de Paris. Un navire français, venant de Gravelines,

avait apporté cette nouvelle. M. de Saint-Priest ne la trouva point vraisemblable; il n'y avait guère plus d'un mois qu'il avait quitté la France, et le Roi avait semblé lui montrer tant de confiance, l'avait consulté sur des choses si importantes, qu'il ne pouvait supposer qu'on lui eût fait mystère d'un pareil projet. C'est à Stockholm seulement qu'il apprit avec certitude la fuite du Roi et son arrestation à Varennes.

Le roi de Suède était absent; il était allé aux eaux d'Aix-la-Chapelle; mais il avait écrit pour ordonner que M. de Saint-Priest fût reçu avec distinction. Le baron d'Armfeldt, son aide de camp et son favori, lui parla en toute confiance du désir qu'avait son maître de former une coalition de tous les souverains de l'Europe, pour rétablir en France le pouvoir royal. Il tenait, disait M. d'Armfeldt, un corps de troupes de seize mille hommes prêt à s'embarquer, et se flattait qu'à la faveur d'un peu de renommée qu'il avait acquise par une campagne en Finlande, les puissances lui confieraient le commandement de l'armée coalisée. Ce qui lui importait le plus, c'était l'accession de l'impératrice Catherine à ce projet. M. de Saint-Priest se propo-

sait de passer incessamment en Russie : ce lui fut un motif de hâter son voyage.

La France n'avait point alors d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Le comte de Ségur y avait laissé comme chargé d'affaires M. Genet, le frère de madame Campan. Ce fut par lui qu'il se fit présenter aux ministres de l'impératrice; mais les usages de la cour de Russie n'admettant de présentation officielle qu'aux réceptions diplomatiques, qui sont fort rares, M. de Saint-Priest écrivit à l'impératrice. Elle lui répondit elle-même, par un fort aimable billet, qu'elle aurait grand plaisir à faire connaissance avec lui dès le lendemain. Il la trouva plus imposante qu'aucun des souverains, à qui il avait eu l'honneur d'être présenté. Elle était déjà âgée, mais sa physionomie expressive et spirituelle n'en était que plus majestueuse. Elle l'accueillit avec une bonté si naturelle et si facile, que bientôt il ne lui resta aucun embarras; elle lui fit de grands compliments sur son ambassade à Constantinople et sur son ministère, avec cette grâce et cette envie de plaire qui lui étaient habituelles.

Le prince Potemkin vivait encore et avait une haute position; mais l'amant favori de Catherine

était alors Zoubof. M. de Saint-Priest se souvint de madame de Pompadour, qu'il avait vue ainsi, permettant les infidélités du roi, et même les favorisant, en gardant la position officielle de maîtresse ; seulement les amours de Catherine ne l'empêchaient point d'être un grand souverain.

Ce qui importait surtout à M. de Saint-Priest, c'était de savoir comment l'impératrice était disposée pour le projet du roi de Suède. Malgré la mauvaise volonté qu'elle avait hautement manifestée contre la révolution française, il la trouva plus que froide aux idées de Gustave III. Elle montrait peu de bienveillance pour ce prince, et réduisit de beaucoup l'étalage qu'il faisait de ses forces militaires. « D'ailleurs, » disait-elle, « je n'ai nul droit à me « mêler des affaires intérieures de la France. » — « J'ai pour principe, » ajouta-t-elle, « de ne point « commencer une entreprise nouvelle avant « d'avoir terminé celle dont je suis occupée. J'ai sur « les bras une guerre avec les Turcs, dont je veux « attendre la fin. » M. de Saint-Priest lui représenta que l'Empire Ottoman n'était aucunement en état de soutenir longtemps la lutte ; elle persista. C'est qu'elle ne disait point sa véritable pensée : l'affaire

qui l'occupait, n'était point la guerre de Turquie, mais le partage de la Pologne, qu'elle prévoyait et qu'elle voulait être en mesure d'accomplir.

Peu après, les ménagements qu'elle prétendait avoir pour la France, ne l'empêchèrent point de faire dire à M. Genet qu'il eût désormais à ne se point présenter aux audiences du corps diplomatique, le roi de France n'étant plus libre depuis son arrestation à Varennes. M. Genet demanda et reçut ses passeports.

Cependant l'impératrice témoignait de jour en jour plus de bontés à M. de Saint-Priest. Admis dans sa société familière, il était recherché par toute la société russe et comblé de politesses. Enfin elle eut l'idée de l'attacher au service de Russie. Le comte Schouvalof fut chargé de savoir ce qu'il en penserait, et lui présenta la perspective d'une grande et riche existence; il répondit qu'après avoir eu la confiance de son souverain, il n'en pouvait servir aucun autre.

Le comte Esterhazi arriva quelque temps après, chargé d'une mission des princes émigrés; il ne pouvait convenir à M. de Saint-Priest ni de concourir à des projets qu'il ignorait, et dont le Roi

ne l'avait point autorisé à se mêler, ni de les contrarier en rien ; sa position eût été difficile et fausse; il songea à revenir en Suède. Avant son départ, il reçut une lettre de l'impératrice, où, rappelant les services qu'il avait rendus à la Russie pendant son ambassade à Constantinople, et la reconnaissance qu'elle avait voulu lui témoigner en lui conférant le premier ordre de l'empire, elle déplorait que les malheurs de la France le privassent momentanément du revenu nécessaire pour soutenir le rang qu'elle lui avait donné en Russie, et le priait d'accepter une pension annuelle. Elle ajoutait que cet acte de justice pouvant être faussement interprété par la malveillance, aucune publicité ne serait donnée à cette décision.

Il répondit avec reconnaissance et respect, en protestant de son dévouement, qui n'aurait jamais d'autres limites que ses devoirs envers le Roi.

En quittant Pétersbourg au mois d'octobre 1791, M. de Saint-Priest se rendit à Varsovie. Le marquis Descorches de Sainte-Croix y était ministre de France; il avait été sous ses ordres à Constantinople, et malgré une différence marquée dans les opinions politiques, il lui avait toujours conservé

beaucoup de reconnaissance. M. de Sainte-Croix le reçut avec empressement. Ce fut par lui qu'il fut présenté au roi Stanislas Poniatowski, qui l'accueillit très-bien. Un motif de curiosité lui donnait depuis longtemps l'envie de connaître M. de Saint-Priest; on avait beaucoup parlé de leur extrême ressemblance, qui ne se trouva pas aussi frappante qu'on le disait.

En ce moment, sa venue était impatiemment attendue à Varsovie par de plus graves considérations; on savait quel accueil il avait reçu à Pétersbourg; on supposait que l'impératrice avait pu lui confier ses intentions sur la Pologne, et lui donner une sorte de mission secrète. La diète était assemblée; elle était occupée à réformer la constitution polonaise, et témoignait une volonté animée de se soustraire à l'influence dominante de la Russie. L'impératrice, qui n'avait pas encore terminé la guerre de Turquie, se tenait tranquille et muette sur les affaires de Pologne; mais on était assuré qu'elle tarderait peu à s'en mêler. Le roi Stanislas disait à M. de Saint-Priest combien il aurait de regret si sa conduite pouvait déplaire à l'impératrice, mais il lui était impos-

sible de se séparer de sa nation. Comme M. de Saint-Priest n'avait aucun devoir à remplir, comme l'impératrice ne lui avait nullement confié, ni laissé entrevoir ses intentions, il pouvait en toute liberté applaudir aux sentiments patriotiques du roi de Pologne.

D'autre part il retrouva à Varsovie le comte Branicki, son ancien compagnon dans la guerre de sept ans, où il avait servi comme aide de camp du comte de Broglie. Il était maintenant grand général de Pologne et dans une très-haute position; toute son influence était employée à servir les vues de la Russie. Personne n'avait désiré avec plus de curiosité l'arrivée de M. de Saint-Priest; il comptait avoir par lui des instructions de l'impératrice. Quand il vit qu'aucune commission ne lui avait été donnée, il cessa de se souvenir de leur ancienne amitié, et s'occupa uniquement des intérêts et des passions de ce parti russe, dont il était le chef, et qui alors contribua tant à perdre la Pologne.

De Varsovie M. de Saint-Priest passa à Dresde; le baron de Montesquiou y était ministre de France; il avait contribué à lui faire obtenir ce poste, et ils

se retrouvèrent en rapport de confiance. Il y avait deux mois environ que le comte d'Artois était venu en Saxe; il avait obtenu à grand'peine et à force d'instances que l'électeur l'admettrait au château de Pilnitz, où l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse s'étaient donné rendez-vous. Là, ayant pour conseiller M. de Calonne, il avait voulu traiter des affaires de France, et avait réclamé l'intervention des souverains étrangers contre la Révolution. Il lui avait été répondu que le Roi venait d'accepter la constitution et ne réclamait aucun secours; toutefois il finit par obtenir une déclaration très-vague, conçue en termes généraux, qui témoignait plutôt de l'éloignement des souverains à s'entremettre dans les difficultés intérieures de la France. Ce fut l'électrice elle-même qui raconta à M. de Saint-Priest ce qu'avait été cette conférence de Pilnitz.

Après quelques jours passés à Dresde, il partit pour Berlin, où il fut admis auprès du roi Frédéric-Guillaume II; ce prince était d'un abord facile et d'humeur affable. M. de Saint-Priest l'entretint longtemps, et avec assez de détail, de la situation de la France et des dangers

du Roi. Frédéric-Guillaume témoigna de l'intérêt et de la bonne volonté; mais il n'avait, disait-il, aucun titre à s'en mêler le premier. Ce rôle appartenait plutôt à l'empereur Léopold, et c'était en ce sens qu'à Pilnitz les deux souverains s'en étaient expliqués ensemble; il était clair qu'en ce moment ni l'une ni l'autre puissance n'avaient envie de faire marcher leurs armées. M. de Saint-Priest en jugea ainsi, et n'essaya plus d'en reparler au roi de Prusse.

Il se rendit ensuite à Copenhague: le roi de Danemark était depuis longtemps en état de démence. La signature des actes du gouvernement lui avait été laissée; en fait, c'était son fils qui régnait en sa place; M. de Saint-Priest essaya de lui parler des affaires de France, et l'y trouva très-indifférent. Avec une conviction plus réfléchie, le comte de Bernstorff, son ministre, homme sage et habile, qui depuis est devenu principal ministre en Prusse, lui sembla résolu à maintenir la neutralité du Danemark.

A la fin de l'année 1791, M. de Saint-Priest se retrouva à Stockholm. Le roi de Suède était de retour, et déjà il avait eu pour madame de Saint-

Priest les attentions les plus aimables; il s'empressa d'admettre le comte dans sa société la plus intime. La conversation avait habituellement pour sujet la révolution française, dont Gustave III s'était déclaré l'adversaire le plus passionné. Il espérait toujours commander les armées de l'Europe; mais il lui fallait des subsides. L'Angleterre n'écoutait point ses propositions; l'Espagne n'était pas assez riche pour lui venir en aide par de l'argent; il finit toutefois par signer une ligue défensive et offensive avec la Russie, qui lui promit quelques secours pécuniaires; mais comme il voyait que les grandes puissances ne paraissaient nullement disposées à commencer la guerre contre la France, on pouvait supposer que ses préparatifs militaires étaient réellement destinés à une invasion en Norwége, dont il cherchait l'occasion.

La situation de l'Europe, telle que M. de Saint-Priest venait de la reconnaître, sans en être chargé, mais par précaution et curiosité, n'avait donc rien de menaçant pour la France. La cause principale de ce calme des grandes puissances était la détermination prise par Louis XVI depuis que l'entreprise de Varennes avait échoué, et qu'il

avait accepté la constitution. Dès lors il avait résolu d'essayer de bonne foi le gouvernement tel qu'on le lui avait fait. Il pensait bien que cette constitution était très-imparfaite, que la part attribuée à la prérogative royale ne suffisait point au maintien de l'ordre public, et convenait mal à sa dignité; mais il voulait en faire l'expérience, se flattant que cette épreuve pourrait démontrer la nécessité de revenir à des principes et à des formes plus monarchiques. Il ne prenait jamais une confiance entière dans les projets qui lui étaient proposés. Sa fuite, conseillée de divers côtés, et surtout par Mirabeau, puis mise à exécution d'après les directions du baron de Breteuil, avait eu une si déplorable issue, qu'elle l'avait, du moins pour quelque temps, dégoûté des plans de contre-révolution, dont il était sans cesse obsédé. D'ailleurs il était préoccupé, et la reine plus encore que lui, de la position où il se trouverait, lorsque par une combinaison quelconque l'autorité royale aurait été rétablie. L'idée des obligations qu'il faudrait avoir à un sauveur, l'importance de position qu'il serait impossible de ne lui pas donner, le pouvoir dont il jouirait dans le gouvernement et à la cour, les

importunaient et les effrayaient d'avance. Serait-ce Monsieur, lui qui, depuis l'assemblée des notables jusqu'à son évasion de France, avait gardé des ménagements avec tout le monde, avait constamment été mêlé dans des intrigues, au point que Mirabeau avait songé un instant à le faire régent? Les inconvénients du comte d'Artois étaient plus manifestes encore; sa légèreté, ses exigences, son goût à se mêler de toutes choses, la protection accordée sans discernement à son entourage, l'exagération de ses opinions politiques, les préventions du public contre lui, avaient déjà fait beaucoup de mal au Roi et avaient effacé la tendre bienveillance que la reine lui avait accordée. « Le comte d'Artois « sera donc un héros! » disait-elle avec amertume, quand elle supposait qu'il rentrerait en France, vainqueur et puissant.

Le triomphe des émigrés donnait des inquiétudes pareilles. « S'ils réussissent, disait-elle, ils feront « longtemps la loi; il sera impossible de leur rien « refuser : c'est contracter envers eux une trop « grande obligation. » D'autres fois, parlant du prince de Condé, le chef militaire de l'émigration, qu'elle n'avait jamais aimé, elle disait : « Il serait

« pourtant dur d'être sauvé par ce maudit borgne. » Ainsi la fuite de Varennes, concertée avec la cour de Vienne, avait été cachée aux émigrés et aux princes; M. le comte d'Artois s'en était plaint.

Les sauveurs, qu'on aurait pu trouver dans le parti patriote, parmi les vrais amis de la liberté, qui redoutaient et déploraient les désordres révolutionnaires, étaient encore plus repoussés ; M. de Lafayette plus que nul autre : « Nous savons bien que « M. de Lafayette sauverait le Roi, disait-on aux « Tuileries, mais il ne sauverait pas la royauté ! » « — Si M. de Lafayette nous sauve, disait madame « Élisabeth, qui nous sauvera de M. de Lafayette ? »

De la sorte on en était venu à un tel système d'inertie, que lorsque les périls redevinrent plus menaçants, lorsqu'ils effrayèrent de plus en plus les hommes honorables et les bons citoyens, la reine répondait aux offres de M. de Lafayette : « Nous sommes bien reconnaissants, mais ce qu'il « y aurait de mieux pour nous, serait d'être enfer- « més pour deux mois dans une tour. »

Lorsque M. de Saint-Priest faisait sa tournée dans les cours de l'Europe, c'était le moment où Louis XVI avait, de propos délibéré, adopté

cette conduite apathique. Il avait fait savoir aux puissances étrangères qu'il acceptait sincèrement la constitution. Non-seulement il avait écrit officiellement à ses frères pour les rappeler en France, mais il leur avait envoyé M. de Coigny pour les engager à se réunir, comme lui, à la constitution; à quoi ils répondirent : « Tout ou rien. » Il était donc tout simple que, dans les derniers mois de 1791, les souverains ne témoignassent aucun empressement à intervenir dans les affaires de France.

Cette résignation et cette foi dans l'avenir ne devaient pas être de longue durée. A peine l'Assemblée constituante eut-elle fait place à l'Assemblée législative, qu'il fut évident que le cours de la Révolution n'était pas arrêté, que l'ordre public et légal n'était pas établi, et que les hommes élevés à l'importance et à l'autorité par le flot de la tempête seraient renversés l'instant d'après, par le flot qui suivait. Les amis de la liberté de 1789 devenaient les aristocrates de 1791; M. de Lafayette, et Barnave, et MM. de Lameth, et Adrien Duport étaient pour les Girondins les grands seigneurs qu'il fallait détruire. La guerre leur sembla le moyen le plus certain. « On nous

« opposait toujours la constitution, a dit Brissot, « et la constitution ne pouvait tomber que par la « guerre. » D'ailleurs, comment la guerre pouvait-elle être évitée, lorsque la France était livrée à l'esprit démocratique, toujours irritable, impérieux, aveugle dans sa présomption, ignorant les difficultés et les périls.

Il redevint donc nécessaire de songer à défendre le Roi, et à ce moment c'était défendre le pays contre d'effrayants désordres; mais la méfiance et l'incertitude ne cessaient point de régner dans ce triste intérieur des Tuileries. Nulle opinion, nulle idée, nul projet n'étaient entièrement admis. Les intrigues se croisaient et se contrariaient l'une l'autre. Si, parmi les conseillers secrets de cette courte période, quelques-uns étaient écoutés avec une sincère bienveillance, c'était Barnave, Adrien Duport et MM. de Lameth. Le retour de Varennes, où Barnave avait voyagé dans la même voiture que la famille royale, comme commissaire de l'Assemblée, lui avait inspiré un intérêt presque passionné pour les malheurs et les périls de la reine; il comprenait enfin que c'étaient aussi les périls de la France. La sincérité de ses sentiments, la noblesse de son âme donnè-

rent à la reine du penchant à lui accorder confiance. Plusieurs conseils importants vinrent de ce parti, qui ne se composait plus que de quelques hommes. Différents en cela de M. de Lafayette, qui ne les aimait point, ils voulaient une réforme de la constitution; ils ne répugnaient même point à une intervention des étrangers; dans leur pensée, elle n'aurait été que comminatoire. En même temps la corruption la plus maladroite et la plus inutile était pratiquée dans les derniers rangs du parti démocratique; on croyait se préserver en distribuant de l'argent à Danton ou à tant d'autres.

Ce fut ainsi qu'après quelques mois d'une sécurité volontairement aveugle, de projets en projets, tous écoutés sans être admis, en repoussant le dévouement sincère, et le zèle courageux d'hommes habiles ou importants, on arriva rapidement au 10 août, et puis au 21 janvier.

M. de Saint-Priest avait passé toute l'année 1792 à Stockholm; ne recevant aucun ordre, aucune instruction du Roi, il s'abstenait de toute activité politique; il regardait comme un devoir de ne s'engager dans nulle intrigue, dans nulle démarche, qui aurait pu ne pas être conforme aux intentions du

Roi. Jamais il n'avait été, ni voulu être un homme de parti; il conservait la tradition monarchique; aussi n'eut-il pas la moindre velléité de se rendre à Coblentz auprès des princes. Il avait le grade de lieutenant général, mais il était presque sexagénaire; son âge le dispensait de rentrer dans la vie militaire, qu'il avait quittée depuis tant d'années.

Il vit successivement arriver en Suède le comte François d'Escars, envoyé par les princes; puis le marquis de Bombelle, envoyé par M. de Breteuil, qui était, à l'étranger, l'agent principal du Roi, opposé au parti des princes, n'agissant point de concert avec eux. Il continuait, dans des circonstances désespérées, à se faire de telles illusions, qu'il s'informait quelle ambassade M. de Saint-Priest souhaiterait après la contre-révolution, et semblait occupé à ne lui point laisser place dans les conseils du Roi.

Au moment où la France déclarait la guerre aux puissances coalisées, le roi de Suède fut assassiné. M. de Saint-Priest assista à ses derniers moments. Le duc de Sudermanie, son frère, devint régent du royaume. Dès lors la politique de la Suède n'eut d'autre but que de se conserver dans une paisible

neutralité. Auparavant Gustave III avait déjà perdu l'importance que pendant un moment il avait paru avoir, ou que plutôt il avait voulu se donner. Les États de son royaume lui refusaient de l'argent. Les grandes puissances avaient peu de confiance dans ses talents militaires et dans la sagesse de son caractère. Son rôle n'aurait donc pas eu la grandeur dont il s'était flatté. Mais son opinion sur les affaires de France, n'avait point varié; et M. de Saint-Priest pouvait, sans rien proposer, ni demander, le maintenir dans une disposition favorable à la cause royale; c'est de quoi il n'était plus question avec le régent, bien résolu à ne point se brouiller avec la France, quoi qu'il advînt.

La mort funeste de Louis XVI ne changea rien d'abord à la position de M. de Saint-Priest. Monsieur prit le titre de régent; mais il y eut d'abord quelque hésitation dans une partie de l'émigration, pour résoudre s'il serait reconnu en cette qualité. La cour d'Autriche s'y refusa expressément, et les autres puissances ne donnèrent aucune apparence authentique à la reconnaissance de ce titre. Peu après, le maréchal de Castries écrivit à M. de Saint-Priest, de la part de ce prince, pour l'engager

à se rendre près de lui. Il ne jugea point que la situation fût nettement établie; telle phase nouvelle de la révolution française pouvait replacer la couronne sur la tête de Louis XVII, et alors ses oncles seraient étrangers au gouvernement de la France.

D'ailleurs le frère aîné de M. de Saint-Priest, auquel il était tendrement dévoué, était alors en prison à Paris; s'il se fût rendu près de Monsieur, s'il fût devenu un des conseillers de ce prince, c'était plus qu'il n'en fallait pour faire monter son frère sur l'échafaud. Il donna ce motif et différa son départ. Pendant son ministère, la seule faveur personnelle qu'il eût sollicitée et obtenue, c'était la charge de premier écuyer tranchant pour le vicomte de Saint-Priest; il était auprès du Roi le 10 août. Pendant le triste trajet du château à l'Assemblée législative, à travers le jardin, la reine avait pris son bras. Il avait tiré son épée et la tenait de l'autre main; sa haute stature, son extérieur imposant le faisaient remarquer de la foule. Un tel souvenir était un arrêt de mort, que ne pouvait prévenir la prudente conduite de son frère émigré. Il monta sur l'échafaud le 27 juin 1794, un mois avant le 9 thermidor.

En 1795, après la mort de Louis XVII au Temple, Monsieur prit le titre de roi; maintenant M. de Saint-Priest ne regarda plus son devoir comme douteux. Lorsque Louis XVIII voulut bien lui écrire de sa main [1] pour l'appeler à Vérone auprès de sa personne, il s'empressa de répondre en protestant de son dévouement, et se décida à partir dès que sa santé le lui permettrait. Il quittait la Suède sans regret; il y avait trouvé une bonne et douce hospitalité; il y était encore entouré de considérations et d'égards. Mais le gouvernement suédois avait résolu de se maintenir neutre et gardait des ménagements envers la République française; la présence de M. de Saint-Priest pouvait être un sujet de méfiance et d'inquiétude; peu à peu le duc de Sudermanie avait cessé de lui faire un accueil aussi empressé. On ne lui disait point de s'éloigner, mais on souhaitait son départ. Comme le motif de son séjour en Suède était surtout de s'y trouver auprès de son beau-frère le comte de Ludolf, ministre d'Autriche, la cour de Suède fit demander à Vienne qu'une autre résidence lui fût donnée; il venait d'être envoyé à Copenhague.

[1] Lettre première, p. 1.

M. de Saint-Priest allait partir, lorsque son fils aîné arriva de Pétersbourg. Il avait à l'âge de seize ans, quitté l'université d'Heidelberg, pour faire la campagne de 1792, dans l'armée de Condé; puis il était entré au service de Russie, où l'impératrice le protégeait avec une bonté particulière. Il apportait une lettre du marquis de Lambert, ancien ami de M. de Saint-Priest, qui était aussi dans l'armée russe; il lui écrivait de la part de l'impératrice, qu'elle lui demandait de s'employer efficacement à empêcher le mariage du jeune roi de Suède avec la princesse de Mecklembourg. Cette alliance était décidée, annoncée, et devait être incessamment solennisée par une fête de cour. Il n'y avait nul moyen que M. de Saint-Priest, qui n'avait plus le moindre crédit, s'occupât, sans mission officielle, d'une semblable affaire.

Ce fut au mois de novembre 1795 que M. de Saint-Priest quitta Stockholm, où il venait de passer quatre années, loin de son pays, de ses enfants, tristement préoccupé des malheurs de la France, mais en repos et sans être assujetti à des devoirs inutilement accomplis, à une activité sans résultats probables. Maintenant il allait rentrer

dans une vie agitée, être employé à de vaines tentatives : sujet d'un roi sans royaume, ministre sans autre affaire que de solliciter le secours de l'étranger. A cette période de sa vie se rapportent les correspondances et les pièces que sa famille livre à la publicité. Ce récit destiné à les accompagner a surtout pour objet de les expliquer par les circonstances auxquelles elles se rapportent, et dont elles supposent la connaissance; il convient pour les faire comprendre de leur donner de l'enchaînement et de la suite. Ce commentaire indispensable sera peut-être d'un moindre intérêt que le texte même des documents ; c'est en les lisant qu'on saura toutes les tristesses et tous les affronts de l'exil, cette vanité d'espérance et cet aveuglement d'illusion, où se perd toujours un parti vaincu et émigré. C'est là qu'on trouvera le sceau de la fatalité, qui a pesé sur des princes devenus étrangers aux idées de leur temps et de leur pays, préoccupés et absorbés dans leurs préjugés et leurs habitudes, condamnés à prendre toujours de fausses mesures inspirées par de fausses vues, et à ne tirer ni avantage, ni même grandeur de leur noblesse

dans le malheur, de leur courage à souffrir, de la persistance dans leurs convictions.

A peu près au même moment où M. de Saint-Priest était appelé par Louis XVIII, la cour d'Autriche avait désiré que ce fût lui qui résidât à Vienne, comme chargé des affaires de ce prince. M. de Thugut, principal ministre de l'Empereur, l'avait beaucoup connu à Constantinople; las du peu de sens des agents de l'émigration française, il voulait avoir affaire à un homme raisonnable; ce désir avait été communiqué à l'impératrice Catherine; c'était elle qui pressait M. de Saint-Priest de se charger de cette mission. Cette circonstance le décida à se rendre d'abord en Russie.

A son arrivée à Pétersbourg, il vit d'abord le marquis de Lambert, qui avait en Russie une bonne et considérable situation. Son fils, entré comme lui au service de Russie, avait été tué à l'attaque de Cracovie. Ce malheur avait augmenté la bienveillance de l'impératrice; elle lui avait donné des terres d'un grand revenu et le traitait avec distinction. Du reste, il n'avait, ni ne recherchait aucun crédit réel. Il annonça à M. de Saint-Priest qu'il

allait trouver l'impératrice refroidie pour la cause des princes et de l'émigration, assez frappée des succès des armées françaises et nullement disposée à entrer dans une coalition. Ce fut en effet ce qu'il reconnut bientôt; l'impératrice ne lui fit pas un accueil aussi bienveillant que quatre années auparavant. Il lui sembla qu'elle était mécontente de ce qu'à Stockholm, il ne s'était pas employé à l'affaire dont alors elle était fort préoccupée. Elle lui en parla tout d'abord. Le roi Gustave III avait pris avec elle l'engagement de marier son fils avec une grande-duchesse; abandonner ce projet était une insulte qu'elle ne voulait pas souffrir, un cas d'éclatante rupture; elle allait envoyer en Finlande une armée sous les ordres du général Souvarof. M. de Saint-Priest, à qui elle demandait des informations et son avis, lui répondit que cette menace de guerre lui semblait un moyen efficace d'intimider le régent de Suède et d'empêcher l'autre mariage. « Mais, répliqua-t-elle, si les Suédois s'obstinent « et acceptent la guerre. » M. de Saint-Priest répondit que sans doute elle ne les craignait guère. — « Il ne faut jamais mépriser aucun ennemi, » ajouta-t-elle.

Lorsqu'ensuite il voulut mettre la conversation sur la France, elle lui dit aussitôt assez sèchement qu'on ne pouvait rétablir l'ordre en France par l'invasion des armées étrangères; que l'épreuve en était faite; qu'il fallait attendre que les Français, las de leurs agitations intérieures, fussent amenés à désirer le retour de la maison de Bourbon. « Qui pour« rait me conseiller, disait-elle, d'entrer dans une « querelle dont l'Espagne et la Prusse se sont déjà « retirées? » M. de Saint-Priest essaya encore quelques paroles; il vit qu'elles seraient inutiles. Il attribuait ce changement d'opinions et de langage à l'influence de Zoubof et à la conquête récente de la Pologne, qui ne laissait pour le moment aux généraux russes et à toute la cour de l'impératrice, d'autre intérêt que la distribution des starosties et des terres confisquées.

Quel que fût le bon jugement de M. de Saint-Priest et la connaissance qu'il pouvait avoir de la Russie, il se méprenait et cédait à l'influence de ses propres opinions. La véritable politique de l'impératrice Catherine ne consistait point à s'entremettre dans les affaires de l'Europe occidentale; elle voulait sans doute faire entendre sa voix, exposer ses vues

dans les conseils des puissances, ne pas être oubliée parmi les délibérations des grands intérêts de la chrétienté, ne pas rester indifférente aux vicissitudes de l'équilibre européen, ni à la cause des rois. Mais elle savait bien que l'initiative ne peut appartenir à une puissance, qui a si peu de contact avec les régions méridionales de l'Occident, et qui est obligée d'emprunter une longue route militaire aux territoires allemands. Comme rien dans les affaires de France ne touche aux intérêts directs et limitrophes de la Russie, il y avait nécessairement un grand intervalle entre l'opinion de Catherine et sa conduite, entre son langage et son action. Que les Russes fussent, à ce moment, plus occupés du récent partage de la Pologne, des affaires de Perse ou du mariage du roi de Suède, que de la révolution française, ce n'était point le résultat de l'influence de Zoubof, mais de la position géographique, de la réelle opinion du pays et du grand sens de Catherine.

M. de Saint-Priest tenta encore plusieurs fois d'obtenir une réponse plus favorable ; son insistance finit par déplaire, au point que l'impératrice lui dit un jour : « Faut-il que je vous compte aussi parmi « mes ennemis? » Il y avait loin de là à l'accueil

qu'il avait reçu à son premier voyage, lorsque Catherine disait : « Je passerais ma vie avec de pareils « ministres. »

Il était manifeste que son séjour à Pétersbourg était au moins inutile. Il songeait à partir, lorsque Louis XVIII, jugeant autrement de sa situation, lui écrivit d'y rester. Cet ordre donné, sans connaissance suffisante, ne changea point sa détermination ; il prit congé de l'impératrice, qui se montra plus gracieuse pour lui, et consentit à reconnaître Louis XVIII comme Roi, sinon par une déclaration solennelle, du moins en accréditant près de lui un envoyé, M. Mordvinof.

Curieux de connaître l'intérieur de la Russie, il prit sa route par Moscou, l'Ukraine, Kief ; et, traversant la Gallicie, il arriva à Vienne. Louis XVIII lui avait donné pour instruction de s'y arrêter jusqu'à l'arrivée du comte de Choiseul-Gouffier, destiné à être son envoyé près de cette cour, en remplacement de M. de Lafare, évêque de Nancy. M. de Saint-Priest était surtout empressé de voir le baron de Thugut, son ancien ami, qui avait voulu le faire venir à Vienne. Puis il eut une audience de l'empereur François, qui le reçut de cette façon simple et

naturelle, particulière à la maison de Lorraine; après les premières paroles et quelques questions sur la cour de Russie, la conversation vint sur les affaires de France. L'empereur ne fut point tel que l'aurait souhaité l'envoyé de Louis XVIII; il parla de ses armées, qui étaient lasses de la guerre; la paix que la Prusse avait conclue avec la république française agissait évidemment sur son esprit et changeait ses intentions; enfin apprenant que M. de Saint-Priest ne devait pas rester à Vienne, et que M. de Choiseul y serait envoyé, il déclara nettement qu'il ne le recevrait pas. Lorsque Louis XVIII en fut informé, il choisit pour ce poste le bailli de Crussol: « Ni M. de Crussol, ni aucun autre, » répondit le baron de Thugut, « vous et nul autre. »

La destination de M. de Saint-Priest se trouva ainsi fixée; et il ne fut plus question d'aller à Vérone, auprès de Louis XVIII, qui bientôt fut contraint de chercher un autre séjour. Les victoires de l'armée d'Italie, commandée par le général Bonaparte, se succédaient rapidement; la république de Venise commença à s'inquiéter, craignit d'offenser la France, et retira l'hospitalité au Prétendant.

Les prodigieux succès de l'armée française étaient

pour beaucoup dans la froideur de l'Autriche ; mais déjà auparavant les princes émigrés avaient éprouvé la mauvaise volonté du cabinet de Vienne. Lorsque le gouvernement de la Convention était devenu plus humain et plus sensé, dès qu'il avait semblé possible de traiter avec lui, Louis XVIII avait fait demander à l'Autriche de réclamer la liberté de Madame Royale, demeurée seule prisonnière au Temple, après la mort de Louis XVI, de la reine, de madame Élisabeth et du Dauphin. Pendant un assez long délai aucune démarche n'avait été essayée, aucune bonne volonté n'avait même été montrée. Enfin, au mois de décembre 1795, cette princesse fut remise à des commissaires autrichiens, et conduite à Vienne, sans permettre qu'aucun Français communiquât avec elle. La famille impériale la reçut avec un tendre empressement et avec la sympathie due à ses malheurs ; mais ses serviteurs, sa maison, son entourage furent exclusivement autrichiens. Les Français émigrés étaient difficilement admis à lui présenter leurs hommages. Plus tard il arriva même que la permission de venir à Vienne fût positivement refusée à madame la comtesse d'Artois [1].

[1] Lettre XX.

Loin de songer à remettre Madame Royale à son oncle, à son protecteur naturel, on ne prenait nulle attention au désir qu'il avait de l'appeler près de lui ; il semblait qu'on voulût voir en elle une princesse autrichienne. Le Roi son père l'avait, depuis la Révolution, destinée à épouser M. le duc d'Angoulême, son cousin. Louis XVIII voulait accomplir cette intention [1], et pourtant il ne savait comment se faire écouter de la cour de Vienne. C'était un bruit généralement admis qu'elle avait le projet de marier Madame Royale à l'archiduc Charles. Si les chances de la guerre eussent été plus heureuses pour l'Autriche, on aurait pris pour dot l'Alsace et la Lorraine.

Il n'est pas impossible, que plus tard, une des nombreuses intrigues, qui furent rêvées en France, lorsqu'on voyait s'écrouler le gouvernement directorial, eût pris pour thème ce mariage, et destinât la couronne de France à Madame Royale mariée avec un archiduc. Les lettres de Louis XVIII [2] indiquent quelques rapports secrets entre Sieyès et le baron de Thugut.

[1] Lettre IV.

[2] Lettres XXX et XLIII.

Quoi qu'il en fût, il convenait de part et d'autre de ne donner nul éclat à de si fâcheuses difficultés. Le cabinet de Vienne était loin d'avouer de telles intentions, et Louis XVIII se gardait de réclamer avec une hauteur exigeante : il n'y avait ni demande, ni refus formellement articulés.

Une autre occasion se présenta, où le gouvernement autrichien fit durement sentir à ce prince le malheur de sa situation. Repoussé par la république de Venise [1], il pensa que sa place naturelle était à l'armée de Condé. Cette détermination se rattachait à quelques espérances que lui donnaient les agents ou les correspondants qu'il avait en France. La constitution de 1795 était à cette époque encore respectée par le Directoire; l'opinion royaliste, sous l'abri des libertés légales, travaillait contre le gouvernement; elle prenait pour auxiliaire le sentiment public qui s'élevait contre l'aristocratie conventionnelle, et voulait la chasser du pouvoir qu'elle avait pris pour place de sûreté. Déjà Pichegru avait commencé ses trahisons. Louis XVIII supposait que sa présence à l'armée et le voisinage de la frontière lui donneraient des facilités et augmen-

[1] Lettre V.

teraient ses chances. Il prit résolûment son parti, se rendit au corps de Condé et chargea M. de Saint-Priest d'en prévenir la cour de Vienne. M. de Thugut témoigna beaucoup d'humeur, en apprenant cette nouvelle, et répondit que l'intention de l'empereur n'était point que Louis XVIII restât à l'armée autrichienne; qu'il fallait le lui écrire, et que si cela ne suffisait point, l'empereur donnerait ordre à son général de l'en éloigner. M. de Saint-Priest répliqua que ce prince n'avait pu se déterminer à rien de plus naturel et de plus convenable, que sa véritable place était parmi les Francais qui combattaient pour sa cause, et qu'assurément il serait approuvé de toute l'Europe. S'apercevant qu'il ne persuaderait pas M. de Thugut, il se hâta d'écrire au comte Esterhazi à Saint-Pétersbourg, afin de recourir à l'impératrice Catherine.

Cependant la position de Louis XVIII à cette armée était fausse et embarrassante pour lui et pour le général autrichien. Le corps du prince de Condé était à la solde de l'Autriche, et en réalité c'était une division à son service. Louis XVIII passait des revues, accordait des récompenses, faisait des promotions; il suivait des négociations avec des généraux français;

il en pouvait résulter de fausses mesures stratégiques. En somme, il n'y avait point bonne volonté pour lui, et il gênait. L'intention de l'empereur fut signifiée au comte de Lille, car son titre royal n'était point reconnu par l'Autriche. L'archiduc Charles, qui commandait l'armée, apporta, dans l'exécution des ordres qu'il avait reçus, autant d'égards et de courtoisie que le comportait la circonstance. Louis XVIII s'éloigna; voulant donner à sa retraite l'apparence d'une détermination libre, il écrivit à M. de Saint-Priest qu'il était venu à l'armée autrichienne supposant qu'elle allait entrer en France; mais que voyant sa marche rétrograde vers les frontières d'Autriche déjà menacées par les armées françaises, il jugeait sa présence inutile. M. de Saint-Priest était chargé de communiquer cette lettre : il s'en garda bien. Cette petite vengeance, par épigramme, ne pouvait que nuire aux intérêts de Louis XVIII.

Peu après ce prince faillit tomber victime d'un assassinat. Un coup de fusil fut tiré pendant qu'il était à une fenêtre à Dillingen. La blessure ne fut pas dangereuse [1].

[1] Lettre VI.

Ainsi que M. de Saint-Priest l'avait présumé, l'impératrice Catherine blâma hautement la conduite du cabinet de Vienne, et, grâce à son appui, le Prétendant serait peut-être retourné à l'armée, lorsque la situation des affaires changea soudainement, par la mort de cette princesse. Elle avait dans ses derniers jours manifesté l'intention de tenir les engagements qui l'obligeaient à secourir l'Autriche, si ses frontières étaient menacées. Les victoires du général Bonaparte, la nécessité d'arrêter ses progrès, les instances de l'Angleterre allaient apparemment amener une armée russe sur le théâtre de la guerre.

Louis XVIII avait choisi, pour son séjour, la petite ville de Blankenbourg, dans les États du duc de Brunswick. Hormis les espérances, dont pouvaient le flatter ses agents de Paris, et les intrigues qu'ils s'efforçaient de présenter comme des contre-révolutions, la situation de l'Europe ne lui offrait point de chances favorables. Il chargea alors M. de Saint-Priest de demander formellement à la cour de Vienne quelles étaient ses dispositions relativement à Madame Royale. Il commençait à craindre que le projet de la marier à l'archiduc Charles ne fût réel. M. de Thugut le nia absolument, et assura

que la princesse serait remise à son oncle dès qu'il la réclamerait. Blankenbourg était un trop provisoire et trop petit établissement, pour y célébrer le mariage et pour y habiter avec le duc et la duchesse d'Angoulême. On savait d'ailleurs que l'Autriche cesserait d'accorder l'hospitalité à Madame Royale dès qu'elle épouserait un prince français. Cette union ne sembla plus douteuse, mais elle fut différée.

Au commencement de 1797, M. de Saint-Priest fut appelé à Blankenbourg. Cette petite cour d'un prince fugitif était livrée aux mêmes intrigues, aux mêmes variations, que si on n'eût pas quitté la France. Louis XVIII avait alors près de lui le marquis de Jaucourt, le baron de Flachslanden qui tenait la correspondance, le duc de la Vauguyon qui était comme le principal ministre, et le comte d'Avaray, l'ami, le favori du Prétendant et qui avait tout crédit sur son esprit. La discorde s'était mise entre le ministre et le favori. La lutte n'était pas égale. M. d'Avaray, qui était incapable de tout travail sérieux et qui aimait à avoir la critique et le conseil, plutôt que la responsabilité, voulut que M. de Saint-Priest vînt remplacer le duc de la Vauguyon. Celui-

ci se douta de la chose et ne fit point partir la lettre que Louis XVIII écrivit à M. de Saint-Priest. Au bout de six semaines on s'aperçut de ce méfait. Le prince se fâcha : ce fut une disgrâce éclatante.

Le nouveau ministre remplaçait à la fois M. de la Vauguyon et M. de Flachslanden, qui tomba malade et mourut peu après. M. de Saint-Priest, comme on a pu voir, aimait mieux témoigner son dévouement dans un autre emploi et dans une autre situation. Il essaya de persuader à Louis XVIII qu'il serait beaucoup plus utile en Russie, auprès de l'empereur Paul, et que le nommer pour assister au couronnement serait une détermination agréable à la Russie. Son avis ne fut point accepté, et il fut retenu à Blankenbourg par les instances les plus flatteuses.

Le duc de la Vauguyon avait un système de politique adopté par la cour de Blankenbourg, et que son successeur trouva tout établi en principe : c'était de maintenir avant tout des relations intimes avec l'Espagne, relations de famille, conséquemment, disait-on, les plus naturelles et les plus convenables. En vain l'Espagne avait traité avec la république française, en vain elle se soumettait docilement à son influence; M. de la Vauguyon persistait dans

son principe. M. de Saint-Priest conseilla, et avec beaucoup de raison, que toutes les démarches et tous les efforts fussent tournés vers la Russie, seul espoir actuel de l'émigration française. Quant aux rapports avec l'intérieur de la France, aux pouvoirs donnés au nom du Prétendant, aux agents, aux comités, aux personnes choisies pour s'occuper de semblables projets, il essaya d'en montrer l'inutilité et le danger, à une époque où la France était triomphante, où elle imposait la paix à l'Autriche et allait traiter avec l'Angleterre. On écoutait des objections si raisonnables, mais on n'en persistait pas moins dans les illusions; on n'en était pas moins dupe des faiseurs de rapports et des intrigants.

Monsieur le comte d'Artois était alors en Angleterre. Il avait aussi ses agents, ses comités, ses conspirations, sans qu'aucun accord pût jamais s'établir entre les deux entreprises de contre-révolution. Les deux princes se communiquaient souvent les informations qu'ils recevaient; elles étaient rarement conformes. Pour peu que les agents ne fussent pas dans la même nuance d'opinion, ils voyaient différemment et devenaient incompatibles. Il est arrivé que les hommes qui correspondaient avec

Louis XVIII, lorsqu'ils étaient gens graves et honorables, mettaient pour condition à leur dévouement que Monsieur n'aurait aucune connaissance de leurs rapports avec son frère.

La vie de Blankenbourg était assez monotone. C'était une toute petite ville, où aucune société ne pouvait donner la moindre distraction. A Brunswick, qui n'était pas très-éloigné, une foule d'émigrés français avaient été attirés par l'hospitalité du duc et sa parfaite politesse. M. de Saint-Priest alla lui rendre une visite, et passa quelques jours dans cette résidence. Après trois mois de séjour auprès de Louis XVIII, il persuada enfin à ce prince qu'il serait à propos de l'envoyer en Russie.

L'empereur Paul l'accueillit avec une extrême bonté, et se prit même d'une sorte d'engouement, à quoi il était fort sujet. A peine arrivé, M. de Saint-Priest réussit à arranger, sans difficulté, une affaire qui aurait pu en présenter quelques-unes. L'Autriche, qui allait faire la paix avec la France, licenciait l'armée de Condé et les corps d'émigrés français. Cette dislocation aurait été un grand échec pour la cause royale, et aurait laissé dans la détresse cette foule de gentilshommes qui portaient les

armes. Le prince de Condé avait envoyé le baron de la Rochefoucauld à Pétersbourg pour proposer à l'empereur de le prendre à son service avec tout son corps. C'était assurément une très-grande dépense, une source d'embarras et en même temps une chose fort inutile pour la Russie, surtout dans la disposition de l'empereur, qui ne voulait pas se mêler des affaires de France; mais son orgueil fut flatté d'avoir à son service un corps de gentilshommes français, commandés par le petit-fils du grand Condé. Il y mit bien quelques conditions, qui pouvaient sembler un peu fâcheuses, mais en somme ce fut un acte de générosité noblement accompli.

M. de Saint-Priest était aussi chargé d'une autre négociation. Louis XVIII ne trouvait pas convenable de s'établir définitivement à Blankenbourg. Il cherchait une autre résidence, où il lui fût possible d'habiter avec son neveu et sa nièce, de tenir un état moins restreint, et d'avoir l'apparence d'être un peu plus chez lui. Il était aussi facile de prévoir que le duc de Brunswick n'était pas un assez grand souverain pour risquer de se compromettre avec la France; surtout lorsqu'il ne pouvait avoir une

autre politique que la Prusse. Louis XVIII désirait donc que l'empereur de Russie lui donnât asile dans la petite principauté de Gevers en Westphalie, qui lui appartenait par héritage de sa mère Catherine, comme princesse d'Anhalt-Zerbst. Sur ce point, Paul I[er] se montra de même rempli de courtoisie. C'était encore une hospitalité assez coûteuse : il fallait réparer le vieux château de Gevers, constituer à Louis XVIII un revenu suffisant et solder pour lui une compagnie de gardes du corps : tout cela fut accordé de bonne grâce.

Mais ces généreux procédés ne signifiaient pas que l'empereur voulût se porter pour défenseur de la cause des princes émigrés. Lorsque M. de Saint-Priest lui rappela que l'impératrice Catherine s'était résolue, peu de mois auparavant, à envoyer un corps auxiliaire sur le théâtre de la guerre : « C'était « trop tard, répondit-il, ce secours ne serait pas « arrivé à temps. Pour moi, je ne veux pas entrer « dans une affaire si avancée. » Il ajouta que la paix allait être signée par l'Autriche, mais qu'elle ne durerait pas. Alors M. de Saint-Priest lui parla des espérances que Louis XVIII pouvait placer sur les mouvements intérieurs de la France, et sur le re-

tour de l'opinion vers les idées royalistes. Une lettre du Prétendant exprimait avec plus de vivacité et presque avec certitude cette heureuse attente, qui, quinze jours après, fut, comme l'avaient été tant d'autres illusions, anéantie par le 18 fructidor Même sans ce coup d'État du Directoire elle ne se serait pas réalisée.

La mission de M. de Saint-Priest n'avait plus d'objet; il avait obtenu tout ce qu'il pouvait obtenir. Paul Ier se refusait à signer le traité négocié l'année précédente entre la Russie, l'Autriche et l'Angleterre : ce qui était assez simple, puisqu'une des puissances contractantes avait depuis conclu la paix avec la France; il révoquait l'ukase par lequel sa mère avait ordonné une levée de cent mille hommes. On ne pouvait espérer un changement dans sa politique que par le changement des circonstances. Le séjour en Russie avait aussi cessé d'être agréable à M. de Saint-Priest. L'empereur Paul commençait déjà à être d'humeur mobile et bizarre. Ses affections étaient variables et son accueil inégal. M. de Saint-Priest ne pouvait convenablement rester soumis à de telles alternatives.

Il partit pour la Suède, où madame de Saint-

Priest était restée pendant les voyages qu'il avait eu à faire. Elle s'était attachée à cette paisible contrée; elle y était aimée et considérée de tous. Quelquefois même les envoyés russes s'adressaient à elle comme ils auraient fait à son mari, pour demander conseil et régler leur conduite et leurs démarches. La négociation relative au mariage du roi Gustave IV et d'une grande-duchesse n'avait pas tardé à se renouer ; tout avait été convenu. Le roi et le régent s'étaient, en 1796, rendus à Pétersbourg. Le mariage allait être célébré, lorsque des difficultés de pure forme sur l'exercice du culte grec, réclamé pour la future reine, choquèrent le jeune roi, au point qu'il repartit sur-le-champ. Ce fut une telle surprise et un tel chagrin pour l'impératrice Catherine qu'on supposa qu'elle en avait reçu le coup mortel, car elle mourut peu de jours après d'une attaque d'apoplexie. Depuis, la cour de Russie avait voulu tenter un dernier effort, et envoyé le comte Golovkin à Stockholm ; mais il parla encore de réserves sur la religion. Le roi, déjà très-ombrageux et absolu dans ses volontés, rompit avec colère toute négociation ; bientôt après il épousa une princesse de Bade.

M. de Saint-Priest arriva pendant les fêtes de ce mariage, au mois d'octobre 1797. Mais Louis XVIII le pressait de revenir, et insistait sur le besoin qu'il avait de ses services, lui demandant de sacrifier ses propres affaires et ses intérêts pour reprendre ses fonctions. Bientôt arrivèrent de nouveaux et graves embarras. Le duc de Brunswick, soit par suggestion du gouvernement prussien, soit plutôt parce qu'il était lassé du séjour de tant d'émigrés chez lui, désira que tous, et même le Prétendant, quittassent ses États. Ce fut l'empereur de Russie qui se chargea de faire connaître à Louis XVIII ce nouveau refus d'hospitalité. L'asile qu'il avait offert dans la principauté de Gevers ne pouvait plus convenir, puisque les Français occupaient la Hollande, qui est limitrophe. L'Empereur proposa Mittau et l'ancien château des ducs de Courlande, que Catherine venait de dépouiller de leur souveraineté. Louis XVIII partit pour s'y rendre au mois de février 1798[1].

Dans cette position nouvelle, qui lui donnait des rapports journaliers avec la cour de Russie, les services de M. de Saint-Priest lui étaient plus néces-

[1] Lettre XIV.

saires que jamais. Il insista pour son prompt retour. Dès que la mer fut praticable, M. de Saint-Priest obéit à ce devoir.

Il fut presque aussitôt envoyé à Saint-Pétersbourg. Beaucoup de points étaient à régler pour la résidence de Louis XVIII en Courlande : le subside qui lui serait accordé ; les gardes du corps qu'il pourrait avoir ; ses relations avec la famille impériale et le gouvernement russe. Mais la plus importante affaire était le mariage de Madame Royale et sa venue à Mittau. Louis XVIII n'était pas encore complétement assuré des véritables intentions de l'Autriche [1], et demandait l'intervention de l'empereur de Russie.

Paul I[er] continuait à être assez mal disposé pour les princes français ; il avait même eu un moment la pensée de traiter avec le Directoire ; du moins il s'était montré favorable à quelques avances indirectement faites par le gouvernement français. Il gardait en outre des préventions peu favorables à M. de Saint-Priest, et le reçut sèchement. Il accorda de mauvaise grâce ce qui lui était demandé : sa médiation à Vienne pour la remise de

[1] Instructions données par Louis XVIII, p. 36.

Madame Royale, deux cent mille roubles de revenu par an, et la solde pour cent gardes du corps. Le Prétendant avait désiré faire une visite à l'empereur [1] et à la famille impériale. Il fut répondu que le moment n'était pas opportun. M. de Saint-Priest n'eut pas même une audience de congé, et le prince Bezborodko, principal ministre, lui indiqua nettement que les affaires dont il était chargé se trouvant terminées, il devait retourner à Mittau.

Paul Ier devint bientôt moins bienveillant encore pour Louis XVIII et pour les princes français. Il avait commencé par se faire protecteur de l'ordre de Malte, lui qui n'était point catholique; puis, lorsque, traversant la Méditerranée, le général Bonaparte se fut emparé de Malte, l'empereur de Russie déposa le grand maître Hompesch, se faisant ainsi juge du chef électif d'un ordre souverain, et il se déclara grand maître. M. le duc d'Angoulême était grand maître de France; lorsque Paul Ier lui fit part de la dignité que lui-même s'était conférée, le prince, qui regardait cette façon de procéder comme irrégulière, répondit, en évitant la question, que son prochain mariage allait le placer

[1] Lettre XVIII

entièrement en dehors de l'ordre de Malte. Ce fut un motif de vif mécontentement. Afin de l'apaiser, Louis XVIII lui proposa de réunir à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem l'ordre hospitalier de Saint-Lazare, et lui envoya le grand cordon. L'abbé Edgeworth était chargé de le lui remettre avec une lettre que Louis XVIII avait voulu rendre aimable. Cette attention et le choix de l'abbé Edgeworth, à qui s'attachaient de si touchants souvenirs, ne diminuèrent en rien les impressions fâcheuses qu'avait reçues l'empereur Paul. Au contraire, il s'offensa qu'on lui offrît un autre décoration que le premier ordre de France. Il refusa le cordon de Saint-Lazare, et il fallut lui envoyer le Saint-Esprit.

Ainsi l'hospitalité accordée par l'empereur Paul n'avait nullement un caractère de sympathie. Jamais le titre royal ne fut reconnu; jamais aucune visite des princes français à Saint-Pétersbourg ne fut autorisée [1]; jamais l'empereur ni ses fils ne vinrent à Mittau apporter des consolations à cette royale famille exilée. Sans cesse elle avait à réclamer des priviléges ou des égards; on se moquait

[1] Lettre XVIII.

à Pétersbourg de l'étiquette de la petite cour de Mittau, des réceptions officielles, de la messe du Roi, des gardes du corps, du dîner servi à deux tables; usages qui contrastaient avec une humble situation, et qui ressemblaient trop peu aux habitudes simples, militaires, faciles de la cour de Russie, où l'étiquette est réservée pour de grandes et rares occasions. L'archiduc palatin passa au commencement de 1799 à Mittau; il allait épouser une des grandes-duchesses, fille de l'empereur Paul. Louis XVIII sut son arrivée, et ne douta pas un instant de sa visite; il s'occupait à tout régler convenablement [1]; il craignait que lui envoyer monsieur le duc d'Angoulême ne témoignât un empressement trop grand; pendant cette appréhension, il fut informé que l'archiduc avait continué son voyage sans s'arrêter.

Comme il était vraisemblable, la remise de Madame Royale ne souffrit aucune difficulté à Vienne. Elle fut amenée jusqu'à la frontière russe, où le duc de Villequiers, premier gentilhomme de la chambre, alla la recevoir. Le mariage fut célébré le 10 juin 1799. M. de Saint-Priest, comme ministre

[1] Lettre XXXVIII.

de la maison, fut chargé de rédiger le contrat, où, ainsi qu'il le remarque, il ne pouvait guère écrire que des espérances. Le mariage fut consacré par le cardinal de Montmorency, grand aumônier. Cette cérémonie, solennisée en terre étrangère, si loin de France, sous le poids de l'exil, de la proscription et des souvenirs de l'échafaud et du Temple, parmi quelques fidèles serviteurs, fut simple et touchante; elle était pour Louis XVIII une consolation désirée depuis longtemps.

Après le mariage de Madame Royale, la monarchie de l'émigration se trouva établie d'une façon plus tranquille et plus définitive qu'elle ne l'avait été depuis que les princes avaient quitté la France. Dans ce château d'un souverain dépossédé, Louis XVIII, entouré d'une partie de sa famille, s'était arrangé un simulacre de Versailles. L'observance minutieuse de l'étiquette, la présence de quelques anciens courtisans aussi fidèles à leurs habitudes d'esprit qu'à leurs sentiments humblement dévoués; ces vieux gardes du corps qui formaient la haie lorsqu'on se rendait à la chapelle; toute cette petite représentation de la vie pompeuse d'une cour, où l'on pouvait retrouver jusqu'aux am-

bitions, aux jalousies, aux intrigues des serviteurs du palais : tout cela composait pour Louis XVIII une calme et douce position fondée sur la conscience béate de son droit; il semblait ainsi se croire en jouissance de l'essentiel de la royauté. Les hommes sensés, le voyant si satisfait, le plaignaient, non point de ses malheurs, mais de son contentement.

La position, où se trouvait M. de Saint-Priest auprès du Prétendant, ne pouvait lui convenir et mettait son dévouement à de nouvelles épreuves. La faveur de M. d'Avaray n'avait pas diminué; ce n'était pas seulement de l'influence qu'il exerçait sur son maître, c'était une domination despotique, hautaine, souvent brusque et rude. Louis XVIII vivait en crainte devant son favori; c'était sans cesse des brouilleries et des raccommodements timidement sollicités par le prince.

M. d'Avaray n'était aucunement distingué par l'esprit ni par le jugement; un vernis de littérature, une facilité de conversation, des manières convenables que l'usage du monde donnait alors à tous ceux qui vivaient en bonne compagnie, composaient tout son mérite. Il n'avait ni ne pouvait

avoir aucune expérience des affaires; sa vie s'était passée sans autre emploi que des charges de cour. Ses succès s'étaient bornés à être bienvenu de quelques femmes, ce qui dans ce temps-là inspirait beaucoup de présomption. Le seul véritable service qu'il eût rendu à Louis XVIII était d'avoir été le guide et le compagnon de sa fuite en 1791; c'était sans doute un acte de dévouement, mais qui n'avait rencontré ni péril ni difficulté; ce prince en avait conçu une reconnaissance dont il a laissé le témoignage écrit dans la relation de ce voyage. Ce qui apparaît le plus, c'est l'ignorance où peuvent être les princes des circonstances de la vie commune et leur étonnement de s'y rencontrer.

Comme son conseiller dans l'émigration, M. d'Avaray n'avait pas montré un grand discernement, et, en aucune occasion, ne lui avait inspiré ni détermination habile ni résolution hardie; il était paresseux, sans habitude d'écrire, et il avait toujours fallu en même temps que M. d'Avaray un homme capable de tenir la correspondance. C'était cette position qui était destinée à M. de Saint-Priest; c'était pour l'occuper qu'il avait été mandé.

Louis XVIII n'avait plus alors un conseil auprès

de lui : le maréchal de Castries ne l'avait point suivi, M. de Flachslanden était mort ; M. de Jaucourt se mourait ; de sorte que M. de Saint-Priest travaillait avec Louis XVIII, en présence de M. d'Avaray, seul critique et contrôleur de ses propositions et de ses rapports ; ce qui lui donnait une attitude de supérieur et de premier ministre. Leurs rapports avaient toujours été faciles et agréables ; mais quelle que fût la politesse de M. d'Avaray, l'inégalité de situation n'en subsistait pas moins. C'est ce que M. de Saint-Priest ne voulut pas ; il ne trouvait le favori ni assez habile, ni assez grand seigneur pour être placé au-dessus de lui ; son âge, les services rendus, la connaissance des affaires, l'importance des emplois qu'il avait remplis lui donnaient tout droit à la prééminence. Il en parla à Louis XVIII, à qui cette réclamation ne plut guère ; mais elle était si juste, et il avait un tel besoin de M. de Saint-Priest, qu'il consentit que les projets de lettres et les rédactions fussent remis à lui seul pour les examiner. L'apparence était ainsi sauvée, le fond restait le même ; c'était réellement à M. d'Avaray que la correspondance était communiquée ; ses observations, les notes destinées à

indiquer le sens des réponses, les modifications proposées aux projets étaient soigneusement transcrites par Louis XVIII, et M. de Saint-Priest ne voyait que son écriture. Ce ménagement puéril ne changeait rien à la déplorable habitude d'écouter des conseils sans prévoyance et d'adopter des résolutions proposées sans connaissance des hommes et des affaires, en négligeant les avis de sa vieille expérience.

Cependant l'Europe changeait de face; la politique révolutionnaire du Directoire, l'impossibilité de vivre en paix avec un tel gouvernement, toujours agressif et incompatible avec les autres puissances, allaient rallumer la guerre.

Dès le mois de décembre 1798, l'empereur de Russie avait conclu avec l'Angleterre un traité d'alliance et de subsides; il s'était engagé à envoyer des armées auxiliaires au mois de mars 1799; le maréchal Souvarov avait traversé Mittau, pour aller prendre le commandement d'un corps de trente mille hommes, qui se dirigeait sur Trieste. M. de Saint-Priest fut envoyé par Louis XVIII pour le complimenter à son passage. Il le reçut sortant du bain et en chemise, avec sa bizarrerie affectée, et

une jactance qui se trouva bientôt justifiée par l'événement.

Les armées françaises n'étaient plus commandées par le général Bonaparte; elles éprouvèrent de déplorables défaites; l'Italie fut reconquise, la Suisse envahie; les frontières de la France étaient menacées; le gouvernement du Directoire succombait sous la haine et le mépris de l'opinion nationale; des signes de désordre et de dissolution présageaient la conquête par les armées étrangères, et des convulsions intérieures. On était donc fort occupé à Mittau des chances d'une restauration. La cruelle expérience des années précédentes avait déjà quelque peu enseigné combien était aveugle et insensée la tentative d'une contre-révolution complète; on ne croyait plus, du moins dans le conseil de Louis XVIII, au rétablissement pur et simple de l'ancien régime; on commençait à sentir que plusieurs concessions étaient indispensables. Diverses notes de M. de Saint-Priest témoignent de cette disposition; développée par des leçons rudes et longtemps dures, elle finit, la nécessité aidant, par conduire à la Charte de 1814. On voit aussi, dans les documents de cette époque, la crainte que les affaires

ne soient gâtées par l'imprudente exagération de Monsieur et de ses agents. Réfugié en Angleterre, il aurait pu se décider et agir avant son frère, de telle sorte qu'il aurait aliéné les opinions favorables qu'on espérait trouver en France.

Cependant, vis-à-vis de l'Europe, la position des princes français restait la même. La nouvelle coalition n'avait voulu s'engager à rien envers eux. Toutes les combinaisons des alliés, les résolutions prises, les projets convenus, ne leur étaient point communiqués, et ne se rapportaient en aucune façon aux intérêts de leur cause. Louis XVIII était laissé dans son isolement à Mittau.

Peu de mois après, les espérances que, du fond de son exil, il avait pu concevoir, commencèrent à s'affaiblir beaucoup. L'armée russe de Korsakof fut détruite à Zurich par Masséna ; le corps anglais et russe débarqué en Hollande capitula et fut contraint à se rembarquer; et, ce qui fut une bien autre circonstance, le général Bonaparte revint d'Égypte, fut reçu avec acclamation par la France entière, renversa le gouvernement directorial et s'empara du pouvoir sous le titre de premier consul.

En même temps, l'empereur Paul, attribuant les

revers de ses armées à la conduite de l'Autriche, et déterminé par les rapports du maréchal Souvarof, changea tout à coup de volonté, rappela ses troupes, se brouilla complétement avec les alliés, et commença à se prendre d'admiration pour le premier consul, qui augmenta ce penchant par quelques bons procédés.

Depuis deux ou trois ans, Louis XVIII avait placé ses espérances sur la cour de Russie, encore qu'elle ne lui témoignât pas beaucoup d'intérêt. Maintenant il fallait revenir à l'Autriche, dont on avait pourtant éprouvé la mauvaise volonté. M. de Saint-Priest insista sur cette nouvelle direction qu'il devenait nécessaire de donner à la politique de l'émigration. Il voulait même que Louis XVIII quittât Mittau, où désormais son séjour avait peu de dignité; d'autant que les serviteurs de l'empereur Paul commençaient à insinuer que la cour réfugiée ferait bien de chercher un autre asile.

D'ailleurs l'Autriche présentait encore de grandes chances de succès. Ses armées occupaient l'Italie septentrionale et le Piémont; la France paraissait épuisée d'hommes et d'argent; tout redoutable que fût le premier consul, on pouvait croire qu'il

manquait de ressources, et que la campagne de 1800 aurait pour théâtre les frontières, peut-être même le territoire de la république française. On ne faisait point à Mittau des conjectures aussi triomphantes que l'année d'auparavant ; mais on était loin de désespérer. M. de Saint-Priest continuait à conseiller de plus en plus la modération et la prudence d'opinion, qui lui semblaient indispensables pour rentrer en France. A ce moment le général Dumouriez se risqua même à venir à Mittau. Les concessions n'allaient pas jusqu'à faire bon accueil au vainqueur de Jemmapes. Il vit M. de Saint-Priest plus que Louis XVIII, et ce qui fut la grande question, il ne dîna point à la table royale. Ce fut à cette époque que Louis XVIII écrivit au premier consul une lettre où il l'engageait à rendre à la France son roi. Cette démarche, et le langage de majesté adressé par le prince émigré au chef glorieux et puissant que la France venait de se donner, étaient une nouvelle et triste preuve de l'ignorance des hommes et des circonstances.

Vers le commencement de juin 1800, M. de Saint-Priest fut envoyé à Vienne ; il était chargé d'instructions longues et détaillées ; les unes osten-

sibles, les autres confidentielles [1]. Ces pièces sont curieuses. Louis XVIII s'y montre fort préoccupé de sa dignité royale et de l'honneur de la France. Certes, ses sentiments étaient sincères; mais ils sont exprimés de telle façon, qu'on s'étonne de si peu de connaissance de la France et de l'Europe, d'une confiance si inerte dans la force du droit divin, d'une dépendance si triste des puissances étrangères. Ainsi, cet orgueil royal, ce mouvement patriotique portent tellement à faux qu'ils ne prouvent ni énergie ni véritable fierté. Pour juger la valeur de ces instructions, il suffit d'ajouter que M. de Saint-Priest, qui en était porteur, arriva à Vienne la veille du jour où fut apportée la nouvelle de la bataille de Marengo. Il n'eut pas même à les montrer au baron de Thugut. La principale demande de Louis XVIII était l'autorisation de se rendre à l'armée autrichienne, en Italie : elle venait de perdre toute l'Italie.

Bientôt les victoires du général Moreau en Allemagne suivirent la bataille de Marengo; il n'y avait plus rien à tenter pour la cause royaliste. M. de Saint-Priest emmena aux eaux de Tœplitz sa

[1] Instruction, page 141.

femme, qui d'abord était venue le joindre à Mittau, puis l'avait accompagné à Vienne. Lorsque les préliminaires de la paix furent signés entre l'Autriche et la France, il se décida à aller passer l'hiver à Dresde. Louis XVIII le rappelait; mais déjà, avant de quitter Mittau, il avait annoncé que son âge et sa santé ne lui permettaient plus un travail assidu et que désormais il était condamné à être un serviteur inutile. Louis XVIII insista dans les termes les plus aimables à lui demander son retour. M. d'Avaray lui-même y joignit ses instances; il s'excusa respectueusement, en protestant de ses sentiments.

Peu de temps après, Paul I[er], dont le sens et la volonté étaient de plus en plus troublés, envoya l'ordre que Louis XVIII quittât Mittau; cette signification fut si soudaine que ce prince fut obligé de se mettre en route, au plus fort de l'hiver; il partit le 21 janvier, jour anniversaire de la mort de Louis XVI. Rien n'expliquait un pareil procédé; il convenait au premier consul que le Prétendant habitât loin de la France, et lui-même s'étonna de cette rudesse de l'empereur Paul. Ne sachant où reposer la tête, Louis XVIII se dirigea à tout ha-

sard sur Varsovie, dans la portion de la Pologne échue aux Prussiens. Le roi de Prusse toléra son séjour en cette ville. Dans la crainte que cette hospitalité ne fût pas accordée, M. de Saint-Priest lui conseilla de demander au Danemark asile dans la ville de Kiel sur la Baltique; il ne fut pas nécessaire de donner suite à cette négociation.

Paul I[er] ne survécut pas longtemps à cet acte de dureté. L'avénement de l'empereur Alexandre apporta quelque changement dans les relations de la cour de Russie avec Louis XVIII. Sans vouloir cesser d'être en bonne intelligence avec le premier consul, il n'hérita point de l'enthousiasme de son père. S'il ne proposa point au Prétendant de revenir dans ses États, il lui offrit de rétablir la pension de deux cent mille roubles, que ce prince avait renvoyée, en quittant Mittau.

Cependant la santé de madame de Saint-Priest allait toujours déclinant; elle regrettait la Suède et son tranquille séjour; elle croyait que ce climat lui était meilleur que tout autre. Elle avait acheté une maisonnette au bord du lac Meler, et n'avait goût à nulle autre habitation. M. de Saint-Priest se décida à retourner dans ce pays, qu'il aimait

aussi; il y fut très-bien reçu par le roi Gustave IV, et retrouva la bonne position qu'il avait à cette cour; il conservait la confiance de l'empereur Alexandre; parfois il était consulté sur les affaires de la Russie avec la Suède.

Tout s'adoucissait en France; les émigrés y rentraient en foule; ses deux fils aînés, Emmanuel et Armand, que Paul Ier avait éloignés du service de Russie, y étaient rentrés avec faveur, car leur disgrâce avait eu pour principal motif leurs relations avec le grand-duc Alexandre. Grâce à sa protection, il leur fut permis de faire un voyage en France, pour aller voir leur famille. M. de Saint-Priest conçut à ce moment le désir de retrouver sa patrie. Il en prévint Louis XVIII, et pria l'empereur Alexandre de demander sa radiation. Précisément alors parut la loi d'amnistie, qui réglait les conditions de la rentrée des émigrés; il eût fallu prêter un serment qui lui semblait un démenti à ses sentiments de reconnaissance pour Louis XVIII. Il n'aurait retrouvé aucune fortune en France; il devait renoncer à la pension donnée par Catherine, et à une starostie qu'il avait reçue de Paul Ier dans le moment de sa faveur; enfin, ce qui lui

importait davantage encore, ses fils, en abandonnant le service de Russie, auraient perdu l'espérance d'une carrière rapide et brillante. Il avait passé plus de la moitié de sa vie hors de France; sa femme était étrangère. Par ses habitudes et ses idées, il était d'un temps qui n'existait déjà plus; la Révolution avait, dès ses commencements, apparu à ses yeux comme un phénomène inconnu, dont il ne savait ni les mobiles ni la marche. Ministre de Louis XVI, conseiller sage et modéré de l'émigration, il avait, selon l'exigence des occasions, cherché à prendre toujours la meilleure détermination, plutôt qu'il n'avait conçu et proposé aucun de ces grands plans de contre-révolution, dont se berçaient les exilés. Dans cette société nouvelle, sortie du profond bouleversement de la France, et qui commençait à se régler et à s'établir, il n'avait ni la volonté ni le goût de chercher place. On appartient à une époque comme à une patrie, et celle-là on ne la retrouve jamais; il se résigna à rester émigré.

Ses fils lui ramenèrent en Suède leur frère Louis, né en 1789, filleul de Louis XVI, que ses parents avaient laissé au berceau, en quittant la France.

L'année suivante, en 1804, un nouveau motif vint s'ajouter aux circonstances qui le retenaient hors de son pays. Son second fils, Armand, fit un grand mariage en Russie; il épousa la princesse Sophie Galitzin, d'une des plus nobles familles de l'empire, qui tire, comme les Jagellons, son origine des anciens souverains de Lithuanie; sa mère était de la famille des Bagratides, qui avait régné sur la Géorgie, avant que ce royaume fût conquis par la Russie. Armand de Saint-Priest quitta alors la carrière militaire. Il fut gentilhomme de la chambre, et, quelques années plus tard, gouverneur civil d'Odessa.

M. de Saint-Priest conservait avec Louis XVIII des rapports de fidélité et de respect; il lui écrivait, lorsque l'occasion s'en présentait, et recevait assez souvent des lettres pleines de confiance et de bonté. En 1803, ce prince fut empressé à lui faire connaître la négociation, qui venait d'être tentée par l'intermédiaire de la Prusse, pour lui faire accepter une indemnité et obtenir sa renonciation à la couronne de France. On s'étonna alors de cette méprise du premier consul, et l'on en put conclure que, malgré sa pénétrante sagacité, il y

avait certaines qualités qui lui étaient toujours imprévues. Un homme de tant d'esprit aurait dû prévoir qu'il rencontrerait toute la hauteur d'âme des fils de Louis XIV, et que l'intime et inaltérable conscience du droit divin, qui donnait à leur conduite et à leur langage quelque chose de si peu sensé, leur inspirerait, en cette occasion, une noble réponse.

Ce fut une grande affaire pour Louis XVIII. Il s'en occupa longtemps et voulut lui donner un caractère de solennité. Il chargea M. de Saint-Priest de la communiquer au roi de Suède, qui sans doute, disait-il, serait content de sa conduite. Prévoyant que ce qui venait de se passer entraînerait son expulsion des États du roi de Prusse, il désirait que Gustave IV lui assurât un asile. Plus tard il lui demanda de permettre qu'il prît rendez-vous avec Monsieur, son frère, dans la ville de Calmar. Il avait déjà fait signer, par tous les membres de la maison de Bourbon, une déclaration conforme à sa réponse aux propositions de la Prusse. Maintenant le premier consul était revêtu du titre d'empereur, et prenait place parmi les souverains; Louis XVIII voulait que d'une réunion de famille émanât un acte de pro-

testation. Le roi de Suède témoigna à Louis XVIII les sentiments que ce prince avait espérés; il lui promit un asile et la faculté de venir à Calmar; mais il ne lui donna point le titre royal.

Ce fut seulement en septembre 1804 qu'eut lieu cette entrevue des deux princes. Malgré la convenance de leurs mutuels rapports, malgré la déférence extérieure de Monsieur pour son roi, chacun des deux frères était comme le chef d'une émigration différente. Les opinions, la conduite, les projets n'étaient point les mêmes. Monsieur avait une politique active, ou, pour parler plus exactement, agitée. C'était une nuée d'agents choisis sans discernement; beaucoup étaient dévoués, mais avec passion, sans lumières, sans examen, sans jugement. Ils entretenaient le prince de leurs propres illusions, de leurs frivoles espérances; à ces loyaux et nuisibles serviteurs se joignaient les intrigants, et, dans cette catégorie, on descendait bien bas; enfin les espions, à qui des entreprises et des conspirations ainsi conduites donnaient de grandes facilités.

Louis XVIII avait une tout autre conduite. Ses opinions, du moins pendant très-longtemps, avaient été également arrêtées à l'indispensable né-

cessité d'un pouvoir sans partage. A cette époque il ne comprenait encore guère mieux que son frère les concessions à faire, les garanties à donner à la nation ; il attendait de même une impossible coopération des puissances étrangères; toutefois il agissait avec gravité et calme; il s'entourait d'hommes, qui, certes, étaient loin d'être distingués par l'esprit et l'habileté, mais qui avaient de la convenance et de la réserve. Il ne se compromettait pas avec des agents vulgaires et subalternes; il n'entamait pas à l'étourdie les plus périlleuses entreprises, sans calculer les chances de réussite. Il avait des correspondances avec quelques personnes considérables et indépendantes, qui lui disaient la vérité, et il pouvait la comprendre. Cette conférence de Calmar était en partie destinée à mettre les deux centres de l'émigration en accord sur la marche à suivre. Ce qui venait d'arriver dans la conspiration, où Pichegru, Moreau, Cadoudal, MM. de Polignac s'étaient perdus, semblait une terrible leçon.

Les deux princes passèrent quelques jours ensemble à Calmar, où, par les ordres du roi de Suède, ils furent accueillis avec les plus honorables égards; puis ils se séparèrent en bonne intelligence, ce qui,

dans aucun temps, n'a empêché ni l'un ni l'autre de suivre une ligne presque opposée, tant les caractères étaient différents. M. de Saint-Priest avait été pressé par Louis XVIII de se trouver à l'entrevue de Calmar. La santé de sa femme, qui devenait de plus en plus languissante, ne lui permit pas ce voyage.

Le séjour de Varsovie ne fut plus permis au Prétendant. En revenant de Calmar à Riga, il apprit que cet asile lui était refusé. L'empereur Alexandre lui avait déjà offert de retourner à Mittau ; il réclama son hospitalité.

Dans la situation où se trouvait l'Europe, il était manifeste que rien ne pouvait être tenté par les princes. L'empereur Napoléon soutenait une lutte terrible contre l'Angleterre. En même temps il ne gardait nul ménagement pour les puissances du continent. Il se faisait roi d'Italie; il détruisait de petites souverainetés; il occupait les territoires de ses alliés; il marchait évidemment à la complète et universelle domination. Des coalitions nouvelles devaient être le résultat d'une telle politique. Un vaste avenir de guerre était ouvert, avec toutes les grandes chances qu'il pouvait amener. L'émigration

avait plus ou moins d'espérance à concevoir, selon le cours variable des événements; mais ses projets et ses désirs ne pesaient absolument pour rien dans une telle balance.

La capitulation d'Ulm et la bataille d'Austerlitz mirent fin à la coalition formée en 1805 contre Napoléon, et donnèrent à sa couronne impériale un éclat de gloire et de puissance, hors de proportion avec le cours ordinaire des événements historiques. Emmanuel de Saint-Priest fit cette campagne dans l'armée russe, comme chef de bataillon. Son frère Louis, alors âgé de seize ans, était déjà entré au service. M. de Saint-Priest fut longtemps inquiet et sans nouvelles de ses fils; ils s'étaient comportés avec distinction; Emmanuel avait eu un cheval tué sous lui.

Pendant le cours de l'anné 1806, M. de Saint-Priest continua à habiter tranquillement la Suède, voyant de jour en jour décliner la santé et les forces de sa femme. Au mois de janvier 1807, il perdit cette douce compagne de sa vie, après trente-trois ans d'une union sans nuage. Peu de mois après il éprouva de cruelles anxiétés. La guerre s'était renouvelée entre la France et la Russie. Après la conquête de la

Prusse, Napoléon avait porté ses corps d'armée sur la Vistule. Dans la campagne entreprise pendant l'hiver de 1806 à 1807, il n'avait obtenu aucun résultat grand et décisif; mais il lui avait été possible de maintenir son armée dans la Pologne et la Prusse orientale, et d'y faire arriver des renforts et des munitions. De sorte qu'à la fin de l'hiver, dans un pays sans ressources, à quatre cents lieues de France, il rentrait en campagne avec une armée formidable, après avoir pris Dantzick.

Emmanuel de Saint-Priest commandait un régiment de chasseurs de la garde impériale russe. Son frère Louis servait dans le même corps. A l'attaque du pont de Lomitten, qui fut un moment emporté par les Russes, les deux frères furent blessés. Emmanuel eut la jambe fracassée; Louis reçut une balle, qui atteignit le poumon. On les emporta du champ de bataille à l'insu l'un de l'autre. Comme les Russes furent obligés de repasser la rivière, il y eut quelque confusion dans cette retraite. On ne sut pas ce que MM. de Saint-Priest étaient devenus; on crut qu'ils avaient été tués. Le général russe en parla ainsi dans son rapport; les journaux le répétèrent. L'impératrice

mère écrivit au ministre de Russie à Stockholm, d'annoncer cette triste nouvelle à leur père, en lui témoignant la part qu'elle prenait à sa douleur. Pendant qu'il était plongé dans une accablante affliction, un billet lui fut apporté : l'adresse était écrite de la main de son fils Louis ; il n'osait en croire ses yeux ; puis il fut traversé de l'idée que c'était l'adieu de mort de son malheureux enfant ; il n'osait ouvrir cette lettre ; elle était datée de Mittau. Les deux frères vivaient, s'étaient retrouvés, et avaient été portés dans cette ville. Louis avait, par miracle, échappé à la mort ; on l'avait chargé dans un bateau plein de blessés ; l'odeur était si affreuse qu'il voulut être laissé sur le rivage ; peu de moments après le bateau fut coulé par une batterie ennemie. Resté seul et abandonné sur le bord de la rivière, il vit passer un compatriote et un ami, M. de Lagarde, qui servait dans le même corps, et qui, blessé aussi, allait en charrette regagner l'armée. Ils firent ainsi soixante lieues jusqu'à Mittau, où M. d'Autichamp, oncle de M. de Lagarde, se trouvait auprès de Louis XVIII. Les deux blessés reçurent les soins les plus tendres. Emmanuel de Saint-Priest était descendu par eau jusqu'à Mémel. De là il s'était embarqué, et

avait passé onze jours en mer, à cause des vents contraires. Enfin il était arrivé à Riga ; M. le duc d'Angoulême était venu l'y chercher, et l'avait amené à Mittau. Louis XVIII logea les deux frères au château, les fit soigner par ses médecins, et il écrivait de leurs nouvelles à M. de Saint-Priest. Ils furent longtemps à se rétablir, et lui donnèrent beaucoup d'inquiétude.

La paix de Tilsit rendait Napoléon le maître du continent. Louis XVIII ne pouvait plus habiter Mittau. A ce moment le roi de Suède lui proposa de venir le joindre à Stralsund. Livré à des visions d'illuminé, fasciné par un évêque de Linden non moins insensé, il écouta les conseils des voix célestes, et rompit l'armistice qu'il avait conclu au mois d'avril avec les Français. Il enrégimenta quelques émigrés français, dont il donna le commandement au duc d'Aumont, se persuada qu'à l'arrivée de Louis XVIII toute l'armée française abandonnerait Napoléon, et commença la guerre, qui ne fut pas longue.

Il repassa la mer, et par un singulier hasard, au moment où il débarquait à Carlscrôna, Louis XVIII y arrivait aussi. La mer avait été si mauvaise,

qu'il avait pu craindre un instant d'être forcé de relâcher à Stralsund, qu'occupaient déjà les Français. Cette rencontre causa un moment d'embarras au roi de Suède; il n'eût point refusé un asile à ce prince fugitif, mais c'eût été pour lui une gêne et un péril; de sorte qu'il approuva fort le dessein qu'avait le Prétendant de chercher un asile en Angleterre. Son admission y souffrit d'abord quelques difficultés; elles furent aplanies.

Resté seul en Suède, M. de Saint-Priest ne put se résoudre à passer la fin de ses vieux jours dans un tel isolement. La France lui était interdite; il ne pouvait aller habiter en Russie, où étaient ses fils; il y eût paru un agent de Louis XVIII; ce qui ne pouvait convenir à l'empereur Alexandre. Son séjour à Stockholm devenait même peu convenable depuis que la Russie était en guerre avec la Suède. Il prit congé du roi Gustave IV et s'embarqua pour Kœnigsberg. Il traversait l'Allemagne pendant les conférences d'Erfurth. Son fils Emmanuel pria l'empereur Alexandre d'obtenir de Napoléon la permission que son père fût admis en France. M. de Saint-Priest était l'objet des préventions malveillantes de l'empereur. On disait qu'il ne lui

pardonnait pas d'avoir contribué au mariage de madame Royale avec M. le duc d'Angoulême. Il est plus vraisemblable que Napoléon avait pour lui l'aversion assez motivée qu'il a toujours manifestée contre tous les agents des princes dans les cours étrangères. Quoi qu'il en soit, il n'était pas avec l'empereur Alexandre dans des termes à le refuser. D'après sa réponse, le comte de Nesselrode, en revenant à Paris, se trouva suffisamment autorisé à en parler au ministre de la police. L'empereur était déjà parti pour l'Espagne ; le ministre permit que M. de Saint-Priest séjournât provisoirement à Genève.

Le préfet de Genève était alors M. de Barante, administrateur éclairé et honorable. Ainsi que les hommes modérés de l'Assemblée constituante, parmi lesquels il comptait plusieurs amis, il avait souhaité des réformes et des garanties ; comme eux il avait déploré que la fondation d'un gouvernement libre et régulier eût été rendue impossible par de sanglants désordres et par l'abolition de toute autorité légale, de toute justice ; après avoir souffert sous les tyrannies révolutionnaires, il s'était attaché au pouvoir qui rétablissait l'ordre public.

Il admirait avec reconnaissance le grand homme qui réglait la société nouvelle et glorifiait la France. Mais quel que fût son dévouement scrupuleux aux fonctions qu'il exerçait, il se connaissait d'autres devoirs qu'une obéissance empressée et servile. Il était estimé et aimé des Genevois. Plusieurs exilés avaient eu souvent, comme M. de Saint-Priest, permission de séjourner sur cette frontière, sans avancer plus loin vers Paris. M. Necker y avait longtemps vécu ; madame de Staël y était habituellement ; ses amis venaient de Paris ou de l'étranger passer quelque temps auprès d'elle ; les voyageurs distingués par leur renommée, leur esprit ou leur rang, ne traversaient point Genève sans s'y arrêter. Le préfet, en observant les obligations et les convenances de sa place, avait pour une telle société plus d'égards et plus de goût que sans doute le maître ne l'eût voulu ; il vivait beaucoup avec les exilés, et ne songeait nullement à les tracasser, ni à les faire espionner. Il accueillit M. de Saint-Priest avec les sentiments dus à son âge et à une vie longue et honorable.

En revenant d'Espagne, Napoléon sut que M. de Saint-Priest était rentré en France, et prononça

qu'il ne donnait point cette permission, tant que ses deux fils resteraient au service de Russie. Cette volonté fut connue de M. de Saint-Priest, qui alla demander au préfet s'il ne devait pas s'éloigner; M. de Barante n'avait aucun ordre du ministre, et n'eut garde de le consulter; les choses en restèrent là dans le provisoire; mais M. de Saint-Priest put passer deux années avec ses filles, madame de Saint-Victor, madame d'Axat et madame de Calvière, qui vinrent entourer leur père de soins et de tendresse; ses fils arrivèrent aussi pour le voir. Il vivait dans une société agréable et distinguée, ce qui avait toujours eu un grand charme pour lui; il était environné d'une haute considération; son esprit grave, fin et doux plaisait à tous. On aimait à lui faire raconter tant de souvenirs d'une carrière si diverse par les événements et les situations. Ses récits avaient beaucoup de grâce; jamais nul ressentiment, jamais nulle rancune d'opinion n'y apparaissait; ses jugements sur les hommes avaient une bienveillante impartialité; il allait beaucoup chez madame de Staël, et ils se rappelaient entre eux ces premières époques de la Révolution qu'ils

*

avaient passées ensemble, sans que jamais une parole pût blesser la fille de M. Necker. Si on imprimait ses Mémoires, écrits quelques années plus tard, lorsque ses souvenirs étaient déjà un peu effacés, lorsqu'il avait le travail d'écrire au lieu du plaisir de converser, le lecteur n'y trouverait pas le charme qu'éprouvaient les personnes qui l'écoutaient. Celui qui écrit ces lignes a souvent consulté le souvenir qu'il a conservé des entretiens de M. de Saint-Priest, plus que les notes qui lui ont été communiquées.

A la fin de 1811, la guerre de Russie allait commencer. L'empereur Napoléon n'avait plus de ménagements à garder avec l'empereur Alexandre, il ordonna que M. de Saint-Priest quittât le territoire de l'empire. Genève n'avait plus le même préfet ; l'ordre fut exécuté à la lettre et sans délai. M. de Saint-Priest, malade, fut obligé de partir au milieu de janvier 1812. Des instructions rigoureuses avaient aussi été envoyées au ministre de France en Suisse; il ne permit pas que M. de Saint-Priest s'arrêtât à Lausanne; à Constance, où une de ses filles devait venir le retrouver, il lui fut en-

core interdit de séjourner; à Ulm, un employé wurtemburgeois lui enjoignit de s'embarquer sur le Danube pour se rendre à Vienne.

Ce fut là qu'il attendit, comme attendait toute l'Europe, le dénoûment de cette terrible crise, de ce dernier jeu, dont Napoléon avait voulu courir la chance. Emmanuel de Saint-Priest avait continué sa carrière dans les armées russes, et n'avait cessé de se distinguer par sa valeur et sa capacité. En 1810, pendant la guerre de Turquie, il avait été fait général major et avait reçu la décoration de Saint-Georges après une action d'éclat; en 1812, il était chef d'état-major du prince Bagration, qui amena son corps d'armée de Turquie au centre de la Russie, presque sur le front de l'armée française pour rejoindre la principale armée russe. A la Moskowa, il fut blessé d'une balle, se fit panser et revint sur le champ de bataille. Après la retraite funeste des Français, ils avaient laissé à Vilna des milliers de malades, de blessés, de prisonniers mourant de faim. L'empereur Alexandre chargea Emmanuel et Louis de Saint-Priest du soin de leurs compatriotes malheureux; ils s'occupèrent de ce devoir avec un zèle

et un soin qui sauvèrent la vie à beaucoup de Français. Plus tard, dans la campagne de 1813, il ne cessa de mériter dans chaque occasion des éloges et des récompenses; en 1814, lorsque les alliés eurent pénétré en France, il commandait, sous les ordres de Blucher, le huitième corps de l'armée russe; le 12 mars, il entra de vive force dans la ville de Reims. Le lendemain Napoléon arriva avec le corps du duc de Raguse, et reprit la ville après un combat assez animé. Un obus fracassa l'épaule d'Emmanuel de Saint-Priest; il tomba; ses soldats l'emportèrent sous le feu de la batterie; il fut transporté à Laon, où il mourut quinze jours après.

Cette nouvelle mêla une amertume cruelle à la joie que pouvait donner à M. de Saint-Priest la Restauration, si longtemps attendue. Il ne se pressa point d'accourir et ne revit le roi Louis XVIII que trois mois après son retour aux Tuileries. Le Roi le reçut en ami plutôt qu'en souverain, et lui dit des paroles de consolation. Toutefois rien ne témoigna qu'on gardait souvenir de tant de services dévoués rendus pendant les plus mauvais jours. Nulle récompense, nulle distinction ne fut accordée; l'exil

était fini, voilà tout. M. de Saint-Priest ne demanda rien, ne se plaignit point; peut-être même n'était-il plus capable d'un désir ambitieux. Les Cent Jours arrivèrent; M. de Saint-Priest fut laissé tranquille à Évreux, où il s'était retiré. Au retour du Roi, il fut porté sur la nombreuse liste de pairs que le cabinet, présidé par M. de Talleyrand, proposa à la signature royale. M. de Saint-Priest avait quatre-vingts ans, il était devenu très-sourd, il lui semblait n'être plus de ce monde; il se retira dans sa terre auprès de Lyon; il y vécut encore six ans et s'éteignit le 26 février 1821, avec le calme et la fermeté que lui donnaient la raison et la piété.

LETTRES ET INSTRUCTIONS

DE LOUIS XVIII

A M. LE COMTE DE SAINT-PRIEST

LETTRES

ET INSTRUCTIONS

DE LOUIS XVIII

A

FR. EM. COMTE DE SAINT-PRIEST.

LETTRE PREMIÈRE.

Vérone, 31 août 1795.

Le moment est venu, Monsieur, où je dois chercher plus que jamais à m'entourer de lumières. J'ai été moi-même témoin du courage, du zèle et de la fidélité avec lesquels vous avez servi le Roi mon frère, à une époque aussi cruelle que difficile. Je ne puis faire un meilleur choix que vous. Venez donc donner à un Roi libre, hors de son trône, le secours de vos lumières et de vos talents, comme

vous l'avez donné à un Roi captif sur son trône. Je ne puis vous assigner, en ce moment, de rendez-vous fixe, étant moi-même incertain de ma marche; mais arrivez à Hambourg; d'ici à ce que vous y soyez, je saurai où je serai fixé, et je vous donnerai des directions en conséquence; je pourvoirai également aux dépenses nécessaires de votre département et de votre séjour auprès de moi.

Ne doutez pas, Monsieur, de mes sentiments pour vous.

Louis.

RÉPONSE DU COMTE DE SAINT-PRIEST.

Stockholm, 15 septembre 1795.

Sire,

J'ai reçu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré le 31 août dernier.

Elle daigne m'appeler auprès de sa personne, et j'obéis; il est heureux pour moi que Votre Majesté veuille bien apprécier si honorablement mes services envers le feu Roi son frère, mon bon, mon infor-

tuné maître; puissent ceux que je pourrai rendre à Votre Majesté obtenir le même suffrage.

J'ai regret, Sire, de ne pouvoir partir sur-le-champ; trois rechutes de fièvre, l'été dernier, ont abattu les forces d'un sexagénaire; ma santé a besoin d'un repos de quelques semaines; cet intervalle, d'ailleurs, m'est nécessaire pour arranger mes affaires dans un pays que j'habite depuis près de quatre ans; il donnera aussi à mon fils aîné le temps d'arriver de Pétersbourg pour m'accompagner en route, et se mettre avec moi aux pieds de Votre Majesté. Nous serons en voyage avant le milieu du mois prochain. J'écris à monsieur de Thauvenay de me faire parvenir ici les ordres qu'il pourrait recevoir pour moi de Votre Majesté pendant le courant d'octobre et retenir les subséquents jusqu'à mon arrivée à Hambourg.

Je suis avec respect,

Sire,

De Votre Majesté

Le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet,

Comte de Saint-Priest.

LETTRE II.

Vérone, 9 janvier 1796.

Quelque empressement que j'aie, Monsieur, de vous avoir auprès de moi et de profiter directement de vos lumières, je me dois de tirer parti de votre séjour momentané à Pétersbourg. J'ai grand besoin d'être éclairé sur cette cour et sur ce que je peux réellement en espérer; et je ne puis me flatter de l'être, dans l'état actuel des choses, car, M. d'Esterhazi, brave et galant homme, mais peu rompu aux affaires, a pris une manière qui fait qu'il est plutôt l'organe de l'Impératrice auprès de moi, que le mien auprès d'elle. Je suis bien sûr de la bonne volonté de S. M. I. envers moi; mais, je ne le suis pas également de celle de ses ministres; et vous savez que même chez les rois qui règnent le plus par eux-mêmes, le cabinet a encore bien de l'influence. Je désirerais donc que, sans blesser M. d'Esterhazi, qui ne le mérite pas, et qui d'ailleurs est trop bien vu de l'Impératrice pour que je

puisse songer à le déplacer, ni à lui donner un dégoût, vous profitassiez des bontés de S. M. I. pour savoir :

1° Quelles sont les dispositions véritables du cabinet de Saint-Pétersbourg, tant à l'égard du sort futur de la France, qu'au mien particulier? 2° quel est le véritable but de la triple alliance; et si l'Impératrice s'est engagée à consentir soit au démembrement de la France, soit à des changements dans sa constitution, soit enfin à un changement de dynastie? 3° quels sont les démembrements ou les changements de constitution que l'on peut avoir en vue? 4° au cas que cela soit, quels remèdes j'y puis employer? Cette commission est délicate; mais je sais à qui je la donne. Je ne puis vous prescrire de temps pour la remplir; c'est à vous seul que je m'en remets, sur le temps que l'intérêt de la France doit vous retenir en Russie.

J'ordonne à M. d'Esterhazi de vous communiquer la copie de la lettre que j'écris à l'Impératrice : l'objet en est bien important[1], et vous pouvez bien m'y servir. Ainsi, je compte sur vos bons moyens pour cela. Vous jugerez ensuite s'il est nécessaire

[1] Voir l'Appendice.

que vous vous arrêtiez à Vienne ; sur cela, je n'ai rien à vous dire, à cause de l'adage *mitte sapientem*. Vous pouvez bien penser que tout cela me contrarie; car ce n'est pas pour vous tenir encore éloigné de moi que je vous ai appelé; mais le but d'utilité présente l'a emporté sur le besoin très-grand que j'ai de vous avoir auprès de moi.

Je vous charge de hâter le plus que vous pourrez le départ de M. de Choiseul-Gouffier pour Vienne; sa présence y est bien nécessaire.

Vous connaissez, Monsieur, tous mes sentiments pour vous, et j'espère être en état de vous en donner de plus en plus les preuves.

LOUIS.

P. S. Comme je ne sais pas le temps que vous resterez à Pétersbourg, je prends le parti de vous envoyer un chiffre pour la correspondance avec moi. Lorsque vous saurez le moment de votre départ, avertissez-moi, afin qu'il n'y ait pas de lettres perdues.

LETTRE III.

Vérone, 14 mars 1796.

J'ignore, Monsieur, auquel de vous deux je m'adresse en ce moment ; mais cela ne me fait rien, ma confiance étant la même. La copie de ma lettre à l'Empereur, et l'extrait de celle à ma nièce vous instruiront de mes intentions ; mais vous les trouverez encore plus détaillées dans celle de M. d'Avaray. Le chiffre qui l'explique est renfermé dans un paquet à l'adresse de M. de Choiseul, déposé entre les mains de M. l'évêque de Nancy. Si c'est M. de Saint-Priest qui reçoit cette lettre, je l'autorise à retirer ce paquet, ainsi que ceux qui sont à la même adresse.

Qui que vous soyez des deux, Monsieur, soyez bien sûr de mon estime, et de tous mes autres sentiments pour vous.

Louis.

M. le comte de Choiseul-Gouffier, ou M. le comte de Saint-Priest.

LETTRE IV.

Vérone, 20 avril 1796.

J'ai peu de choses à ajouter, Monsieur, à la lettre que M. de Lavauguyon vous écrit de ma part; mais l'affaire du mariage de ma nièce est trop importante pour que je ne vous en dise pas un mot. Mes intentions sont tracées dans les lettres de M. d'Avaray, et la circonstance actuelle, en écartant les difficultés que la république de Venise aurait pu opposer, ajoute une facilité de plus.

Votre présence à Vienne, dans ce moment *d'intérim*, est bien nécessaire ; mais je vais hâter le départ du bailli de Crussol, le plus qu'il me sera possible, pour la chose en elle-même, et pour vous avoir plus tôt auprès de moi.

Vous connaissez, Monsieur, etc.

LOUIS.

LETTRE V.

Riégel, 12 mai 1796.

J'ai lu, Monsieur, avec la plus sérieuse attention, la lettre que vous avez écrite, le 1er du mois, au duc de Lavauguyon.

Vous avez senti, comme je m'y attendais, que, dans la nécessité où je me suis trouvé de quitter immédiatement le territoire de la république de Venise, je n'avais d'autre parti à prendre que celui auquel je me suis déterminé. Cette résolution indispensable a été accompagnée de toute la mesure que les circonstances actuelles pouvaient exiger de moi. Je ne me suis annoncé que comme un gentilhomme français qui venait se réunir au drapeau blanc ; et je me suis décidé, en arrivant au quartier général, non à publier une proclamation, comme j'en avais eu d'abord quelque idée, mais à faire consigner mes dispositions de prudence dans l'ordre du 29 du mois dernier, qui vous a été transmis par

M. d'Avaray. C'est ainsi, qu'en profitant pour sortir de ma cruelle inaction d'une circonstance impérieuse, que je n'avais pu ni prévoir ni déterminer, je me suis plu à me conformer aux vues et aux idées de S. M. I.

J'ai déjà éprouvé l'effet que ma présence à l'armée produit sur l'intérieur du royaume, et j'ai tout lieu de penser que j'acquerrai promptement une influence qui faciliterait le succès des armes de l'Empereur et procurerait les seuls moyens certains d'accélérer à la satisfaction de S. M. I., une pacification, dont il est impossible de se flatter autrement. C'est dans la vue de parvenir, de concert avec l'Empereur, à un but si essentiel, non-seulement à la renaissance de l'ordre en France, mais au rétablissement de la tranquillité générale de l'Europe, que j'attache la plus grande importance à me maintenir sous la forme mesurée que j'ai adoptée, et dont je ne m'écarterai pas, dans la position où m'a placé un événement imprévu. Si je renonçais aux avantages qu'elle présente pour le succès de ma cause et l'intérêt commun de toutes les puissances, en m'éloignant volontairement de l'armée, j'imprimerais sur moi-même un caractère d'inconséquence

qui détruirait la considération qu'il m'est si essentiel de conserver. En vain même chercherais-je à faire accroire que cette mesure fut volontaire de ma part; elle est trop contraire aux principes qui doivent me diriger pour que la France et l'Europe entière n'y voient pas l'effet d'une force irrésistible, et la conviction qui s'établirait à cet égard, dans tous les esprits, inspirerait aux Français une défiance de vues ultérieures de S. M. I. qui augmenterait leur résistance d'une manière incalculable.

Je verrais avec la plus vive douleur se dissiper ainsi l'espérance, si bien fondée, de hâter le moment où une paix, qui ne cessera d'être l'objet de tous mes vœux, pourra, en conciliant tous les intérêts, s'établir sur les bases de l'ordre public et de l'équité. Le seul moyen de prévenir des résultats aussi nuisibles à l'intérêt général, et à celui même de S. M. I., est certainement la promesse positive de me procurer la facilité de rentrer en France avec le corps de M. le prince de Condé, soit qu'il soit destiné, avec l'appui des forces de S. M. I., à passer le Haut-Rhin, soit qu'il continue à être réuni à l'armée de M. le général Wurmser. Toute inquiétude doit être d'ailleurs dissipée par l'engagement

que j'ai pris, et que je tiendrai, de n'y développer d'autre titre que celui de gentilhomme français, de ne donner aucune direction au commandement ni aux détails du corps et de me borner à l'honneur de me rallier au drapeau blanc, parmi mes compagnons d'armes, avec le désir et la ferme intention d'accélérer, par ma présence, la fin des troubles qui, en désolant ma malheureuse patrie, menacent l'Europe entière, et de déterminer la pacification générale par les seuls moyens qui puissent la rendre durable.

Je me dois à moi-même, je dois à l'Empereur de lui représenter tous les avantages qui résultent aussi évidemment de ma présence à l'armée, tous les inconvénients que produirait un parti contraire, dans une circonstance où un événement imprévu m'y a nécessairement placé, où l'honneur m'y retient, et où je ne peux m'en éloigner que par une volonté étrangère à la mienne et irrésistible. Je suis persuadé que S. M. I. pèsera dans sa sagesse d'aussi importantes considérations, qu'il vous sera facile de lui présenter sous le point de vue le plus propre à établir entre elle et moi un concert aussi essentiel au rétablissement de l'ordre public et de la tranquillité générale.

Les événements désastreux survenus en Italie, et dont vous n'aviez pas connaissance lorsque le duc de Gramont est parti, ajoutent un nouveau poids à tout ce que je viens de vous dire et rendent plus indispensable que jamais l'emploi du grand moyen qu'offre ma présence à l'armée dans un moment aussi décisif. Vous jugerez facilement l'impatience avec laquelle j'attends votre réponse.

Vous connaissez, Monsieur, etc.

LOUIS.

LETTRE VI.

Blankenbourg, 7 septembre 1796.

Tant que le traitement de ma blessure a duré, Monsieur, il m'aurait été si pénible d'écrire, que je ne vous ai pas donné de mes nouvelles moi-même. Aujourd'hui qu'elle est entièrement guérie, je suis bien aise de vous en donner l'assurance de ma propre main.

J'ai appris qu'il s'était répandu à Vienne des

bruits ridicules au sujet de mon départ de l'armée de Condé. Quelque mépris que j'aie ordinairement pour de vaines clameurs, je crois cependant, en cette occasion, devoir les faire taire; je m'en fie à votre zèle pour cela, et je vous donne l'arme que je crois la meilleure en vous transmettant la copie d'une lettre que j'ai écrite à l'impératrice de Russie. Vous y verrez les puissants motifs qui ont dirigé ma conduite. J'ai déjà pris les moyens pour les faire connaître en France.

Soyez bien persuadé, Monsieur, de tous mes sentiments pour vous.

Louis.

Ci-joint une lettre pour ma nièce.

LETTRE VII.

Blankenbourg, ce 17 janvier 1797.

J'ai lu, Monsieur, avec la plus sérieuse attention votre lettre du 22 décembre. Je trouve vos observations sur la Russie fort justes. Mais la démarche que le nouvel Empereur a faite vis-à-vis de moi, et dont vous avez été instruit postérieurement à votre lettre, me donnent la juste espérance qu'il suivra les traces de son auguste mère, au moins jusqu'au mois de septembre dernier, époque où cette grande princesse a commencé à manifester le désir d'entrer plus efficacement dans la coalition. D'un autre côté, le renvoi aussi brusque que contraire au droit des gens de mylord Malmesbury, contraint l'Angleterre à continuer la guerre avec plus de vigueur, et la victoire de M. Pitt sur l'opposition me persuade qu'il continuera à l'Empereur les secours qui lui sont nécessaires pour continuer ses généreux efforts. Jamais je n'eus donc autant besoin d'avoir à Vienne quelqu'un qui suive auprès de S. M. I. des

intérêts qui sont communs avec les siens; difficilement trouverai-je quelqu'un qui pût les suivre comme vous. Cependant, ce n'est pas pour cela que je vous ai tiré de votre retraite de Stockholm; c'est pour vous avoir auprès de moi et pour profiter de vos lumières, et le désir que j'aurais d'en profiter est encore augmenté par l'espèce de noviciat, si je puis m'exprimer ainsi, que vous refaites en ce moment. Insistez donc auprès de M. de Thugut, pour que l'Empereur trouve bon que je nomme quelqu'un qui vous remplace, sans avoir plus de titre que n'en avait M. de Polignac et que vous n'en avez. Je n'attache aucun prix à l'éclat, mais j'en attache beaucoup à vous avoir auprès de moi, et avoir en même temps quelqu'un qui suive mes intérêts à Vienne.

Soyez bien persuadé, Monsieur, etc.

Louis.

LETTRE VIII.

Blankenbourg, 28 février 1799.

Je vous ai écrit il y a environ six semaines, Monsieur; mais je sais que vous n'avez pas reçu ma lettre. Je vous y parlais du besoin que j'ai de vous avoir auprès de moi; les circonstances le rendent encore plus urgent. Je vous prie donc de venir sans délai; et comme je crains que votre situation pécuniaire ne vous rende les frais de ce déplacement difficiles à supporter, je vous envoie les moyens d'y subvenir. Je vous prie, en même temps, de remettre la correspondance entre les mains de M. l'évêque de Nancy, ainsi que la lettre ci-jointe. Je me flatte que l'Empereur et ses ministres, qui l'ont déjà vu une fois de bon œil chargé de cette correspondance, éprouveront la même satisfaction de l'en avoir chargé une seconde fois. Quant à lui, j'espère qu'il recevra avec plaisir cette preuve de ma confiance; il sait bien que lorsque je vous l'ai accordée, c'était par

un concours très-extraordinaire de circonstances que je ne vous avais pas appelé à Vienne.

Je vous attends, Monsieur, avec une impatience égale à mon estime, à ma juste confiance et à tous les autres sentiments dont je désire de vous donner de plus en plus les preuves.

LOUIS.

Note jointe à la lettre.

(Cette note est de la main du roi.)

Les réparations de Géver et de quoi y subsister, le sort de ma famille, et particulièrement celui des jeunes époux assuré : ce qui peut se faire par une cotisation, à la tête de laquelle Paul Ier se mettrait. Si ce prince voulait donner 800,000 roubles par an, cela ferait les 200,000 l. par mois que Despommelle demande et nous tirerait de la tutelle britannique; bien entendu que cette somme serait versée directement dans la caisse de Paris.

Intelligenti pauca.

LETTRE DU COMTE DE SAINT-PRIEST AU ROI.

Blankenbourg, 12 avril 1797.

Sire,

Votre Majesté m'a fait hier l'honneur de me communiquer le projet d'instruction qu'elle a dressé pour ses nouveaux agents à Paris. Je suppose que son intention était de m'en demander mon avis, que je ne pouvais lui offrir avant d'y avoir mûrement réfléchi, et au moment où elle allait se mettre à table. Cette pièce importante m'a occupé toute a matinée, et j'ose dire à V. M., avec la franchise que je lui dois, qu'elle ne me paraît pas convenir à son objet; j'y trouve trop de détails et trop de beau dire; le style de V. M. est trop brillant pour un roi. L'éloquence d'Homère est le vrai modèle; les choses les plus simples prennent de la dignité dans la bouche d'un souverain; il n'en doit rien sortir qui sente la recherche.

Pourquoi, Sire, donner à vos agents tous ces articles d'instruction? Sont-ils destinés à être les législateurs de la France? sont-ils en état de remplir cette tâche? Je ne le crois pas, Sire; vos agents à Paris ne doivent être, à mon avis, en ce moment que des instigateurs secrets au retour de l'obéissance que la nation française vous doit, et si l'instant de se manifester arrive pour eux, ils doivent se montrer comme simples préposés pour recevoir *ad referendum* ce qui leur serait présenté pour V. M. Si la circonstance était assez pressante pour ne pas laisser le temps d'écrire à V. M., il faudrait qu'ils fussent en état de produire des assurances qui de sa part animent les bien intentionnés et tranquillisent ceux qui ont des reproches à se faire. Ce serait alors le cas de produire les pouvoirs qu'ils ont de V. M. Mais s'ils exhibent ceux dont elle a daigné me lire le projet, chaque article peut éprouver des oppositions et arrêter la marche de l'affaire. Il me semblerait donc convenable de réduire cette pièce au plus simple, sans omettre l'essentiel. C'est ce que j'ai tâché de faire dans le projet ci-joint que je soumets à V. M. Je n'y vois pour ma part d'autre mérite que celui de res-

serrer le sujet en question, et cela me paraît essentiel.

Je suis avec respect,

Sire, etc.

PROJET D'INSTRUCTION POUR LES AGENTS DU ROI A PARIS.

Annexé à la lettre précédente du comte de Saint-Priest.

Les circonstances dans lesquelles je me suis trouvé depuis que le droit de succession au trône de mes pères m'est échu par la mort du Roi mon neveu, m'ont empêché de faire connaître les moyens que j'ai en France pour y entretenir et propager l'esprit de fidélité à la religion et au Roi, dont un grand nombre de Français n'ont jamais cessé d'être pénétrés, au milieu de l'égarement qui a prévalu. L'arrestation récente de plusieurs de ces agents à Paris, m'a mis dans le cas de rendre publiques les instructions que je leur avais données, afin d'en écarter tout ce que la malignité avait pu y ajouter et supposer; je suis forcé aujourd'hui de choisir d'autres agents pour suppléer au zèle et aux lumières

de ceux que leur détention actuelle empêche de remplir mes vues; bien sûr que si elle finit heureusement à leur avantage, ils rentreront dans cette carrière d'honneur et de fidélité de concert avec ceux que je leur substitue. C'est pour cela que je choisis MM. . . . . formant ensemble un comité que j'appellerai conseil royal, présidé par M. le prince de la Tremoille et à son défaut par le plus ancien des autres membres.

Pour servir d'instruction à ces nouveaux agents, il pourrait me suffire d'ajouter à celle de leurs prédécesseurs le contenu de ma déclaration du 10 mars 1797. Mes sentiments y sont développés en toute sincérité, et ils ne s'altéreront jamais. Que les Français y voient que leur bonheur m'occupe plus que le mien propre, ou plutôt que je ne puis le trouver que dans le leur.

Pour les tranquilliser sur les changements que le retour de l'ordre rendra indispensables, mes agents doivent les assurer que tout ce qui a été fait depuis la révolution au véritable avantage public sera maintenu; et que si cela peut dépendre de moi, tout ce qui y manque encore sera ajouté; et ce ne sera ni la nouveauté ni l'antiquité des lois qui en

fera le mérite, mais leur véritable utilité. Quand je réduis tout à l'utilité publique, sans parler de la justice due à chacun, c'est que je la regarde comme la vraie base du bien public; la liberté, ce mot dont on a tant abusé, s'y trouve également comprise, et dans sa véritable acception, elle n'est pas moins importante pour le souverain que pour les sujets. Ce qui lui est dû est le premier principe politique puisé dans notre sainte religion; comme le principe de la liberté se trouve dans l'Évangile : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qui vous soit fait. »

Je recommande à mes agents de ne jamais s'écarter en mon nom de ces principes respectables; il ne reste qu'à prévoir les circonstances où un mouvement rapide et simultané de diverses parties du royaume manifesterait principalement l'esprit de retour à la royauté par l'organe des chefs qui se seraient mis en avant, et exigerait une explication immédiate de mes sentiments tant sur le fond que sur les personnes; mes agents pourraient être dans le cas, sans attendre de nouveaux ordres, de faire usage pour cet objet des pouvoirs que je leur donne, afin de décider les caractères craintifs ou soupçon-

neux à poursuivre sans perte de temps la noble carrière où ils seraient entrés. Je déclare donc ici, pour le cas où il serait impossible d'attendre mes réponses aux propositions qui me seraient faites relativement à mon rétablissement sur le trône, que je n'y mets de condition absolue, que celle d'avoir à ma disposition l'armée et tout ce qui constitue la main forte dans le royaume, ainsi que les finances, la nomination des emplois; que j'insiste sur ces points, par la seule raison qu'ils sont indispensables pour bien gouverner; j'ajoute qu'il ne l'est pas moins de mettre des termes et des intervalles aux assemblées nationales sous quelque nom qu'on les exprime, parce qu'avec un corps législatif toujours en activité, la législation varie sans cesse, ainsi que le prouve une expérience de huit années. Au reste, la discussion et fixation de tous les autres articles de gouvernement sont susceptibles d'extension, de réduction, de variation sur le fond et les formes; c'est à la sagesse et au temps de déterminer ce qui sera le plus convenable et le plus favorable au bien public.

Je crois devoir rappeler ici que tous ceux qui auront concouru au rétablissement de l'ordre en la

manière que je viens de le dire, peuvent compter sur de justes récompenses, sur la conservation des avantages dont ils se trouveraient en possession, et particulièrement sur une amnistie. Il n'est point de faute qu'un tel service rendu à la patrie et au roi ne doive effacer, et je ratifie d'avance et irrévocablement tous les engagements que mes agents pourraient prendre à cet égard.

LETTRE IX.

Blankenbourg, 31 août 1797.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre du 9, et l'écriture m'en a fait grand plaisir. Ne croyez pas que ce soit parce que mes yeux s'en trouvent mieux que de la vôtre; c'est parce qu'elle me prouve que vous êtes réuni à votre fils; et que, sans compliment, tout ce qui pourra faire du bien à votre cœur en fera aussi au mien. Vous savez que mon neveu s'est cassé la clavicule; mais il va, Dieu merci, aussi bien que je puis le désirer. Je suis fort satisfait des entretiens que vous avez eus avec M. le prince Bezborodko; et, si je ne craignais pas de

tomber dans des phrases rebattues, je vous dirais que vous y avez parfaitement justifié ma confiance. J'attends avec impatience le résultat de l'entretien que S. M. I. vous a accordé; et je regarde comme un bonheur que M. le baron de la Rochefoucault soit arrivé si à point, pour vous donner tous les détails qui vous étaient nécessaires. J'espère que Paul Ier ne sera pas généreux à demi et qu'il pourvoira au sort de ces braves gens qui composent les régiments soldés, comme il veut bien pourvoir à celui des gentilshommes, dont ils ont partagé les travaux, les dangers et la gloire.

Il y a longtemps que je suis revenu de l'espoir d'être rétabli sur mon trône par les puissances étrangères.

Je trouve que l'empereur Paul a raison s'il ne met pas un terme trop éloigné au retour de la monarchie : car, dans ce cas, je craindrais que ce ne fût qu'un prétexte pour jeter le manche après la cognée. Voici l'état des choses :

Lamarre a été content de M. Wickam; il est parti de Berne le 16, ainsi que Villars, méprisant des avis qu'on a donnés, relativement à leur sûreté compromise par des dénonciations. J'espère qu'ils

auront pu arriver à Paris vers le 21 ; il était temps que Lamarre y arrivât pour mettre de l'ensemble; car il n'y avait pas encore de liaison entre Pierre et Kilien. Le premier est trop dominé par son ami Frotté; mais j'espère que les instructions que j'ai données à Lamarre, et les ordres précis dont il est porteur remédieront à ce mal, qui pourrait devenir plus grave si on le laissait s'y invétérer.

Puisaye, qui avait dit et écrit des merveilles, comme vous l'avez vu, par ce qu'a rapporté le comte de Caraman, intrigue de plus belle; mais une circonstance m'offre le moyen de me débarrasser de ses intrigues, sans qu'il ait le droit de se plaindre. C'est l'établissement des gardes nationales, dans lesquelles j'ai envoyé l'ordre à tous les royalistes d'entrer, ce qui annulera l'influence de Puisaye et de ses agents. J'avais, d'ailleurs, pour donner cet ordre, d'assez bonnes raisons, que je ne ferai pas à votre sagacité l'injure de déduire ici. Cependant, le conseil de Paris a ordre de ne pas lâcher cet ordre, si, mieux instruit que moi, il voyait que cette institution fût dangereuse, au lieu d'être salutaire, comme je crois qu'elle le sera.

L'importance de la soumission des ecclésiasti-

ques m'embarrasse d'autant plus, que ce décret tarde à être porté; et je sens la nécessité de prendre un parti, et de répondre aux questions qu'on me fait de tous les côtés. En conséquence, j'ai demandé à l'archevêque de Reims et à l'évêque de Boulogne, de se rendre ici; je traiterai la question à fond avec eux, en regrettant votre absence.

Je vous recommande toutes mes affaires, et particulièrement le mariage. Ma nièce se déplaît, je crois, à Vienne. L'évêque de Nancy me le mande; et de plus, dans presque toutes ses lettres, elle me parle de son désir d'être auprès de moi. Soit donc la déplaisance du lieu où elle est, soit que les lettres véritablement aimables de mon neveu aient fait impression sur son cœur, elle lui en a écrit une qui, autant que je puis me souvenir de mon jeune âge, m'aurait fait tourner la tête à vingt-deux ans : raison de plus pour battre le fer pendant qu'il est chaud.

Adieu, mon cher comte; les différents détails que d'Avaray vous a donnés me dispensent de prolonger ma lettre.

Vous connaissez, etc.

LOUIS.

LETTRE X.

Blankenbourg, 14 septembre 1797.

J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres du 17 et du 21 août, dans l'ordre où vous aviez prévu que je les recevrais, c'est-à-dire la seconde avant la première.

Je veux être le premier à vous faire mon compliment sur l'évasion de votre neveu [1], que je viens d'apprendre par la lettre ci-jointe de l'abbé L. R. Cet événement m'aurait fait grand plaisir dans tous les temps; mais je vous avoue que, dans les circonstances actuelles, c'est un bien plus grand soulagement encore.

Adieu, mon cher comte; vous connaissez, etc.

LOUIS.

P. S. Vous aurez lu, avant de recevoir cette lettre, les terribles événements de Paris; je n'en

[1] Le comte d'Entragues.

suis encore instruit qu'en gros; mais mes inquiétudes sont d'autant plus vives, que Lamarre et Villars sont arrivés en France, et étaient déjà dénoncés, au point même qu'ils n'avaient pas osé venir à Paris, du moins n'y étaient-ils pas dans les derniers jours d'août. Cette circonstance est peut-être favorable; mais, le Directoire a les bras longs.

Dès que je saurai plus de détails, je vous les manderai; c'est un malheur pour la France, et pour beaucoup d'honnêtes gens; mais je connais votre âme, et suis sûr qu'elle ne sera pas plus abattue de ce coup que la mienne.

Je profite de l'occasion pour vous dire combien j'ai été satisfait de vos deux dépêches, et particulièrement du Mémoire que vous avez remis à l'empereur Paul. Je le suis aussi du bon et prompt effet qu'il a produit; et j'ai écrit en conséquence au duc d'Harcourt, au duc d'Havré, de même qu'à M. l'évêque de Nancy et au comte de Chastelux, auquel vous pensez bien que je n'ai pas oublié de recommander le secret.

Quant à l'armée, j'avoue que je n'en suis pas content; mais je sens, en même temps, que, quand

vous auriez été écouté, vous n'auriez pas fait entendre raison sur les articles qui m'intéressent le plus.

LETTRE XI.

1797 [1].

Je vous renvoie votre projet de note avec quelques légers changements que j'ai cru nécessaires; je vous renvoie aussi la lettre du duc d'Harcourt, parce qu'il faut que vous ayez la suite sous les yeux. La maison que j'occupe est un peu incommode; je ne puis y établir le bureau avec tous les papiers. Mais je crois que je ne tarderai pas à en changer; alors, tout sera pour le mieux. Si je vous avais vu hier au soir, je vous aurais dit une nouvelle qui vous fera plaisir; c'est que M. d'Avaray a reçu une lettre de M. de Cazalès, qui compte être ici à la fin de ce mois.

Bonjour; ne perdez pas, à répondre à ce billet,

[1] Plusieurs billets qui font partie de cette correspondance n'ont point de date précise, ayant été écrits pour la plupart d'une chambre à l'autre.

ni à d'autres pareils que je serai souvent dans le cas de vous écrire, un temps que vous employez beaucoup mieux.

LETTRE XII.

Blankenbourg, 16 novembre 1797.

J'ai lu, mon cher comte, à d'Avaray, votre lettre du 27 du mois dernier : je suis fort aise que vous soyez arrivé à bon port à Stockholm. J'ai joui du plaisir que vous avez éprouvé, en vous retrouvant dans votre ménage; mais le reste de la lettre m'a fait de la peine. Il est juste, sans doute, que vous pourvoyiez à vos affaires; mais, je vous le dis sans compliments, les miennes ont le plus grand besoin de vous. Je le pensais, quand je vous ai appelé auprès de moi : je le pense encore bien plus fortement, depuis que je vous connais davantage; et par conséquent je ne puis, sans une peine extrême, voir reculer le moment de votre retour. S'il ne s'agissait que de moi, je serais peut-être moins pressant, quoique le désir fût le même; mais il s'agit d'un in-

térêt bien plus vaste, et j'ai le droit de le mettre en tête de toutes les considérations. Pour être moins ostensible, le travail n'en sera désormais que plus épineux et plus compliqué; et je sens par la confiance que j'ai en vous, que, plus votre absence se prolongera, plus vous me ferez faute à chaque minute. Cinq semaines se seront déjà écoulées depuis votre arrivée à Stockholm, lorsque vous recevrez cette lettre; vos affaires devront par conséquent être bien avancées. Resteront les mauvais chemins; le besoin que vous sentez que j'ai de vous et le désir même, j'aime à le croire, d'être auprès de moi, doivent vous faire vaincre cet obstacle.

Adieu, mon cher comte, vous connaissez toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

LETTRE XIII.

Blankenbourg, 25 janvier 1798.

Il y a bien longtemps, mon cher comte, que je vous dois une réponse sur un objet important; mais j'ai cru, de jour en jour, que j'allais avoir quelque chose à vous mander sur ma marche; et voilà bien-

tôt six semaines que je suis dans la même attitude, c'est-à-dire comme l'oiseau sur la branche ; à la fin cependant, je prends mon parti de vous répondre aujourd'hui, sauf à vous écrire peut-être demain, si je vois clair sur ma position. Je ne puis qu'approuver vos réflexions sur la nécessité d'établir un autre agent à Pétersbourg et sur les avantages qui se réunissent en faveur de la personne que vous proposez, pour en remplir toutes les fonctions. J'en ferais usage sans retard, si les circonstances actuelles pouvaient le permettre; mais les justes égards dus à M. le prince de Condé et la confiance que je ne puis lui refuser, exigent qu'il soit chargé en ce moment de mes affaires et que le choix de celui qui le sera en titre, soit ultérieurement concerté avec lui. Il est donc indispensable de suspendre l'exécution du projet que vous m'avez donné.

J'ai appris de vos nouvelles et je vous fais mon compliment. Vadé disait *qu'il n'y avait jamais trop d'honnêtes gens;* pour moi, indépendamment de cela, je vois avec plaisir que votre santé se soutient à une bonne hauteur.

Adieu, mon cher comte, etc.

Louis.

LETTRE XIV.

Blankenbourg, 27 janvier 1798.

Je vous écrivais avant-hier, mon cher comte, que peut-être je vous récrirais le lendemain : en effet, le courrier russe est arrivé hier, et pour vous épargner des détails superflus, je pars le 10 du mois prochain pour Mittau. Une nouvelle scène s'ouvre devant moi : mes relations avec Pétersbourg vont devenir plus multipliées et plus fréquentes. Jamais je n'eus tant besoin de vous ; j'attends donc de votre attachement, je dirai plus, de votre amitié, que vous viendrez tout de suite me joindre à Mittau ; j'espère même que vous y serez avant moi ; car vous avez moins de chemin à faire, et je n'irai pas bien vite. Vous pensez bien que, me trouvant si près, je demande à l'Empereur d'aller faire une course à Saint-Pétersbourg, et l'avantage incalculable dont il serait pour moi que vous y fussiez en même temps que moi, est une raison qui doit vous faire hâter

votre voyage; d'autant plus que ce ne sera qu'à Mittau même que je saurai si j'irai plus loin; et qu'ainsi, si vous différiez, je ne serais plus à temps de vous avertir de vous presser.

Adieu, mon cher comte, soyez sûr de mon amitié pour vous.

LOUIS.

INSTRUCTIONS DU ROI POUR M. DE SAINT-PRIEST.

Mittau, 2-13 juin 1798.

Le mariage du duc d'Angoulême, mon neveu, avec madame Thérèse, ma nièce, a toujours été l'objet de mes plus chers désirs; mais jusqu'à présent, je n'ai pu accomplir cette union; non que la cour de Vienne s'y soit formellement opposée; mais il me manquait une demeure établie. L'empereur Paul a levé cet obstacle par l'asile qu'il m'a donné à Mittau. Cependant son appui m'est encore bien nécessaire; car, quoique je vienne de dire que la cour de Vienne ne s'est pas opposée formellement

au mariage, je n'ai pas la certitude qu'elle remette ma nièce entre mes mains, à ma seule réquisition. Je charge donc M. de Saint-Priest d'émouvoir l'âme sensible de S. M. I. en faveur d'une union aussi touchante et de l'engager à en faire sa propre affaire; alors je n'aurai plus d'inquiétude du côté de Vienne et je serai certain que l'empereur François n'opposera plus de difficultés.

Un second objet accessoire du premier est la fortune pécuniaire de ma nièce, dont je désire qu'elle entre en jouissance, principalement, afin que nous soyons d'autant moins à charge aux puissances dont l'amitié vient à notre secours. Cette fortune consiste : 1° dans les diamants de la feue Reine, ma belle-sœur, qui ont été remis à ma nièce, lors de sa sortie de France; ainsi je n'ai rien à désirer sur ce point; 2° dans environ treize cent mille livres tournois provenant de la succession du feu Roi, mon frère et de la feue Reine, ma belle-sœur, qui sont aujourd'hui entre les mains de l'empereur des Romains; 3° dans deux cent mille écus d'or qui ont été assignés pour dot à la feue Reine, ma belle-sœur, et qui n'ont jamais été payés.

Je désirerais que l'empereur de Russie voulût bien

répéter ces deux dernières sommes; mais, comme je connais les dispositions peu favorables de la cour de Vienne à mon égard, et que je ne veux pas qu'elle puisse faire courir le bruit que je ne veux avoir cet argent que pour le divertir à mon propre usage, je charge M. de Saint-Priest de prier en mon nom S. M. I. de faire pour un souverain, son ami et son obligé, ce qu'un particulier ferait en pareil cas vis-à-vis d'un autre, c'est-à-dire de faire verser ces deux sommes réunies dans son propre trésor, et de vouloir bien se charger d'en tenir compte à ma nièce, en lui en formant un revenu.

Les mêmes raisons qui m'ont empêché de réclamer ma nièce et de l'attirer auprès de moi, m'ont également empêché d'y attirer la Reine; je veux dire le manque d'asile fixe pour son établissement et le mien. Quant à la dépense nécessaire pour cet objet, ne pouvant y suffire en ce moment, j'espère que l'Empereur voudra bien venir à mon secours; et cela est d'autant moins difficile, que la Reine et ma nièce peuvent se réunir, et qu'ainsi la dépense en sera moins forte pour les deux. Ma parfaite confiance en M. de Saint-Priest fait que j'approuve d'avance tous les arrangements qu'il fera tant pour

le voyage que pour l'établissement de la Reine et de ma nièce ici, ainsi que pour le nombre et le choix des personnes de leur suite, en se concertant avec les grandes charges ou personnes de confiance qui se trouvent auprès d'elles.

M. le maréchal de Castries ayant désiré être chargé de m'amener ma nièce lorsqu'elle viendrait, et ne pouvant moi-même faire un meilleur choix, tant pour ma nièce que pour la Reine, je désirerais fort que cela pût avoir lieu, s'il ne s'y trouvait de l'inconvénient, à raison des rapports qui devront nécessairement s'établir entre la personne chargée de la conduite des deux princesses, et le commissaire que l'empereur de Russie destinera sûrement à la direction du voyage. Je laisse à M. de Saint-Priest à juger de la chose, et m'en rapporte à lui.

M. de Saint-Priest connaît le local du château de Mittau, et combien l'augmentation de ma famille m'y mettrait à l'étroit. Je le charge de mettre ces faits sous les yeux de S. M. I., et j'espère de son amitié qu'elle me donnera à cet égard toutes les facilités nécessaires.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que si l'Empereur consent à se charger de traiter ces différentes affaires, il est très-important que le même courrier qui por-

tera ses ordres à son ambassadeur, à Vienne, porte aussi une instruction de ma part, à Mgr l'évêque de Nancy; et tant pour ne pas perdre de temps que pour donner une nouvelle marque de confiance à M. de Saint-Priest, je l'autorise à dresser cette instruction d'après ce qui aura été convenu, entre lui et S. M. I. ou ses ministres, et à l'envoyer, sans prendre de nouveaux ordres de sa part.

LOUIS.

Objets dont M. de Saint-Priest devra s'occuper à Pétersbourg.

1° Du renouvellement de la coalition sur les seules bases qui peuvent en assurer le succès.

2° Du mariage de mes enfants. Je voudrais qu'il pût se faire cet automne.

3° De la subsistance à assurer à moi et à ma famille, observer que l'Angleterre croit ou affecte de croire que Paul Ier s'est chargé exclusivement de moi et de ma famille, qu'il est à craindre que les autres cours ne prennent la même opinion, et que S. M. I. peut seule la détruire, et engager ces puis-

sances à concourir avec elle à assurer notre existence.

4° De s'assurer que, si la coalition ne se renouvelle pas, du moins, l'Empereur ne reconnaîtra pas la prétendue république et l'engager à me donner des secours pécuniaires et diplomatiques (en grand secret) pour alimenter le royalisme en France.

5° D'un voyage de ma part à Pétersbourg. Il n'est plus aussi nécessaire qu'il y a trois mois : M. de Saint-Priest me supplée de reste ; mais il n'est pas convenable que l'Empereur m'ait attiré dans ses États sans que nous nous voyions. Ce voyage devra être court.

L'habillement et armement des gardes du corps.

Les ports de lettres.

Un congé pour le duc de Berry.

Wurtzau.

Le maréchal de Castries et le comte d'Escars.

Le portrait de la feue Reine par madame Lebrun.

LETTRE XV.

Mittau, 21 juin—2 juillet 1798.

J'ai reçu avant-hier, mon cher comte, votre lettre, par le duc de Laval, et profite, pour y répondre, de l'occasion du comte de Medem, aide de camp de l'Empereur, qui repart après-demain pour Pétersbourg. J'ai causé avec le duc de Laval, et parmi toutes les choses dont il m'a parlé, une de celles qui ont le plus fixé mon attention, est mon voyage à Pétersbourg. Je me suis de plus en plus convaincu qu'une course y serait convenable et pourrait être fort utile; mais, que pour peu qu'elle dégénérât en séjour, cela aurait mille inconvénients; ainsi partagé entre le désir très-vrai de l'une et la plus juste répugnance pour l'autre, je trouve, en y réfléchissant bien, que la répugnance est encore plus forte que le désir. Je m'en rapporte à votre prudence pour me faire avoir le bénéfice, sans la charge, et pour me garantir de tous les deux, s'ils sont inséparables.

Ce que vous me dites de l'Impératrice [1] me fait grand plaisir, si ce qu'on vous a raconté est vrai et je n'en doute pas. Il ne lui arrivera jamais autant de bien que je lui en souhaite; cette récompense bien due à ses vertus est d'un excellent augure pour nous.

Vous avez dû recevoir ces jours-ci une note que d'Avaray vous a fait passer; l'objet en est important, mais facile; il suffit d'exposer à l'Empereur la vérité qu'il n'a sûrement pas trouvée dans les rapports qui lui ont été envoyés.

Si le refus de la cour de Berlin d'adhérer aux nouvelles demandes des républicains est parti de ce pays-ci, c'est bon signe; mais malheureusement la plupart des souverains tiennent trop de ces deux chevaliers de Malte qui se battaient dans la petite rue, et pas assez de celui qui les sépara. Vous verrez à Pétersbourg M. Budossa qui vous avait été annoncé de Vienne par les dernières lettres de l'évêque de Nancy (*miserabile dictu*), quêter partout pour la subsistance du pape. Il m'a dit que l'empereur François II lui avait dit les plus belles

[1] Marie Feodorowna, épouse de l'empereur Paul et mère des empereurs Alexandre et Nicolas.

choses du monde; mais vous ne savez que trop que bien souvent ces belles choses sont, *verba et voces*.

Le cardinal [1] est arrivé ici, sans grande difficulté, à la frontière; je lui ai conseillé, dès que j'ai eu reçu votre lettre, d'écrire à l'Empereur, ce qu'il a fait; tâchez d'obtenir de la marge au château, car il faut se loger convenablement. Je vous recommande l'affaire du maréchal de Castries plus particulièrement qu'aucune autre.

J'ai reçu une lettre de l'évêque de Séez, qui était, comme bien savez, mon premier aumônier, et qui craint d'être chassé de Munster, ainsi que l'évêque de Limoges, son frère. Ils désireraient tous les deux, si ce malheur leur arrive, avoir un asile en Russie. Je répondrai à l'évêque de Séez, ce que j'appelle du *patipata*, c'est-à-dire je serais fort aise... je ne négligerai rien....., etc., etc. Mais le patipata ne donne pas un abri, et si vous trouvez jour à en faire accorder un par l'Empereur, à deux vertueux évêques qui m'étaient attachés, et dont un (celui de Séez) l'a été trente-trois ans, puisqu'il était de mon éducation, vous me ferez plaisir, et *ferez bien*; faites ce que vous pourrez de la note de recom-

[1] De Montmorency.

mandation ci-jointe. La comtesse de Cossé ne chante pas les louanges du maréchal de Broglie, quant à la politesse sur la frégate. Enfin, pour terminer un peu plus gaiement cette lettre, je vous dirai que le duc de Laval, en me parlant de ce que l'Empereur avait fait pour lui, m'a dit que le régiment qu'il lui avait donné devait porter le nom de Montmorency, et que cela avait été mis dans le *Pégase* [1].

Adieu, mon cher comte; rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de madame de Saint-Priest; mille choses à M. d'Agoult; vous connaissez, etc.

LOUIS.

[1] Pour dire Prikaze, mot russe qui signifie ordre du jour.

LETTRE XVI.

Mittau, 28 juin—9 juillet 1798.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre du 19-30 juin avec un grand plaisir; elle augmente les espérances que la première m'avait données; et je me flatte que celle que je suppose actuellement être en chemin leur donnera encore plus de solidité.

J'ai enfin reçu le premier exemplaire de l'ouvrage de Cléry et l'amitié me presse de l'offrir à l'Empereur. Je vous charge donc, mon cher comte, de le lui présenter, avec la lettre dont vous trouverez ci-jointe copie, ainsi que d'une à l'Impératrice. Je n'ai pas mis le livre dans ma lettre à l'Empereur, afin que vous puissiez le lire avant de le présenter.

Je passe actuellement à un article que je n'ai pas mis dans mes notes, quoique j'en eusse écrit à S. M. I. avant même de me douter que je viendrais ici. Je voulais vous en parler à part. Je m'accuse de n'en avoir rien fait, et vous allez voir tout à l'heure que j'ai raison de m'en accuser.

Il y a quinze ans que je connais et que j'aime le comte d'Hautefort. Il était, comme vous le savez, mon premier gentilhomme de la chambre. Depuis mon émigration jusqu'à la mort du Roi, mon neveu, nous ne nous sommes pas quittés un moment; et ces quatre années n'ont pu qu'augmenter mon estime et mon amitié pour lui; mais mon avénement à la couronne ayant fait cesser ses fonctions auprès de moi, il ne me fut plus possible de l'y retenir. L'ami du Roi fit place au gentilhomme français, et il partit pour aller joindre mon frère, avec lequel il fit la campagne de l'Isle-Dieu; de là il revint à l'armée de Condé, où il fit la campagne de 1796 en qualité de *cavalier noble*. La paix de l'Autriche étant faite, il ne put profiter des bontés de Paul Ier pour ses compagnons d'armes, parce qu'il a un beau-père et une belle-mère âgés et infirmes, et des enfants en bas âge, qui exigeaient ses soins. Vous voyez par là que, excepté qu'il est moins ancien officier général que le comte d'Escars, son cas est absolument le même. Je désirerais que l'Empereur fît pour lui ce que je vous ai déjà chargé de solliciter en faveur de M. d'Escars; c'est-à-dire que S. M. I. lui accordât le traitement de son grade

de maréchal de camp, avec la permission d'en jouir ici. Cette permission avait déjà été accordée, quant au séjour; et si les affaires de M. et de madame de la Grandville l'avaient permis, ils seraient venus par la frégate que l'Empereur m'a prêtée; mais aujourd'hui il faudrait une nouvelle permission. Je vous peins bien mal l'intérêt que je prends à cette affaire; mais vous savez si j'aime mes amis, et à ce titre, je vous recommande votre camarade. Adieu, mon cher comte.

LOUIS.

P. S. Je reçois à l'instant votre lettre de mardi; elle n'augmente ni ne diminue mes espérances. La plus intéressante sera la prochaine.

LETTRE XVII.

Mittau, 5—16 juillet 1798.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre de mardi; et j'attends avec impatience l'arrivée de l'occasion dont vous me parlez. J'espère qu'elle m'apprendra

la réception du paquet que je vous ai envoyé mardi. J'avoue que je serais fort fâché que l'Empereur eût reçu d'ailleurs l'ouvrage du fidèle Cléry, et que ce monument, le plus beau qui puisse être érigé à mon malheureux frère, fût présenté au seul souverain qui honore encore sa mémoire, par d'autres mains que par celles du ministre qui l'a le plus fidèlement et le plus courageusement servi dans ses malheurs.

D'après cette réflexion, que la vérité plus encore que l'amitié m'arrache, vous ne soupçonnerez pas de diminution pour vous dans la confiance que je vous ai accordée. Cependant, quoique je vous aie chargé spécialement de traiter l'importante affaire du mariage de mes enfants, j'ai pensé qu'il était à propos que j'en écrivisse directement à l'Empereur. Vous trouverez ci-jointe ma lettre et la copie.

Je suis fâché que madame de Saint-Priest passe l'hiver à Saint-Pétersbourg plutôt qu'ici. Je sens, cependant, qu'il est nécessaire de réparer l'occasion que la maladie de l'Impératrice lui a fait manquer. Mais j'espère que, lorsque les affaires dont je vous

ai chargé seront achevées, le séjour de votre femme n'influera pas sur le vôtre.

Adieu, mon cher comte, etc.

LOUIS.

LETTRE XVIII.

Mittau, 9—20 juillet 1798.

J'ai reçu, mon cher comte, une lettre de mon frère, qui m'annonce la très-prochaine arrivée de son fils cadet[1]. J'espère que l'Empereur ne lui saura pas mauvais gré d'un retard dont les causes sont, d'une part, la mission que son père lui a donnée d'aller offrir au roi d'Angleterre les services des émigrés, qui ont trouvé dans ses États une hospitalité si généreuse; et de l'autre, la piété filiale, qui ne lui a pas permis de prendre le temps de sa mission sur celui qu'il devait passer auprès de son père, après une séparation de quatre années. Il m'écrit aussi, et me témoigne le désir et le juste

[1] M. le duc de Berry.

empressement qu'il a d'aller faire sa cour à S. M. I. avant de se rendre où son devoir l'appelle. Je partage assurément bien ce désir. Mais l'Empereur ayant répondu à celui que je lui ai témoigné pour moi-même, que le moment n'était pas favorable, je ne sais s'il lui serait agréable que je fisse la même demande pour mon neveu. Je vous envoie cependant une lettre où je la forme; mais avant de la faire parvenir à S. M. I., je voudrais savoir s'il lui serait agréable de la recevoir : ainsi, je ne vous l'envoie que conditionnellement, pour être remise ou retenue, suivant les circonstances, m'en rapportant à votre prudence pour décider la question.

Si mon neveu va à Pétersbourg, je vous écrirai plus amplement pour lui. En attendant que vous trouvassiez jour à faire une ouverture, dont nous avons raisonné ensemble, suspendez. Je vous en dirai les raisons.

Adieu, mon cher comte, etc.

LOUIS.

P. S. Je reçois votre lettre du 2-13, et elle me fait le plus grand plaisir. Je connais trop les sentiments de S. M. I. et la façon dont M. le prince de

Bezborodko la sert, pour n'être pas certain que les instructions du comte de Razoumofski seront précises : ainsi, le mot aimable, qui, sans cela, pourrait me donner quelques inquiétudes, ne m'en cause aucune. Je suis fort aise que vous ayez la permission d'aller à Peterhoff; et je vous charge spécialement d'exprimer à l'Impératrice combien sa convalescence me fait de plaisir. Vous aurez reçu, par la dernière poste, ma lettre pour l'Empereur[1], ainsi que l'ancienne. Le prince Bezborodko avait raison.

LETTRE XIX.

Mittau, 13—24 juillet 1798.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre du 5-16. Le courrier annoncé n'est pas encore arrivé; mais je l'attends à chaque instant. Je suis très-peiné de ce qui vient d'arriver au maréchal de Broglie. Mais j'espère que le parti de l'Empereur n'est pas irré-

[1] Voir l'appendice.

vocablement pris à son égard, et qu'en diminuant sa trop nombreuse suite, il obtiendra son admission.

Vous ignoriez, lorsque vous m'avez écrit, les nouvelles marques d'amitié que j'ai reçues de l'Empereur : il a bien voulu rappeler les déportés de Liebau, et il me prête le château de Witzau. Je lui en exprime ma reconnaissance par la lettre que vous trouverez ci-jointe ainsi que sa copie. Je vous renvoie à d'Avaray pour quelques détails et observations.

Adieu, mon cher comte.

LOUIS.

LETTRE XX.

1798.

La réponse de Vienne sur la course de ma belle-sœur [1] pour voir un moment sa nièce, sa future belle-fille [2], est tout à fait barbare. Vous savez mieux

[1] Madame la comtesse d'Artois.

[2] Madame Royale, depuis duchesse d'Angoulême.

que moi s'il y a remède. J'imagine un moyen ; vous jugerez de sa valeur. Ce serait que l'on permît à ma belle-sœur de venir à Laxembourg qui, sans être tout à fait sur le chemin de Clagenfurth n'en est pas loin; elle n'entrerait pas à Vienne. Je ne voudrais pas m'exposer à un refus formel, et par conséquent désagréable; c'est ce qui ma suggéré la tournure que je propose d'employer, et qui, ce me semble, ne peut ni blesser ni embarrasser l'Empereur.

Il me semble que la poste ne part que ce matin; mais, si elle était partie, nous pourrions y suppléer en envoyant une estafette à Riga; chargez-vous, je vous prie, si cela est néc ssaire, de nous faire avoir sur-le-champ cette estafette, et alors vous adresseriez ma lettre à M. de Giberville. J'espère que sa maladie lui permettra d'y donner cours tout de suite.

LETTRE XXI.

1798.

La lettre du commandeur de Maison-Neuve ne m'étonne pas, vous savez, mon cher comte, que je croyais que la cour de Vienne reconnaîtrait la grande maîtrise de Paul Ier, je n'en suis que plus content de la sage lettre de mon neveu. Mais, en revanche, je suis mécontent de la lenteur de la cour autrichienne; j'espère pourtant que ce qui se passe en Italie tirera ce cabinet de sa stupeur.

Je n'attends pas plus longtemps à vous renvoyer le tout, à cause du P. S. que le président vous invite à déchiffrer vous-même, et qui par conséquent sera intéressant.

Je vous prierai de me rendre à la messe ma minute pour la reine de Naples. Je n'en suis pas plus pressé que cela; je travaille à l'instruction pour Pichegru, et j'espère être prêt pour demain.

OBSERVATIONS DU ROI SUR LES QUESTIONS DE L'AGENCE.

La question que fait l'agence est en effet délicate et surtout posée trop *ab abrupto*. Certainement, si M. Talbot, ou tout autre, disait à mes agents : Ne vous flattez pas que vous travaillez pour le Roi; nous voulons seulement renverser le Directoire et faire adopter à la nation française un mode quelconque de gouvernement qui ne menace pas la tranquillité de l'Europe; la réponse serait : cherchez qui vous y aide.

Mais quelle que soit l'arrière-pensée des puissances, leurs agents ne tiendront pas ce langage aux miens : ils leur diront qu'ils sentent fort bien que le rétablissement du roi légitime en France est nécessaire à la sûreté de l'Europe; que l'intérêt de leurs commettants est trop évident pour que leurs intentions soient douteuses, mais qu'il ne faut rien précipiter, ni surtout avoir l'air d'imposer des lois à des gens qui sont accoutumés à en imposer aux

autres; que ma reconnaissance serait prématurée en ce moment; qu'elle doit être la clef de la voûte et non pas la base de l'édifice, etc. Je ne suis pas en peine des raisons victorieuses que mes agents pourraient opposer à ces arguments; mais lorsque moi-même je ne puis me rendre raison de la véritable intention des Cours, comment des agents peuvent-ils la démêler, lorsqu'ils ne traitent qu'avec d'autres agents? Le manifeste qui accompagnera la reprise des hostilités ne paraîtra qu'après que bien des choses auront été faites; ainsi, il ne peut pas servir de base; et il faut me décider à l'aveuglette ou du moins sur des données assez vagues. Or, il en faudrait de bien précises pour renoncer à l'agence; car ce serait y renoncer que de déclarer nettement qu'à moins d'une reconnaissance aussi nette de mon titre les puissances qui alimentent cette agence ne doivent pas compter sur ces moyens.

Je ne puis donc pas répondre précisément à la question de la manière dont elle est posée, parce que je me trouve entre le véritable intérêt des puissances que je connais bien, et les illusions qu'elles peuvent se faire, dont il m'est impossible de juger l'étendue, parce qu'elles varient suivant les circon-

stances. En 1793, lors de la seconde déclaration du prince de Cobourg, la facilité avec laquelle on avait reconquis les Pays-Bas, la désorganisation de l'armée républicaine, au départ de Dumouriez, l'accession de l'Angleterre et de l'Espagne à la coalition, avaient exalté toutes les têtes; on regardait la conquête de la France comme facile, et l'on voulait se payer par ses mains. Pichegru et Buonaparte ont rabattu ces fumées; mais qui sait si, à présent que l'un est sur les bords de l'Orénoque, et l'autre sur ceux du Nil, ces mêmes fumées ne s'élèveront pas de nouveau? Voilà ce qui rend la question délicate; mais cela ne dispense pas d'y répondre; et voici mes idées sur cette réponse.

Le Roi a reçu la lettre de l'agence en date du 19 août dernier : la question qu'elle renferme à excité la plus sérieuse attention de Sa Majesté; elle y avait reconnu le zèle et l'attachement de ses agents; et quoiqu'il soit difficile de répondre précisément à une question dont la solution dépend d'une infinité de nuances; que l'agence est plus à portée que le Roi, dans l'éloignement où il se trouve, S. M. va lui faire connaître ses intentions et leurs motifs.

1° L'intérêt évident des puissances est le réta-

blissement du roi légitime sur le trône de France; et la facilité avec laquelle la cour de Vienne s'est rendue aux désirs de celle de Pétersbourg, relativement au mariage de M. le duc d'Angoulême avec Madame Thérèse de France, est au moins une demi-preuve que la première de ces Cours commence à entendre cet intérêt; car il y a une différence bien sensible entre sa conduite en cette occasion et les réponses qu'elle fit au Roi sur ce sujet en 1795.

2° Le Roi est trop pénétré de l'utilité de l'agence pour s'exposer facilement à la perdre; ce qui pourrait arriver, si elle refusait de se prêter aux désirs de l'Autriche; car alors l'Angleterre, son alliée, cessera sûrement de fournir les fonds nécessaires.

Ce sont ces deux données qui font faire la base de la réponse. Le Roi est bien convaincu que la reconnaissance de son titre devrait être la première opération d'une nouvelle coalition, et que toute autre mesure annoncera de l'incertitude dans ses principes. L'agence doit donc s'appliquer à convaincre M. Talbot et toutes les autres personnes avec lesquelles elle aurait à traiter de cette vérité. Mais, si elle n'en peut venir à bout, si les puissances, au lieu de descendre de la synthèse à l'analyse, s'ob-

stinent à remonter de l'analyse à la synthèse; si, comme le Roi n'a que trop de raisons de le soupçonner, elles déclarent qu'elles ne veulent que laisser à la France le choix de son souverain et du mode de sa monarchie, cette mesure, toute fausse qu'elle sera, ne doit pas faire perdre courage.

Les agents de l'intérieur peuvent même en tirer parti, en faisant sentir aux royalistes que c'est le cas de se montrer avec énergie, puisqu'ils seraient sûrs d'être appuyés; ils pourraient même ajouter une grande vérité, c'est que, quoique le Roi sache bien que ses droits soient indépendants du vœu de ses sujets, et que par conséquent la liberté qu'ils auraient serait nulle pour tout bon Français, rien ne serait plus touchant pour lui, plus propre à guérir les profondes blessures de son cœur, qu'un élan de ses enfants vers lui; que ce serait le plus beau titre de la nation française, et peut-être le meilleur préservatif contre les innovations futures.

Il faudrait sans doute, après une pareille déclaration des puissances, être fort attentif à empêcher les effets de l'esprit de système. Car elle ne ressemblerait que trop au célèbre arrêt du conseil du 5 juillet 1788, et pourrait avoir les mêmes suites;

mais le Roi se repose avec confiance sur le zèle de son agence, sur la fermeté et la pureté de ses principes et sur l'intelligence et l'habileté des agents subalternes qu'elle emploie et emploiera dans l'intérieur du royaume.

Si la chose pouvait réussir ainsi, en supposant même des intentions perverses aux puissances, on pourrait les faire tourner à bien, et les contraindre malgré elles à servir la cause de S. M., tandis que si leurs intentions sont droites elles prêteraient un grand appui aux royalistes, et en recevraient d'eux à leur tour un autre non moins solide; mais ce qui est essentiel, ce dont le défaut détruirait tout ce que la coalition pourrait vouloir faire, c'est une déclaration franche et précise, qui rassure les esprits contre toute idée d'envahissement ou de démembrement. Le Roi ne place ici cet article qu'à cause de son importance; car il n'a aucune raison de craindre qu'il soit omis, et au contraire, tout sujet d'espérer qu'on en sent la nécessité.

Enfin, si l'agence avait des preuves certaines que les puissances n'eussent d'autres intentions que de placer une nouvelle dynastie sur le trône, ou de donner à la France un gouvernement à leur

gré, ou enfin d'y établir l'anarchie au lieu de l'ordre, pour la faire tourner au profit de leur ambition ou de leur rapacité, il faudrait, sans nul doute, refuser de les aider ; car le Roi ne peut pas leur fournir des armes contre la France ni contre lui-même; mais S. M. ne peut croire à de pareils projets, et si l'agence en acquérait des preuves, il faudrait qu'elles fussent sans réplique, pour que le Roi se déterminât à rompre.

Pour résumer, donc, l'intention du Roi est : 1° que l'agence fasse tout ce qui sera possible pour que la reconnaissance du Roi précède ou accompagne la reprise des hostilités; 2° que si elle ne peut l'obtenir, elle ne donne pas moins aux puissances coalisées les facilités dont elle pourra disposer, mais en observant leurs démarches de près, et surtout en excitant de plus en plus les royalistes à se montrer; 3° enfin, que dans le cas, hors de toute vraisemblance, où les mauvaises intentions des puissances lui seraient mathématiquement démontrées, elle leur refuse son assistance.

MÉMOIRE RÉDIGÉ PAR LE COMTE DE SAINT-PRIEST POUR LE ROI.

5 juin 1799.

Le rétablissement de l'ordre administratif en France est une question d'autant plus grande qu'elle embrasse celle de l'ordre judiciaire, dont l'harmonie est indispensable au succès d'une administration. Vainement les partisans de tout ce qui porte le cachet du vieux temps trouvent-ils à justifier les aspérités, les incohérences d'une machine, consacrée par l'usage qu'on en a fait autrefois; il sera toujours aussi vrai de dire que la marche de toute mécanique est vers le perfectionnement.

Il ne serait sans doute pas sage, en administration, de se laisser séduire par une vue d'amélioration, fût-elle même palpable, et de détruire pour cela un état de choses existant d'une manière tolé-

rable, dans l'espoir de lui en substituer un plus avantageux. Mais peut-on oublier qu'en administration l'homme est la matière première; qu'il a des passions, des préjugés; que sa vie est courte, et surtout que tout, en ce monde, est sujet au changement? Les meilleures lois qui aient été données aux hommes n'ont-elles pas été abandonnées comme les mauvaises? Les meilleurs systèmes de gouvernement ne l'ont-ils pas été comme les plus défectueux? *nil stabile sub sole.*

Vivons donc en paix sous le gouvernement que nous ont laissé nos ancêtres, toutefois en en corrigeant les défauts principaux, et après avoir préparé l'opinion qui les proscrira. Et plût à Dieu que les novateurs de la révolution française eussent été imbus d'une aussi sage maxime! on ne verrait pas aujourd'hui les funestes effets de leur présomption et de leur imprudence, pour ne pas dire pis.

Ce regret, que tout Français doit éprouver sur ce qui s'est passé, doit-il le conduire à désirer péremptoirement et intégralement le rétablissement de l'ordre qui subsistait en France avant la révolution? car de parler de *l'antique constitution française,* c'est employer une expression vague, applicable à

quatorze siècles, et presqu'à quatorze constitutions différentes? Qui pourra soutenir que la constitution, sous le règne de la branche de Bourbon, ait été la même que sous les seconds Valois? que les règnes de ceux-ci n'ont amené aucune innovation sur ceux des premiers Valois? que Philippe le Bel n'a pas changé le fond de la constitution du Royaume? enfin, qui voudra remonter de son règne à celui à Hugues Capet sans apercevoir d'altération importante à la forme du gouvernement?

C'est bien pis sous la seconde race. Quant à la première, on peut dire que le gouvernement n'était pas formé; on était trop près de la conquête; la force décidait; le meurtre et la trahison plaçaient souvent les rois sur le trône, et si la race de Clovis l'a occupé trois cents ans, c'est que des ministres ambitieux, sous le nom de maires du palais, croyaient un mannequin royal utile à la conservation de leur autorité.

Certes, Henri IV ne gouvernait pas à la manière de Henri III. Voyez ce dernier se rendant le chef de la Ligue. Ce mot seul est une constitution nouvelle, ou du moins une abrogation de la précédente; voyez si Henri IV a suivi cette route. La constitu-

tion, sous son règne, a été la marche d'un conquérant généreux; s'il a consulté une fois les notables, il avait la main sur la garde de son épée!

Passons à Louis XIII; au premier jour de son règne, le parlement de Paris dispose de la régence, ou, pour mieux dire, il suit les ordres du duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie française, qui entoure de troupes le tribunal; viennent des États généraux sans crédit, sans autorité, sans considération, et renvoyés presque sans avoir été écoutés. Quelle était alors la constitution?

C'était un reste du gouvernement de Henri IV, mais sans un roi pour le faire marcher. Vient Richelieu, et avec lui le despotisme agité, qui prépare à Louis XIV le despotisme paisible. Louis XV se trouve sur le trône; mais, dès le premier jour de son règne, comme au temps de Louis XIV, le parlement de Paris dispose de la régence. Ce tribunal, irrité par Louis XIV, prend l'essor, et la lutte s'établit entre Louis XV et le parlement de son royaume, au point d'obliger un monarque, encore investi de l'autorité de son prédécesseur, à casser ces tribunaux et à en établir de nouveaux. On pourrait presque dire que, sous le règne de

Louis XV, l'administration a été parlementaire, n'ayant guère eu d'époque où le ministère ait été plus dans le cas de transiger avec les parlements.

Louis XVI les rétablit tels qu'ils étaient avant leur destruction, et il a fourni un grand exemple de l'inconvenance de reconstruire les vices d'un édifice en même temps qu'on le renouvelle, et d'y laisser au faîte des poids, sans base ni fondements; c'est-à-dire d'y remettre précisément les mêmes défectuosités qui l'avaient fait écrouler. Il est inutile de s'appesantir sur les suites de cette fausse démarche, que tout le monde connaît, et qui n'a pas conduit à moins qu'un bouleversement entier de la France.

Dix ans révolus d'angoisses et de convulsions n'ont pu encore amener la restauration de ce malheureux pays, et cependant, on parle de remettre les choses comme elles étaient avant sa chute! On parle des priviléges des provinces comme de l'arche d'alliance, à laquelle on ne peut toucher, et on donne ce nom de privilége à un monopole usurpé dans les temps féodaux par la noblesse et le clergé sur le peuple, et que ces deux premiers corps ont

fait constater lorsque la France a acquis ces provinces et ces terres, où le tiers état n'était rien. S'agit-il des priviléges du Languedoc? Mais il a été réuni à la France avant Philippe le Bel, qui, le premier, appela le tiers aux États généraux. Voyez aussi ce qui le représente aux États de Languedoc : quelques maires des villes de la province, sans crédit, et n'ouvrant jamais la bouche; instruments à l'usage de l'archevêque de Narbonne, qui faisait tout; gens enfin qui n'avaient aucun intérêt dans la province. Voyez les États de Bretagne, composés, quant au tiers, comme ceux de Languedoc, et quant à la noblesse, en formant presque la totalité. Quelle disproportion! Quelles n'ont pas été les réclamations et la part du tiers, en 1788, sur ce manque de représentation! On se vit contraint de suspendre cette assemblée. Les États de Dauphiné, rétablis la même année, ne furent-ils pas obligés de s'abstenir de leur formation ancienne? On en dirait à peu près autant de tous les autres pays d'États; il n'en est pas un, aussi bien que des provinces à priviléges, où le peuple voulût redemander ces États, s'il était sûr que les exemptions dont les uns et les autres paraissaient jouir

fussent confirmées. Mais, au fait, quelles sont ces exemptions? Pour le tiers état, ce n'est, au fond, que de ne pas payer sous la même dénomination que les autres provinces; car on sait bien que le fisc, pendant tant d'années d'une autorité illimitée, a bien su trouver le moyen d'atteindre les provinces exemptes.

Quoi qu'il en soit, l'ancienne machine est brisée. Ce service a été rendu à la France par la première Assemblée nationale; il ne faut pas lui enlever ce mérite, qui est bien loin de suffire à expier tous ses torts. On ne doit plus voir que des Français dans l'enceinte de la France. Plus de Gascons, de Bretons, de Flamands, de Provençaux! tout marche du même pas, tout suit le même régime; lois, impôts, administration, la même mesure pour tous; et pas une plainte de partialité. Certes, ce serait un beau spectacle que la France gouvernée *monarchiquement* sur ce pied! quelle force dans l'ensemble! quelle union dans les efforts! Tel sera l'état de la France à l'époque du rétablissement de la monarchie, si le roi résiste aux conseils des personnes intéressées à l'ancien ordre de choses, et à l'idée routinière qui a décidé du règne de

Louis XVI, par la manière dont ce monarque a rétabli les parlements.

Ce serait dissimuler une partie essentielle de cette mesure, que de ne pas dire qu'il faut confirmer en même temps la nouvelle division du territoire pour le régime ecclésiastique et l'ordre judiciaire; on ne peut se dispenser de suivre à cet égard ce qu'a fait l'Assemblée nationale : autant d'évêchés et de tribunaux que de départements, ce qui n'empêcherait pas de rétablir l'ancienne hiérarchie; qu'on ne proposât un archevêque métropolitain pour un certain nombre de diocèses et un tribunal en dernier ressort pour un certain nombre de tribunaux de département. Ces deux articles demanderaient à être traités séparément, et on n'en parle ici que parce qu'ils appartiennent à l'ensemble de la mesure, sans y tenir par les détails.

Mais en supposant l'admission du principe de maintenir la division de la France en départements, telle qu'elle est aujourd'hui, quelle forme d'administration faudrait-il adopter? Ce n'est pas la peine de dire que celle qui a été établie par l'Assemblée nationale, et qui a tant varié depuis, ne peut subsister dans un gouvernement de pure monarchie :

toute l'administration doit être dans les mains du Roi, et tous ses préposés doivent être de son choix, et révocables à volonté. Sans doute que ces mêmes préposés seraient responsables capitalement de la violation des lois, quelque ordre qu'ils pussent alléguer pour leur justification; ils doivent donner leur démission à la première infraction qui leur serait prescrite, ou bien l'obéissance serait alors un crime d'État.

On sera bien étonné ici de la hardiesse avec laquelle on ose proposer d'établir une administration dont il a été fait quelques essais et contre laquelle il n'existe de véritable objection que le nom de son auteur; je veux parler du régime des administrations provinciales établies par M. Necker en quelques parties du royaume, et que MM. de Brienne et de Calonne ont voulu étendre à toutes les autres. Rien n'est cependant plus propre à tempérer le régime des intendants, le seul qui soit réellement monarchique, que l'assemblée d'une partie des propriétaires du pays, de tous les ordres indifféremment, avec une voix purement consultative, et sans droit de se réunir qu'à l'ordre du souverain. On sait que le droit qui lui serait acquis de faire des représentations di-

rectes au trône, tiendrait puissamment en respect les dépositaires de l'autorité souveraine. Celle-ci, de son côté, ne pourrait manquer de prendre en considération des observations si recommandables; et le gouvernement français redeviendrait, comme dans ses temps heureux, le résultat de l'harmonie entre le monarque et les sujets, maintenu par les mœurs publiques.

Le roi de France n'est point au-dessus de la loi. Trois lois fondamentales le prouvent. L'une est celle de la succession à la couronne; la seconde, et qu'il ne peut abroger, celle de ne pouvoir imposer le peuple sans le consentement des états généraux; cette loi, à la vérité, était tombée en désuétude, mais elle a été reconnue et remise en vigueur par Louis XVI en 1789. La troisième, enfin, celle de ne pouvoir porter atteinte à la propriété, à moins d'utilité publique, avec la clause d'une équitable indemnité. C'est assez de ces trois lois fondamentales pour écarter de la monarchie française toute idée de despotisme. Sur ces bases invariables, elle subsistera autant de siècles qu'elle en a déjà parcouru, et probablement avec encore plus de bonheur et de gloire. Peu importe à la liberté publique, que les

parties de la monarchie soient modelées d'une ou d'autre manière; mais il importe à sa vigueur, à son repos et à sa prospérité, que le régime en soit uniforme; il importe que la force armée soit intégralement dans la main du souverain; il importe qu'il ait le droit de prévenir les révoltes et les crimes par l'arrestation des gens suspects. Et qu'on ne s'effraie pas de quelques abus qui peuvent en résulter. On s'est tant plaint des lettres de cachet; on leur a eu de grandes obligations; sans elles, point de bonne police.

Une loi extorquée à Louis XI, après la guerre du *Bien public*, avait interdit au roi la destitution des officiers de l'État, comme s'il était possible que le pouvoir exécutif n'eût pas le choix de ses agents! absurdité qui n'existe dans aucun autre pays du monde, et qui ne pouvait être établie que par la violence. Aussi n'a-t-elle pas subsisté pour tous autres officiers publics que les magistrats. Ceux-ci, soigneux de leur considération, et prudents à ne pas se compromettre en vain, s'étaient maintenus dans leur privilége; en sorte qu'un conseiller au parlement était inamovible, et que le connétable de France ne l'était pas! On a vu le parti que les

parlements ont su tirer de ce prétendu privilége.

On objecte qu'en Angleterre les magistrats sont à vie, que cette stabilité est nécessaire pour des hommes chargés de fonctions sévères, et qui ne doivent écouter ni leur penchant, ni la faveur: mais qu'on voie aussi tout l'inconvénient qui résulte de ne pouvoir destituer un mauvais juge. Dans le fait, l'intérêt du gouvernement est que la justice soit bien administrée dans l'État, et dans ce cas l'abus de l'autorité est moins à craindre que son insuffisance; la perfection dans les choses humaines est une chimère; et dans un grand État, l'ordre n'est bien assuré que lorsque le souverain a en main tous les moyens de l'entretenir.

Il a paru nécessaire d'entrer dans ces dernières questions, quoiqu'elles ne semblent pas importantes à la division du Royaume; mais comme on allègue pour rétablir l'ancienne, les priviléges des provinces et des peuples, il était bon de prouver qu'à l'exception des trois lois fondamentales qu'on a citées, il n'en existait aucune d'essentielle à leur bonheur, avant les derniers troubles.

PROJET D'INSTRUCTION DU ROI A MONSIEUR, COMTE D'ARTOIS[1],

AU CAS OÙ IL ARRIVERAIT EN FRANCE COMME PRÉCURSEUR DE SA MAJESTÉ.

Cette pièce peut être considérée comme suite et complément du document précédent.

5 juin 1799.

Les événements paraissant hâter le rétablissement du roi légitime en France, Sa Majesté croit devoir informer Monsieur, son frère, de ses intentions préalables, pour que, dans le cas où sa plus grande proximité du Royaume l'y ferait précéder S. M., il pût se conformer aux mesures qu'elle a cru devoir fixer provisoirement. Ces mesures sont également applicables au cas où s'exécuterait une descente en France, dont Monsieur aurait probablement le commandement, rien n'étant plus important que de ramener les esprits de la grande majorité des sujets du Roi à la fidélité et à la sincérité, par des dispositions de clémence, de sagesse

[1] Voir à l'Appendice les lettres de Monsieur au comte de Saint-Priest.

et de modération, qui leur donnent le juste espoir de conserver les avantages légitimes qu'ils ont obtenus, et d'acquérir ceux qu'ils auraient encore à désirer pour la prospérité commune.

Pour éviter la prolixité dans un Mémoire qui ne doit être regardé que comme le résumé des décisions de S. M. relativement aux circonstances présentes, on croit devoir le réduire à six articles, qui comprennent tout ce qu'il est possible de promettre ou de statuer provisoirement en rentrant en France, de quelque manière que ce soit.

1° Le maintien provisoire de l'administration actuelle de la France en supprimant le Directoire, les ministres et les conseils législatifs, et la faisant exercer au nom du Roi, selon les lois actuelles, par les autorités présentement constituées, tant administratives que judiciaires, S. M. se réservant l'épuration, l'expulsion et le remplacement de ceux de leurs membres qu'elle jugerait indignes d'en faire partie.

2° La conservation des grades militaires à tous les officiers en activité, qui se prononceront contre la république dès la première semaine qu'ils auront pu être informés de la proclamation royale.

3° Une amnistie générale à tous les Français qui

ont adhéré à la république, à la charge, par eux, de prêter à S. M. le serment de fidélité; ceux qui étant coupables de meurtres judiciaires ou autres, n'auraient pas prêté ledit serment dans le mois de ladite publication, pourront être poursuivis, s'il est jugé à propos, selon la teneur des anciennes ordonnances.

4° La promesse d'une indemnité aux acquéreurs des biens nationaux de la part des anciens propriétaires, à régler dans le cours d'une année, lesdits acquéreurs conservant, pendant ce terme, l'administration desdits biens, à la charge d'en partager avec les propriétaires le produit net, si toutefois ils ne s'accordent à l'amiable avant ce terme.

5° La confirmation des impositions actuelles, sauf celles qui seraient subséquemment jugées trop onéreuses, sans pouvoir en établir d'autres, aux termes de l'édit de 1788, S. M. se réservant, pour satisfaire à l'urgence des charges publiques la création de trois cents millions de papier-monnaie, dont la liquidation sera déterminée dans la première tenue des États généraux.

6° Le rétablissement du culte catholique comme

religion de l'État, ainsi que de ses ministres dans leurs fonctions spirituelles, sans préjudice de la liberté de conscience, qui doit être maintenue.

Tels sont les points dont le Roi donne information à Monsieur, son frère, pour servir de règle aux démarches qu'il pourra être dans le cas de faire en sa qualité de lieutenant général du royaume, s'il y précède, comme il y a toute apparence, l'arrivée de Sa Majesté.

OBSERVATIONS DU ROI SUR LE PRÉCÉDENT MÉMOIRE DE M. DE SAINT-PRIEST.

Je n'entrerai point ici dans l'examen de l'opportunité d'une déclaration, ni de l'époque à laquelle elle devra paraître, c'est une chose sur laquelle je me propose de délibérer. Je ne parlerai pas non plus de la personne de M. l'archevêque de Bordeaux; je trouve que M. d'Avaray a dit sur cela à peu près tout ce qu'il y avait à dire; j'ajouterai seulement, qu'il doit me savoir quelque gré d'avoir motivé ma tolérance à son égard, sur sa conduite ministérielle en

général ; car il ne peut pas avoir oublié qu'au conseil du 5 octobre 1789, cinq ministres seulement furent de l'avis qui prévalut, et qui malheureusement fut abandonné un instant après, et que ces cinq ministres étaient M. le maréchal de Beauvau, MM. les comtes de Saint-Priest, de la Luzerne, et de la Tour-du-Pin, et M. l'archevêque de Vienne. Si donc il me tombait sous la main un projet de M. l'archevêque de Bordeaux, ne venant que de lui, j'aurais tout dit, en disant, « je ne pense pas de même. » Mais M. de Saint-Priest ayant adopté une partie des idées de son ancien collègue, ma juste confiance en lui ne me permet pas de me renfermer dans les généralités.

Le premier principe que je ne puis adopter, et duquel dérivent ceux que j'aurais encore à combattre est que, « c'est la nation qui a voulu changer « ses lois et sa constitution, qui s'est érigée en république, et que c'est avec elle qu'il faut traiter, non « en se reportant à l'époque de 1789, mais en s'élevant au niveau des circonstances actuelles. » Je pense au contraire que, dans cette nation, la majorité, et la très-grande majorité, a toujours formé, et forme surtout aujourd'hui, une masse inerte,

conduite par une minorité unie, intelligente, active. Si cela n'était pas, nous aurions trop à rougir d'être Français. En effet, comment s'exprime l'assentiment de la multitude? par son silence, ou par ses paroles. Or, que l'on me cite un seul fait de la révolution, depuis les décrets les plus indifférents jusqu'aux forfaits les plus abominables, qui n'ait obtenu ce double suffrage. S'il y a eu quelques doutes, c'est sur la constitution de 1795 : dira-t-on que la nation française était satisfaite de celle de 1793? Si l'on dit qu'elle a voulu réellement changer sa constitution et ses lois, mais qu'elle n'a pas voulu tout ce qui s'est fait, je demanderai à quels signes on connaîtra le point où sa volonté s'est arrêtée? Si l'on ne peut m'indiquer ce point, comment le choisirai-je? Qui me garantira que je ne suis pas en deçà ou au delà de cette volonté, que je ne connais pas? C'est ainsi qu'en partant d'une base déterminée on ne peut arriver à aucun point fixe. N'est-il pas naturel, au contraire, de prendre l'hypothèse que j'ai établie au commencement de cet article et de supposer que cette masse inerte n'a point voulu la révolution, et même, que de ceux qui l'ont voulue, une grande partie en rougit aujourd'hui? in-

férera-t-on de là que j'ai l'intention de rétablir tout ce qui existait, de détruire tout ce qui existe? on se tromperait grandement. Je crois, autant qu'on peut en juger de loin, qu'il y a des choses tellement détruites qu'on ne peut les rétablir; et que parmi les nouvelles institutions, il y en a de bonnes à conserver. Quelles sont les unes et les autres, c'est ce que j'ignore, et par conséquent, je ne puis m'expliquer sur cela.

J'ai dit que je voulais rétablir l'ancienne constitution dégagée des abus qui s'y étaient introduits. Cette phrase, que je n'ai pas mise sans dessein dans ma déclaration de 1795, me laisse toute la latitude dont j'ai besoin. Dire aujourd'hui que je me contenterai d'en rétablir les bases fondamentales et essentielles, ce serait dire trop ou trop peu : car enfin, de ces bases, il y en a qui, dans leur développement, favorisent la liberté; d'autres l'autorité royale; et le vague plus grand encore que le premier dans lequel je resterais ouvrirait le champ aux interprétations les plus arbitraires. Le laps de temps n'introduit que trop souvent des abus dans une institution; mais il ne saurait la rendre abusive en elle-même. S'il la fait tomber en désuétude, il peut

être souvent dangereux de chercher à l'en relever; mais en pareil cas, il faut bien se garder de le dire, ce serait une espèce d'aveu d'impuissance. Réprouver dans une déclaration ce qui répugnerait au vœu du peuple, serait une extrême imprudence. Un gouvernement sage doit connaître le vœu du peuple et y déférer, quand il est raisonnable, mais toujours agir *proprio motu ;* c'est le secret de se concilier l'amour et le respect, seuls mobiles que doive employer un souverain qui veut tenir un juste milieu entre la faiblesse et la tyrannie. Mais abandonner d'avance tout ce qui répugnerait, ce serait dire au peuple : « Je ne veux d'autorité que ce qu'il « vous plaira de m'en laisser; et si je vous répugne « d'ici à quelque temps, je mettrai la clef sous la « porte, à moins que quelques nouveaux scélérats « ne m'en dispensent en portant, malgré vos com- « plaintes, ma tête sur l'échafaud. » C'est ce que je ne dirai jamais. Si je suis un jour roi de fait, comme je le suis de droit, je veux l'être *par la grâce de Dieu.*

Pour me résumer, si après mûre délibération je me détermine à faire paraître une déclaration, une adresse ou telle autre pièce qu'il sera convenable, je la ferai dans le sens et dans l'esprit de ma déclaration

de 1795, dans mon adresse aux Français du 10 mars 1797; enfin, des dernières instructions pour mon frère et l'agence, que j'ai méditées avec soin.

L'idée d'employer la plume de Mallet-du-Pan est très-bonne, et ce n'est pas d'aujourd'hui que je l'ai conçue. M. de Saint-Priest a toute raison de désirer que je le préfère à Rivarol et à L......... auxquels il donne les épithètes qui leur conviennent; mais en connaissant le mérite de cet écrivain, je connais aussi ses défauts : tant qu'il ne s'agit que d'attaquer les vices de ce qu'on fait, son style clair, sa logique serrée, portent la conviction dans l'esprit de ses lecteurs; mais lorsqu'il s'agit du futur, l'homme à système moderne se fait apercevoir, et il nuit plus qu'il ne sert. Il lui faut donc un régulateur, et plutôt trop ferme que pas assez; car entre les mains d'un homme qui abonderait dans son sens, il aurait les plus grands inconvénients; et tels, que je préférerais son silence à ses services.

Telle est ma façon de voir; elle n'est pas nouvelle pour M. de Saint-Priest; mais je lui ouvrirai toujours mon âme avec autant de plaisir que de confiance.

P. S. L'on se tromperait assurément, si l'on accu-

sait le Roi d'avoir parlé trop vaguement; car ce vague est précisément la preuve d'une haute sagesse. Le Roi aurait fait très-imprudemment s'il avait posé des bornes qui l'auraient empêché d'avancer ou de reculer. En se réservant une certaine latitude d'exécution, il était bien inspiré. Les Français en conviendront un jour; ils avoueront que le Roi a promis tout ce qu'il pouvait promettre.

Charles II se trouva-t-il bien d'avoir adhéré aux propositions des Écossais? On lui disait, comme on a dit à Louis XVIII : « Il faut s'accommoder au « temps, il faut plier, c'est une folie de sacrifier « une couronne pour sauver la hiérarchie. » Il le crut, et il fit très-mal. Le roi de France est plus sage. Comment les Français s'obstinent-ils à ne pas lui rendre justice?

Si ce prince avait fait la folie de proposer aux Français une nouvelle constitution, c'est alors qu'on aurait pu l'accuser de donner dans un vague perfide, car dans le fait, il n'aurait rien dit; s'il avait proposé son propre ouvrage, il n'y aurait eu qu'un cri contre lui, et ce cri eût été fondé. De quel droit en effet se serait-il fait obéir, dès qu'il abandonnait les lois antiques? l'arbitraire n'est-il pas un do-

maine commun auquel tout le monde a un droit égal? Il n'y a pas un jeune homme en France qui n'eût montré les défauts du nouvel ouvrage, qui n'eût proposé des corrections. Qu'on examine bien la chose, et l'on verra que le Roi, dès qu'il avait abandonné l'ancienne constitution, n'avait plus qu'une chose à dire : *Je ferai ce qu'on voudra.* C'est à cette phrase indécente et absurde que se seraient réduits les beaux discours du Roi, traduits en langage clair. Y pense-t-on sérieusement, lorsqu'on blâme le Roi de n'avoir pas proposé aux Français une nouvelle révolution? Depuis que l'insurrection a commencé les malheurs épouvantables de sa famille, il a vu trois constitutions acceptées, jurées, consacrées solennellement. Les deux premières n'ont duré qu'un instant, et la troisième n'existe que de nom. Le Roi devait-il en proposer cinq ou six à ses sujets, pour leur laisser le choix? Certes, les trois essais leur coûtent assez cher pour que nul homme sensé ne s'avisât de leur en proposer une autre. Mais cette nouvelle proposition, qui serait une folie de la part d'un particulier, serait de la part du Roi une folie et un forfait.

De quelque manière qu'il s'y fût pris, le Roi ne pouvait contenter tout le monde : il y avait des in-

convénients à ne publier aucune déclaration ; il y en avait à la publier telle qu'il l'a faite ; il y en aurait à la faire autrement. Dans le doute, il a bien fait de s'en tenir aux principes, et de ne choquer que les passions et les préjugés, en disant *que la constitution française serait pour lui l'arche d'alliance.* Si les Français examinaient de sang-froid cette déclaration, je suis fort trompé s'ils n'y trouvent de quoi respecter le Roi. Dans les circonstances terribles où il s'est trouvé, rien n'était plus séduisant que la tentation de transiger avec les principes, pour reconquérir le trône. Tant de gens ont dit, et tant de gens croyaient que le Roi se perdrait en s'obstinant aux vieilles idées ! Il paraissait si naturel d'écouter des propositions d'accommodement ! Il était surtout si aisé d'accéder à ces propositions, en conservant l'arrière-pensée de revenir à l'ancienne prérogative sans manquer à la loyauté, et en s'appuyant uniquement sur la force des choses, qu'il y a beaucoup de franchise, beaucoup de noblesse, beaucoup de courage à dire aux Français : « Je ne puis vous ren-
« dre heureux, je ne puis, je ne dois régner que par
« la constitution ; je ne touche point à l'arche du
« Seigneur ; j'attends que vous reveniez à la raison ;

« j'attends que vous ayez conçu cette vérité, si simple, si évidente, et que vous vous obstinez cependant à repousser, c'est-à-dire *qu'avec la même constitution* je puis vous donner *un régime tout différent.* »

Oh! que le Roi s'est montré sage, lorsque, en disant aux Français que leur antique et sage constitution était pour lui « l'arche sainte, et qu'il lui était défendu d'y porter une main téméraire, » il ajoute cependant « qu'il veut lui rendre toute sa pureté que le temps avait corrompue, et toute sa vigueur que le temps avait affaiblie. » Encore un coup, ces mots sont inspirés; car on y lit clairement ce qui est au pouvoir de l'homme, séparé de ce qui n'appartient qu'à Dieu. Il n'y a pas, dans cette déclaration trop peu méditée, un seul mot qui ne doive recommander le Roi aux Français.

Note du Roi. J'aurais mauvaise grâce à faire mon propre éloge, mais je ne puis m'empêcher de joindre à cette note le dire d'un auteur que je ne connaissais pas même de nom, avant d'avoir lu son ouvrage et qui semble cependant avoir connu ma pensée, presque avant sa formation. Voir *les Considérations sur la France,* par M. de Maistre, chap. XIII, p. 140 et suiv. édition de Londres, mars 1797.

RÉFLEXIONS DU ROI AU SUJET DE L'AGENCE DE SOUABE.

Plusieurs causes ont concouru à ce qui arrive aujourd'hui à l'agence de Souabe : la première et la véritable est la jalousie qui, depuis Philippe I[er] et Guillaume le Conquérant, mais surtout depuis Philippe le Bel et Édouard I[er], a toujours existé entre la France et l'Angleterre, et qui existe encore dans toute sa force; quoique je sois très-persuadé du désir sincère qu'a le ministère britannique de voir rétablir la monarchie française. Je crois qu'il a fomenté et peut-être payé les commencements de la révolution; mais je crois aussi qu'il a enfin senti son propre danger. Mais ce sentiment est accompagné de deux autres qui en entravent les mouvements : 1° l'orgueil qui lui persuade qu'il peut tout faire à lui seul; 2° cette ancienne jalousie qui lui fait craindre que la monarchie hérite des forces qu'il voit déployer à la république. Comment expliquer autrement ce mot que Bayard a laissé imprudemment échapper, *tout*

pour le roi, rien par le roi? Que l'on attribue tant qu'on voudra le système renfermé dans ce peu de mots au peu d'opinion qu'on a de mes talents; sans m'en trop faire accroire, je n'en suis pas la dupe, et je vois fort bien qu'on ne veut décrier le roi mortel que pour nuire au roi qui ne meurt pas. C'est celui-là qu'on craint, parce qu'en lui réside la force morale, et l'on sent fort bien qu'elle triplerait, si je jouais dans la contre-révolution le rôle que j'y dois jouer. On veut la faire sans moi, non pour que j'en aie toute l'obligation à la Grande-Bretagne; on sent trop bien que tout le fardeau d'une pareille reconnaissance serait léger; et d'ailleurs, il y a trop de machiavélisme dans le cabinet de Saint-James, pour qu'il croie même à cette vertu. Mais on veut la faire sans moi : 1° pour la faire à son gré, 2° pour qu'après ma restauration je n'aie pas aux yeux de la France la considération qui me sera nécessaire. Qu'on suive la marche du cabinet britannique, avant et après mon avénement à la couronne, et l'on s'en convaincra de plus en plus.

Je ne parlerai pas de sa conduite vis-à-vis de la Vendée; elle n'a que trop scandalisé l'Europe; mais, à mon égard. Toulon ouvre son port aux flottes

combinées, le Roi mon neveu y est proclamé; l'Espagne m'invite à m'y rendre, et quand elle ne l'eût pas fait, où le roi était reconnu, là était la place du régent. Je pars du fond de la Westphalie; et en partant, j'écris au Roi d'Angleterre pour l'informer de mon dessein; ses ministres, ses ambassadeurs se récrient sur cela, en vérité, autant qu'ils l'ont fait sur le Mémoire du marquis de Noailles en 1778. Je tire le rideau sur les circonstances de l'évacuation de Toulon : je veux croire que c'est la faute de ceux qui y commandaient. Mais il est au moins singulier qu'une place, qui fut assiégée en 1707 par terre, par le prince Eugène, et par mer, par les Anglais, et qui leur a résisté, ait été prise par un Carteaux en 1793, quoiqu'elle eût la mer pour elle, et cela à l'époque précise où ses habitants, secouant les guenilles de la constitution de 1791, arboraient la cocarde blanche, et m'appelaient dans leurs murs. L'Angleterre, quinze mois après, envoie de grosses sommes à l'armée de Condé, tâche de lui donner de la consistance, mais elle ne fait pas une démarche pour vaincre la répugnance de la cour de Vienne, à m'y voir arriver.

Parlerai-je de Quiberon, de l'expédition de

l'Isle-Dieu? il n'y aurait que trop à dire. Milord Macartney m'est envoyé à Vérone : je trouve tout simple qu'il n'ait pas déployé de caractère; mais il m'apporte un projet de déclaration tout fait, et j'ose le dire, pitoyable. Mais je ne parle pas du mérite intrinsèque de la pièce; je ne rapporte ce fait que pour faire voir qu'on imaginait à Londres que j'attendais la permission de M. Pitt pour annoncer à mes sujets mes droits et mes sentiments; ensuite il me propose un asile à Gibraltar. En disant cela de lui, je sais distinguer l'homme privé de l'homme public. Je rends avec plaisir hommage à ses vertus; mais sa mission auprès de moi s'est bornée à cela, et si, par un hasard singulier, son rappel n'avait pas concouru, minute pour minute, avec mon expulsion de l'État vénitien, cette mission m'aurait plus nui qu'elle ne m'a servi; car il aurait mieux valu pour moi n'avoir jamais de ministres, que de cesser d'en avoir. J'arrive à l'armée de Condé; la cour de Vienne fait ce qu'elle peut pour m'en faire déguerpir; nous avons lieu de craindre qu'elle ne se porte jusqu'à licencier l'armée. M. Wickham me déclare que si elle est licenciée pour toute autre cause que ma présence, il la réclamera comme apparte-

nant au Roi son maître; mais que si c'est par ce motif, il ne le peut pas. M. d'André n'était pas l'homme de mon choix; ma confiance en lui n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui : n'importe, par complaisance pour M. Wickham qui avait pour lui toute l'estime qu'il mérite, j'en fais le pivot de l'agence. A peine devenu mon homme, il cesse d'être celui du ministre britannique; cependant ses talents, ses travaux, le soutiennent encore quelque temps; enfin on cherche à l'agence une véritable querelle d'Allemand, et l'on détruit d'un trait de plume un édifice dont l'utilité est si palpable. Qui peut méconnaître à ces traits un système arrêté et suivi avec autant de constance que de déraison?

Voilà la première et véritable cause; j'en connais deux autres : l'une est ce Bayard, mauvais petit sujet, qui a dépensé dix fois plus d'argent à l'Angleterre, pour fournir à ses plaisirs, qu'il n'en a employé en travaux utiles; mais qui, flatteur infatigable de M. Wickham, a su gagner toute sa confiance, et qui ne pardonnera jamais à M. d'André d'avoir voulu le démasquer aux yeux de son patron.

La seconde cause est, je le dis avec peine, le duc d'Harcourt qui, naturellement paresseux, ne peut

cependant souffrir d'être aidé dans son travail, ni surtout d'avoir l'air d'être guidé. Le feu comte de Serrent qui, avec un caractère sec, avait aussi la manie de tapisser sur la rue, avait, il est vrai, manqué aux égards qu'il devait à l'âge et au personnel du duc qu'il avait trop cherché à mettre de côté; et celui-ci débarrassé de ce mentor imberbe, a bien juré de n'en plus avoir (ce qui ne nous est que trop prouvé, par ce qu'a dit la duchesse de Mortemart), et croit voir un comte de Serrent dans chaque coopérateur qu'on lui propose. De là son aversion pour M. de Cazalès, dont les manières ouvertes doivent lui convenir; de là les inconcevables réponses de milord Grenville. L'agence me restait; l'agence n'avait jamais correspondu avec le duc d'Harcourt; M. de C. placé entre elle et le ministère, était un nouveau lien entre celui-ci et moi; mais c'était lui donner un pied dans les affaires, et l'intrigue dirigée contre lui a servi à la fois, et les petites passions de M. Wickham et de Bayard, et le plan du cabinet de Saint-James. Il s'est armé d'une prétendue moralité; il fait semblant d'ajouter à la considération de mon représentant public, et prétend ainsi m'enchaîner

avec des fers dorés. J'aimerais mieux cent fois qu'il eût la bonne foi de l'injustice.

Actuellement que faire? Je suis bien persuadé que fidèle à son système, le cabinet de Saint-James ne laissera pas remonter une machine qu'il a brisée sous un prétexte aussi frivole; cependant il n'est pas possible de ne pas faire quelques efforts, ne fût-ce que pour ma propre satisfaction, et ne fût-ce que pour me dire un jour : j'ai du moins défendu cet utile établissement.

Je crois donc qu'il faut faire un Mémoire (non pas pour réfuter le prétexte du droit des gens, quoique assurément cela fût bien aisé), mais pour démontrer l'utilité des travaux de l'agence, la nécessité d'un dépôt de fonds considérable, et le danger de rompre le fil d'une trame si bien ourdie. Il faudra le conclure en disant, que si la personne des agents actuels est cause du parti que S. M. B. semble avoir pris; malgré ma juste estime pour eux, je leur nommerai des successeurs, et que je suis assez sûr de leur dévouement à ma personne et à ma cause pour répondre qu'ils s'empresseront, sur le moindre ordre de ma part, à tout remettre entre les mains de leurs successeurs, et à leur fournir

toutes les lumières et tous les secours dont ils peuvent avoir besoin. Il ne faudra pas parler de la déclaration que le cabinet de Saint-James a faite, de ne vouloir communiquer qu'avec le seul duc d'Harcourt; il faut voir l'effet qu'aura produit la lettre de M. de Saint-Priest à milord Grenville.

Ce parti n'est pas bon, parce que celui qui n'a pas la force en main n'en peut pas prendre véritablement de bon; mais je crois que c'est le moins mauvais que nous puissions prendre.

LETTRE XXII.

1799.

Je conçois très-bien, mon cher Comte, que vous n'ayez pas compris ma phrase, et si j'avais relu mon écrit avant de vous l'envoyer, je ne l'aurais pas laissée telle qu'elle était. C'est une étourderie qu'il faut me passer, en faveur de mon extrême jeunesse. Je voulais parler du *roi qui ne meurt pas*; et je crois que j'ai parlé de mon très-mortel individu; ce qui fait une différence du tout au tout. J'ai corrigé la phrase, et je crois que le sens en serait bon

à insérer, parce que, étant affectueuse pour les bons Français, elle prouve en même temps que je ne prétends pas renoncer à être Louis, *par la grâce de Dieu, etc*.... Du reste, votre projet est fort bien.

LETTRE XXIII.

1799.

Voici, mon cher Comte, l'instruction corrigée; à présent voici mes réponses à vos observations :

1° Je veux rappeler mes instructions, parce que j'y tiens, et que j'aime à être conséquent.

2° J'ai rayé le mot *toutes*: Dieu me garde d'appeler lois fondamentales toutes celles qui ont eu l'assentiment des États généraux! Mais je regarde le mot comme nécessaire, ne fût-ce que pour ne pas être accusé de faire aussi ma révolution.

3° Cette addition est inutile, puisque je dis plus loin que je suis dans l'intention de convoquer les États généraux; et que d'ailleurs il s'agit plus de lumières sur l'état des choses que des lumières des personnes.

4° Adopté. Voyez l'addition.

5° Adopté le sens. Voyez l'addition.

6° La force des armes est plus le mot propre, que la main forte.

7° Nul doute qu'il ne faille que les instructions soient contresignées par vous.

Maintenant, mon cher comte, faites copier l'instruction, contresignez-là d'avance, si cela vous est plus commode, et envoyez-moi la à signer. Je vous renverrai dans l'intervalle, les lettres pour l'agence.

LETTRE XXIV.

1799.

Je n'ai cessé depuis hier au soir, mon cher comte, de réfléchir à Pichegru : mes idées ne sont pas mûres, et ce n'est pas une chose sur laquelle je puisse me décider tout de suite, que de donner des instructions, mêmes provisoires, à un pareil personnage. Il y a d'ailleurs, comme vous l'observez

fort bien, une grande apparence qu'il en a reçu de mon frère. Il faut les connaître pour les approuver, si elles sont bien, pour les modifier avec prudence et ménagements, si elles ne conviennent pas ; mais c'est de nous à lui qu'il faut que cela aille, et le duc de Fleury ni tout autre ne doit pas être notre organe. Sa mission est d'éclaircir un fait bien important, de porter à l'envoyé de Barras les assurances qu'il a demandées; de conclure, s'il y avait sûreté, et non pas de traiter de l'administration.

Il faut donc nous borner à approuver le parti que Thauvenay et lui ont pris de séquestrer Pichegru de Monnier. Il faudra ensuite réfléchir au moyen de communiquer avec le premier.

J'ai cherché et recherché la lettre de Dutheil, et j'ai fini par me convaincre que non-seulement je ne l'ai pas, mais que je ne l'ai même pas vue. Nous n'avons rien reçu hier d'Angleterre, qu'une lettre du duc d'Harcourt, que d'Avaray a dû vous remettre.

Note du roi pour la lettre de M. Thauvenay.

Faire connaître au général Pichegru les dispositions dans lesquelles je suis, de conserver les emplois et grades aux officiers républicains qui se déclareront pour la Royauté, et de maintenir provisoirement les administrations civiles.

Lui ajouter qu'aussitôt que j'aurai reçu de lui les avis que j'en attends, sur les déterminations prises dans les conférences à Londres, avec M. Wickham, je ferai passer directement en Allemagne les instructions et les pouvoirs que je lui destine; et que pour plus grande sûreté et célérité, il est nécessaire qu'il me donne avis par la voie de M. Thauvenay, du lieu où il compte se rendre (il est à désirer que ce lieu soit le plus à portée de Constance qu'il sera possible), et du nom fictif qu'il voudra adopter; que de mon côté je lui fais connaître le nom fictif et le signalement (voyez plus bas) de l'homme de mon intimité et de ma confiance,

auquel je dois faire passer les instructions que je destine au Général; en même temps, que je ferai connaître à cette personne la ville et l'auberge que le Général aura choisies pour le lieu du rendez-vous; qu'avec ces précautions, le Général et la personne choisie par moi pour s'aboucher avec lui, se trouveront sans peine, et prendront, d'un commun accord, la correspondance du Général avec moi.

Enfin (si M. de Thauvenay trouve le Général dans les dispositions et les sentiments que tout annonce de sa part), lui dire que je le considère désormais comme Lieutenant-Général de mes armées, et que ses pouvoirs en énonceront la qualité.

Nom fictif de la personne en question : Brusac. Signalement : Cinq pieds trois à quatre pouces; ni gras ni maigre; cheveux et yeux noirs; physionomie ouverte; nez aquilin; bouche un peu enfoncée; menton relevé et fourchu; barbe très-noire; teint clair.

Erratum. Page 6, ligne 1. « Et dont l'autre est émigré, » — *lisez :* « et dont l'autre, après avoir, au péril de sa vie, sans cesse renaissant, justifié la

confiance que Louis XVI lui accordait, possède aujourd'hui celle de Louis XVIII. »

Le comte de Saint-Priest pourrait ne pas dire ces vérités; mais je pense que le commandeur de Saint-Priest[1] peut et doit les dire.

Louis.

LETTRE XXV.

1799.

Je ne vois, mon cher comte, que deux mots à ajouter à Thauvenay, sur ces deux questions : 1° De tâcher de s'assurer, comme cela a été particulièrement recommandé au duc de Fleury, et comme celui-ci est parti bien déterminé à le faire, *per omnes vias et modos*, que les blancs-seings et les pouvoirs sont véritablement de Barras, afin que nous ne soyons pas mystifiés. 2° De lâcher, s'il est nécessaire, jusqu'à 4 et 500 louis, pour les dépenses préliminaires. Ce sera peut-être de l'argent assez mal employé ; mais il ne faut pas avoir à nous reprocher

[1] Frère cadet du comte de Saint-Priest.

d'avoir manqué une aussi grande affaire pour si peu de chose.

Je suis assez content des lettres d'Angleterre, excepté de ce que dit Cazalès sur Pichegru; j'espère encore qu'il ne sera pas envoyé là. Si cela est.... *Levius fit patientia, quidquid corrigere nefas.*

LETTRE XXVI.

1799.

J'ai ouvert ce matin toutes les lettres adressées à M. d'Avaray, j'ai été surpris de n'y point trouver celle de L. M. que Thauvenay lui annonçait aussi. Peut-être a-t-elle été adressée à Riga et nous reviendra-t-elle par là; mais y fussiez-vous, mon cher comte, comparé à Robespierre, je ne vous la cacherai pas. Je suis comme vous.

On ne peut mieux définir L. et le pauvre Fauche que vous ne le faites. Certes, s'ils s'étaient expliqués d'abord comme ils l'ont fait dans cette occasion, le duc de Fleury ne serait pas parti. Au reste, il faut voir venir ces gens-là; mais prescrire au duc de

Fleury et à Thauvenay de s'en tenir plus que jamais à leurs instructions. Jamais cela ne fut plus nécessaire; et en vérité, j'ai besoin de me modérer pour ne pas tout rompre après l'insolent aveu de L. Traiter sur ce pied-là avec un des assassins de mon frère! Je finis, car mon sang s'échauffe.

LETTRE XXVII.

1799.

Je vous renvoie, mon cher comte, toutes les pièces. Vous savez que si j'ai écrit à un homme de votre connaissance : *vous m'avez trompé,* c'est que cela est vrai. Je ne répondrais pas que ce que M. de Bonnay mande de lui ne fût vrai, malgré le langage qu'il vous tient, et son mémoire très-bien fait sur la Suisse. En tout état de cause, il faut recommander audit Bonnay de le veiller de près. Je crois que ce que X. lui a dit est le fond de la pensée de M. de Thauvenay. Cela est bien dangereux.

(Et sur une note de M. le comte de Saint-Priest au Roi, S. M. a écrit de sa main, par apostille :)

Je vous renvoie le tout, et je vois avec plaisir que la confiance en vous est un mal de famille.

LETTRE XXVIII.

1799.

Je pense comme vous, mon cher comte, qu'une lettre de moi à l'Empereur, relativement au voyage de ma nièce, est absolument inutile. Le courrier du comte de Cobentzel, qui a passé vendredi, portait vraisemblablement les réponses sur cet objet; et d'Avaray qui, suivant toutes les apparences, sera ici sous deux jours, nous donnera les solutions que sa lettre annonce.

Quant à l'affaire Barras, ce que Monnier et Fauche nous écrivent, me paraît beaucoup trop vague, pour faire la matière d'une lettre. Nous ne serions dans le cas d'écrire que pour éviter (et encore serait-il bien tard) le tort d'en avoir fait un mystère; mais nous ne l'avons pas, ce tort. J'ai relu toutes les let-

tres de d'Avaray; et voici ce qu'il me mandait en date du 22 février — 25 mars :

« Je ne crois à rien de solide et de bon sur l'af-« faire Barras. Dès qu'elle a été dénaturée, il n'a plus « été possible d'y voir qu'une sale intrigue. Comme ce « sont des faits et non pas des sornettes sur lesquel-« les nous devons fixer l'attention de l'Empereur, je « n'ai pas mis la moindre importance à cela dans « ma conversation avec le prince Bezborodko. »

Il est évident que nous sommes en règle ; n'ayant rien de nouveau, je pense qu'il faut attendre ce qu'on pourra nous dire.

Mme de Saint-Priest aura cru le prince Bezborodko mort d'après quelques bruits de ville, et vous l'aura mandé tout chaud ; vous verrez que vendredi vous recevrez la palinodie.

Extrait de la lettre de M. Monnier.

(De la main du Roi.)

1799.

J'ai cru arriver à un terme prochain et heureux en donnant pleine connaissance de l'affaire au général Pichegru ; livrant ensuite, d'après son avis, la négociation à un prince magnanime (l'Empereur de Russie) et à des hommes d'État qui seuls, dans ce moment, peuvent vous transmettre nos vœux et nos pensées.

LETTRE XXIX.

1799.

Je vous renvoie, mon cher comte, vos minutes et les trois lettres du duc d'Harcourt. Je vous prie de faire passer ces dernières à d'Avaray, qui ne les a pas encore lues.

Je garde les deux lettres de M. l'archevêque de

Bordeaux : il y a de bonnes choses dedans; mais il s'en faut bien que je sois de son avis sur tous les points.

Point encore de nouvelles de la grande duchesse.

Je vous prie de me rapporter ce matin les deux lettres du prince de Portugal.

LETTRE XXX.

1799.

Je trouve, mon cher comte, que la lettre de l'évêque de Nancy ne confirme que trop ce qu'il mandait dans sa dernière, quoiqu'il ne parle plus dans celle-ci des relations de M. de Thugut avec l'abbé Sieyès.

LETTRE XXXI.

1799.

Voilà, mon cher comte, ce que mon génie latin a enfanté. Vous remarquerez qu'il y en a deux, parce que, quoique j'aie oublié tout à l'heure de vous en parler, je pense que, l'Empereur m'ayant fait part

en règle de l'accouchement d'une fille du grand duc Alexandre, je dois en agir de même pour le mariage; ce sera une phrase de plus à mettre dans votre lettre à M. de Kotschoubey.

Je vous prie de consulter les savants, afin que vous puissiez ce soir me donner les deux lettres à signer.

LETTRE XXXII.

1799.

J'ai, comme vous le voyez, mon cher comte, adopté votre idée; mais en y réfléchissant, il m'en est venu une autre que vous trouverez dans la suite de la minute. S'il me paraissait difficile de ne pas proposer à l'Empereur de signer le contrat, je ne voulais pas non plus m'exposer à un refus formel et par conséquent désagréable. C'est ce qui m'a suggéré la tournure que je propose d'employer, et qui, ce me semble, ne peut ni blesser, ni embarrasser l'Empereur.

Il me semble que la poste ne part que ce matin; mais si elle était partie, nous pourrions y suppléer

en envoyant une estafette à Riga. Chargez-vous, je vous prie, si cela est nécessaire, de nous faire avoir sur-le-champ cette estafette, et alors vous adresseriez ma lettre à M. de Giberville. J'espère que sa maladie et non son incommodité lui permettra de lui donner cours tout de suite.

LETTRE XXXIII.

1799.

J'ai oublié, mon cher comte, un article essentiel, c'est de vous dire de charger de ma part l'évêque de Nancy de faire publier les bans à Vienne. Je crois cette formalité indispensable après le séjour que ma nièce y a fait.

Les noms sont, en cas qu'on les ait oubliés : Louis-Antoine d'Artois, duc d'Angoulême, fils mineur de Charles-Philippe de France, comte d'Artois, et de Marie-Thérèse de Savoie, comtesse d'Artois, son épouse.

Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille mineure

de feu Louis XVI, roi de France et de feue Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche, reine de France, son épouse.

LETTRE XXXIV.

1799.

Voici, mon cher comte, en attendant un travail plus sérieux, la liste des livres dont je parlais hier. L'article *Religion* a été revu et corrigé par l'abbé Edgeworth. En lisant ce catalogue, vous trouverez peut-être quelques livres (comme *l'Art de vérifier les Dates*) qui ne vous paraîtront pas trop convenir à ma nièce, mais il est bien difficile, même en songeant à ses enfants, de s'oublier entièrement soi-même. Je vous prie de faire copier ce catalogue, et de l'envoyer tout de suite à M. de Thauvenay. Il faudra lui faire observer que, pour faire venir ces livres de Paris (excepté l'*Imitation*, qui doit venir d'Angleterre), il ne faut pas qu'il se serve de Fauche, qui est trop cher, mais de M. Baudus, auteur du journal intitulé : le *Spectateur du Nord*,

qui est un homme sûr, et qui, faisant venir les livres comme pour lui, nous les fera avoir à meilleur marché. Je ne sais s'il ne serait pas à propos d'envoyer une copie du catalogue à Pétersbourg, pour qu'on donne des ordres à Riga; car l'inquisition des livres est terrible. Au reste, vous savez mieux que moi ce qu'il y a à faire là-dessus.

N'oubliez pas, je vous prie, la boîte à dessiner, la lettre à madame de Saint-Priest pour les œuvres de Wouvermans ou de tout autre maître; le clavecin et la musique à faire venir.

LETTRE XXXV.

1799.

Envoyez, mon cher comte, les cent ducats à la pauvre comtessede...; annoncez les autres pour le semestre prochain. Je désire seulement qu'il n'y ait que le ménage qui le sache. La raison n'en est pas difficile à deviner.

Je vous envoie la lettre de la duchesse de Lorge, dont je vous ai parlé hier; plus deux gazettes de

Berlin. La proclamation de Buonaparte, qui est dans celle du 15, est curieuse. Le général Fersen vient de me dire que le comte de Stakelberg a reçu hier une lettre de son père, qu'un courrier de Constantinople vient d'apporter.

LETTRE XXXVI.

1799.

J'ai oublié tout à l'heure, mon cher comte, de vous dire une chose essentielle. Le comte de Cobentzel, comme je vous l'ai dit hier, m'a dit que l'Empereur l'avait chargé *de m'assurer de son amitié*. Ou il a été réellement chargé de me tenir un langage aussi nouveau pour moi, ou il l'a fait de lui-même; mais dans l'un ou l'autre cas, je ne puis passer ce fait sous silence. Dans le premier cas, j'aurais un tort réel de ne pas répondre à une avance aussi marquée; dans le second, il sera bon de m'y montrer sensible, ne fût-ce que pour prouver à la cour de Vienne que je saisis toutes les occasions de rappro-

chements loin de les fuir, comme je sais qu'elle m'en accuse.

Peut-être serait-ce le cas d'écrire sur cela à l'évêque de Nancy un mot de ma main, qu'il pût faire voir au besoin. Dites-moi ce que vous en pensez en tout état de cause. Il sera toujours à propos que vous lui en écriviez, par l'occasion du prince Poniatowski.

LETTRE XXXVII.

1799.

Je vous envoie, mon cher comte, vos deux projets de lettres, qui sont fort bien. Je vous rendrai tantôt le mémoire de M. Couchery ; plus je le relis, plus j'en suis satisfait : c'est la meilleure réponse à la plate et puérile crainte que le général Hotze a témoignée à Kilien et que le cabinet britannique a aussi, de rendre la paix impossible, par ma reconnaissance; comme si ce n'était pas ici la guerre la plus à mort qui ait jamais existé depuis la création du monde; comme si un seul des gouver-

nements encore existants pouvait vivre en même temps que le prétendu code des droits de l'homme; comme si la guerre sourde n'était pas cent fois plus dangereuse pour eux, que la guerre ouverte.

Je vous envoie aussi la lettre du baron de Castelnau.

LETTRE XXXVIII.

1799.

L'archiduc est arrivé, il sera ici dans une demiheure. Quant à la visite de mon neveu, je trouve que ce serait trop, avant; mais je crois qu'après, elle sera bien placée. J'en dis de même pour le grand-duc. Mais quand la grande-duchesse arrivera, je me propose d'aller lui faire moi-même une visite, sans attendre la sienne.

LETTRE XXXIX.

1799.

Je vous envoie, mon cher comte, la lettre de l'évêque de Nancy. L'article de l'ambassadeur de Russie est assez inquiétant. Je vous prie de faire copier cet article ; il me servira pour en écrire à d'Avaray.

Le général Grune qui vous a envoyé votre paquet, est venu chez moi ; il m'a fait d'assez plates excuses de la part de l'archiduc, sur ce que les retards qu'il avait éprouvés.... l'empressement d'arriver, etc., ne lui avaient pas permis de s'arrêter; et il a fini par me dire que l'archiduc comptait être plus heureux à son retour. Je lui ai répondu assez franchement que je le priais de parler à l'archiduc, *mon neveu,* de mes regrets. Il m'a remis aussi un gros paquet de ma nièce, qui en renfermait un de l'évêque pour vous. J'ai pris la liberté de l'ouvrir ; il contenait la lettre de M. de Bonnay, que j'ai envoyée à sa destination.

LETTRE XL.

1799.

Je joins ici, mon cher comte : 1° une lettre du Roi de Sardaigne, qui me fait part de la mort de son neveu; c'est une lettre de cérémonie. Ainsi en voilà encore un qui a franchement sauté le fossé. Elle peut, quant à la forme, servir de modèle pour la réponse; à cela près, qu'on a oublié au bureau de Cagliari, que je suis son beau-frère. Il ne faudra pas faire le même oubli dans la réponse, mais mettre après cousin, *et beau-frère*. Quant au fond, c'est un compliment de condoléance. Mon beau-frère me dit dans une lettre particulière qu'il compte retourner le mois prochain sur le continent; ma sœur ne m'en paraît pas aussi sûre, et moi je n'en crois rien par les raisons que vous savez trop bien; 2° les lettres de l'évêque de Nancy et de l'abbé de Pons; il y a du chiffre dans cette dernière; 3° le billet du comte de Dietrichstein; je crois aux malles pour la femme, mais je n'ai pas une foi aussi ferme pour

le mari : *Basta bisogna compatire.* Vous ferez toujours fort bien de le faire parler, en ayant l'air pour vous et pour moi de croire à sa nudité.

Je souhaite que le dire du courrier anglais se trouve vrai; mais j'ai quelque peine à y croire.

LETTRE XLI.

1799.

Je vous renvoie, mon cher comte, votre projet de lettre au prince Bezborodko ; il est bien; mais voici deux articles à y ajouter :

1° Le prévenir, au cas où le message ne serait pas déjà entre les mains de l'Empereur, qu'une personne qui se prétend chargée d'une ouverture de la plus grande importance pour mon service, a dû remettre au comte Panin, un paquet qui en renferme les détails; que M. d'Avaray, en parlant de cette affaire aux ministres de S. M. I. est resté dans la mesure de sagesse et de circonspection que l'état de choses exigeait; que si elles prenaient réellement quelque consistance, ce serait

en comparant les différents rapports, qu'on pourrait en juger; enfin, que j'attends avec confiance les réflexions que S. M. I. aura pu faire, d'après le plus ou le moins d'importance qu'elle jugera que cet objet mérite.

2° Lui dire que j'ai fixé définitivement à vingt-cinq le nombre des personnes qui doivent accompagner ou suivre la Reine, et que j'ai renvoyé à Budweiss la liste telle que je l'ai définitivement arrêtée : que je désire que le prince Bezborodko fasse mention à qui de droit du marquis de Nesle, premier écuyer de la Reine, avec un domestique, comme faisant nombre dans les vingt-cinq, de manière à ce qu'il n'éprouve aucune difficulté pour entrer en Courlande, soit qu'il accompagne, suive ou précède la Reine.

J'ai fort bien lu vos notes au crayon, et j'y ferai droit.

LETTRE XLII.

1799.

Je vous envoie, mon cher comte, le fond de votre sac, plus deux autres paquets que j'ai reçus directement. Le Mémoire militaire ne m'a rien paru contenir de bien nouveau. De plus, je ne vois pas trop de quelle utilité il pourrait être dans les circonstances présentes, puisqu'il traite purement de la défensive, et qu'il n'y a pas un mot de l'offensive. Celui de M. Fauche offre des longueurs et quelques redites; mais les intentions en sont excellentes, et les vues sages. L'auteur, que je connais et que j'estime, mérite une réponse flatteuse et encourageante.

LETTRE XLIII.

1799.

J'ai fait une réflexion : c'est qu'il est possible que la lettre de mon frère eût été déjà ouverte et déchiffrée, lorsqu'elle m'est parvenue, et qu'ainsi on s'aperçût de ce que j'y ai ajouté, ce qui affaiblirait la confiance. Pour parer à cet inconvénient, je prends le parti d'en revenir à la troisième personne, et en conséquence je vous renvoie la pièce à faire recopier dans ce sens. J'en ai retranché le dernier alinéa, qui me paraît au moins aussi inutile que le petit projet de l'abbé Sieyès.

Je vous renvoie aussi l'extrait des bulletins : 1° parce que je trouve inutile de nommer tout du long M. de Bussy, qui peut être calomnié ; 2° parce qu'il y avait des incorrections, et qu'une pièce à envoyer à l'Empereur doit être bien au net.

LETTRE XLIV.

1799.

J'ai lu le petit Mémoire que vous m'avez envoyé, mon cher comte; je ferai certainement usage de ses bases : mais ayant réfléchi depuis que nous nous sommes vus; je trouve que cet usage serait prématuré en ce moment : 1° il s'en faut bien que l'affaire Barras soit assez mûre pour être communiquée; et si les indiscrétions de ceux qui y sont malgré nous, l'ont fait connaître, je ne veux pas du moins avoir à me reprocher d'avoir manqué au secret que j'ai promis; 2° le débarquement de mon frère ne me paraît pas prochain. Il m'écrit d'Édimbourg qu'il m'enverra par la première occasion les détails de son voyage à Londres, ce qui veut dire, en bon français, qu'il n'y a rien fait; car s'il y avait eu quelque chose qui en approchât, il me l'aurait mandé en chiffres; 3° je suis dans le cas de lui faire sentir, amicalement, qu'il a un peu trop de

réticences. Ce n'est pas le cas de lui donner des instructions si fort à l'avance.

Par toutes ces raisons, je me suis déterminé à ajourner la confidence et l'envoi de nouvelles instructions.

LETTRE XLV.

1799.

Sans doute, mon cher comte, il faut bien réclamer la boîte. La lettre de Lamarre me donne une clef assez fâcheuse d'une phrase de M. de Gallo qui m'a dit que la déclaration qu'on ferait en entrant en France, ne contiendrait rien qui pût blesser mes droits. Cette tournure équivoque ne m'avait pas fait grand plaisir, et la note explicative ne m'en fait pas davantage. Quant à lui, s'il était Vénitien, M. de Mordvinof ne le rangerait pas dans la classe des coquins, mais des.... Au reste, il paraît que les opérations et déclarations sont encore bien peu concertées entre Vienne et Pétersbourg; j'en suis fâché.

Je ne sais pas si la poste de Pétersbourg est arrivée. Vous sentez que j'ai faim de savoir ce que madame de Saint-Priest vous aura mandé.

LETTRE XLVI.

1799.

Je vous renvoie, mon cher comte, outre la lettre de Thauvenay celle de Lamarre, qui est à débarbouiller, car il est question de C....; deux bulletins où il y a du chiffre et la lettre de M. d'Ocariz. J'avoue que je n'ai jamais plus souffert de ma misère qui me force à endurer un pareil style, et que, si je m'en croyais, j'enverrais mon cousin et ses réaux à tous les diables.

LETTRE XLVII.

1799.

Je vous renvoie tous les papiers, mon cher comte; je pense en effet qu'il est bon d'envoyer à M. de K. des extraits des lettres d'Aubert et du bulletin; mais

il ne faut pas parler de l'idée d'une proclamation de votre serviteur. L'envie n'aurait qu'à leur prendre de la faire eux-mêmes. J'ai déjà échappé à ce danger, il y a quatre ans, et je n'ai pas envie d'y retomber.

LETTRE XLVIII.

1799.

Je pense comme vous, mon cher comte, que l'affaire de la déclaration doit être profondément méditée. Votre avis est que je dois la rendre en ce moment (c'est-à-dire, sûrement, la soumettre à l'Empereur). Le mien, comme je vous le disais hier, n'est pas fait. Je joins ici une note de d'Avaray, que vous avez déjà vue, et une nouvelle que je vous confie, et qu'il m'a remise hier au soir; elles me paraissent mériter attention. Remettez-moi sur tout cela vos observations. Nous nous rassemblerons ensuite pour raisonner de l'affaire à fond.

Vous devez avoir actuellement les papiers. Du nord au midi, les nouvelles sont, à mon sens, plus qu'inquiétantes.

LETTRE XLIX.

1799.

J'ai bien réfléchi sur votre idée, mon cher comte, et il m'en est venu une autre; c'est, au lieu de passer par le comte de Cossé et les ministres, d'aller droit à l'Empereur, de lui exposer l'embarras où l'Office me met, et de lui demander (non pas comme sollicitation, mais comme question), si d'après cette démarche, son intention est que j'aie un ministre accrédité auprès de lui; et dans ce cas, à qui il désire que j'envoie les lettres de créance. Vous savez que l'on nous a toujours fait dire de m'adresser directement à lui. J'y vois en outre l'avantage de ne pas prendre sur moi l'incapacité de mon ministre, si c'est M. de L..... qu'on m'indique, et en même temps, de ne pas blesser ce bon homme qui, après tout, n'a d'autre défaut que de n'avoir pas le sens commun, et dont je ne pourrais, autrement, éviter de dire un peu ma façon de penser. Je vais

donc travailler à ma lettre; aussi bien, faudrait-il toujours écrire à l'Empereur, pour le remercier de ce qu'il a fait pour le comte, et je mettrai dans cette lettre la réponse à l'Office, motivant cette forme sur l'incertitude où je suis, si une autre conviendrait à S. M. I., et sur mon empressement à lui exprimer mes sentiments.

LETTRE L.

1799.

Je vous renvoie les papiers, mon cher comte. L'ouverture que semble faire Barras, peut être très-importante, mais j'y vois aussi quelques sujets d'inquiétude; l'aventure de mes anciens agents me rend soupçonneux. Il faut, sans entrer en détail, remercier M. l'archevêque de Bordeaux de ses vues; je les trouve en général fort sages, et vous savez bien que, pour la plupart, ce sont les miennes. Pour ce qui le regarde personnellement, j'ai reçu une lettre de mon frère qui m'a rendu compte de leur entrevue,

avec quelques nuances différentes, et je vous confierai, mais pour vous seul, que j'espère avoir trouvé dans la démarche que le clergé fera naturellement vis-à-vis du nouveau Pape, un moyen de concilier les choses que l'autorité ne pourrait rapprocher.

LETTRE LI.

1800.

Je vous envoie, mon cher comte, toute la vieille expédition. Les dernières lettres de l'évêque de Nancy nous avaient bien éclairés sur la fausseté de M. de Thugut; mais je n'en ai pas moins été révolté de la nouvelle preuve que la lettre du 9 nous en donne. Quand le faible trompe, il est en quelque sorte excusable; mais quand c'est le puissant, on ne sait qui doit l'emporter de l'horreur ou du mépris. Pour ma part, je les ressens tous deux au même degré.

Renvoyez-moi, je vous prie, la lettre du cardinal Maury.

LETTRE LII.

1800.

Voici votre minute, mon cher comte, mais je n'ai pas la dépêche entière de Thauvenay.

Si j'avais été M. de Moustier, j'aurais répondu à M. Pitt en 1799, « *I have to say, that like many others,* « *you have first been robbersand are turned honest* « *people when you have seen that there was no profit to* « *be else.*

Quelle différence de la politique de Paul Ier à celle-là !

LETTRE LIII.

1800.

Renvoyez-moi, je vous prie, mon cher comte, l'instruction pour le cardinal Maury dont je suis fort content. Quant à M. de Chastellux : 1° il se peut, à ce

qu'il me semble par ses dernières lettres, qu'il ait déjà reçu ses passe-ports, quand le paquet lui parviendra; et alors il paraîtrait extraordinaire que ce fût moi qui l'arrêtasse ; 2° par la démarche que la cour de Naples a faite vis-à-vis de celle de Russie, par tout ce que L. M. I. ont chargé M. de Circello de dire à mon frère, il n'y a pas six mois, il n'y a nul doute que mon neveu ne soit bien reçu; et par cette raison, il ne faut pas différer le départ de M. de Chastellux, afin d'avoir là un homme à moi. Mais ce que nous pouvons faire, c'est que vous lui écriviez privativement, et par la même occasion, de sonder le terrain avant de faire usage des pièces que nous lui mettons entre les mains.

LETTRE LIV.

1800.

Le prince Gortschakoff envoie d'ici une estafette à l'armée; cela m'a donné l'idée d'en profiter, pour répondre tout de suite au Pape [1]. Vous verrez, mon cher comte, que je fais allusion à sa conduite, lorsque les patriotes sont venus auprès d'Imola, et au nom de Clermont[2], que l'on croit (je le sais par une lettre du cardinal Maury) être vraiment le sien. Je vous prie de me renvoyer ma minute, afin que je la transcrive.

[1] Voir dans l'appendice une lettre du cardinal Maury au comte de Saint-Priest, datée de Venise, à l'époque de l'élection de Pie VII.

[2] Chiaramonte.

LETTRE LV.

1800.

Je vous envoie, mon cher comte, le mémoire du chevalier de Bressac; j'y joins la lettre du Pape et une petite de l'évêque de Nancy, que j'ai retrouvée ce matin dans mon tiroir.

Le duc de Berry, dont j'ai reçu une lettre, se loue extrêmement de l'accueil que l'Empereur et l'Impératrice, ainsi que toute la famille impériale, surtout l'archiduc Charles et le duc Albert lui ont fait. Il est extrêmement content de l'évêque de Nancy, de lord Minto et de M. de Kallitcheff; mais il ne chante pas à beaucoup près les louanges du marquis de Gallo.

NOTE DU ROI.

1° Remercier M. l'évêque de Trieste des soins qu'il s'est donné pour les obsèques; 2° ajouter le juste mais douloureux motif qui me porte à tenir

beaucoup à ce que le corps de ma pauvre tante [1] soit un jour transporté en France; 3° j'espère bien, si ma tante [2] en conserve les moyens, qu'elle viendra au secours des personnes qui étaient attachées à ma tante Victoire; mais les garder auprès d'elle, nommément les Chastellux, cela ne sera pas. Cela était facile à prévoir par les dernières lettres de M. de Chastellux, et, j'en suis sûr, d'après celle de ma tante; 4° la dernière phrase devrait, ce me semble, être libellée ainsi : du Roi, de la Reine, de Monsieur et de madame la duchesse d'Angoulême.

LETTRE LVI.

1800.

Je n'aime pas du tout ce que l'évêque de Nancy nous mande au sujet de la conduite des Napolitains dans l'État ecclésiastique. Si le Pape, ou du moins le gouverneur papal (en supposant que S. S. ne pût, par raison de santé, quitter Florence) n'est pas rétabli, c'est une infamie pire que celle du Di-

[1] Madame Victoire, fille de Louis XV, qui venait de mourir à Trieste.

[2] Madame Adelaïde, fille de Louis XV.

rectoire. Salomon a dit avec raison : « *Meliora sunt* « *vulnera inimici quam fraudulenta oscula blan*- « *dientia ;* » mais je ne puis le croire après le manifeste que nous avons lu. Je suis étonné qu'on fût si peu avancé le 19 à Vienne, au sujet des nouvelles du Piémont ; mais cela ne m'inquiète pas. Au surplus, votre réflexion sur M. Talbot est parfaitement juste.

LETTRE LVII.

1800.

Voilà, mon cher comte, ma lettre pour le Roi de Sardaigne : je l'ai cachetée en noir à cause de l'enfant qui est mort. Je n'y ai pas mis d'adresse, parce qu'il me semble que, lorsque le corps de la lettre n'est pas *propria manu*, l'adresse n'en doit pas être non plus : ainsi faites-la mettre et donnez cours à l'épître.

J'ai bien réfléchi depuis hier à votre idée pour M. de Cobentzel. Elle a beaucoup de bon, et plût à Dieu que vous pussiez lui dire les mêmes choses entre quatre yeux ; mais *scripta manent, verba vo*-

lant; et j'ai tout franchement trop mauvaise opinion du moral de l'homme, pour lui confier une pièce dont il pourrait abuser; ainsi, laissons cela.

Le gouverneur vient de me faire dire que l'archiduc viendra ici ce matin; il croit que ce sera sur les onze heures; mais il en est de cela comme de l'éclipse de 1764. Je lui proposerai à dîner, il le refusera, et tout sera à merveille.

LETTRE LVIII.

1800.

Je vous avais dit hier, mon cher comte, sans y faire trop de réflexion, que je prierais l'abbé Georgel à dîner; mais y ayant repensé depuis, j'ai trouvé que cela n'était pas convenable; et j'ai dit à M. de Villequier de prier seulement les deux commandeurs.

LETTRE LIX.

1800.

Je vois bien, mon cher comte, le motif de votre cierge au diable. Je sais qu'il y a tout à parier que M. de Thugut laisserait tomber la proposition; mais ne mettons pas contre nous la chance qu'il l'accepte; car il ne nous proposerait que des saloperies. Laissons l'affaire entre les mains de l'empereur Paul ; si le jeu lui plaît, nous n'aurons rien à craindre, et s'il ne lui plaît pas, nous pourrions nous repentir de nous être trop engagés de l'autre côté : ainsi voyons l'article.

LETTRE LX.

1800.

Je vous renvoie, mon cher comte, les lettres de l'évêque de Nancy et de l'abbé de Bonneval que j'avais mises et oubliées ce matin dans ma poche. Je ne sais si

vous connaissez le marquis de....; je le connais bien, moi, pour mes péchés; il aurait inventé l'art d'intriguer, s'il n'eût été connu longtemps avant lui. Il faut répondre à l'abbé de Bonneval, très-poliment, sans lui dire un mot de notre secret, mais de manière à ce que cette respectable famille se tienne tranquille.

Le comte Étienne [1] ne pouvait partir que demain, à cause de sa voiture; d'après cela, il vaut mieux avoir reçu la poste d'Angleterre, et je lui dirai de ne partir que dans la nuit.

LETTRE LXI.

1800.

Je pense bien que l'histoire du Père abbé de la Trappe [2] est un roman sur un faux Louis XVII, et que l'évêque de Nancy doit savoir ma façon de penser à cet égard; mais, vis-à-vis du Père abbé, c'est

[1] De Damas, depuis duc de Damas.

[2] Le père de Lestrange, abbé de la Trappe.

autre chose. En le lui disant crûment, qui sait les idées qu'il pourrait me prêter? Je trouve que l'évêque lui a sagement répondu, et qu'il faut actuellement qu'il persuade tout doucement au bon religieux, que les deux circonstances que la carmélite lui a rapportées prouvent la fausseté de son dire, puisque : 1° Louis XVII n'est jamais sorti du Temple, que mort. Il a été empoisonné; et la carmélite semble dire qu'on l'a fait mourir publiquement; 2° Louis XVII n'avait jamais vu Mme Louise, et il n'y a qu'un enfant à qui l'on a appris son rôle, qui ait pu se récrier à la vue de son portrait. Quand le Père abbé saura cela, il rougira de sa crédulité, et c'est ce qu'il faut.

LETTRE DE M. DE SAINT-PRIEST AU ROI.

Mittau, 30 mars 1800.

Sire,

Je dois donner à Votre Majesté l'explication de la lettre de M. de Moustier, qu'elle m'a fait l'honneur de me dire n'avoir pas comprise.

J'ai toujours pensé, Sire, qu'il est du devoir d'un fidèle ministre, de porter ses vues sur ceux qui pourraient être en état de le remplacer, pour les proposer au besoin, et M. de Moustier m'a paru un de ceux sur qui V. M. pourrait jeter les yeux.

J'ai vu, en moins de trois ans, la mort physique ou morale de mes contemporains ou confrères, le baron de Flachslanden et le marquis de Jaucourt. Cela m'avertirait au besoin que l'une ou l'autre de ces existences, chez des vieillards comme nous, ne tient qu'à un fil. Dois-je attendre de succomber sous le faix, au lieu d'alléger à temps le fardeau? D'ailleurs, j'ai une femme valétudinaire dont le climat de Mittau a ruiné la santé. Elle se voit forcée d'aller ailleurs tâcher de se rétablir. Puis-je lui refuser mes soins, ou me priver des siens, après vingt-cinq ans d'union conjugale? A ces considérations, j'ajoute que V. M. est réduite à deux personnes à consulter. J'ai toujours été, et suis encore contraire à la formation didactique d'un conseil à Mittau, par la crainte qu'on n'y jetât ailleurs un vernis de ridicule, comme on l'a fait si mal à propos sur le prétendu appareil de deux tables, des audiences, des gardes du corps, etc.

Mais je n'en crois pas moins que V. M. a besoin de quelques personnes en état de la conseiller, quand elle daignerait les consulter, et de tenir la plume à ma place. V. M. a vu dans une discussion politique M. le comte d'Avaray invoquer un tiers pour nous débarrer. Ne connaissant personne près d'elle qui y soit propre, je dois naturellement conclure d'en appeler. Mon zèle pour son service est aussi vif et aussi pur qu'il l'a été du moment où V. M., héritant du droit au trône, m'a tiré de ma retraite, il y a cinq ans.

Sire! ma vie s'avance, et quoique je ne m'aperçoive pas encore bien sensiblement de la brouille de mes facultés, il est certain qu'elles diminuent. Il en est temps encore, ne dois-je pas, en homme sage, chercher à mettre un intervalle entre la vie et la mort?

Je suis, avec respect, etc.

SAINT-PRIEST.

LETTRE LXII.

Mittau, 31 mars 1800.

L'explication que vous me donnez, mon cher comte, me fait parfaitement bien entendre la lettre du comte de Moustier; et quoiqu'il eût mieux valu prendre mes ordres avant de répondre à son ouverture, je suis satisfait à cet égard. Mais je vois avec peine les idées que vous avez conçues. Bien avant l'âge où le cardinal de Fleury est entré au ministère, et où M. de Maurepas y est rentré, j'espère que vous ne songez pas à me quitter. Cependant, pour satisfaire votre délicatesse, je vous promets de réfléchir très-sérieusement à vous chercher de l'aide.

INSTRUCTIONS DU ROI.

Mittau, 26 mai 1800.

Je suis tellement convaincu que de la reconnaissance de mon titre royal par les puissances belligérantes, de mon rapprochement des frontières de mon royaume, et surtout de mon activité, dépend la fin de la plus funeste révolution dont l'histoire ait jamais offert l'exemple, que je n'hésite pas à me priver momentanément des services de M. le comte de Saint-Priest et à le charger d'aller traiter ces points importants avec les ministres de Sa Majesté Impériale et Royale. Je ne lui confierais cependant pas cette mission, très-persuadé que M. l'évêque de Nancy la remplirait à ma pleine satisfaction, si je n'avais voulu donner plus de solennité à la convention qui en fera le résultat, en chargeant l'homme qui a le plus ma confiance, de la signer en mon nom.

Je charge donc M. le comte de Saint-Priest d'engager l'Empereur, mon neveu, à me recon-

naître en ma qualité de Roi de France et de Navarre, et à consentir, qu'avec ce titre, j'aille me porter de ma personne à son armée d'Italie, ou, si S. M. I. et R. le préfère, au corps auxiliaire de Piémontais, commandé par mon beau-frère le duc d'Aoste. Bien entendu que je ne prétends nul commandement. Je ne veux que me mettre à portée de rallier à moi mes sujets fidèles ou repentants, et de combattre ceux qui persisteraient dans leur égarement. La qualité de volontaire à l'armée alliée me suffît pour cela. Je consentirais cependant, en cédant à la nécessité, à ce que mon activité fût momentanément suspendue, si, par des motifs que je ne puis prévoir, elle n'était pas encore jugée praticable; mais alors, S. M. I., en reconnaissant authentiquement mon titre royal, m'indiquerait une ville en Piémont, dans l'État de Gênes, ou en Toscane, où je pourrais me rendre et me tenir le plus à proximité possible des événements, restant toujours libre de me porter vers la partie de mon royaume où je jugerais que ma présence fût nécessaire. Enfin si la reconnaissance de mon titre royal n'avait pas lieu incontinent, il faudrait au moins que la cour de Vienne s'engageât

à le prononcer, à une époque prochaine, et déterminée par les succès de la guerre.

Les termes du manifeste, que la cour de Vienne sera dans le cas de publier, au moment de mon arrivée à son armée, ou au corps piémontais, me paraissent si essentiels à concerter d'avance entre nous, que je vais indiquer ici les bases sur lesquelles il me paraît devoir porter. On a trop prêté à S. M. I. et R. des vues d'envahissement, de démembrement du territoire français, pour qu'il ne lui soit pas nécessaire de s'en disculper, non pas à mes yeux (je me repose avec confiance sur ce que M. le baron de Thugut a dit et écrit à M. de Saint-Priest : « que l'Empereur, son maître, « ne prétend rien sur le territoire de la France, « tel qu'il existait en 1789 »); mais aux yeux de ceux qui, sans cette précaution, conserveraient une défiance funeste à la cause commune. Je crois donc que ce manifeste devrait porter en substance « que l'Empereur et Roi n'a pas cru « devoir s'expliquer formellement sur ses intentions, tant qu'il a vu le peuple français en proie « à des illusions qui auraient fermé son oreille « à la voix de la raison; mais qu'aujourd'hui, que

« ce prestige est évanoui, que la France n'a plus
« de choix à faire, qu'entre le joug d'un usurpa-
« teur étranger, armé de toute la tyrannie, de la pré-
« tendue république, et le gouvernement paternel
« de son Roi, qui lui apporte le bonheur et la paix,
« il est temps de parler. Que S. M. I. et R. déclare
« donc qu'elle n'est armée que pour assurer le
« repos de l'Europe, en rendant à la France cette
« monarchie qui la fit prospérer pendant tant de
« siècles; qu'elle ne prétend rien prendre ni pos-
« séder du territoire français, tel qu'il a été fixé
« par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 et les
« conventions subséquentes, antérieures à l'année
« 1789; et que si ces promesses avaient besoin
« d'un garant, elle n'en peut offrir un meilleur,
« que la présence du Roi de France lui-même,
« accouru du fond du Nord pour se joindre à son
« armée. »

En retour de ces mesures prises par la cour de Vienne, je charge M. le comte de Saint-Priest de déclarer que je m'engage à agir avec la plus grande confiance et le plus parfait concert avec cette cour. Il pourrait dire, qu'à l'égard des conquêtes faites par la prétendue république, il n'est nulle-

ment dans mes principes d'en profiter : qu'il est cependant possible que je trouve dans les armées, qui doivent être ménagées, et même dans l'opinion publique en France, des obstacles qu'il faudra vaincre; mais qu'un souverain qui a une volonté ferme, fondée sur l'équité, est sûr, avec les ménagements requis, de sortir vainqueur d'une pareille lutte.

Ces points déterminés formeraient la matière d'un accord provisoire, qui serait signé par M. le baron de Thugut et M. le comte de Saint-Priest, et un double m'en serait sur-le-champ expédié, afin que je pusse me régler en conséquence.

Tels sont mes désirs, tels sont les objets que je charge M. le comte de Saint-Priest de traiter. Je souhaite ardemment le succès de sa négociation, qui ne peut être qu'à l'avantage des deux parties : au mien, puisque je me trouve enfin au poste où l'honneur et mes intérêts m'appellent également; à celui de l'Empereur et Roi, parce que j'ai la certitude que la reconnaissance de mon titre royal, la déclaration de ses généreux sentiments et ma présence aux armées, donneront à celles-ci une force morale,

bien supérieure à celle que toutes leurs victoires leur ont acquise, et qu'en portant les derniers coups à l'hydre révolutionnaire, François II assurera solidement le repos de ses États et de l'Europe. Je le souhaite encore, parce que je le regarde comme un moyen efficace de rétablir l'harmonie entre les deux cours impériales; harmonie si nécessaire au succès de la bonne cause, et qu'en mon particulier je désire passionnément par le double motif de l'intérêt et de la reconnaissance.

LOUIS.

NOTE DU ROI POUR M. DE SAINT-PRIEST.

J'ai exposé dans mes instructions mes vues, mes désirs, le point où je souhaite que l'affaire soit amenée; et je désire ardemment que le zèle et les moyens du comte de Saint-Priest l'y amènent en effet. Cependant cela sera peut-être impossible,

et je sens qu'il faut lui donner plus de latitude : en outre, j'ai fait mes instructions de manière à pouvoir au besoin être produites, *in extenso*. Je veux lui donner ici de nouvelles armes, et lui fixer en même temps les points auxquels il doit tenir, et ceux sur lesquels il peut céder.

Une première réflexion qui, présentée avec habileté et mesure, ne peut manquer d'effet sur M. de Thugut, c'est que la cour de Vienne, en accueillant franchement les ouvertures que je lui fais, évitera un grand danger; celui de me voir, par l'entremise de Paul Ier, me tourner entièrement du côté de la Prusse. Les cabinets de Pétersbourg et de Berlin se rapprochent, et tout annonce que ce dernier n'attend que la parfaite union du Nord, et l'ébranlement du trône de Buonaparte, pour déterminer avec la Russie des mesures favorables à ma cause et à ma personne, et défavorables à l'Autriche, par cela même que ce ne serait plus que par une espèce de nécessité qu'on l'y verrait concourir.

L'acquisition que la maison d'Autriche a faite des États vénitiens, lui donne sur l'Italie et même sur la Turquie une prépondérance capable d'inquiéter

les rois de France, auxquels le sort de ces deux pays ne saurait être indifférent. Cependant le désir d'agir en bonne intelligence avec l'empereur François II, me fait passer par-dessus cette considération, et me porte d'avance à l'époque où je serai en possession de tous mes droits. M. de Saint-Priest pourra déclarer que je sanctionnerai et appuierai, autant qu'il pourra dépendre de moi, la pleine et paisible possession de ces États par S. M. I. et R. Elle devrait sentir que tirer un pareil accroissement d'une guerre dont les succès ont été aussi balancés, c'est beaucoup plus qu'elle ne devait l'espérer; et qu'étendre ses vues plus loin, vouloir s'agrandir aux dépens du Pape, du Roi de Sardaigne et du duc de Parme, ce serait dévoiler une ambition qui ne pourrait tôt ou tard que lui être funeste, parce qu'elle ne pourrait manquer d'armer toute l'Europe contre elle. Je ne dis rien du duc de Modène; il est plus que septuagénaire : l'oncle de l'Empereur est son héritier; et je puis regarder ce qui se passera à l'égard de ses États, comme un arrangement de famille; mais il n'en est pas de même à l'égard du Roi de Sardaigne et du duc de Parme. On dit que la politique ne connaît pas les liens de la parenté; ce principe est vrai

en lui-même, mais il n'en faut pas outrer les conséquences. Il est bien certain que, lorsque le bien de l'État et la justice qui en est inséparable (n'oublions pas le mot de Cicéron) sont en opposition avec l'intérêt du parent le plus proche, c'est cet intérêt qui doit être sacrifié; mais, lorsque Victor-Amédée II disait : « J'aime mieux avoir un village de plus dans « le Milanais, que de voir ma fille assise sur le trône « d'Espagne, » il professait le machiavélisme pur et l'égoïsme le plus dégoûtant. Le lien de l'État se compose de beaucoup de parties dont l'honneur du souverain n'est pas la moindre, et cet honneur ne lui permet pas d'abandonner sans motifs prépondérants ceux auxquels les liens du sang donnent des droits, antérieurs à tous les traités, à sa protection; or, c'est le cas où le Roi de France se trouve à l'égard du Roi de Sardaigne et du duc de Parme.

Quant au Pape, on ne saurait méconnaître qu'il est indispensable que le chef de l'Église soit souverain indépendant, comme il l'est; que le clergé soit propriétaire et non salarié. Il faut également que ses États soient assez étendus pour qu'il puisse faire honneur à sa haute dignité. Cela devient même d'autant plus nécessaire, que les revenus de la

chambre apostolique seront indubitablement fort diminués. Or, l'État ecclésiastique, tel qu'il existait au 1er janvier 1796, me paraît dans la plus juste proportion. S'il ne peut donner à un Grégoire VII, à un Boniface VIII, les moyens de satisfaire leur ambition, il est suffisant pour soutenir la dignité pontificale. D'ailleurs, qui peut raisonnablement craindre aujourd'hui la turbulence des Papes? Les limites des deux autorités sont tellement fixées, et l'esprit, non pas de tel pays en particulier, mais de tous en général, est tel, que s'il y a des usurpations à redouter, c'est bien plus de la part de la puissance séculière, que de la puissance ecclésiastique. Ainsi, il n'y a aucun motif pour vouloir diminuer celle du Pape.

Mais si la cour de Vienne a cette intention, elle se prévaudra peut-être du traité de Tolentino, et soutiendra que ce n'est pas diminuer l'État ecclésiastique, que de le remettre au point où il était avant le 1er janvier 1798. « Nous avons, dira-t-on en ce cas, conquis la Cisalpine, nous devons posséder son territoire, tel que nous l'avons trouvé, sans nous embarrasser de l'époque ni des motifs des traités qui lui ont assigné telle ou telle limite. »

A cet argument que l'on alleguera peut-être, pour se faire un mérite de ne demander au Roi de Sardaigne que quelques places appliquées également à la prétendue république piémontaise, M. de Saint-Priest pourra répondre par cette maxime générale : qu'on ne peut profiter des dépouilles des Brigands, au détriment des légitimes propriétaires. Mais il est d'autres raisonnements plus pressants qu'il peut encore employer avec succès : « Vous arguez, pourra-t-il dire, des traités; pourquoi celui de Tolentino serait-il le seul sacré pour vous? Vous avez signé ceux de Léoben et de Campo-Formio ; vous jouissez des fruits de ce dernier; respectez-en les stipulations; reconnaissez que la Cisalpine, la Ligurie, sont des républiques indépendantes, que la Belgique est réunie à la France ; ou déclarez-les nuls, et rendez Venise à sa municipalité, si ce n'est à son grand conseil. Vous avez, il est vrai, conquis la Cisalpine, mais vous ne possédez pas un pouce de terre à la rive gauche du Rhin : ainsi le traité de Campo-Formio est encore intact à cet égard, ou du moins le droit de conquête subsiste dans son intégrité. Gardez donc les vôtres, nous en ferons de même. Mais si vous voulez être justes, si vous ne

voulez pas vous-même sonner le tocsin contre vous, dans toute l'Europe, sachez vous contenter d'une acquisition aussi importante que celle de Venise, qui vous rend à l'égard de l'Italie, ce que la Russie fut, pendant plus de soixante ans, à l'égard de la Pologne; c'est-à-dire non pas possesseurs, mais à peu près arbitres souverains. Ne touchez pas au duc de Parme; rendez au Pape, rendez au Roi de Sardaigne leurs États, tels que les traités faits avec les puissances légitimes les ont circonscrits, et votre modération vous sera plus avantageuse que l'abus de vos victoires ne pourrait jamais l'être.

A ces raisons palpables s'enjoignent d'autres qui me sont personnelles; c'est que mon adhésion formelle à de pareils agrandissements de la cour de Vienne, outre la répugnance naturelle que j'en éprouve, me ferait le plus grand tort en France où l'on me reprocherait d'avoir sacrifié mes proches à la soif de régner. Si M. de Thugut est frappé de ces raisons, et qu'il consente à laisser les choses *in statu quo ante bellum,* relativement au Roi de Sardaigne et au duc de Parme, je serai pleinement satisfait; et alors, M. de Saint-Priest travaillera aussi à faire rétablir la république de Gênes dans son an-

cien état. Mais si la cour de Vienne insiste pour des augmentations, telles que Novarre, Alexandrie et Tortone d'une part, et le duché de Guastalla de l'autre (car je ne suppose pas le projet d'une spoliation entière du duc de Parme), il faudra du moins que l'État de Gênes serve à indemniser ce prince et le Roi de Sardaigne. Enfin, si l'on insiste particulièrement sur l'abandon des légations romaines, la réponse, en dernière analyse, sera que, ce n'est pas au fils aîné de l'Église à se prononcer pour une usurpation que les autres puissances chercheront sûrement à réprimer. Mais à l'égard de tous arrangements en Italie, qui ne léseraient ni le Roi de Sardaigne, ni le duc de Parme, ni le Pape, l'Empereur me trouverait toujours disposé à m'y prêter.

J'ai exposé dans mes instructions mes principes sur les conquêtes de la prétendue république. Mon intention serait donc, et M. de Saint-Priest en pouvait prendre en mon nom l'engagement, de soutenir le rétablissement de l'Empire germanique dans son intégrité, telle qu'elle existait à l'égard de la France au 1er janvier 1789. A l'égard de la Belgique, à laquelle la maison d'Autriche paraît avoir renoncé, et dont elle recevrait le dédomma-

gement, par l'acquisition des États vénitiens, ce pays pourrait servir de compensation et d'échange, dans les différents arrangements qui auront lieu lors du traité définitif. Je dois cependant prévoir le cas où, malgré ses augmentations en Italie, S. M. I. et R. revendiquerait encore ses droits vers le Nord. Le Roi de France ne pourrait jamais consentir à la garantie de cette possession, qu'en cherchant de son côté à restreindre l'agrandissement de la maison d'Autriche en Italie, et en faisant cause commune avec les autres puissances, pour le rétablissement d'une balance politique en Europe. Mais M. de Saint-Priest observerait que, s'il est cependant un moyen d'obtenir ma garantie sur ce point, en laissant les choses, relativement à l'Italie, telles qu'elles sont spécifiées dans mes instructions, ce serait, de la part de l'Empereur mon neveu, la conclusion d'un traité par lequel ce prince s'engagerait à me conduire à Lyon, et à laisser à ma disposition 40 ou 50 mille hommes disponibles pendant une année, et d'après un subside. Je prendrais, s'il était nécessaire, l'engagement de n'employer ce corps d'armée que dans la partie orientale de la France.

Si, pour faire une frontière aux Pays-Bas, on demandait la cession de quelques places, M. de Saint-Priest déclarerait qu'il m'est impossible d'y consentir, 1° parce que ce serait me déshonorer, et qu'assurément je ne sacrifierais pas au désir de régner, le seul bien qui me reste, celui que nul homme, excepté moi, ne saurait me ravir : l'honneur; 2° parce que cette mesure une fois connue en France (et elle ne pourrait pas manquer de l'être) me dépopulariserait entièrement. Il ajouterait qu'elle serait funeste à l'Autriche même, à qui elle ferait, tôt ou tard, perdre les avantages qu'elle doit espérer de ma présence, et de la reconnaissance de mon titre. Il pourrait aller jusqu'à dire que l'usurpation de Buonaparte, reconnue et légitimée, serait à la vérité, pour moi, un très-grand mal présent; mais qu'elle serait pour l'Autriche un bien grand danger, et dans un futur très-rapproché; qu'une longue habitude me met dans l'état de supporter mes peines actuelles, et de plus grandes encore; au lieu que l'Empereur mon neveu, qui, Dieu merci ! n'a pas cette fatale expérience, trouverait *le vent de l'adversité* bien dur : que ce prince ne doit pas s'attendre que j'en passerai par tout ce qu'il vou-

dra, convaincu, comme je le suis, du besoin que nous avons l'un de l'autre. M. de Saint-Priest pourrait dire hardiment que si j'avais la honteuse faiblesse d'y consentir, le traité qui s'ensuivrait ressemblerait trop à celui de Madrid, pour ne pas avoir les mêmes suites. Enfin, si malgré toutes ces raisons, le ministre autrichien s'obstinait jusqu'à faire de la cession de la moindre bicoque en France une condition *sine qua non*, M. de Saint-Priest n'aurait plus qu'à demander des passe-ports pour venir me retrouver.

S'il venait à être question de l'échange de la Bavière, cet article devrait, sans nul doute, être renvoyé à la pacification générale, parce qu'en effet je ne pourrais le garantir, sans allumer le flambeau d'une nouvelle guerre déplaisante à la France, et qui pourrait armer contre l'Autriche et moi, non-seulement la Prusse et tout le nord de l'Allemagne, mais peut-être la Russie et jusqu'à l'Angleterre.

Si, contre toute apparence, M. de Thugut parlait du gouvernement futur de la France, M. de Saint-Priest n'aurait à lui faire que cette réponse : « Le Roi ne peut savoir encore ni ce qu'il sera possible

de rétablir de l'ancien ordre de choses, ni ce qui sera utile et sage de conserver du nouveau; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les intérêts, non-seulement de tous les souverains, mais de quiconque possède la moindre chose, sont que les principes d'une révolution qui a renversé tant de trônes, et ébranlé toutes les propriétés, soient extirpés jusqu'à la dernière racine. »

Enfin pour poser le *minimum* des avantages que je puis retirer de la mission de M. de Saint-Priest, ce serait la liberté de m'établir en Italie, en deçà de Rome et de Naples, avec ma reconnaissance implicite, un ministre accrédité à Vienne, la certitude des égards dus à mon rang; enfin l'engagement formel, positif et par écrit, de concourir à mon passage en France, aussitôt que les circonstances et l'état des choses pourront le permettre.

M. de Saint-Priest doit perdre de vue, pour ainsi dire, la négociation que j'ouvre à Pétersbourg, l'objet de sa mission étant ma reconnaissance et mon activité consenties et autorisées par la cour de Vienne. Je l'informerai promptement néanmoins de ce que je pourrai obtenir de ce côté-ci, afin de pouvoir, s'il y a lieu, combiner nos démarches;

mais rien ne doit retarder les siennes, et j'en attendrai impatiemment le résultat pour prendre mes déterminations ultérieures.

Comme il faut tout prévoir, si la détermination de l'Autriche n'était pas censée devoir entraîner celle de l'Angleterre, et que le cabinet de Vienne déclarât ne pouvoir rien faire sans en communiquer directement à Londres, cette négociation devrait s'ouvrir sur-le-champ. M. de Saint-Priest s'attacherait à y intéresser lord Minto et m'en rendrait compte.

LOUIS.

LETTRE DU COMTE DE SAINT-PRIEST AU ROI.

Vienne, 30 juin 1800.

Sire,

J'ai reçu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré de sa main le 6 de ce mois [1].

[1] La lettre du Roi du 6 juin mentionnée dans celle du comte de Saint-Priest du 30, ne fait plus partie de cette collection. Cette lettre, où

J'ai déjà eu l'honneur de lui témoigner la satisfaction que m'a fait éprouver l'admission de M. le comte de Caraman à la cour de Pétersbourg avec le caractère de ministre plénipotentiaire de V. M. Les marques qu'il a en outre reçues de la générosité de l'Empereur, ajoutent beaucoup à l'impression qu'a produit cet événement.

On observe justement, Sire, dans la notice adressée à M. l'évêque de Nancy, que ma mission à Vienne, est, d'après les circonstances actuelles, devenue sans objet. J'y ai d'autant plus de regret qu'elle devient le terme de mes services. Sensible comme je dois l'être à l'empressement que me fait toujours témoigner Votre Majesté pour mon retour auprès de sa personne, je crois devoir la supplier d'observer que ma situation ne m'en laisse pas le pouvoir. La fatigue du voyage a plus nui que je ne l'avais cru d'abord à la santé de ma femme; des accidents s'y sont joints, et, ces jours derniers, j'ai

Louis XVIII s'exprime noblement sur la magnanimité de l'Empereur Paul Ier, a été offerte en don par les héritiers du feu comte de Saint-Priest à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg pour y compléter sa précieuse collection d'autographes de souverains A cette lettre était joint un projet très-ingénieux du Roi pour la fusion des deux calendriers grec et romain. Il est écrit tout entier de sa main.

craint de la perdre. M. Franck, le médecin le plus accrédité de cette ville, lui a déclaré que l'air humide de Mittau a causé tous ses maux, et serait mortel pour elle. Je ne puis l'y ramener ni l'abandonner seule ici. Lui consacrer mes soins dans l'état où elle se trouve, est devenu mon premier devoir. Appelé il y a cinq ans, par Votre Majesté auprès de sa personne, j'obéis sans attention à mon âge avancé; je ne l'écouterais peut-être pas davantage aujourd'hui, si je n'avais à sacrifier que moi, quoique très-clairvoyant sur l'affaiblissement de ma santé. J'en fis l'aveu à Votre Majesté le printemps dernier, en lui proposant de me donner un successeur. Elle daigna, pour m'en détourner, m'alléguer des exemples que je ne me sens pas capable d'imiter. J'insiste donc, avec le plus profond respect, Sire, sur ma demande de retraite. Je me rappelle que le jour de mon départ de Mittau, V. M. elle-même cita pour un cas semblable au mien le mot d'Horace, *solve senescentem*. Laissez, Sire, à une épouse infirme un vieillard presque achevé par un voyage pénible, entrepris avec plus de zèle que de vigueur. Dans ma débile existence, je ne cesserai de former les vœux les plus ardents

pour la conservation de la personne de Votre Majesté, et pour son prompt rétablissement sur le trône de ses augustes ancêtres.

Je suis avec respect, etc.

SAINT-PRIEST.

LETTRE LXIII.

Mittau, 21 août 1800.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre du 30 juillet, et vous jugerez facilement de la peine qu'elle m'a causée. Celle que vous m'aviez écrite cet hiver ne devait que trop me la faire prévoir; mais quand une chose me fait du chagrin, je tâche, faute de mieux, d'en détourner ma pensée. Je regrette et je regretterai toujours vos services; mais je sens que je ne puis vous contraindre à me les continuer, et j'éprouve une sorte de consolation en songeant que je viens du moins de vous prouver ma confiance, en vous chargeant d'une mission dont j'avais prévu le résultat, mais qui me pouvait être utile et ne pouvait être mise en de meilleures mains :

Si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

Je cite ici Virgile avec plus de réflexion et d'à-propos, que je n'ai fait Horace, avant votre départ.

Adieu, mon cher comte; ce mot me coûte à écrire, mais je compte, à la vie et à la mort, sur votre attachement; et j'espère qu'un jour viendra où je pourrai vous témoigner mes sentiments d'une manière plus satisfaisante. Dites, je vous prie, mille choses de ma part à madame de Saint-Priest; je suis bien peiné de l'état de sa santé.

LOUIS.

LETTRE DU COMTE DE SAINT-PRIEST AU ROI.

Dresde, 21 septembre 1800.

J'ai reçu avec une extrême sensibilité et gratitude la lettre dont Votre Majesté m'a honoré le 21 du mois dernier. Elle seule pouvait ajouter un surcroît au regret que j'éprouve d'être forcé de discontinuer mes services auprès d'un si bon maître, auquel je demeurerai attaché de cœur et d'âme tant que je vivrai. V. M. disposera toujours de moi

pour ce que mon âge et la situation de ma famille peut comporter, et je ne cesserai de conserver la plus entière confiance en ses bontés pour moi et les miens. Ma femme se met aux pieds de V. M.; elle est encore bien souffrante, au point de me décider à passer ici l'hiver. La Faculté ne lui a pas permis de prendre les bains de Töplitz, où j'ai passé inutilement dix jours.

Je suis avec respect, etc.

Saint-Priest.

LETTRE LXIV.

Varsovie, 9 juillet 1801.

D'Avaray vous a souvent écrit de ma part, mon cher comte; aujourd'hui c'est moi qui vous écris de la sienne. Il a été pris, il y a lundi huit jours, d'un très-fort crachement de sang, auquel la fièvre s'est jointe, et qui m'a fait passer une bien mauvaise semaine. Enfin lundi dernier son état a commencé à s'améliorer; les symptômes alarmants ont successivement disparu, et Lefaure me donne l'espoir

que les suites n'auront rien de fâcheux. Mais vous sentez que le malade n'est pas en état d'écrire. Il me charge donc de vous dire qu'il n'a pu s'occuper de votre lettre du 16 juin, quoique reçue il y a huit jours, *tant qu'il a été hors de ce monde* (ce sont ses expressions); mais que, actuellement qu'il est mieux, il vous en remercie, et prend grande part aux bonnes nouvelles que vous lui donnez de madame de Saint-Priest et de ses enfants.

Ma commission faite, j'en remplis une autre, en vous disant combien mon neveu et ma nièce sont sensibles au souvenir de madame de Saint-Priest et au vôtre.

Enfin, parlant en mon propre nom, je vous prie de dire mille choses de ma part à votre femme, et vous renouvelle avec grand plaisir, mon cher comte, l'assurance de toute mon amitié pour vous.

LOUIS.

LETTRE LXV.

Varsovie, 14 janvier 1802.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre du 23 décembre ; vous êtes bien sûr qu'en tout temps, en tout lieu, les témoignages de votre attachement me seront chers. Je souhaite que vos démarches en Russie aient un plein succès ; mais je vous avouerai que j'en doute; car je connais telle personne qui, hautement protégée par cette cour, se flattait d'obtenir d'emblée sa radiation, et qui a fini par n'avoir qu'une surveillance.

Quoi qu'il en soit, partout où vous serez, vous aurez toujours la même âme, et c'est là l'essentiel. En attendant, je profite de votre séjour à Stockholm, pour vous charger de faire savoir à LL. MM. SS. et à madame la Princesse héréditaire de Bade, toute la part que j'ai prise au malheur affreux qui vient de leur arriver.

Adieu, mon cher comte, mille choses à madame de Saint-Priest. Vous connaissez, etc.

Louis.

LETTRE LXVI.

Varsovie, 15 mars 1802.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre du 22 février. La commission que je vous ai donnée, par la mienne du 19 janvier, était si simple que je serais presque embarrassé de vous dire que je suis parfaitement content de la façon dont vous l'avez remplie, si je ne savais qu'en toute chose la matière donne moins de mérite à l'ouvrage, que la main de l'ouvrier. Je suis vivement sensible à l'accueil que le Roi de Suède vous a fait; j'y ai reconnu, comme dans toutes ses actions, le digne fils de Gustave III, et c'est une véritable consolation pour moi de songer que l'ami qu'un crime affreux m'enleva, il y a dix ans, revit tout entier dans son successeur.

Je voudrais pouvoir recevoir votre compliment sur la grossesse de ma nièce; mais, hélas! ce bonheur n'est que dans les gazettes.

Adieu, mon cher comte, mille choses à madame de Saint-Priest.

Louis.

LETTRE LXVII.

Varsovie, 2 mars 1803.

Je ne sais, mon cher comte, si vous serez fort surpris, en lisant les pièces ci-jointes. Il était naturel de penser que Buonaparte, qui sent fort bien le peu de solidité de sa puissance, chercherait à anéantir le titre qui rend et rendra à jamais les siens nuls. Il a pu aussi, se voyant partout obéi, *ad nutum*, espérer que ses offres m'éblouiraient : mais j'ose me flatter que vous devineriez ma réponse, quand même je ne vous en enverrais pas copie. Je ne sais si c'est trop présumer, mais je crois que le Roi de Suède, qui dès sa plus tendre jeunesse a déployé un si grand caractère, qui vient encore d'en donner des preuves dans l'affaire des indemnités, sera content de ma conduite. En cette occasion, cependant, vous sentirez vous-même que ce n'est qu'avec la plus grande réserve qu'on peut instruire ce prince de tout ceci; les égards dus au

Roi de Prusse m'en font la loi. Mais il est également sage de prévoir les conséquences, *of that transaction*. Une de celles qui se présentent le plus naturellement, est mon expulsion d'ici. Or, dans ce cas, fermement résolu à ne pas retourner en Russie; ayant même, l'été dernier, refusé les offres de l'empereur Alexandre, à ce sujet, je pourrais me trouver assez mal à l'aise. Je vous charge donc, avec toute la prudence qui est en vous, de sonder le terrain, pour savoir, si le cas arrivant, le Roi de Suède m'accorderait un asile dans son duché de Poméranie (que Gustave III m'offrit en 1791, pour y réunir, former et exercer nos émigrés); et même si je pourrais m'y rendre, sans demander un nouvel agrément; car vous sentez qu'il y aurait telle chance, qui ne me laisserait pas le temps de former une nouvelle demande.

Je joins ici une lettre pour le Roi de Suède. Je la livre à votre prudence pour la jeter au feu ou en faire usage, suivant l'occurrence.

Adieu, mon cher comte, etc.

LOUIS.

LETTRE LXVIII.

Varsovie, 12 août 1803.

Il y a environ trois mois, mon cher comte, que j'ai reçu votre lettre. Je me suis borné à vous en faire accuser réception, me réservant de vous écrire moi-même, lorsque je trouverais une occasion sûre, au moins jusqu'à Hambourg ; elle se présente aujourd'hui, et j'en profite avec empressement. J'espère cependant que le Roi de Suède n'a pas douté de ma sensibilité, à la manière dont il a accueilli ma confidence, et surtout de ma reconnaissance à la grâce extrême avec laquelle il m'a accordé ma demande éventuelle. Toujours aux ordres des circonstances, j'ignore si j'en profiterai ; mais le cœur ne considère que le bienfait en lui-même. Je vous charge donc d'exprimer à S. M. S. combien je suis touché ; de lui dire avec quelle douce satisfaction pour moi-même, et quel espoir pour la France et l'Europe, je vois en lui

l'héritier des sentiments comme du sceptre de Gustave III. Ajoutez-lui que je regrette vivement de n'avoir pu m'acquitter plus tôt de ce devoir, surtout en pensant combien son voyage actuel retardera l'exécution de la commission que je vous donne aujourd'hui.

Je vous charge aussi, mon cher comte, de dire au comte de Fersen, que je suis vivement touché des marques d'amitié qu'il m'a données en cette occasion. Je m'y attendais assurément de sa part; mais je n'y suis pas moins sensible.

Enfin l'accueil que le Roi de Suède a fait à mes premières communications m'engage à les continuer. En conséquence, je joins ici : 1° le récit abrégé d'un second entretien que j'ai eu avec le président de Meyer environ trois semaines avant le premier; 2° les adhésions que j'ai reçues de tous mes parents, sauf M. le prince de Conti, avec lequel les communications sont trop difficiles, pour que j'aie encore pu avoir de ses nouvelles. Comme le secret n'en est plus un, je crains que ces pièces mêmes ne soient déjà connues du Roi de Suède, lorsqu'il retournera dans ses États, mais je ne veux pas du moins avoir à me reprocher de ne

lui en avoir pas donné connaissance. Adieu, mon cher comte, mille choses à madame de Saint-Priest.

LOUIS.

RÉPONSE DU COMTE DE SAINT-PRIEST AU ROI.

Stockholm, 1er avril 1803.

Sire,

J'ai reçu la lettre dont Votre Majesté m'a honoré de sa main, le 2 du mois dernier, ainsi que celle qui y était jointe pour le Roi de Suède, sa copie et le récit de l'entrevue de V. M. avec le président de Meyer. C'est avec une admiration bien sincère, Sire, que j'ai lu la réponse noble, prudente et touchante de V. M. à la communication que lui a faite l'agent prussien. Je me dispense de qualifier la proposition et le message : l'un et l'autre auraient mérité un accueil sévère, si les circonstances avaient pu le permettre. J'en viens

à la commission dont V. M. m'a honoré. J'ai cru ne pouvoir mieux faire pour m'en acquitter, que de m'adresser à M. le comte de Fersen, dont elle connaît le zèle et la fidélité. Je l'ai trouvé parfaitement disposé à servir V. M. de tous ses moyens; en conséquence il s'est engagé à demander au Roi son maître une audience pour moi, afin de lui remettre la lettre dont il a pris la copie en en présageant le succès, fondé sur ce qu'il savait des dispositions et de la générosité de sa Majesté suédoise. Cette audience secrète a eu lieu hier. Le Roi était seul; je lui présentai la lettre de V. M., en lui disant quelques mots relatifs à ma commission. Lecture faite, ce monarque m'a témoigné combien il était sensible à la situation de V. M. et à sa confiance en lui; qu'elle pourrait être assurée de trouver à Stralsund, dès qu'elle le jugerait à propos, l'asile qu'elle désirerait, et que le gouverneur aurait des ordres éventuels de recevoir dans ses places, sous l'incognito convenu, V. M. et sa suite. Le Roi m'a ajouté que l'amitié qui la liait à Gustave III, était pour son fils un titre sacré, auquel il ne porterait jamais atteinte; qu'il aurait bien voulu lui-même l'exprimer à V. M.; mais qu'il aimait

mieux s'en priver que d'omettre son titre royal, et qu'il serait obligé de le faire, ayant reconnu la république française; que la contrainte qu'il éprouvait en cette occasion, lui était vraiment douloureuse, et qu'il me priait d'être, à cet égard, son fidèle interprète auprès de V. M. J'ai répliqué au Roi de Suède qu'il ne s'agissait nullement ici de formes; que V. M. n'avait besoin que d'être instruite de cette détermination généreuse, et qu'elle m'en croirait pleinement sur ma relation.

La conversation s'étant établie sur la circonstance où se trouve V. M., j'ai fait mention de tout ce qui y a rapport, et le Roi m'a témoigné désirer de lire le récit *of that transaction*. Je l'avais sur moi, et le lui ai confié avec la liberté d'en prendre copie pour lui seul; ce dont il m'a paru charmé. J'ai ajouté que le Roi mon maître lui-même ne croirait pouvoir mieux déposer ses révélations dans des mains plus sûres et plus amies. S. M. S. m'a assuré que la copie en question ne sortirait jamais de ses mains, et m'a congédié, en me chargeant des plus affectionnées salutations pour V. M.

Je ne dois pas omettre que M. le comte de Fersen m'a assuré que le Roi son maître a été vraiment

fort touché de la situation de V. M., et qu'il a dit : « Si ce prince est une fois chez moi, il n'en sor- « tira que de son plein gré. »

Il est juste de dire qu'en tout ceci le comte de Fersen s'est porté avec zèle et dévouement, d'autant que ce genre d'affaire ne ressort nullement de ses fonctions de grand maréchal. Je pense qu'il serait bon que V. M. lui écrivît, par quelque occasion, un mot de sensibilité sur cette nouvelle preuve de son attachement pour elle.

En réfléchissant attentivement sur la position de V. M., il me semble qu'elle ne devrait pas s'exposer à recevoir tôt ou tard le même compliment qu'à Blanckenbourg, ou peut-être à éprouver quelque procédé bien pire. Sa santé exigerait qu'elle prît les eaux de Pyrmont, et qu'elle se rendît à Stralsund pour l'année prochaine; Stralsund est une ville de guerre d'un départ facile par mer pour l'autre rive de la Baltique, et l'air y est parfaitement sain. V. M. peut s'y rendre lorsqu'elle le jugera à propos, et je veillerai à ce que l'ordre secret éventuel de l'y recevoir ne tarde pas à être expédié au gouverneur, qui est très-bien disposé.

Après avoir soumis à V. M. cette observation,

il ne me reste qu'à la remercier très-humblement de la marque de confiance qu'elle a daigné m'accorder en me chargeant de cette commission si intéressante. C'est, j'ose le dire, une justice qu'elle a rendue à mon attachement pour son auguste personne et pour mes devoirs.

Je suis avec respect, etc.

SAINT-PRIEST.

LETTRE LXIX.

Varsovie, 12 décembre 1803.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre de bonne année, avec ce plaisir que me font toujours les vœux des cœurs à moi. Les vôtres s'accompliront, je n'en fais nul doute; quand? Dieu seul le sait. Tout ce que je puis dire, c'est que si jamais le temps *fut gros de l'avenir*, c'est dans ce moment-ci : espérons que ses couches seront heureuses, et que votre vieillesse, comme il vous plaît de l'appeler, jouira de la consolation vraiment française que vous lui désirez.

Adieu, mon cher comte, etc.

LOUIS.

LETTRE LXX.

Varsovie, 25 juin 1804.

La copie de ma lettre au Roi de Suède me dispense, mon cher comte, d'entrer dans de longs détails avec vous sur mes projets. Vous sentez, sans que je vous le dise, que, de cette réunion de famille, sortira l'acte que je dois et veux opposer à l'usurpation ouverte du Corse. Me serait-il nécessaire d'ajouter, qu'en pareille occasion, je désire vivement vous avoir auprès de moi? Non, vous me connaissez trop pour que j'aie besoin de vous l'articuler. Si le rendez-vous a lieu à Calmar, je compte absolument sur vous; mais si, comme j'ai mille bonnes raisons de le désirer, la réunion se fait en Russie, eh bien! je compte assez sur votre attachement, sur votre amitié, pour croire fermement que vous ne serez pas effrayé d'un court trajet de mer, pour venir voir d'anciens amis, et aider votre Roi de vos conseils, de vos lumières et de votre expérience

dans la circonstance la plus importante, où il se soit encore trouvé.

Adieu, mon cher comte, etc.

LOUIS.

LETTRE LXXI.

Calmar, 27 septembre 1804.

Je suis arrivé ici mardi, mon cher comte, sans avoir été un instant malade sur mer, quoique nous ayons eu assez gros temps. Il est impossible de recevoir un hôte malheureux avec plus de noblesse, de grâce et de soins que ne l'a fait M. le général d'Anckarswörd. J'ai appris par les lettres de vous que j'ai trouvées ici, les ordres que le roi de Suède avait bien voulu donner. Vous pouvez penser combien j'y ai été sensible ; mais je crois en vérité que votre excellent gouverneur n'en avait pas besoin. Mon premier soin a été de remercier le roi de Suède. Il est juste que le comte de Fersen ait sa part de ma reconnaissance, et je vous prie de vous en charger.

La santé de d'Avaray a tellement souffert du

voyage, que j'ai été contraint d'exiger de lui qu'il ne me suivît point ici. Cette privation m'est cruelle; mais elle n'était que trop nécessaire; le temps que j'ai eu me l'a prouvé. Le paquet que je joins ici, sous le couvert du général Benkendorff, avec lequel j'en suis convenu, en passant à Riga, est pour lui. Si, comme je n'en doute pas, il part souvent des bâtiments de Stockholm pour Riga, je vous prie de profiter du premier qui partira pour transmettre mon paquet : s'il ne s'en trouvait pas, il faudrait bien se servir de la poste, mais je préférerais de beaucoup l'autre voie.

Adieu, mon cher comte, mille choses à madame de Saint-Priest; vous connaissez, etc.

LOUIS.

LETTRE LXXII.

Calmar, 8 octobre 1804.

Mon frère est arrivé hier en très-bonne santé, mon cher comte, prenez part à ma joie. J'ai reçu hier et avant-hier vos expéditions du 2 et du 3, et je vous

prie de remercier M. le président de la chancellerie d'État d'avoir bien voulu envoyer celle-ci par un courrier.

Je n'ai pas la même prétention que Porus [1], et je l'ai dit au général d'Anckarswörd, en le remerciant de la réception qu'il m'a faite; j'ai refusé la garde d'honneur qu'il m'a offerte. Rien n'annonce en moi à l'extérieur ce que je ne veux pas paraître. Mais si l'on peut gêner la conduite publique des Suédois, il n'en est pas de même de leurs cœurs; et lorsqu'ils viennent chez moi, leur accent seul me fait apercevoir que je ne suis pas entouré de Français.

Je vous remercie d'avoir expédié si vite mon premier paquet pour le général Benkendorff. En voici encore un, plus une lettre pour le marquis de Laferté, à mettre tout uniment à la poste; enfin une lettre que je vous prie de remettre au comte de Fersen.

Adieu, mon cher comte, etc.

LOUIS.

[1] ALEXANDRE.
Comment prétendez-vous que je vous traite?
PORUS.
En roi.
(RACINE, *Alexandre le Grand.*)

LETTRE LXXIII.

Calmar, 17 octobre 1804.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre, par le comte de Fersen, et depuis celle du 8 de ce mois. Pour m'épargner bien de l'écriture, je prie le comte de vous rendre notre conversation : je vous dirai seulement que je n'ai pas été médiocrement flatté de me voir proposer par lui ma propre idée.

J'ai vu avec grand plaisir le comte de Duben; mais son séjour ici a été trop court, et je n'ai pas seulement eu le temps de lui donner à dîner.

Je vous remercie des œuvres de Gustave III; j'en ai commencé la lecture; on dit que la traduction est faible; mais moi qui ne sais pas le suédois, j'en suis content.

Voici mon dernier paquet pour Riga : la saison me presse, et je repartirai au commencement de

la semaine prochaine, afin d'être au moins à peu près sûr d'éviter le coup de vent des morts.

Adieu, mon cher comte, etc.

LOUIS.

LETTRE LXXIV.

Calmar, 22 octobre 1804

Cette lettre, mon cher comte, vous sera portée par l'abbé André; j'avais d'abord eu le dessein de l'envoyer en Angleterre, mais j'ai pensé qu'il n'était pas temps, et qu'il attendra mes ordres en Suède. Je le recommande à vos soins pendant le séjour qu'il y fera. Je pars demain si le vent est bon, et je retourne à Riga. Je ne vous cacherai pas que je suis fort aise d'avoir annoncé d'avance que je prendrais ce parti; car j'ai reçu hier une lettre de M. de Hardenberg, adressée à d'Avaray, avec prière de m'en communiquer le contenu, qui porte en somme que la conférence de Calmar, dans un moment où une brouillerie ouverte éclate entre le roi de Suède et la France, rend, pour le moment, mon séjour dans

les États du roi de Prusse, incompatible avec sa neutralité. D'ailleurs le compliment est accompagné de toutes sortes de politesses. Je vous prie de communiquer cette particularité au comte de Fersen ; je l'écris directement au roi de Suède. Il me semble fort nécessaire qu'il en soit instruit.

Adieu, mon cher comte, mes hommages à votre femme. Vous connaissez mon amitié pour vous.

LOUIS.

LETTRE LXXV.

Mittau, 28 janvier 1805.

J'ai reçu, mon cher comte, il y a deux jours seulement, votre lettre du 10 décembre ; je vous remercie de vos souhaits de bonne année. J'apprends avec bien de la peine le fâcheux état de madame de Saint-Priest; j'espère pourtant que cela ne tient qu'à l'époque où elle doit se trouver, et qu'une fois ce mauvais pas franchi, sa santé se ré-

tablira. Assurez-la, je vous prie, de mes vœux pour elle.

Il paraîtrait par les gazettes, que le roi de Suède aurait pris le parti de retourner dans ses États par le Danemark. Je voudrais qu'il y fût déjà arrivé; si cela est, je vous charge, mon cher comte, de lui renouveler les assurances de ma tendre amitié et de ma vive reconnaissance.

Adieu, mon cher comte, ne m'oubliez pas auprès de M. le comte de Fersen. Vous connaissez, etc.

Louis.

LETTRE LXXVI.

Mittau, 16 janvier 1807.

Je viens, mon cher comte, d'apprendre la perte que vous avez faite de madame de Saint-Priest; je n'étais que trop préparé à ce triste événement; mais je n'en sens pas moins votre douleur, et vous êtes bien sûr que je la partage vivement ainsi que tous les miens. J'ai appris en même temps que votre

second fils[1] est parti pour Stockholm; il sera arrivé trop tard pour recevoir la dernière bénédiction de sa mère; mais je suis bien aise qu'il soit auprès de vous : c'est un secours que la Providence vous envoie pour tempérer l'amertume de ces cruels moments, et je lui en rends grâce.

Adieu, mon cher comte. Vous connaissez, etc.

LETTRE LXXVII.

Mittau, 1er juillet 1807.

Vous pensez bien, mon cher comte, qu'il y a longtemps que j'ai le désir de vous écrire; je m'en suis abstenu jusqu'ici, n'ayant pas encore un compliment entier de félicitations à vous faire; mais je ne puis résister à l'occasion du comte de Blacas, que j'envoie à Stralsund, d'où il vous fera parvenir cette lettre plus sûrement et plus promptement que par toute autre voie.

[1] Le comte Armand de Saint-Priest, Pair de France.

Combien j'ai souffert, combien je souffre encore pour vous! Je vous sais instruit des funestes nouvelles que moi-même j'ai crues trop vraies, et qui, dans un moment où les apparences étaient encore favorables, avaient empoisonné mes espérances. Il se passera bien du temps avant que vous soyez rassuré, même sur votre fils aîné[1], quoiqu'il vous ait sûrement donné de ses nouvelles de Mémel, en même temps qu'il a écrit à mon neveu. Pour le cadet[2], j'en puis parler *de visu*. Je vous avoue qu'au premier moment je fus si loin d'être satisfait de son état, que je parlai à Colignon d'empyème. Heureusement, dès le lendemain, la nature a fait ce que je craignais que l'art ne fût obligé de faire. Distel, mon chirurgien, qui l'a examiné avec attention, assure que le poumon n'est point offensé; les forces augmentent; M. et Mme d'Autichamp qui le soignent avec une tendresse vraiment touchante, veillent à ce qu'il ne se livre pas trop à son appétit; ainsi, je vois plus à espérer qu'à craindre.

Il nous est arrivé ici plusieurs chasseurs de la

[1] Le comte Emmanuel de Saint-Priest, mort en 1814.

[2] Le vicomte Louis de Saint-Priest, duc d'Almazan, lieutenant-général, grand d'Espagne de première classe.

garde; tous ne parlent que de leur colonel, s'informent de son état, comme des enfants pourraient faire de celui de leur père. Je veux être le premier à vous apprendre que l'Empereur ayant donné quelques médailles à distribuer parmi les soldats de ce brave régiment, tous ont demandé qu'il y en eût une pour un cadet, qui a plus qu'un autre contribué à emporter Emmanuel du champ de bataille.

Adieu, mon cher comte. Vous connaissez, etc.

LOUIS.

LETTRE LXXVIII.

A Gosfield, 29 février 1808.

J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre du 31 janvier. Je me félicite sincèrement avec vous du retour de vos enfants à Pétersbourg. J'espère que leurs blessures achèveront promptement de s'y guérir; ce sera alors que je jouirai d'avoir, quoique bien faiblement, rempli à leur égard le personnage du Samaritain.

Je vous remercie de vos souhaits, et je vous les rends de tout mon cœur pour vous et pour le pays que vous habitez, qui, dans ce moment, est dans une crise dont il ne faut pas moins que l'énergie de Gustave IV, pour le tirer avec succès.

Adieu, mon cher comte, etc.

LOUIS.

FIN.

APPENDICE.

I.

LETTRE DE VOLTAIRE AU COMTE DE SAINT-PRIEST[1].

Ferney, 17 juin 1771.

Monseigneur, le triste état de ma santé ne m'a pas permis de remercier plus tôt votre Excellence au nom de ma petite colonie et au mien : elle a perdu un grand appui dans M. le duc de Choiseul; mais la protection dont vous voulez bien l'honorer lui tiendra lieu de tout.

Je crois que le sieur Pinel partira bientôt chargé de quelques montres qu'il a commandées à ces artistes. Je crois que voilà la première fois qu'un petit village de France a commercé avec la Turquie, la Russie, la Hollande et l'Espagne.

Cette entreprise singulière commence à être de quelque utilité et mérite certainement l'attention du gouvernement auquel, d'ailleurs, nous n'avons demandé aucun secours. Notre colonie ne veut que la liberté de travailler et de faire venir de l'argent en France; elle a eu jusqu'à présent toutes les facilités possibles, malgré les obstacles qu'elle a trouvés

Si la première tentative du sieur Pinel réussit en Turquie, il y a lieu d'espérer que mon village des horloges réussira. On a bâti déjà plusieurs maisons assez grandes, de pierres de taille, qui ne sont pas communes dans nos hameaux, et qui ne sont pas même, dit-on, en trop grande quantité dans Stamboul.

Je regarde ce petit établissement comme un prodige, sup-

[1] Publiée pour la première fois dans l'édition de Voltaire, par M. Renouard. T. LXIII, p. 358.

posé qu'il dure : je l'ai encouragé par des dépenses immenses pour un particulier, sans y avoir d'autre intérêt que celui de faire le bien de l'État, autant qu'il est en moi. Mon âge ne me permet pas l'espérance de voir de grands progrès, mais les premiers essais sont déjà très-heureux. Mes colons ont un avantage singulier, celui de travailler à bien meilleur marché qu'à Paris et à Londres, et surtout d'être d'excellents artistes : ils fournissent même en France beaucoup d'horlogers qui mettent hardiment leurs noms aux ouvrages qui se font chez moi.

La Turquie pourra être un meilleur débouché encore que Paris, lorsque la paix sera faite; car, enfin, il faudra bien qu'elle se fasse.

Les princes chrétiens ne se sont jamais accordés pour renvoyer les Turcs au delà du Bosphore, et probablement ils resteront encore longtemps, malgré les armes victorieuses des Russes.

Dans ma solitude, entre les Alpes et le mont Jura, je ne puis amuser votre Excellence par des nouvelles que vous avez sans doute de Paris. S'il y avait quelques livres nouveaux imprimés à Genève, qui puissent occuper vos moments de loisir, je m'offrirais à être votre commissionnaire, et vous verriez, par mon zèle et par mon exactitude, combien vos ordres me seraient chers.

J'ai l'honneur d'être, etc.

VOLTAIRE.

II.

DU MÉMOIRE DE M. DE SAINT-PRIEST SUR LA TURQUIE.

Ce Mémoire, par une tradition constante, est encore regardé, au ministère des Affaires étrangères, comme un

des premiers exemples et comme un modèle de ce genre de recherches. C'est un gros in-quarto d'une écriture très-fine, relié en maroquin rouge et doré sur tranches. Il est conservé aux archives.

C'est dans ce Mémoire, et dans les dépêches de M. de Saint-Priest, que Napoléon a puisé l'idée de son expédition d'Égypte, ainsi que l'atteste un écrivain consciencieux et très-bien informé, M. le comte Pelet de la Lozère, pair de France.

« Le Directoire, dit M. le comte Pelet, conçut le projet de l'expédition d'Égypte, ou plutôt il l'exhuma des cartons du ministère des Affaires étrangères, où il était enseveli.

« Ce projet, en effet, n'était pas nouveau ; il avait été agité quelques années avant la révolution. Les victoires de Catherine II contre les Turcs, qui avaient porté ses frontières si près de Constantinople, ne pouvaient manquer d'éveiller la sollicitude du cabinet de Versailles. On songea, non à empêcher la ruine de l'empire Ottoman, qui paraissait inévitable, mais à s'assurer une part dans ses dépouilles. Il fut question de l'occupation de l'Égypte.....

« Plusieurs années s'écoulèrent sans qu'il fût question davantage de ce projet. Le comte de Saint-Priest, ambassadeur de France à Constantinople, écrivit, en 1781, pour en presser l'exécution : « Les Russes, écrivait-il, ont, à Kerson, quinze frégates et deux vaisseaux de soixante-quatre ; ils en ont autant à Taganrock. Cette escadre n'a qu'à paraître devant Constantinople pour y opérer une révolution. Son apparition sera le signal du soulèvement des Grecs. Les Turcs auront quitté l'Europe avant qu'on puisse arriver pour les secourir. C'est à la France de ne pas se laisser prendre au dépourvu par ce grand événement. Il faut qu'elle se hâte d'occuper l'Égypte. La conquête de ce pays sera facile. Il n'est défendu que par cinq ou six mille mamelucks qui n'ont jamais vu le feu, et qui ne possèdent pas une pièce de canon. »

« Le gouvernement, déterminé par ces considérations, avait résolu de tenter l'entreprise. Vingt mille hommes devaient être embarqués, au mois de juillet, sur plusieurs divisions de la flotte, qui, parties de différents ports, se seraient ralliées au port de Paleo-Castro, à l'est de Candie. On se serait porté de là sur Alexandrie et sur Damiette, aux deux bouches du Nil ; on aurait occupé Aboukir et Rosette. On comptait sur le secours des nombreux chrétiens répandus au Caire et dans la Haute-Égypte, qui gouvernaient le pays pour les beys et en faisaient tout le commerce. »

Opinions de Napoléon sur divers sujets de politique et d'administration recueillis par un membre de son conseil d'État.

III.

FRAGMENTS

DES OBSERVATIONS DU COMTE DE LALLY-TOLLENDAL SUR LA LETTRE ÉCRITE PAR M. LE COMTE DE MIRABEAU AU COMITÉ DES RECHERCHES, CONTRE M. LE COMTE DE SAINT-PRIEST.

Lausanne, 10 novembre 1789.

....Chez les Romains libres, chez tous les peuples qui ont estimé les mœurs et connu la justice, pour peu qu'une accusation fût incertaine, contestée, c'était une marche constamment suivie, que de comparer l'accusateur avec l'accusé. Il était tel accusé, que son nom seul semblait condamner d'avance, comme il était tel accusateur, que le sien notait déjà de calomnie. Voyons d'abord ce qu'a été et ce qu'est M. de Saint-Priest.

M. de Saint-Priest, dès sa première jeunesse, a servi dans l'armée. Il a été ensuite employé aux négociations, et en-

voyé à différentes cours. Il a mérité, dans l'une de ces deux carrières, la réputation d'un brave et loyal militaire; dans l'autre, celle d'un négociateur distingué; dans les deux, celle d'un homme intègre et vertueux, également zélé pour l'État et pour le Roi. Dans des circonstances périlleuses, il a montré un grand courage; dans des circonstances difficiles, il a rendu de grands services.

On ne veut pas aujourd'hui que ces services aient été rendus à la patrie, parce que dans ce temps-là, dit le dénonciateur, nous n'avions pas de patrie.

Mais c'en est trop aussi de prétendre que, pendant mille quatre cents ans, les Français n'ont pas eu de patrie; que Bayard, Duguesclin, l'Hôpital, Sully, Molé, Turenne, Villars, d'Aguesseau, Fénelon, n'ont point servi la patrie; qu'enfin il n'y a de patrie en France que depuis qu'on y pille les biens, qu'on y brûle les maisons, et qu'on y assassine les hommes......

A tous ces titres réunis, à l'ambassade de Constantinople, dans laquelle M. de Saint-Priest a si bien mérité de l'État, au ministère dans lequel il a été estimé, regretté, rappelé par la nation, M. de Mirabeau oppose fièrement le donjon de Vincennes et son très-long séjour dans les prisons d'État. Je suis payé plus que tout autre pour croire aux accusations calomnieuses, aux détentions injustes; mais si la prison n'est pas à elle seule une preuve de crime, elle n'est pas à elle seule une preuve de vertu.

Je ne m'engage point à suivre M. de Mirabeau dans toutes les sinuosités de sa marche; je vais au but, je distingue deux parties dans son accusation : les faits et les principes. Je commence par les faits.

Faits. — Dans la séance du 10 octobre, l'Assemblée nationale s'est occupée des mouvements populaires qui, depuis trois mois, se renouvelaient pour ainsi dire périodiquement, et toujours, comme l'observe ou comme l'avoue M. de

Mirabeau, à l'approche de certains moments. Pendant qu'on examinait ou qu'on cherchait la cause, les effets et les remèdes d'un si grand mal, les journées du 5 et du 6 sont venues se présenter au souvenir et au patriotisme de M. de Mirabeau. Ce qui l'a frappé dans ces journées, ce qui lui a paru devoir être dénoncé au comité des recherches, ce n'est pas cette suite d'attentats que nous voudrons un jour, et que nous ne pourrons pas arracher de notre histoire ; ce n'est pas le palais du Roi forcé, une armée d'assassins l'inondant de sang ; de braves et infortunés gardes du corps égorgés sans se défendre et déchirés sur le seuil des appartements royaux ; une reine, dont le courage et le malheur auraient dû attendrir la férocité même, courant à travers les massacres se réfugier dans le sein de son malheureux époux ; un roi enfin, le meilleur des rois, recueillant dans cet instant, pour prix de sa confiance et de son abandon volontaire, ce que les plus cruels tyrans n'ont jamais éprouvé. Ce n'est pas là ce qui occupe M. de Mirabeau. De toutes les circonstances qui ont marqué à jamais ces deux jours dans les fastes de l'univers, la seule que M. de Mirabeau se rappelle, la seule qu'il cite, la seule dont il s'indigne, c'est un prétendu propos adressé par un ministre à ces femmes qui, le jour, demandaient du pain, et qui, la nuit, ont demandé du sang. Il ne lui vient pas même dans l'idée que ce propos, fût-il vrai, fût-il inconsidéré, que le trouble, le tumulte, l'attente de vingt mille hommes armés, le danger du Roi, rendent plus qu'excusable, rendent intéressant le ministre qui voit la porte de son maître déjà assiégée par la sédition, et qui ne songe qu'à le justifier. L'impitoyable délateur ne voit rien de tout cela ; il dénonce le propos, il demande que le comité des recherches en informe, il ne voit de crime que ce propos, de coupable que celui qu'il prétend l'avoir tenu.

Je n'ai pas dit que M. de Saint-Priest eût tenu ce propos,

écrit M. de Mirabeau, à la page 14 de sa nouvelle lettre. Mais il venait d'écrire à la page 4 et à la page 6 : J'ai imputé ce propos à M. de Saint-Priest. Lequel croire? Au reste, à cette même page 4, il prétend répéter les propres termes dont il s'est servi dans sa dénonciation ; je m'en tiens à ceux-là, et je les transcris.

La notoriété publique accuse M. de Saint-Priest d'avoir dit à la phalange de ces femmes qui demandaient du pain : « Quand vous aviez un roi, vous aviez du pain ; aujourd'hui « vous en avez douze cents, allez leur en demander. » Je requiers que le comité des recherches soit chargé d'informer de ce fait.

Voilà donc les termes dont M. de Mirabeau s'est servi le 10 octobre, si l'on en croit ce qu'il écrit le 31. On voit sur quoi il se fonde pour échapper et à la qualité d'accusateur et au danger de répondre de l'accusation. Il n'a point dit : « J'accuse M. de Saint-Priest ; il a dit : « La notoriété publique accuse M. de Saint-Priest ; » voilà son argument et sa sauvegarde : il a en vérité bonne grâce à reprocher ensuite à M. de Saint-Priest de prendre une latitude très-vague (page 15) dans ses réponses, quand lui-même en a pris une aussi indéfinie dans sa dénonciation, et quand la prudence prescrit à celui qui se défend ce que l'honneur ne permet pas à celui qui attaque. Mais avançons. Il n'est personne sans doute qui ne tienne pour certain que M. de Mirabeau a accusé M. de Saint-Priest d'avoir tenu le propos que nous venons de lire.

Premier fait.

M. de Saint-Priest a écrit au comité des recherches, a nié le propos, a déclaré qu'il était controuvé, a défié qu'on produisît des témoins qui osassent dire qu'ils l'avaient entendu.

Second fait.

Le dénonciateur est obligé d'avouer que le ministre n'a pas tenu ce propos, que c'est un autre qui l'a tenu. Il désavoue

son accusation formée contre M. de Saint-Priest, comme il avait désavoué son accusation annoncée contre M. Necker. M. de Mirabeau se promène de ministre en ministre, de délations en délations, de démentis en démentis, et de rétractations en rétractations.

Troisième et dernier fait.

Voilà, dans la vérité, à quoi se réduit toute l'affaire : M. de Mirabeau a accusé M. de Saint-Priest ; M. de Saint-Priest a nié l'accusation : M. de Mirabeau s'est rétracté.

On croit que tout est fini, et tout va recommencer.

M. de Mirabeau forme pathétiquement le désir que tout citoyen soit innocent, et surtout celui-là qu'il a dénoncé (page 5) : mais c'est pour dénoncer celui-là même une seconde fois. Il peut, dit-il, ajouter un fait important à la justification de M. de Saint-Priest, et sa conscience ne le taira point. Cela veut dire qu'il a ourdi une nouvelle trame contre M. de Saint-Priest, et que la délation n'est pas encore à bout de voies. Il y a dans toute cette page un ton d'hypocrisie auquel on ne peut tenir, une fausse douceur qui est plus effrayante mille fois que le dernier degré de fureur ; elle fait mal, cette page, on se hâte de la quitter.

Second propos attribué au ministre —« C'est du pain que nous voulons » a dit une de ces femmes. Le ministre a répondu : « Le roi ne peut, dans ce moment, vous en donner. Paris n'a pas voulu de troupes. Si vous en aviez eu pour escorter vos convois, il n'aurait pas manqué. Lorsque le roi pourvoyait la ville de Paris, les subsistances ne manquaient jamais ; aujourd'hui qu'il ne s'en mêle plus, vous voyez où vous en êtes. » (Page 8 de la lettre de M. de Mirabeau.)

Lecteurs, comparez, et dites si ce troisième propos a rien de commun avec les deux premiers. Les uns ne parlent que de l'Assemblée nationale qui se mêle aujourd'hui de pourvoir Paris ; ce n'est pas sûrement l'Assemblée nationale

qui empêche que le roi puisse s'en mêler ; ce n'est donc pas l'Assemblée nationale que le discours attribué au ministre pouvait mettre en opposition avec le roi.

3° Quand tous les faits nouvellement posés seraient vrais et prouvés, le ministre n'aurait pas encore encouru l'ombre d'un reproche.

Admettons ces faits pour un instant. Je n'en crois aucun, je les suppose tous, et je raisonne dans cette supposition.

M. de Saint-Priest, si l'on en croit le dénonciateur, est coupable par son discours et par son silence.

Coupable par son discours, dont M. de Mirabeau se flatte que le véritable sens n'échappera point au comité (page 9). — Le véritable sens ! Il s'en présente donc un autre. *N'échappera point !* Celui que M. de Mirabeau y trouve, ne se présente donc pas naturellement. Il faut donc de la finesse pour le saisir. Ainsi, les premiers beaux jours de la liberté française seraient marqués par une institution qui date de Tibère, chez les Romains, par une instruction criminelle, fondée sur l'art d'interpréter un discours, et d'en découvrir le sens caché !

Reprenons ce discours que nous supposons avoir été tenu ; voyons si le sens naturel n'est pas le sens véritable, et s'il est possible d'y trouver un crime, car M. de Mirabeau a prononcé le mot de crime, et il a même dit, un grand crime (page 10).

Le roi ne peut dans ce moment vous donner de pain..... Assurément c'était dire une grande vérité. La preuve que le roi ne pouvait plus donner de pain, c'est qu'il n'en donnait plus ; c'est qu'il s'était épuisé en recherches, en inquiétudes, en dépenses, pour en donner tant qu'il l'avait pu, et ce qu'on fait dire ici par M. de Saint-Priest, le roi l'a répété lui-même à toutes ces femmes, lorsqu'il a voulu qu'elles fussent admises dans son intérieur. Il l'a répété avec des regrets si touchants, avec des paroles si paternelles,

qu'il est inconcevable que tous les cœurs n'aient pas été amollis, et tous les bras désarmés. L'histoire fera raison de tous ces complots abominables, de ces machinations infâmes, par lesquelles on était parvenu à dessécher, dans des âmes autrefois si douces, jusqu'au dernier germe de sensibilité et d'humanité.....

J'ai justifié le *discours* de M. de Saint-Priest, en supposant qu'il l'ait tenu. J'aurai bientôt justifié son *silence*, en supposant qu'il l'ait gardé.

J'aurais cru que c'était beaucoup faire que d'aller jusqu'où avait été Tibère, en interprétant les discours pour en faire un crime capital; mais M. de Mirabeau le dépasse, en interprétant jusqu'au silence.

Un mot va me suffire. On ne me niera point qu'il est un silence d'improbation, comme il en est un d'approbation. Je place M. de Saint-Priest entre un despote parlementaire et un despote monarchique. Le despote parlementaire lui dira : « On a attaqué devant vous l'Assemblée nationale, et « vous avez gardé le silence ! C'était approuver ce qui se di- « sait; c'était permettre au peuple de penser que le désir des « ennemis de l'État se confondait avec les vœux du Gouver- « nement. » Le despote monarchique lui dira : « On m'a dé- « fendu devant vous contre l'Assemblée nationale, et vous « avez gardé le silence ! C'était désavouer ce qui se disait; « c'était permettre au peuple de penser que le désir de mes « ennemis se confondait avec les vœux mêmes de mes mi- « nistres. »

Bradshaw, d'une part, et Henri VIII, de l'autre, auraient ainsi raisonné; et voilà où l'on arrive avec l'art d'interpréter et de forger des crimes. J'ai tout dit sur cet objet.

La première phrase dénoncée est celle-ci : « J'aurais es- « péré qu'on aurait cru moins légèrement sur mon compte « un propos choisi dans ce qui s'est dit de plus trivial, de-

« puis quelques jours, par les gens qui voulaient exciter le « peuple contre l'Assemblée nationale. »

M. de Mirabeau lie cette phrase avec les événements du 5, et aussitôt il voit un crime, un coupable, la preuve de l'un, l'aveu de l'autre. Il y avait donc une conspiration ! un projet tenté depuis quelques jours! La commotion du 5 était donc dirigée contre l'Assemblée nationale ! le ministre la savait ! il ne la dévoile pas, il ne la prévient pas ! C'est lorsqu'elle s'est opérée qu'il en parle ! il en parle de manière à fournir de nouvelles armes aux séditieux ! Voilà M. de Saint-Priest coupable de tout ce qui s'est fait le 5, le 6, et dans l'horrible nuit qui a séparé ces deux jours !

Mais je demande : si M. de Saint-Priest est coupable, qui de nous ne l'est pas? Certes, je sais, moi, qu'il y a *des gens qui ont voulu exciter le peuple,* non pas depuis quelques jours, mais depuis très-longtemps; non pas simplement par des discours, mais par des écrits, des émissaires, de l'argent; non pas contre l'Assemblée nationale, mais contre le premier représentant de la nation, contre ses plus chers intérêts, contre son autorité la plus légitime, la plus essentielle à notre liberté, car c'est par là que je la prise. Ce que je sais à cet égard, je l'ai su en traversant les rues et les places publiques, et en y entendant des discours qui faisaient horreur et pitié. Je l'ai su en lisant ou des imprimés séditieux, ou des écrits anonymes qui m'étaient adressés, et que je me hâtais de dévouer aux flammes; je l'ai su, en un mot, comme tout le monde l'a su, par les faits. Mais j'ai vu la foule excitée, et n'ai pu la contenir ; j'ai ignoré le nom des gens qui excitaient et n'ai pu les dénoncer; si par la suite j'ai cru en connaître, je n'ai pas eu de quoi les convaincre. Ainsi je me suis vu et je me vois encore réduit à gémir, à me taire et à me résigner, jusqu'à ce qu'il m'arrive ou des instructions ou des preuves. Que l'on m'accuse aujourd'hui d'avoir tenu un de ces discours que j'ai lus ou entendus, un de ceux qui m'au-

ront inspiré autant de mépris que d'indignation, bien certainement je repousserai cette imputation, comme M. de Saint-Priest a repoussé celle dont il était l'objet; et je ne croirai pas *excuser, propager,* défendre un propos (page 11), parce que je le renierai avec mépris : et lorsqu'on me dira qu'en traitant ce propos de trivial (page 12), j'ai voulu fournir de nouvelles armes aux séditieux, je répondrai que l'excès de la mauvaise foi ressemble donc quelquefois à celui de la démence.....

Quiconque ne connaît, de la dénonciation de M. de Mirabeau, que la partie des faits, a dû rester frappé d'un étonnement que rien ne lui paraît devoir dissiper. Il ne conçoit pas, il ne croit pas pouvoir jamais concevoir comment il est possible qu'un citoyen recommandable, qu'un homme public, soit frappé, avec une telle témérité, de l'accusation d'un grand crime; et comment le délateur, s'il n'est pas arrêté par la vérité, s'il n'est pas contenu par l'opinion, ne l'est pas du moins par la crainte, par la nécessité de répondre de sa délation, et au citoyen qu'il vexe, et à l'assemblée qu'il compromet, et à la nation qu'il insulte.

Cet étonnement va cesser, ou plutôt il va changer d'objet : il ne portera plus que sur les principes; car, les principes une fois admis, aucun excès ne doit surprendre là où aucun frein ne peut arrêter.

La délation est la plus importante de nos nouvelles vertus : tel est le premier principe que pose M. de Mirabeau (pag. 4).

Si la délation doit être la première vertu des individus, l'impunité de la calomnie doit être la nouvelle vertu du gouvernement : second principe qui n'est pas textuellement exprimé, mais qui résulte bien virtuellement de tous ces passages : « L'homme qui remplit des fonctions telles que « les nôtres, n'est plus le maître de ses opinions, ni de son « silence, ni même de sa prudence (page 1 et 2). Sentinelle « vigilante, ce n'est point à lui à décider si ce qu'il a entendu,

« ou *ouï dire*, est ou n'est pas fondé sur des preuves : il « n'est que rapporteur ; son ministère est un devoir ; son si- « lence serait un crime. Quiconque a des *soupçons* à com- « muniquer, des rapports à faire, doit avoir le courage de « tout dire. Il est temps que *toute autre* conduite, *toute* « *autre* prudence soient regardées comme impies. »

Ah ! c'est ici que je vous attendais, avec cette même apostrophe que vous avez si témérairement adressée à un homme vertueux. Délateur au moins imprudent ! vous aviez déjà besoin de ces principes quand vous les établissiez. La lettre du ministre était écrite ; son défi était prononcé ; il fallait vous rétracter : vous cherchiez à couvrir votre rétractation ; vous prétendiez jusqu'à honorer votre délation, jusqu'à la renouveler ; vous vouliez, tout à la fois, venger votre orgueil, poursuivre vos projets ; et pour ne courir aucun danger, il vous en coûtait peu d'en faire courir à la société entière par la doctrine que vous produisiez.....

J'ai rempli un grand devoir : vous-même ne pouvez vous méprendre à mes motifs. Je ne puis avoir contre vous d'animosité personnelle. Je suis sourd à l'ambition ; je crains plutôt la célébrité que je ne la désire, et ma plume répugne à se tremper dans le fiel : je n'ai donc pu céder qu'à un grand objet d'intérêt public. Vous dominez par la terreur ; les esprits faibles sont subjugués ; les gens vertueux craignent eux-mêmes de vous irriter et se méfient de leurs forces, ou, se croyant sans espérances, ils supportent ce que vous osez, et pour ne pas vous faire oser davantage. Ce genre de pouvoir est un scandale, est un fléau, et vous en avez porté l'abus à son comble. Vous qui n'avez été accusé par personne, vous vous êtes fait accusateur. Quand l'homme le plus paisible, le plus pur, le plus sûr de lui, et le plus estimé des autres, ne voudrait pas, dans ces temps malheureux, s'exposer au hasard d'un seul soupçon, vous les avez provoqués tous ; vous avez mis en principe qu'on devait les

révéler tous publiquement ; et, vous flattant d'échapper seul à votre propre doctrine, tandis qu'elle écraserait les autres, vous avez voulu livrer la France entière aux délations et aux calomnies dont vous consacriez l'impunité. Je n'ai pu soutenir l'idée de votre sécurité jointe à l'inquiétude universelle. Il fallait dissiper ce funeste prestige ; il fallait vous ôter la pensée, car elle devenait à la fin trop dangereuse, que personne ne pût élever la voix contre vous. On doit me trouver modéré, en songeant à tout ce que j'aurais pu dire, et vous m'en aviez donné le droit ; mais je n'ai pas voulu suivre votre doctrine, même contre vous. J'ai bien moins accusé encore que je n'ai défendu. J'ai défendu un bon citoyen attaqué ; j'ai défendu tous les autres menacés ; j'ai défendu des principes et des intérêts qui sont de tous les temps ; j'ai défendu ma patrie tout entière. Je vais reprendre le travail que j'ai dû interrompre pour elle, car il n'intéressait que moi. Je ne sais pas si vous m'en détournerez encore, je ne sais pas si vous me répondrez, mais quelle que soit votre réponse, si vous m'en faites une, dites-vous bien que je dédaigne les sarcasmes, que je me crois au-dessus des injures, et que je venge la vérité.

IV

LETTRES DE CATHERINE II A M. DE SAINT-PRIEST.

Czarko-Zélo, 28 juillet 1791.

Monsieur le comte de Saint-Priest, par la confiance que vous me témoignez dans la lettre que vous m'avez écrite en date de ce jourd'hui, je vois que vous n'ignorez pas ma façon de penser à votre égard. C'est avec plaisir que dès demain, vers midi, si votre santé vous le permet, j'espère faire votre connaissance personnelle à Czarko-Zélo.

Catherine.

Saint-Pétersbourg, 10 septembre 1791.

Monsieur le comte de Saint-Priest, ayant toujours compté pour un des devoirs les plus essentiels de ma place de n'oublier jamais aucun service rendu à l'empire qu'il a plu à la Providence de confier à mes soins; en outre, comme grand-maître de l'ordre de Saint-André, devant veiller au bien-être des chevaliers et conserver la dignité convenable au premier ordre de mon empire, sachant d'ailleurs le malheureux état dans lequel se trouvent les finances des serviteurs fidèles du roi de France, au nombre desquels je ne doute pas que vous ne soyez, et les persécutions auxquelles vous êtes exposé à ce titre, je me crois en droit et même dans la nécessité de vous prier d'accepter la pension annuelle que je vous destine, pour suppléer aux pertes auxquelles vous avez dû vous soumettre. Mais comme je souhaite que mes bonnes et loyales intentions ne soient point interprétées d'une manière non conforme à la vérité, et afin que la méchanceté des temps présents n'en tire aliment nuisible, j'ai ordonné que ce que je vous destine vous parvienne sans y mettre la publicité accoutumée. Vous en toucherez la première année ici, avant votre départ, et, au reste, je serai toujours

Votre affectionnée,

Catherine.

V

LETTRE DE LOUIS XVIII A CATHERINE II.

Madame ma sœur et cousine, j'ai enfin reçu les deux lettres dont V. M. I. a chargé le comte de Saint-Priest pour moi, et, avant d'y répondre, mon premier devoir, mon premier sentiment est de parler à V. M. de la vive et tendre

reconnaissance qu'elles ont excitées en moi. J'y ai trouvé le langage de la mère la plus tendre et la plus éclairée, et j'ose assurer V. M. que je mériterai toujours par mon amitié, par mon entière confiance, qu'elle veuille bien continuer à en user de même à mon égard.

V. M. est instruite, par ma lettre du 19 avril, que l'inconcevable conduite du sénat de Venise envers moi ne m'a plus laissé d'autre asile que celui de l'honneur, et j'ai vu, avec une extrême satisfaction, qu'elle approuvait d'avance le parti que j'ai pris en cette occasion. Mais je ne dois pas lui dissimuler que la cour de Vienne en a jugé autrement, et qu'elle m'a fait insinuer, de la manière la moins équivoque, de m'éloigner de l'armée. Cette insinuation me met dans une situation assez critique : en y cédant sur-le-champ je perdrais tous les avantages qui ont déjà résulté et qui doivent résulter encore du parti que j'ai pris, et de plus j'imprimerais sur ma conduite une tache d'inconséquence et de faiblesse, plus nuisible cent fois au succès de ma cause que mon inaction n'a jamais pu l'être. En y résistant, au contraire, je courrais risque d'indisposer entièrement la cour de Vienne et de perdre ainsi tout l'avantage que je puisse espérer de ses secours. Dans cette fâcheuse alternative, j'ai pris le parti d'écrire au comte de Saint-Priest la lettre dont je fais mettre une copie sous les yeux de V. M. J'espère qu'elle approuvera ma résolution ; mais c'est bien en ce moment que je regrette la distance où elle se trouve, et qui ne me permet pas d'espérer son appui aussitôt que je le désirerais. Je me flatte cependant que d'après les ordres antérieurs qu'elle a déjà donnés à M. de Razomofsky, il appuiera les démarches que je charge M. de Saint-Priest de faire en cette importante occasion.

L'approbation que V. M. I. accorde à ma déclaration du mois de juillet dernier, est ce que je pouvais éprouver de plus flatteur ; cependant je suis, s'il est possible, encore plus

satisfait d'avoir en quelque sorte prévenu les conseils qu'elle veut bien me donner à ce sujet. J'ai senti que mes perfides ennemis pouvaient mal interpréter cette déclaration, et je me suis occupé sans relâche d'un nouveau travail dont elle est la base. Mon objet est de démontrer, en les exposant plus au grand jour, les avantages de cette antique constitution à laquelle je veux rendre toute sa vigueur et toute sa pureté, de faire voir combien elle est éloignée du despotisme, combien les partisans d'une sage liberté doivent la chérir, et d'annoncer en même temps les abus que je veux réformer et le plan d'administration que je me propose de suivre. Déjà, par mes instructions à mes agents secrets dans l'intérieur de mon royaume, je cherche à faire connaître mes intentions à cet égard, et je travaille à rédiger une nouvelle déclaration, que je me propose de publier à mon entrée dans le royaume, ou de faire publier par mon frère, en mon nom, s'il y entre avant moi.

J'espère que V. M. est bien persuadée que je ne démentirai jamais la clémence que j'ai annoncée dans ma déclaration. C'est une grande satisfaction pour moi de voir que V. M. partage ma façon de penser à l'égard des constitutionnels : ces premiers auteurs de tous les maux de la France, seraient reçus comme d'autres, s'ils venaient implorer leur pardon à l'exemple de ceux qui ont déjà pris ce parti ; mais traiter avec eux serait une bassesse et une imprudence, dont je prie V. M. I. d'être persuadée que je ne me souillerai jamais. Ses conseils et ma propre façon de penser m'en garantiront.

Je suis sensible, au delà de toute expression, à l'appui que V. M. me promet par ses négociations auprès des cours de Vienne et de Londres ; j'espère qu'elle se convaincra, tant par ma réponse à la note du marquis de Buckingham, que j'ai déjà fait mettre sous ses yeux, que par ma lettre au comte de Saint-Priest, du soin que j'apporte à entretenir de

mon côté entre ces cours et moi une harmonie qui m'est si nécessaire. Je ne doute pas qu'elle se maintienne ; j'avais même déjà lieu de l'espérer, par l'approbation que l'empereur, malgré les bruits qu'on avait répandus, a donnée au projet dont j'ai fait part à V. M., pour l'établissement de ma nièce ; et je travaille actuellement aux arrangements nécessaires à prendre entre ce prince et moi pour terminer cette affaire. Le vœu formel de ma nièce et les dispenses de Rome sont entre mes mains.

J'ai commencé cette lettre par l'effusion de ma reconnaissance envers V. M., je la terminerai de même. Le caractère qu'elle veut bien accorder à mon frère auprès du roi d'Angleterre est une des plus fortes preuves d'amitié qu'elle m'ait donnée. J'ai bien reconnu sa profonde sagesse à la précaution qu'elle a prise pour que ce bienfait eût tout son effet, et je suis bien persuadé qu'après la réponse faite par M. Barthélemy aux ouvertures de M. Vickham, les généreuses intentions de V. M. ne trouveront plus d'obstacles. Je remercie V. M. des ordres qu'elle a bien voulu donner à M. de Mardwinof ; j'en suis surtout touché, car cette démarche éclatante ne peut qu'avoir le plus grand effet sur l'intérieur de mon royaume, et par conséquent hâter le moment où mes malheureux sujets seront rendus au bonheur. Les ordres ne sont parvenus à M. de Mardwinof que le lendemain de mon départ de Vérone. Je ne cacherai pas à V. M. que je soupçonne violemment une infidélité de la poste vénitienne d'être cause de ce retard. Mais peut-être l'effet en sera-t-il heureux ; car si M. de Mardwinof vient, comme je n'en doute pas, remplir ici sa mission, la démarche y aura bien plus d'éclat qu'elle n'en aurait eu à Vérone. Je dois encore de la reconnaissance à V. M. pour ce qu'elle me dit au sujet du comte Romanzof ; elle connaît mon amitié pour ce ministre ; mais elle sait bien aussi que sa confiance est le premier de tous les titres auprès de moi.

Je prie V. M. d'agréer l'assurance de tous les sentiments d'amitié, j'ose même dire de tendresse filiale, avec laquelle je suis, Madame ma sœur et cousine,

De V. M. I.,

Le frère et cousin.

Louis.

A Riegel, 12 mars 1796.

P. S. M. le prince de Condé me prie de mettre aux pieds de V. M. I. sa profonde reconnaissance, celle de toute son armée. Nous n'oublierons jamais non plus que notre digne chef tout ce que nous devons à V. M.

VI

LETTRE DE LOUIS XVIII A PAUL Ier.

Monsieur mon frère et cousin,

Dans la lettre que j'ai écrite il y a peu de jours, à V. M. I., je lui mandais que le comte de Saint-Priest, chargé de lui porter mes sincères félicitations sur son avènement au trône et sur son couronnement, passera par la Suède avant de se rendre auprès d'elle. Je croyais alors que le voyage que V. M. se propose de faire dans l'intérieur de son empire était déjà commencé ; je viens d'apprendre qu'il ne l'est pas, et j'ordonne en conséquence au comte de Saint-Priest d'aller en droiture à Saint-Pétersbourg. Je sollicite de nouveau, en sa faveur, les bontés de V. M. I., et je la prie de prendre aux choses qu'il lui dira de ma part la même confiance que si j'étais assez heureux pour les lui dire moi-même, surtout lorsqu'il lui parlera des sentiments qui m'animent pour elle.

Je ne puis cependant m'empêcher d'indiquer ici quelques-

uns des objets dont je le charge spécialement d'entretenir V. M. I. Le premier de tous, est de lui exprimer de nouveau ma vive reconnaissance, tant pour l'asile qu'elle m'a accordé à Géver que pour sa générosité envers ma brave armée de Condé, et mon ardent désir de voir bientôt ses nobles intentions remplies.

Le comte de Saint-Priest rendra également compte à V. M. des lumières que le court intervalle qui s'est écoulé, entre la dernière lettre que je lui ai écrite et celle-ci, pour les détails qu'elle m'a procurés sur l'état actuel de l'opinion publique en France.

V. M. pense, avec raison, que le moment de la chute des tyrans n'est pas encore arrivé ; mais elle verra qu'il s'avance à grands pas, et j'ose trop compter sur son amitié, pour ne pas espérer son appui dans une circonstance aussi décisive. Je n'entre point ici dans le détail de la manière dont je pense qu'elle pourrait me rendre les services les plus importants : ce serait abuser des moments de V. M. ; et si elle veut bien écouter le comte de Saint-Priest, il est parfaitement en état de me suppléer.

J'ai vu, avec une vive satisfaction, dans la lettre de V. M. I., du 6 juin dernier, qu'elle pense que la cour de Vienne se prêtera à faciliter le mariage de mes enfants. Je crois que l'appui de V. M. ajouterait beaucoup à ses bonnes intentions ; et fort de l'approbation qu'elle donne à une union si désirable sous tous les rapports, je la prie de nouveau de m'accorder cet important appui.

Je la prie également d'être bien convaincue de toute l'amitié et de la reconnaissance avec lesquelles je suis, Monsieur mon frère et cousin.

De V. M. I.,
Le bon frère et cousin,
Louis.

Blankenbourg, 15 juillet 1797.

VII

LETTRE DE MONSIEUR, COMTE D'ARTOIS, A PAUL Ier.

Édimbourg, 18 août 1798.

Monsieur mon frère et cousin,

Les motifs qui m'ont engagé à prendre sur moi de retarder le départ de mon fils, le duc de Berry, sont tous fondés sur l'opinion que je partage avec toute l'Europe, des sentiments que V. M. I. a développés avec autant d'énergie que de magnanimité.

Depuis l'époque où mon fils est arrivé en Écosse, et principalement depuis la mission dont je l'ai chargé auprès de S. M. B., j'ai pu espérer que les circonstances lui fourniraient une occasion de servir utilement la cause sacrée que V. M. I. a adoptée avec tant de noblesse. Cet espoir, que je devrais regarder comme fondé, a réglé ma conduite, et j'ose présumer qu'elle aurait l'approbation de V. M. I.

Si ma tendresse pour mon fils avait influé sur la prolongation de son séjour près de moi, je ne craindrais pas de l'avouer à V. M., et je me flatterais de trouver une excuse au fond de mon cœur ; mais, dans cette occasion, je n'ai calculé que le bien de la cause générale, et le désir de voir le duc de Berry à portée d'acquérir de la gloire.

Mes espérances sont loin d'être détruites ; mais la situation actuelle des affaires paraissant éloigner le moment où nous pouvons nous trouver en activité, je me fais un devoir de céder au juste empressement du duc de Berry ; et aussitôt que l'amirauté anglaise aura accordé le bâtiment que j'ai démandé, mon fils se rendra sans délai à Mittau, auprès du

roi mon frère, pour y rejoindre ensuite le corps dont V. M. I. a bien voulu lui donner le commandement.

V. M. I. ajouterait encore un nouveau prix à ses bontés pour mon fils, si elle accordait la permission d'aller lui faire sa cour avant de se rendre en Volhynie.

La crainte d'importuner V. M. I. m'a empêché d'avoir l'honneur de lui écrire plus tôt; mais le roi, mon frère, a bien voulu se charger de développer à V. M. I. les motifs qui retardaient le départ de mon fils, et de le prier de lui accorder une prolongation de congé.

Je supplie V. M. I. de me conserver ses bontés, son amitié, et de recevoir l'hommage de tous les sentiments aussi tendres que respectueux, avec lesquels je serai toute ma vie, etc.

CHARLES-PHILIPPE.

VIII

LETTRE DE L'IMPÉRATRICE MARIE FÉODOROWNA A LA COMTESSE DE SAINT-PRIEST.

Saint-Pétersbourg, 24 janvier 1797.

Madame la comtesse de Saint-Priest, vous m'avez envoyé, par M. le comte Golofkine, une production du pays où vous vous trouvez, qui m'a fait bien du plaisir. Recevez, à votre tour, le petit échantillon ci-joint des productions de ce pays-ci, et regardez-le comme une marque de mon estime pour vous. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, madame la comtesse de Saint-Priest, en sa sainte et digne garde.

MARIE.

IX

LETTRE DE L'EMPEREUR ALEXANDRE AU COMTE DE SAINT-PRIEST.

Saint-Pétersbourg, 31 août 1814.

J'ai trop su apprécier, monsieur le comte, les talents et le mérite de votre fils aîné, qui a si honorablement terminé une vie glorieuse, pour ne point partager les regrets que vous donnez à sa mémoire, et pour ne pas souscrire à la demande que vous me faites relativement au cadet. Puisse sa présence, auprès de vous, contribuer à adoucir les peines que vous éprouvez et auxquelles je ne serai jamais étranger, par le souvenir que je conserve à feu votre fils, et par l'estime que je vous porte.

Alexandre.

X

LETTRES DE MONSIEUR, COMTE D'ARTOIS AU COMTE DE SAINT-PRIEST.

Édimbourg, 6 juillet 1796.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez écrite, par M. de Rivière. J'étais déjà informé des intentions du roi, mon frère, à notre égard, et je puis vous assurer que j'avais sincèrement applaudi aux preuves qu'il vous donnait de son estime et de sa confiance. Peu de gens sont en état d'aussi bien servir que vous la cause que nous défendons; et le roi retirera toujours de grands avantages de l'emploi actif de vos talents, de votre zèle et de votre dévouement.

Soyez certain, monsieur, que je m'adresserais à vous avec plaisir, si j'avais quelques commissions à vous donner pour la cour de Vienne, mais uniquement, monsieur, dans le soin des objets que le roi a bien voulu me confier. Je ne puis que vous prier d'offrir à S. M. l'hommage de mes sentiments et des vœux ardents que je forme pour que ses nobles efforts ramènent promptement la tranquillité dans l'Europe, en facilitant le rétablissement du roi, mon frère, sur le trône de France.

Ne doutez jamais, monsieur, de tous mes sentiments d'affection et d'estime.

CHARLES PHILIPPE.

Édimbourg, 15 juillet 1797.

Le baron de Roll m'a remis hier, monsieur le comte, votre lettre du 22 juin. L'expression de vos sentiments me fait un sensible plaisir; j'y compte entièrement; et je vous renouvelle, du fond de l'âme, l'assurance de la satisfaction que me fait éprouver la confiance que le roi vous témoigne.

Le voyage que vous vous proposez de faire en Suède m'afflige, puisqu'il vous éloigne momentanément du centre des affaires; mais je suis bien sûr que vous ne l'entreprenez que pour une nécessité absolue, et que vous hâterez, le plus qu'il vous sera possible, l'époque où vous vous rapprocherez du roi. J'attendrai avec impatience la nouvelle de votre retour.

Recevez de nouveau, monsieur le comte, l'assurance de ma parfaite estime et de tous mes sentiments pour vous.

Au même.

CHARLES PHILIPPE.

Édimbourg, 6 juin 1798.

Je profite avec empressement, monsieur, du départ de l'abbé pour vous exprimer avec quelle satisfaction j'ai par-

tagé la joie que le roi a éprouvée de votre retour près de sa personne.

J'espère que mon fils s'est déjà acquitté des commissions dont je l'ai chargé pour vous; mais j'ai voulu vous parler moi-même de mes sentiments.

Je n'ajouterai rien sur les affaires générales au contenu de ma dépêche au roi. Vous voyez quelles sont mes espérances, et les mesures que j'ai adoptées pour le service de mon frère; je n'ose pas encore me flatter du succès de ces mesures, mais le moment approche peut-être où l'Europe sentira qu'on la mène à sa destruction.

C'est toujours avec le même plaisir que je vous renouvelle, monsieur, l'assurance de tous les sentiments d'estime et de confiance qui m'attachent à vous.

Charles Philippe.

Édimbourg, 3 septembre 1798.

La dépêche que j'écris au roi, monsieur le comte, ne me laisse rien à ajouter sur ce que je connais des espérances et des intentions du gouvernement britannique. Nous paraissons toucher enfin à un moment de crise bien important; il y va de la perte ou du salut de l'Europe; mais nous devons espérer que les dispositions sont au moins meilleures, et que les souverains commencent à ouvrir les yeux. Il sera bien essentiel que, dans le premier moment surtout, nous nous maintenions dans un parfait accord avec les puissances qui entreront en guerre; et je ne négligerai sûrement aucun moyen pour soutenir l'union avec le gouvernement britannique dont les secours nous sont si nécessaires.

Mon fils m'a envoyé votre lettre du 5 août, et le roi m'a instruit de l'heureux résultat de votre négociation. J'aurais désiré qu'on employât d'autres formes avec vous; mais, dans notre position, il faut sacrifier la forme pour obtenir le fond. Un temps viendra où tout se remettra en règle.

Croyez, monsieur le comte, que je partage de bien bon cœur la confiance que le roi vous témoigne, et recevez l'assurance de tous les sentiments et de la parfaite estime qui m'attachent à vous pour la vie.

CHARLES PHILIPPE.

Mon fils, qui vous remettra cette lettre, désirerait voir l'empereur de Russie avant d'aller en Pologne, mais il suivra les conseils que le roi lui donnera à cet égard.

Londres, 3 mars 1807.

J'ai reçu hier, Monsieur, votre billet du 9 février, avec les pièces qui y étaient jointes; je vous sais d'autant plus de gré de votre exactitude, que mes lettres de Mittau n'allaient que jusqu'au 12 janvier.

Que de réflexions cruelles il y aurait à faire sur les événements! mais, s'il plaît à Dieu d'éclairer les esprits, les circonstances doivent amener les chances les plus favorables. Espérer et ne jamais se décourager doit être notre devise.

Je profite avec empressement de cette occasion pour vous renouveler, Monsieur, l'assurance, etc.

CHARLES PHILIPPE.

Londres, 14 août 1807.

J'ai reçu votre lettre, Monsieur, et elle m'a fait d'autant plus de plaisir, qu'elle me confirme l'espoir que j'avais déjà reçu de Mittau que Dieu vous conserverait vos braves et courageux enfants; recevez en tous mes compliments sincères, et croyez que j'aurais considéré leur perte comme un véritable malheur pour la monarchie légitime.

On ne peut plus raisonner sur la politique, ni même se permettre d'en parler; on souffre, on gémit dans le silence.

Je dirai cependant que, si en définitif le roi de Suède perd la Poméranie, il aura du moins le droit de rappeler le mot honorable de François Ier, et c'est beaucoup.

Si, comme j'aime à le croire, mon fils a laissé exprès sa lettre ouverte, je lui en saurai très-bon gré.

Nous ne savons encore rien sur le résultat de l'expédition qui est entrée dans la Baltique.

Je vous renouvelle, Monsieur, etc.

CHARLES PHILIPPE.

XI

LETTRES DE MONSIEUR LE DUC D'ANGOULEME AU COMTE DE SAINT-PRIEST.

Blankenbourg, 19 août 1797.

Je ne veux pas laisser partir le comte de Vioménil, mon cher comte, sans me rappeler à votre souvenir, je ne vous écrirai que quelques lignes, ne sachant pas s'il vous trouvera encore à Pétersbourg; nous n'avons reçu qu'une fois de vos nouvelles depuis votre départ, par un petit mot que vous avez écrit au marquis de Jaucour. Vous trouverez bon que je vous reproche de ne m'en avoir point donné, devant ne pas douter du plaisir que vous m'avez fait.

J'ai reçu une lettre de Vienne, depuis votre départ, fort aimable, mais pas plus décisive, dans le sens que je le désirerais, que les précédentes. J'espère que vous aurez réussi à hâter le moment qui doit assurer à jamais mon bonheur. J'attends de toutes manières de vos nouvelles avec une bien grande impatience.

Vous aurez sans doute appris avec bien de la peine la mort du pauvre baron de Flachslanden : nous le regrettons tous bien vivement, l'abbé Marie et moi particulièrement.

L'abbé me charge de mille amitiés et compliments pour vous.

Agréez, je vous prie, Monsieur le comte, l'assurance de la haute considération, de la confiance, et de tous les sentiments que vous m'avez si justement inspirés, et que je vous ai voués pour la vie.

LOUIS ANTOINE.

Varsovie, 6 avril 1801.

C'est avec un vrai plaisir, mon cher comte, que je m'empresse de vous témoigner combien j'ai été content de votre fils, pendant le temps qu'il est resté auprès de moi ; je ne saurais en faire trop d'éloge, et ce serait avec un grand plaisir que je verrais venir les circonstances qui me mettraient à même de l'employer de nouveau auprès de ma personne.

Vous vous figurerez facilement le bonheur que j'ai éprouvé de me retrouver avec ma femme que je chéris tendrement, après une aussi longue séparation, et j'espère que vous partagerez la joie que j'en éprouve.

Je sais que vous n'aurez pas regretté moins vivement que moi le pauvre abbé Marie, et que vous n'aurez pas été moins affecté de la manière affreuse dont il a péri : je le regretterai toute ma vie.

Ma femme me charge de vous faire tous ses compliments, et de vous dire qu'elle a eu le plaisir de recevoir votre lettre.

Offrez, je vous prie, tous mes hommages à Mme de Saint-Priest, et croyez, mon cher comte, au plaisir que j'aurais de pouvoir vous renouveler de vive voix l'assurance de la haute considération que vous m'avez inspirée et que je vous ai vouée.

LOUIS ANTOINE.

Calmar, 27 septembre 1804.

Nous sommes arrivés ici le 25 au matin, mon cher comte, après une traversée de 9 jours, et à la fin de laquelle nous avons essuyé pendant deux jours un coup de vent assez violent. Grâce à Dieu! le roi n'a pas été malade un seul instant. Le vent contraire nous a obligés de débarquer le 23, à la côte est de l'île d'OEland; nous avons été reçus ici à merveille, et il n'y a sorte d'attentions que nous n'ayons trouvées, d'après les ordres du roi de Suède, même dans l'île d'OEland. Je regrette bien que quarante-quatre mille Suédois et la santé de Mme de Saint-Priest nous privent de vous voir ici; j'en aurais éprouvé un grand plaisir. Le roi n'a avec lui que le duc de Pienne seul; il a obligé, vu leur santé, l'archevêque de Rheims et M. d'Avaray de rester à Riga, et M. de Bonnay est retourné attendre le roi à Varsovie.

J'ai à vous prier de me faire un plaisir, c'est de vous procurer pour moi, à Stokholm, six gravures des plus ressemblantes du seul souverain de l'Europe qui se montre digne de porter une couronne, dans les circonstances où nous nous trouvons, et qui marche si bien sur les traces de son auguste père; deux ou trois gravures de la reine de France, et un almanach de Suède. S'il y a une diligence, vous voudrez bien m'envoyer tout cela par là, et de manière à ce que je puisse le recevoir dans les premiers jours du mois prochain.

Adieu, mon cher comte, c'est avec empressement que je profite de cette occasion de vous renouveler l'assurance, etc.

Louis Antoine.

Calmar, 22 octobre 1804.

J'ai eu le plaisir de recevoir le 6, mon cher comte, votre lettre du 2, au moment où je partais pour aller au devant de

mon père, qui est arrivé par un chemin pendant que je le cherchais par un autre. Je vous fais tous mes remerciements pour l'almanach et les gravures. J'ai suivi vos bons conseils, en faisant venir des gants de Scanie, et j'en rapporterai à ma femme. Je ne tarirais pas, si je voulais dire combien tout le monde a été parfait pour nous ici : tous, mais particulièrement le général Ankarsward et son fils. Si je n'étais pas bien pressé de me retrouver auprès de ma femme, dont je suis séparé depuis deux mois, je vous assure que je regretterais beaucoup Calmar et ses habitants. Si je n'ai pas de compliments à vous faire pour Emmanuel, au moins vous voudrez bien recevoir, ainsi que Mme de Saint-Priest, celui que je vous fais bien sincèrement sur le brillant mariage qu'a fait Armand. Adieu mon cher comte, comptez pour la vie sur la haute estime, sur l'amitié et sur tous les sentiments que je vous ai voués.

Louis Antoine.

Nous nous embarquons après demain pour retourner à Riga.

Mittau, 19 mai 1806.

Je n'ai reçu que le mois dernier, mon cher comte, votre lettre du 10 mars. J'avais appris depuis longtemps, par le comte Fersen, que Sa Majesté le roi de Suède avait bien voulu accorder au comte de La Ferronnais la grâce que je vous avais prié de demander pour lui. Je m'en regarde comme en grande partie redevable à vos soins, et je vous prie de vouloir bien en recevoir tous mes remerciements, ainsi que ceux de mon frère.

Ma femme me charge de beaucoup de compliments pour vous et pour Mme de Saint-Priest ; elle se joint à moi pour vous féliciter sur la naissance de votre second petit-fils. Nous avons eu le plaisir de voir ici le comte Armand, il y a un

mois; il ne se savait encore père que d'un fils, quoiqu'il le fût déjà de deux.

Adieu, mon cher comte ; servez-moi, je vous prie, d'interprète auprès de Mme de Saint-Priest, et agréez l'assurance de l'estime particulière, etc.

LOUIS ANTOINE.

Mittau, 4-16 février 1807.

Quoique vous deviez être bien sûr, mon cher comte, de toute la part que nous prenons, ma femme et moi, à la perte cruelle que vous venez de faire, j'ai voulu pourtant vous assurer combien nous la partageons sincèrement. Rien de ce qui vous touche ne peut nous être étranger. Si tous vos enfants qui sont établis dans ce pays vous y ramenaient, et que nous eussions, comme je l'espérais alors, la satisfaction de vous voir, ce serait avec un grand plaisir que nous vous renouvellerions de vive voix, ma femme et moi, mon cher comte, l'assurance, etc.

LOUIS ANTOINE.

Gosfield, 7 décembre 1807.

Je ne vous parle pas, mon cher comte, de tout ce que j'éprouve depuis trois mois, parce que vous vous le figurez facilement, et j'ai la confiance que vous partagerez mes peines. Les dernières nouvelles de Russie sont loin de les avoir diminuées. Le Roi m'oblige de renoncer au projet de retourner à Mittau avant l'hiver ; mais, autant que l'expérience du passé me permet de compter sur quelque chose, j'espère y retourner aussitôt que la Baltique sera ouverte. J'ai été bien content des dernières bonnes nouvelles que ma femme m'a données d'Emmanuel et de Louis. J'espère que vous êtes à présent sans aucune espèce d'inquiétude sur leur compte. Je connais assez votre obligeance pour être sûr

que vous voudrez bien vous charger des lettres que je puis me trouver dans le cas de vous adresser pour ma femme. Je ne vous parle pas de la marche future du roi, parce que je crois qu'il serait bien embarrassé de le dire lui-même. C'est toujours avec le plus grand empressement que je saisis toutes les occasions de vous renouveler, mon cher comte, les assurances, etc.

Louis Antoine.

Londres, 22 janvier 1808.

J'ai eu le plaisir de recevoir presque en même temps, mon cher comte, vos deux lettres du 2 et 29 décembre, et en même temps un grand nombre de ma femme, qui m'ont fait bien du plaisir, étant privé depuis longtemps de ses nouvelles, à cause des vents contraires. Ce que vous me dites de la fermeture de la Baltique, par les glaces, me fait beaucoup craindre de n'en pas recevoir avant de partir. Le roi de Suède ayant bien voulu mettre à ma disposition, pour le printemps, un bâtiment à Carslcrône (si rien ne dérange encore mes projets), je compte partir d'ici pour la Suède, vers le premier mars; et si le roi est à Stokholm, j'espère bien avoir le plaisir de vous y voir.

Comptant alors y aller, je vous en écrirai plus positivement huit jours avant mon départ, ainsi que de Gothenborg, aussitôt que j'y serai arrivé. Nous venons de passer tous, avec le roi, cinq jours à Stow. Il est impossible d'être plus parfait que ne l'ont été pour nous, le marquis et la marquise de Buckingham et toute leur famille : la plus grande magnificence, réunie à tous les sentiments du cœur, voilà ce que nous y avons trouvé. Delà, j'ai suivi le roi à Oxford, où il a été passer deux jours, pour voir les colléges de l'Université, et nous avons été de retour à Withead le 19, pour dîner; le roi en repart aujourd'hui pour Gosfield, où j'irai

le rejoindre avec mon père et mon frère le 25. Je crois avoir à me reprocher de ne vous avoir jamais parlé de l'excellent baron Beyé. J'ai appris avec grand plaisir que vous étiez fort lié avec lui ; nous avons eu infiniment à nous louer de lui ; et je serai bien aise que vous lui en parliez, quand vous aurez occasion de le voir. Je vous remercie des nouvelles que vous voulez bien me donner d'Emmanuel et de Louis : la guérison du premier a été cruellement longue ; ma femme ne tarit pas sur l'éloge de sa douceur, de sa patience et de sa résignation. Je suis enchanté que Louis aille toujours de mieux en mieux, et du grand avancement qu'il a eu dans son régiment : si leurs blessures vous ont donné de vives inquiétudes, vous devez, d'un autre côté, vous trouver heureux et glorieux d'être leur père : s'ils étaient mes enfants, je ne leur serais pas plus attaché que je ne le suis. Je me suis acquitté de vos commissions pour le roi, mon père et mon frère ; ils y ont été très-sensibles, et m'ont chargé de vous le témoigner. Adieu, mon cher comte ; croyez au plaisir sincère que j'éprouverai à pouvoir vous renouveler, de vive voix, l'assurance, etc.

Louis Antoine.

P. S. Je ne vous parle pas de notre position, parce que je crois qu'il n'y a rien de changé ; et que le roi serait bien embarrassé de pouvoir dire ce qu'il fera dans trois mois. Je compte toujours vous demander une chambre, mon cher comte, à moins que le roi de Suède, informé de mon arrivée, ne voulût me loger ; auquel cas, je ne pourrais refuser : mais, j'aimerais mieux être chez vous. Je joins ici une lettre que je vous recommande pour ma femme. Je ne me flatte pas beaucoup à cause des glaces qu'elle puisse arriver avant moi.

Gosfield, 1er février 1808.

Nouveau changement, ou plutôt retard dans ma marche, mon cher comte ; quelque impatient que je sois de revoir ma femme, je ne crois pas pouvoir partir avant Pâques, c'est-à-dire du 15 au 20 avril. Si alors le roi de Suède était à Stockholm, il est vraisemblable que j'irais pour lui faire ma cour : s'il était en Finlande, je me rendrais directement de Gothemburg à Carlscrône, où il m'a marqué que je trouverais le bâtiment qu'il m'a promis. J'ai été très-peiné de voir arriver six malles de Gothemburg sans une seule lettre de Mittau pour moi. S'il y avait encore quelque nouveau changement dans ma marche, je m'empresserais de vous en donner avis, mais je ne le prévois pas : si je ne passe pas par Stokholm c'est à cause du grand crochet que cela me ferait faire et du retard que cela me causerait, désirant beaucoup pouvoir être à Carlscrône vers le 1er mai, car je serais extrêmement fâché d'être obligé de me priver du plaisir d'aller vous voir, et de vous renouveler de vive voix, mon cher comte, l'assurance de la haute considération et de, etc.

Louis Antoine.

Londres, 25 février 1808.

J'ai eu le plaisir de recevoir à deux jours de distance, mon cher comte, vos deux lettres du 3 janvier et 8 février. C'est avec beaucoup de peine que j'apprends votre départ de Suède, et je partage sincèrement celle que vous cause ce déplacement. J'aurais reçu avec grand plaisir et sensibilité vos conseils sur ma marche. J'ai été obligé, comme je vous l'ai déjà mandé, de retarder mon départ de six semaines; une fois en Suède, je me dirigerai suivant les circonstances, et je comptais bien sur vous pour vous en par-

ler. Ou j'attendrai ma femme en Suède, ou j'irai au-devant d'elle jusqu'en Russie, où j'irai l'y rejoindre ; mais je crains qu'il n'y ait plus rien à espérer sur ce dernier projet. Tout ce qui s'est passé en Russie me paraît avoir déterminé le roi à n'y pas retourner, du moins actuellement, et à appeler tout le monde auprès de lui. J'espère que vous voudrez bien me marquer où vous vous serez retiré avec la légation russe. Je compte à l'avenir, adresser mes lettres au baron de Wetterstedt, parce que si quelqu'un sait un moyen de communiquer avec la Russie, ce sera sûrement lui. J'ai appris avec plaisir qu'Emmanuel et Louis étaient heureusement arrivés à Pétersbourg, sans être trop fatigués de leur voyage. J'espère que la tranquillité et peut-être au printemps, un climat chaud, et les eaux pour Emmanuel, les rétabliront tous les deux, ce que je ne désire pas moins vivement que leur digne et respectable père. Je vous remercie des services que vous avez daigné rendre à M. de Vassé. C'est avec une vraie peine que je me vois obligé de renoncer à l'espoir de pouvoir vous renouveler bientôt de vive voix, mon cher comte, l'assurance, etc.

Louis Antoine.

XII

LETTRES DE MARIE JOSÉPHINE LOUISE DE SAVOIE, ÉPOUSE DE LOUIS XVIII, AU COMTE DE SAINT-PRIEST.

14 décembre, à Budweiss, 1796.

Je vous envoie, Monsieur, un paquet immense, pour que vous me fassiez le plaisir de le faire parvenir à mon banquier à Venise, par l'ambassadeur de Russie. Si le Tyrol n'est pas

sûr, envoyez-le par Trieste, si cela se peut. Est-il vrai que Mantoue est pris et que l'impératrice de Russie est morte? Un malheur ce serait....... à joindre à bien d'autres chagrins. Envoyez-moi des nouvelles le plus souvent que vous pourrez. Je ne fais pas d'excuses sur mon griffonnage, sans compliment il vaut bien le votre que je déchiffre et désire recevoir souvent. Je n'ai pas besoin de vous renouveler les assurances de mon estime pour vous, c'est une fois pour toujours.

Marie Joséphine Louise.

Budweiss, 28 décembre 1796.

Je vous remercie d'avoir remis mon paquet au ministre de Russie, et de m'avoir envoyé celui que M. d'Avaray m'a fait passer pour vous, qui contenait une lettre du roi et une de d'Angoulême. Je vous renvoie une réponse que je vous prie de lui faire passer. Ne vous donnez pas la peine de m'écrire aussi bien que par votre dernière lettre. Je vous faisais des excuses et non pas des reproches ; écrivez-moi sur du petit papier, comme il se trouvera sous votre main, fût-ce un papier de cuisinière ; mettez l'adresse sous le nom que je porte ici, ou s'il était trop connu, sous une enveloppe adressée à madame Gallois, et laissez le cérémonial pour le dedans. Je n'abuserai pas de votre confiance ; ce que vous me demanderez restera entre vous et moi. D'après celle que j'ai en vous, je vous dirai que j'ai enfin reçu des nouvelles de mon banquier de Turin, qui est chargé de me faire passer les mois d'Espagne, que je recevrai une lettre de change, pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre, sur un banquier de Vienne. Comme la somme serait trop forte à trouver ici, il faudra que je l'envoie endossée à Vienne ; et comme une pauvreté noble est tout ce qui me reste, je ne m'exposerai point au hasard de la perdre en chemin : j'en

chargerai un de mes valets de chambre, nommé Boileau, dont je suis sûre; mais pour cela, il faut que vous me fassiez le plaisir de m'obtenir un passeport ou permission par écrit, du ministre, afin qu'il puisse aller à Vienne et y séjourner le temps nécessaire pour toucher ladite somme. Il vous remettra pour lors une lettre de moi, qui constatera la vérité, et vous voudrez bien alors être garant auprès du banquier, que c'est un homme chargé par moi, de me rapporter l'acquit de ladite lettre. Si vous pouviez m'envoyer cette permission le plus tôt que vous pourrez, j'en serai reconnaissante. Si vous trouvez l'occasion de voir ma nièce, rappelez-lui, souhaitant la bonne année, et toute sorte de bonheur, comme elle le mérite, rappelez-lui, dis-je, que je lui ai demandé son portrait. Dorénavant, je ne me servirai que du nom du baron de Rozière pour vous faire passer les lettres adressées au roi, ou pour ce qui peut le regarder. Vous avez pris intérêt à ma santé, elle va beaucoup mieux : et si par malheur, ma personne était ici de trop, je serais ce printemps en état de voyager; c'est ce dont je vous prierai de m'avertir, le roi me mande qu'il désire, si cela se peut, que j'attende ici ses ordres; et je ne crois pas qu'on puisse se plaindre ici de mon séjour; je suis très-contente des procédés qu'on y a pour moi. Voilà une lettre bien longue, la confiance que vous m'avez inspirée depuis longtemps et dont vous ne vous doutez pas peut-être, fait que je m'ouvre à vous avec franchise, recevez les assurances, etc.

MARIE JOSEPHINE LOUISE.

18 mars, à Budweiss, 1797.

J'ai reçu hier, monsieur, votre lettre du 15; je ne puis que vous répéter que, sans mon attachement pour le roi, je serais bien peinée de vous voir partir, vraisemblable-

ment ce sera le dernier paquet que vous recevrez de moi à Vienne. Je vous envoie une lettre pour remettre à l'ambassadeur d'Espagne, pour qu'il la fasse passer à Turin, et il voudra bien, lorsqu'il en aura réponse, me la faire passer ici. Je vous en envoie encore une autre, pour être remise à M. l'ambassadeur de Russie, pour la faire parvenir sûrement à l'empereur son maître, elle est très-essentielle pour moi; et enfin, une lettre de change des mois de décembre, janvier et février, sur Vienne. Comme elle ne peut être payable qu'à quarante-cinq jours de date, et qu'elle est du 18 du mois passé, et que vous n'y serez plus, je l'endosse au nom de M. l'évêque de Nancy, qui, d'après ce que vous m'avez dit, est chargé des affaires du roi : mon banquier me mande qu'il faut que je la fasse *encaisser,* je ne sais pas ce que cela veut dire; j'imagine que c'est pour avertir d'avance celui sur qui elle est pour être acceptée. Vous voudrez bien m'arranger tout cela, et me rendre ce service, lorsque la lettre pourra être payée. M. l'évêque de Nancy attendra que je lui fasse dire à qui il faudra remettre la somme pour que je l'envoie à Londres, c'est un remboursement d'une somme due. Je vous prierai que tout le contenu de cette lettre reste entre vous et moi; la confiance que j'ai en vous, est cause de toutes les peines que je vous donne : recevez les assurances de ma reconnaissance.

MARIE JOSÉPHINE LOUISE.

XIV.

LETTRE DE M. LE PRINCE DE CONDÉ AU COMTE DE SAINT-PRIEST.

Iberlüngen, 11 juillet 1793

Ayant appris, monsieur, que vous deviez être à Pétersbourg quand le baron de Larochefoucauld y arrivera, je crois ne pouvoir mieux faire que de l'adresser à vous, en vous priant de l'appuyer dans sa mission, dont le succès est de toute importance pour l'armée. Il vous dira que j'ai une lettre de la main de l'empereur de Russie, très-positive sur sa bonne volonté pour nous, et qui est même un engagement de sa part. La circonstance est si pressante pour voir réaliser l'effet de cette promesse, que je me suis décidé à faire partir quelqu'un de sûr, pour me rapporter le résultat des intentions bienveillantes de S. M. I., si elle y persiste. Je me suis déterminé d'autant plus à ce message, que je ne peux pas douter qu'il ne soit agréable au roi, et qu'il est évident que le secours le plus naturel, le plus légitime, le plus convenable à recevoir par la noblesse française, et par l'armée du roi, est sans aucun doute celui de la puissance qui, seule dans l'Europe, a reconnu les droits de notre souverain. Je suis persuadé, monsieur, que vous serez de mon avis. Je vous prie d'appuyer ma demande de tous vos moyens, et de ne rien négliger pour me faire une réponse *la plus prompte :* ce n'est point impatience de ma part, c'est nécessité absolue. Si cette réponse ne me parvient pas avant le 1er de septembre, il est très-possible qu'on nous ait dispersés au point de ne plus pouvoir jouir des bienfaits qui me sont promis. Je saisis avec grand plaisir, monsieur, cette occasion de vous assurer de la satisfaction que j'ai éprou-

vée en vous sachant admis aux conseils du roi, ainsi que des sentiments de confiance, d'estime et d'amitié, que je vous prie, monsieur, de me croire pour vous.

Louis Joseph de Bourbon.

XV.

LETTRE DU CARDINAL MAURY AU COMTE DE SAINT-PRIEST.

Rome, 12 juillet 1800.

Je viens de recevoir, monsieur le comte, avec la lettre dont vous m'avez honoré le 22 avril dernier, tous les papiers importants que vous avez eu la bonté d'y joindre. Je vous en remercie avec la reconnaissance la plus empressée à justifier une confiance si honorable. Le moment n'est pas opportun pour présenter ces diverses pièces, et je les garderai jusqu'à nouvel ordre dans mon portefeuille; mais on n'ignore pas qu'elles sont entre mes mains; on en connaît le contenu; on me sait gré de la circonspection avec laquelle j'évite de nouveaux embarras au milieu des dangers.

Je fus instruit, durant le conclave, des difficultés qu'on opposait à M. Brunet pour le reconnaître à Rome en qualité de vicaire-général de la congrégation de la mission; je défendis ses droits en présence de la congrégation des évêques et réguliers, dont je suis membre; et dès que le pape fut élu, il daigna la confirmer sur mon rapport, par un rescrit qui a réuni tous les esprits. Je me félicite d'avoir si heureusement prévenu les ordres du roi; c'est une affaire terminée d'une manière conforme à la justice et au vœu de Sa Majesté. M. Brunet est institué vicaire-général de la congrégation jusqu'à la réunion du chapitre général; c'est une restriction de pure formalité, car il est impossible de con-

voquer ce chapitre jusqu'au rétablissement des Lazaristes en France.

Les Français ont outrepassé ces inconcevables conditions de l'armistice, et ils occupent en petit nombre la ville de Bologne, où ils ont établi un gouvernement provisoire républicain. Le général autrichien Mylius est bien décidé à défendre contre eux la province de la Romagne, limitrophe du Boulonnais, si, contre toute apparence, ils tentent de s'en emparer; il a formé un camp de quinze mille hommes à Forli, et fait fortifier la ville d'Ancône.

Le pape a été reçu dans ses états, ainsi qu'à Rome, avec un enthousiasme universel. Les Autrichiens lui ont restitué toutes les provinces qu'ils occupaient dans l'état ecclésiastique, à l'exception des trois légations de Ferrare, Bologne et Ravenne, qu'ils ont déclaré vouloir s'approprier comme des pays conquis sur les Français, auxquels le pape les céda par le traité de Tolentino. Le roi de Naples a également cédé au pape la ville de Rome et la portion de l'État de l'Église, qui était en son pouvoir, à l'exception de Bénévent et de Ponte-Corvo qu'il paraît vouloir garder. Les troupes autrichiennes et napolitaines restent dans les postes qu'elles occupaient. La force militaire n'est par conséquent point encore exclusivement entre les mains du pape dans ses États. La récolte tout au plus médiocre du blé suffirait à peine pour nourrir son peuple, et il craint infiniment que les spéculations de la cupidité, ou le prétexte de la subsistance des troupes, n'ouvrent un effrayant débouché à l'exportation de cette denrée, par les ports d'Ancône et de Civita-Vecchia. C'est un spectacle tout nouveau que de voir la souveraineté d'un côté, et la force publique de l'autre.

J'ai l'honneur d'écrire directement au roi les autres nouvelles de l'Italie; elles pourront fournir matière à quelques-uns de vos entretiens avec Sa Majesté.

Je ne pourrais pas désirer, monsieur le comte, un moyen plus agréable et plus flatteur de renouveler connaissance avec vous , que la correspondance suivie dont je me félicite d'être chargé. Je vous tiendrai au courant de tout ce qui peut intéresser le service de Sa Majesté. Je résiderai dans mon diocèse une grande partie de l'année. Comme Monte-Fiascone est à une petite journée de Rome, je ferai de fréquentes apparitions dans cette capitale, où je recevrai les lettres qui me seront adressées, et je prendrai bien mes mesures pour être parfaitement instruit pendant mon absence. Si vous aviez des ordres à me donner, je les recevrais comme des grâces, et je m'empresserais de les exécuter avec autant de promptitude que de reconnaissance.

On ne peut rien ajouter à la haute considération avec laquelle je vous honore et vous suis attaché, monsieur le comte, d'une manière plus particulière que je ne puis vous l'exprimer.

Le cardinal MAURY.

FIN DE L'APPENDICE.





